Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-14015/fragment/page=0001

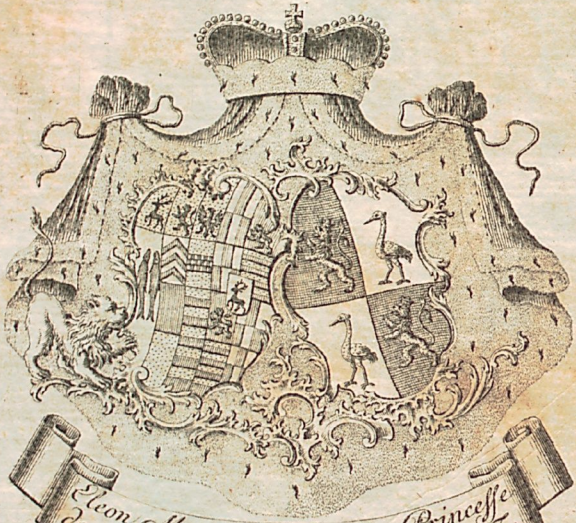
Leon. Maximil. Christine Princesse
de Stolberg née Comtesse de Reuss.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-14015/fragment/page=0003

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

TOME SEPTIEME,

DEUXIE'ME PARTIE,

Contenant ce qui eſt arrivé de plus remarquable en France & dans l'Europe depuis la prémiére expédition de ce Prince en Loraine juſques à l'entiére uſurpation du Duché.

Nouvelle Edition revuë & corrigée.

Par Mr. MICHEL LE VASSOR.



A AMSTERDAM,

Chez ZACHARIE CHATELAIN,

M DCC LI.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-14015/fragment/page=0005

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.

LIVRE XXXIV.

MArie de Médicis retirée de Bruxelles, non tant pour sa santé, qu'à cause de l'aversion du P. Chanteloube son principal confident, contre Puylaurens Favori du Duc d'Orleans, ne trouva pas à Gand le soulagement qu'elle feignoit d'espérer. Une fiévre continuë la surprend, & les redoublemens sont si violens qu'on commence de craindre qu'elle ne puisse résister à la maladie que les remédes n'arrêtent pas. Gaston rendit à la Reine sa mére tous les devoirs d'un

1633. Maladie de la Reine Mére à Gand.

1633. d'un bon fils, & tâcha de lui persuader de quitter l'air marécageux de Gand, & de revenir à Bruxelles, ville beaucoup mieux située pour la conservation de la santé. *Les remontrances de Monsieur*, dit Montresor, *furent inutiles. Chanteloube étoit d'un avis contraire. Il ne conseilloit pas à la Reine de sortir de Gand.* Louïs n'apprit la maladie de sa mére que par le bruit commun. Soit que la tendresse naturelle se reveille, soit qu'il veuille seulement garder les régles de la bienséance, il dépêche Des-Roches Fumée, le charge d'une lettre courte & froide, & lui ordonne de faire non seulement les complimens convenables en pareille occasion, mais encore des propositions d'accommodement. Deux des Médecins du Roi ont ordre de partir en même temps, & de prendre soin du rétablissement de la santé de Marie de Médicis. L'Infante Isabelle avoit fait avertir Louïs, que la Reine Mére prévenuë de l'habileté de Vautier son Médecin, & de la parfaite connoissance qu'il avoit de son tempérament, le demandoit sans cesse. Mais Richelieu n'étoit pas d'humeur de rendre facilement la liberté à ses prétendus ennemis, quand il les avoit une fois enfermez à la Bastille. Le Cardinal insinué au Roi, que la lettre d'Isabelle est écrite à la sollicitation de Marie de Médicis, qui a toûjours en tête de faire venir auprès d'elle l'homme du monde le plus capable de lui

Mémoires de Montresor. Lumiéres pour l'Histoire de France, & Lettre d'un vieux Conseiller d'Etat à la Reine Mére, dans les Recueils des piéces pour la défense de Marie de Médicis. Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 685. 686. &c.

lui donner de mauvais conseils. On permet seulement à Vautier d'envoier son avis, & de marquer par écrit les remédes qu'il juge propres à la Reine Mére. Le Médecin bien-aise de se servir de cette occasion, pour obtenir son élargissement s'il est possible, se défend de répondre à une consultation par écrit. *Je n'ai point vû la Reine Mére depuis deux ans*, dit-il. *Comment puis-je deviner l'altération que le changement d'air, l'âge, & le chagrin d'un long exil, ont peut-être causée à son temperament: A Dieu ne plaise que je me hazarde à lui prescrire des remédes qui pourroient faire plus de mal que de bien.* Le refus dur & sec d'envoier un Médecin de confiance à une mére affoiblie par quarante jours & plus d'une fiévre continuë, & certaines choses qui se passérent alors entre Louis & Marie de Médicis, aigrirent les esprits, & rendirent l'ingrat Richelieu plus insensible aux malheurs de sa bienfaictrice. N'omettons pas ces circonstances. Elles nous découvrent le génie de ce maître fourbe. 1633.

Le Roi vous envoie à Gand, dit-il à Des-Roches. *Protestez de ma part à la Reine Mére, qu'encore que je n'ignore pas combien mon nom lui est odieux, & jusques où va sa mauvaise volonté à mon égard, cela n'empêche pas que je ne sois celui de ses serviteurs qui a le plus d'attachement à sa personne, & qui est le plus sensiblement touché du mauvais état de*

1633. *sa santé. Elle s'est efforcée de me perdre, nonobstant l'ardente passion que j'ai toûjours euë de la servir utilement. Quand on lui a représenté que mon éloignement causeroit un extrême préjudice aux affaires du Roi, elle n'en a rien voulu croire. Tout le mal qui lui est arivé, la Reine Mére se l'est attiré, en écoutant trop certaines gens que le Roi n'aime pas. Les mauvais conseils qu'on lui a donnez, l'ont portée à la triste nécessité de sortir du Roiaume. Mes ennemis l'ont surprise par de faux rapports, & par les interprétations malignes qu'ils ont données à mes actions les plus droites & les plus avantageuses au service du Roi. Je l'ai conjurée plus d'une fois de trouver bon que je l'éclaircisse. Bien loin de vouloir écouter ce que j'avois à dire pour ma justification, elle a répondu que je ne rentrerois jamais dans l'honneur de ses bonnes graces, & qu'elle seroit désormais mon ennemie irréconciliable. Ne manquez pas de lui rapporter que je parle de ceci les larmes aux yeux. Elle n'ignore pas que non content de ne l'avoir point offensée, je me suis aveuglément soûmis à toutes les choses qu'elle voudroit me prescrire, & que j'ai continuellement protesté que je ferois tout au monde pour effacer les mauvaises impressions qu'on lui a données de moi. A Dieu ne plaise que j'impute à une si bonne Princesse le mal que ses confidens m'ont fait, ni les calomnies que des gens qui sont auprès d'elle, ne cessent point de publier contre moi. Tant*

que

que ces langues envenimées seront écoutées, 1633.
je ne dois pas espérer que la Reine Mére se desabuse, ni qu'elle reconnoisse la droiture de mes intentions.

Telles étoient les couleurs dont Richelieu tâchoit de pallier la violence qu'il prétendoit encore faire à Marie de Médicis, en l'obligeant à chasser de sa maison, & à permettre qu'on tint reléguez hors du Roiaume, ceux qui l'avoient défenduë, & écrit contre l'ingratitude du Cardinal. Une Reine étoit-elle de pire condition que lui? N'avoit-elle pas encore plus de droit d'exiger que l'Evêque de S. Malo, le Capucin Joseph, Balzac, Du Châtelet, & les autres Ecrivains flatteurs de Richelieu, fussent bannis & flétris à cause du mal qu'ils dirent d'elle dans leurs Apologies de l'inique procedé du Cardinal, qu'il n'en avoit à demander que Marie de Médicis sacrifiât S. Germain, & ceux qui ne purent se dispenser de découvrir dans leurs Défenses de la Reine Mére les mensonges, les calomnies, & les noires intrigues de son persécuteur? Pour mieux faire acroire au monde que le Roi & son Ministre n'en vouloient qu'à certains domestiques de Marie de Médicis, on défendit non seulement à Des-Roches de parler à Des-Landes-Païen, au Pére de Chanteloube, & à l'Abbé de S. Germain; mais on lui ordonna encore de leur tourner le dos, s'ils l'abordoient. Des-Roches observa ponctuellement ce

1633. qu'on lui prescrivoit sur cet article. Les civilitez que Des-Landes voulut rendre dans la chambre de Marie de Médicis à l'Exprès du Roi, furent rejettées avec hauteur & avec mépris. Cela déplut tellement à la Reine Mére, qu'elle répondit séchement aux complimens que Des-Roches lui fit de la part de Richelieu: *Dites au Cardinal que j'aimois mieux ses persécutions, que ses civilitez.*

L'Infante Isabelle en usa plus honnêtement, quoi qu'elle eût presque d'aussi grandes raisons de haïr l'ennemi le plus dangereux de sa Maison. Elle répondit aux complimens que Des-Roches lui fit en passant par Bruxelles de la part du Cardinal, qu'elle estimoit ses rares qualitez, & que les écrits répandus contre lui dans les Païs-Bas, ne faisoient pas la moindre impression sur elle. Fut-ce politique ou pure civilité de la part de l'Infante? N'étoit-ce point un effet de la vertu de cette bonne Princesse toûjours appliquée à la pratique des maximes de l'Evangile? *Je suis pleinement consolée du mal qu'une si longue fiévre me cause*, dit Marie de Médicis à Des-Roches en recevant la lettre de Louïs, *puisqu'il me procure une visite de la part du Roi. Je l'en remercierai par quelqu'un qui ne lui sera pas desagréable.* Elle ne tint pas exactement sa parole. Persuadée que les ordres donnez à Des-Roches de tourner le dos à l'Abbé de S. Germain & aux autres, ont été suggérez par Richelieu, elle dépê-

dépêche en France Hurtaut créature du P. de Chanteloube, & celui-là même qui avoit porté au Parlement de Paris la requête & la lettre de la Reine Mére contre le Cardinal. C'étoit témoigner assez clairement à Richelieu, qu'on mépriſoit toutes ſes proteſtations, qu'on ne vouloit point le ménager, & que ſi on ſe racommodoit avec le Roi à l'occaſion de cette maladie, ce ſeroit indépendamment du Miniſtre. Marie de Médicis connut bientôt qu'elle vouloit l'impoſſible. Elle prendra d'autres meſures; elle tiendra un autre langage l'année ſuivante. 1633.

Sa réponſe à la lettre de Louïs apportée par Des-Roches, mérite de trouver ici ſa place. La voici : *Monſieur mon Fils, je ne doute point que ſi vous euſſiez été plûtôt averti de ma maladie, vous n'auriez pas manqué de me donner des marques de vôtre bon naturel. Celles que j'en ai reçûës autrefois, m'ont ſi bien confirmée dans cette penſée, que mes malheurs préſens ne ſont pas capables de me l'ôter. Je vous ſuis extrêmement obligée de ce que vous m'avez envoié viſiter dès que le bruit de mon indiſpoſition eſt venu juſques à vous. Si vôtre bonté vous a fait regretter de n'avoir pas ſu plûtôt une choſe ſi publique, mon affection me porte à recevoir bien les nouvelles qui me viennent de vôtre part, à quelqu'heure que ce puiſſe être. Le Sieur Des-Roches vous dira qu'il m'a trouvée au quarantiéme jour d'une fiévre continuë avec des redoublemens qui me prénent toutes les*

1633 *nuits. J'ai voulu qu'il me vît debout, afin qu'il puisse vous assurer que le mal n'est pas si violent, & que mes forces ne sont pas si abattuës, que je ne doive avoir quelqu'espérance de guérison avec l'aide de Dieu. N'aiant point eu de santé depuis un an, & la fiévre qui me prenoit de trois en trois semaines, étant changée en continuë, les Médecins craignent qu'elle ne devienne plus dangereuse. Je suis résignée à la volonté de Dieu, & je ne regretterai point la vie, si je suis assurée de vos bonnes graces avant ma mort, & si vous m'aimez autant que je vous aime, & que je vous aimerai toûjours.*

Les gens les plus sensez de la maison de Marie de Médicis étoient d'avis qu'elle écoutât les propositions d'acommodement que Des-Roches lui apportoit. Mais Ornano sa confidente & le P. de Chanteloube l'en dissuadoient de toute leur force. *Madame*, lui disoit celui-ci, *il y a bien des gens dans vôtre maison qui souhaitent que vous retourniez en France, dussiez-vous être enfermée dans Vincennes. Ils ne pensent qu'à joüir paisiblement de leur bien.* Ornano & Chanteloube parloient pour eux-mêmes, en feignant d'être si zélez pour le bien de leur maîtresse. L'une avoit mille livres par mois dans les Païs-Bas, & l'autre quinze écus par jour. Des-Roches aiant offert de l'argent à Marie de Médicis de la part du Roi, en cas qu'elle en eût besoin, & lui insinuant dans le même temps, que son acom-

acommodement sera bien-tôt conclu, dès qu'elle voudra éloigner de sa maison certaines personnes desagréables au Roi, *je suis fort bien chez le Roi d'Espagne mon beau-fils*, répondit-elle froidement. *Il a soin que je ne manque de rien.* 1633.

L'Abbé de S. Germain aiant sû la proposition faite à la Reine Mére, va la trouver, & la presse de l'accepter. *Il n'est pas juste, Madame*, dit-il avec beaucoup de franchise & de générosité, *que vous souffriez à cause de nous. Quand Vôtre Majesté sera en France, elle ne trouvera que trop de moiens de nous faire du bien, & de nous donner de quoi subsister ici, ou ailleurs. Tirez-vous, Madame, d'un état si fâcheux, & allez vivre chez vous indépendamment des étrangers.* Je trouve quelque part que Chanteloube fit les mêmes instances. Mais je doute qu'elles fussent aussi sincéres que celles de S. Germain. L'ambition avoit corrompu le cœur de ce Prêtre. Dans l'espérance de se faire un Ministre d'Etat, il conçut de terribles desseins contre Richelieu. On peut dire sans jugement téméraire qu'un grand crime ne lui auroit pas coûté, pour se défaire d'un ennemi, & pour avancer sa fortune. Les hauteurs de Marie de Médicis & ses emportemens continuels contre le Cardinal, qu'elle ne nommoit jamais sans lui donner en présence de l'Exprès du Roi, une épithéte injurieuse & sanglante irritérent tellement Richelieu, qu'il résolut de la

1633. laisser souffrir dans les Païs-Bas, & de l'obliger enfin à s'humilier devant lui. Cependant afin de sauver les apparences, il lui faisoit faire de temps en temps des propositions assez avantageuses, pourvû qu'elle consentit à se tirer des mains des Espagnols, & qu'elle prît le parti d'aller en Angleterre, ou à Florence. Ceux qui l'avoient éloignée du Roi, remarque judicieusement un Gentilhomme témoin de ce qui se passoit alors, ne vouloient pas qu'elle se rapprochât de lui. Ils cherchoient seulement à se disculper en partie, & à faire acroire au monde, qu'il ne tenoit qu'à cette Reine infortunée de se rendre plus heureuse ailleurs que dans les Etats du Roi Catholique, & de revenir même en France à des conditions raisonnables.

Négociation de l'Abbé Delbéne pour le retour du Duc d'Orleans en France.

Richelieu attentif à semer la division parmi ses ennemis, faisoit dire sous main au Duc d'Orleans & à Puylaurens, que Marie de Médicis empressée de conclure un acommodement particulier avec le Roi son fils, dépêchoit diverses personnes à la Cour de France, afin d'y négocier son retour indépendamment de Gaston. Les Delbénes étoient ceux de la maison de ce Prince qui entretenoient une correspondance secrète avec le Cardinal, dans l'espérance de sauver l'Evêque d'Albi leur oncle, que Richelieu prétendoit faire déposer par des Commissaires du Pape, comme criminel de léze-majesté, à cause de ses engagemens

avec

avec les Ducs d'Orleans & de Montmorenci dans l'affaire du Languedoc. Puylaurens s'allarme sur les avis que les Delbénes lui donnent des vûës secrétes de la Reine Mére. Craignant d'être prévenu & de n'obtenir pas un Traité si avantageux, après que Marie de Médicis aura conclu le sien, il charge les Delbénes de s'informer des conditions que Louïs voudra bien acorder à son frére. Richelieu semble promettre tout dans le dessein d'augmenter les soupçons & la mesintelligence entre Marie de Médicis & Gaston, en les engageant subtilement à faire l'un & l'autre des démarches pour leur paix particuliére. Le Duc d'Orleans communique les propositions qu'on lui fait à l'Infante Isabelle, & au Marquis d'Ayetone Ambassadeur & Général des troupes du Roi Catholique dans les Païs-Bas. L'Infante & le Ministre Espagnol conseillérent à Gaston de les écouter, quoiqu'elles ne leur parussent pas sincéres. *Dans cette occasion*, dit Montresor, *la bonne Isabelle assura plusieurs fois Monsieur, qu'elle seroit fort contente de le voir retourner auprès du Roi son frére, pourvû que ce fût avec seureté, & d'une maniére digne de l'Héritier présomptif de la Couronne de France.* Rien ne prouve mieux la droiture de l'Infante.

1633. *Mémoires de Montresor. Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 693. 694.*

L'Abbé Delbéne partit incontinent pour Paris avec les instructions que lui donnérent le Duc d'Orleans & son Favori.

1633. vori. Il devoit dire de la part de Son Alteſſe Roiale, que pour rentrer dans les bonnes graces de Louïs, elle étoit diſpoſée à une reconciliation parfaite avec Richelieu : qu'elle ſe départiroit de toute ſorte d'intelligence, de liaiſon, & de ligue deſagréable à Louïs au dedans & au dehors du Roiaume : qu'elle ne prendroit aucun intérêt aux affaires préſentes de Charles Duc de Loraine, ni à tous les démêlez qu'il pouroit avoir dans la ſuite avec le Roi : qu'elle ſe conduiroit déſormais par les bons avis du Cardinal : qu'afin de prévenir les ſujets de défiance, elle donneroit toutes les aſſurances poſſibles de la ſincérité de ſes intentions : qu'elle ſupplioit Louïs de marquer l'endroit du Roiaume où il ſouhaitoit qu'elle ſe retirât en cas que ſa préſence à la Cour ne fût pas agréable au Roi : qu'elle demandoit ſeulement à demeurer dans un lieu ſûr, où elle n'eût rien à craindre de la mauvaiſe volonté de ceux qui la vouloient brouiller avec ſon frére : enfin que pour témoigner combien elle eſtimoit les lumiéres & les conſeils de Richelieu, elle lui laiſſoit la liberté de marquer l'endroit où elle ſe devoit retirer. Delbéne eut encore une commiſſion ſecréte & particuliére d'aſſurer le Cardinal, que Puylaurens étoit dans la diſpoſition de rompre avec ſon amante, la Princeſſe de Phalzbourg ſœur du Duc de Loraine, extrêmement odieuſe à Richelieu : que le Favori de Gaſton ſe trouveroit heureux d'obte-

nir

nir en mariage quelqu'une des parentes du Cardinal, fût-ce la derniére de toutes: qu'après cela Puylaurens seroit un des plus affectionnez & des plus ardens serviteurs de Son Eminence. L'Abbé ne manqua pas d'exécuter ponctuellement les ordres que le Duc d'Orleans & son Favori lui avoient donnez. Louïs aiant écouté froidement Delbéne, le renvoie au Cardinal, qui promet toute sorte de seureté à Puylaurens, s'il s'allie dans la Maison de Richelieu. 1633.

On se mit alors à presser Delbéne sur l'article du mariage de Gaston avec la Princesse Marguerite de Loraine. L'Abbé à qui Son Alteſſe Roiale a permis d'avouër tout à Louïs & à son Ministre, en cas qu'ils l'interrogent là-dessus, dit rondement que Gaston est marié. *Cela n'est rien*, ajoûta-t'il. *M. de Puylaurens promet de faire ensorte que Monsieur consente à la dissolution de son mariage, s'il est jugé clandestin & contraire aux loix du Roiaume.* Louïs entra dans une furieuse colére quand il entendit que son frére avoit véritablement épousé Marguerite, & que le mariage étoit consommé. Il s'emporta particuliérement contre le Duc de Loraine: *Je punirai ce maître fourbe*, dit le Roi. *Il m'a protesté qu'il n'y avoit rien de fait, & promis d'empêcher le mariage, si mon frére & sa sœur s'opiniâtroient à le conclure.* Richelieu & son Capucin ennemis de Charles approuvérent le ressentiment de Sa Majesté

1633. jesté contre lui. On tâcha seulement d'appaiser le Roi au regard de Gaston, en remontrant que c'étoit assez que le Duc d'Orleans avouât son mariage, & que Puylaurens s'engageât à le faire rompre. On répondit ensuite à Delbéne, que Sa Majesté consentoit à celui du Favori de Gaston avec une parente du Cardinal, à condition que Puylaurens travaillât fortement à la dissolution du mariage de son maître avec la Princesse de Loraine. D'un autre côté Richelieu promet de servir Son Alteſſe Roiale, pourvû qu'elle se conduise désormais tout autrement qu'elle n'a fait. Enfin Louïs donne par écrit les conditions auxquelles il veut bien rendre ses bonnes graces au Duc d'Orleans.

Elles ne contenoient rien d'essentiel & d'effectif. On donnoit seulement des paroles générales à Gaston. En devoit-il être surpris après les basses soûmissions, je ne dis pas au Roi son frére, mais à un misérable Prêtre? *Quoique Monsieur*, dit Montresor, *eût raison de se rebuter de la mauvaise foi dont la Cour en usoit avec lui, il ne voulut pas rompre la négociation commencée. Bien loin de nuire à ses affaires, elle contribuoit à tenir dans le devoir, & à contenter beaucoup de gens de sa maison qui se repaissoient de l'espérance d'un acommodement prochain, dont leur inquiétude & je ne sai quels desseins particuliers leur causoient un ardent desir.* Delbéne retourne donc en France avec ordre

de

de parler en termes moins soûmis, & de demander au Roi des places de seureté pour le Duc d'Orleans. On refuse absolument une chose qui n'acommode pas Richelieu, & Gaston déclare que sans une pareille précaution, il ne veut pas se mettre à la discrétion d'un Ministre vindicatif. Les allées & les venuës de l'Abbé qui continuent toûjours, allarment Marie de Médicis. Elle appréhende que le Traité ne se conclue sans sa participation. La voilà de retour à Bruxelles, sous prétexte de suivre l'avis que le Duc d'Orleans lui a donné de quitter l'air marécageux de Gand. La mére & le fils se rejoignent avec de grandes démonstrations de tendresse. Mais leurs confidens toûjours animez les uns contre les autres, gâtent tout, & donnent de terribles avantages à Richelieu, en portant Marie de Médicis & Gaston à une défiance réciproque, & à négocier chacun leur acommodement particulier. Je souscris volontiers à la remarque d'un Auteur judicieux. *Par malheur pour la Reine Mére & pour Gaston*, dit-il, *leurs Favoris avoient beaucoup moins d'habileté que le Ministre de Louïs, quoique peut-être ils ne lui cédassent point en malice.* 1633.

Vie nouvelle du Cardinal de Richelieu. Liv. IV.

En attendant que Delbéne fût de retour du second voiage qu'il fit cette année à la Cour de France, le Duc d'Orleans crut devoir témoigner à l'Infante Isabelle qu'il étoit extrémement sensible aux honnêtetez qu'il recevoit de la part du Roi

Prise de Rhimberg par le Prince d'Orange.

1633. Roi d'Espagne, & que les intérêts de la Maison d'Autriche ne lui étoient pas indifférens. Il prenoit en même temps part à une action qui lui paroissoit digne d'un Prince de sa naissance. Je parle de l'entreprise de secourir Rhimberg assiégé par Frederic Henri Prince d'Orange. La négociation de la Tréve proposée entre les Païs-Bas Catholiques & les Provinces-Unies aiant été rompuë, Frederic Henri plus diligent que le Marquis d'Ayetone Général de l'armée du Roi d'Espagne, assemble les troupes des Etats Généraux des Provinces-Unies à la fin du mois d'Avril, arive l'onziéme jour de Mai devant Rhimberg, ville située sur le Rhin entre Vezel & Orsoi, l'assiége & l'attaque avec beaucoup de vigueur. Diesdorf Gouverneur de la place se défendit bravement, & fit une aussi longue résistance qu'il lui fut possible, pour donner le temps aux Espagnols de venir au secours. Le Marquis d'Ayetone prend en effet la résolution de marcher droit au Prince d'Orange, & de le combattre, ou de l'obliger à lever le siége, en cas qu'il ne veuille pas hazarder une bataille. Gaston impatient de se signaler dans cette rencontre, part de Bruxelles, se rend à Venlo, & joint l'armée du Roi Catholique, composée de quatorze mille hommes de pied & de six à sept mille chevaux. Rapportons ce que Montresor Gentilhomme de la suite du Duc d'Orleans & témoin de ce qui se passa, raconte.

Mémoires de Montresor. Mercure François. 1633.

Dès

Dès que Monsieur fut arivé, dit-il, *les Espagnols résolurent dans leur conseil de guerre d'aller droit aux ennemis. Le lieu du passage fut marqué au dessous de Maseik petite ville du païs de Liége. Comme il étoit défendu par Slakembourg Lieutenant Général de la cavalerie des Provinces-Unies, posté en cet endroit avec trois mille chevaux, quelqu'infanterie tirée de Maſtricht, & quatre piéces de canon amenées de Ruremonde, le Marquis d'Ayetone fit une action de Capitaine pour tromper l'ennemi. Toute l'infanterie tourne tête vers une île à une lieuë & demie au dessous, & donne à penser qu'elle y veut vraisemblablement passer la riviére. Slakembourg abandonne son poste, & la cavalerie Espagnole passe facilement à une lieuë au dessus. Les troupes des Etats Généraux s'en étant apperçuës, elles se retirérent avec tant d'effroi & de désordre, que si la nuit n'eût pas dérobé aux Espagnols une partie de la connoissance de ce qui se passoit, les Hollandois eussent été indubitablement défaits. Monsieur donna en cette occasion beaucoup de preuves de son jugement & de son courage. Les Espagnols ne lui refusérent pas les louanges qu'il méritoit. On applaudit à sa repartie au Comte de Buquoi. De deux paires d'armes que ce Seigneur avoit, il se reserva la meilleure, & préta l'autre à Son Altesse Roiale, en disant qu'il n'en répondoit pas. C'est assez qu'elles soient à l'épreuve de l'épée, repliqua Monsieur. Le pont de bateaux pour le passage de l'infanterie, du* 1633.

canon

1633. *canon & du bagage fut fait en si peu de temps, que les François qui n'avoient jamais vû une pareille diligence, en furent extraordinairement surpris. La nouvelle de la reddition de Rhimberg arriva dans ce moment.*

Le Gouverneur avoit inutilement demandé à Frederic Henri une suspension d'armes pour dix jours, à la fin desquels il promettoit de rendre la place, en cas qu'elle ne fût pas secouruë. Le Prince d'Orange sûr de l'emporter par assaut, aiant refusé son consentement, Diesdorf fait une autre proposition, que les fortifications soient razées, & qu'on remette la ville à l'Electeur de Cologne auquel elle appartient. Frederic Henri la rejette pareillement, & le Gouverneur sauve la garnison & le pillage par une capitulation signée le 2. jour du mois de Juin. *Les Espagnols changérent alors de dessein,* poursuit Montresor. *Ils se saisirent de l'Ile de Stevenswert, quoi qu'on lui eût acordé la neutralité. L'armée y entre le lendemain, & commence de fortifier l'endroit. Les travaux furent départis aux troupes qui achevent en huit jours ce qu'on n'auroit pas espéré de faire en deux mois. Monsieur jugeant que les deux armées demeureroient sans rien entreprendre, résolut de s'en retourner à Bruxelles. L'Infante l'y reçut avec toutes les marques d'affection imaginables. Elle témoigna lui être sensiblement obligée de ce qu'il avoit honoré de sa présence l'armée du Roi Catholique.*

Durant

Durant les grands mouvemens dont l'Europe se trouvoit agitée, le Roiaume d'Angleterre étoit presque le seul qui jouït d'une profonde paix. Le Roi de France prétendoit n'être en guerre ouverte avec aucun de ses voisins, excepté le Duc de Loraine. Les entreprises faites sur les Etats & sur la Souveraineté de ce Prince, se couvroient du prétexte spécieux d'arrêter son inquiétude naturelle, & de le mettre hors d'état d'exciter des brouilleries en France, ou du moins d'aider la Reine Mére & le Duc d'Orleans à y allumer une guerre civile. Mais Louis s'intéressoit tant aux affaires de l'Empire; il donnoit de si puissans secours à la Couronne de Suéde & à l'Union Protestante en Allemagne, qu'on pouvoit dire avec vérité que les Maisons d'Autriche & de France se faisoient la guerre, sans aucune rupture ouverte de part ou d'autre. Charles Roi d'Angleterre demandoit le rétablissement de l'Electeur Palatin; les Ministres de Sa Majesté Britannique négocioient tantôt avec le Chancelier de Suéde, tantôt avec les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, ou bien avec les Princes & les Cercles de l'Empire, Protestans. Cependant les instances de Charles étoient si foibles, & ses démarches si mal concertées, qu'il sembloit donner seulement quelque chose à la bienséance, & vouloir prévenir le reproche d'abandonner les intérêts de ses neveux & de leur mére.

1633. Etat des affaires en Angleterre.

Rushworth's Historical Collections. Tom. II. Clarendon's History. I. Book. Wolwood's Memoirs.

1633. On auroit dit que prévenu par Guillaume Laud Evêque de Londres, Charles s'imaginoit que sa plus grande affaire, c'étoit d'établir dans ses trois Roiaumes, je ne sai quelle uniformité de Croiance & de Culte, & qu'il valoit mieux appuier un Prélat plus superstitieux qu'éclairé, qui s'efforçoit d'introduire de nouvelles cérémonies dans l'Eglise Anglicane, que de délivrer les Protestans d'Allemagne, que dis-je? ses plus proches parens de l'injuste oppression que l'Empereur & la Ligue Catholique leur faisoient souffrir.

Au commencement de l'an 1631, Laud s'avisa de consacrer avec tant de cérémonies tirées, ou imitées du Missel & du Pontifical Romain l'Eglise de Sainte Catherine nouvellement rebâtie à Londres, que les Anglois, & sur tout ceux qu'on nommoit Puritains, acoûtumez à un Culte plus simple, en furent étrangement scandalisez. On craignit que l'Evêque de Londres ne fût Papiste dans l'ame, & qu'il ne projettât de rétablir insensiblement le Culte pompeux de l'Eglise de Rome. Urbain & ceux de sa Communion surpris de la démarche du Prélat qui avoit le plus de crédit dans l'esprit du Roi d'Angleterre, s'imaginérent que Laud n'étoit pas trop éloigné de leurs sentimens, & qu'il y ameneroit Sa Majesté Britannique. Les offres que la Cour de Rome fit cette année à Laud, sont une preuve incontestable de ce que

je

je dis. On tâcha de le leurrer de l'espérance d'un Chapeau de Cardinal, & certaines gens lui en portérent deux fois la parole. *Il y a quelque chose en moi qui ne me permet pas d'accepter une pareille proposition*, répondit Laud, qui aux cérémonies près dont il s'entêta fort mal à propos, fut toûjours bon Protestant. *Il faudroit que l'Eglise de Rome fût sur un autre pied, avant que je pensasse à entrer dans sa communion.* 1633.

La dédicace pompeuse de l'Eglise de Sainte Catherine, se trouve parmi les chefs d'accusation produits contre Laud, quand on lui fit son procès. Il allégue pour sa justification, que Moïse consacra le Tabernacle; que tout ce qui est prescrit dans le Missel ou dans le Pontifical de Rome, n'est pas absolument mauvais, qu'on trouve des Eglises solemnellement consacrées, sous le régne de l'Empereur Constantin, & qu'Andrews savant Evêque de Winchester mort depuis quelque temps, avoit dressé lui-même la forme de consécration que Laud suivit à la dédicace de Sainte Catherine. Les accusateurs du Prélat lui repliquérent, qu'il n'est pas permis d'introduire dans le Culte de la Religion Chrétienne qui doit être simple, les cérémonies de l'ancienne Loi, & que si Andrews s'étoit imprudemment réglé en certaines choses sur le Missel, ou sur le Pontifical Romain, cela ne disculpoit pas Laud. L'exemple des Eglises pompeusement

1633. dédiées avant la convocation du Concile de Nicée, semble plus favorable à ce Prélat. Cependant il devoit penser que les Réformateurs de l'Eglise Anglicane, aiant jugé à propos d'abandonner des observances introduites depuis que les Evêques entêtez de rendre le Christianisme plus plausible aux Paiens, ou de se rendre eux-mêmes plus respectables au peuple, s'éloignérent de l'ancienne simplicité de la Religion de Jésus-Christ, il n'appartenoit pas à un Evêque particulier de faire revivre des choses abolies, sans le consentement de son Métropolitain & de ses confréres, ni même sans un ordre exprès du Roi & du Parlement d'Angleterre.

Bien loin qu'Abbot Archevêque de Cantorberi approuvât les innovations de Laud, il les condamnoit hautement. Mais l'Evêque de Londres & ceux de son parti avoient rendu leur Primat suspect & odieux à la Cour. Ils le décrioient malignement comme fauteur déclaré des Puritains, & ennemi de l'autorité du Roi. On fondoit ces calomnies sur ce qu'Abbot rigide sectateur des sentimens de Calvin, & zélé défenseur de la liberté de sa patrie, crioit contre la doctrine d'Arminius, & s'opposoit à l'établissement du dogme pernicieux de *l'Obéïssance passive*. Les insinuations de Laud pénétrérent si avant dans l'esprit de Charles, que l'Archevêque de Cantorberi fut entiérement disgracié jusques à la fin de sa vie. Les Auteurs

Auteurs Anglois nous font des portraits fort différens de ce Prélat. Chacun en parle selon les préjugez du parti qu'il embrasse. Les gens qui lisent l'Histoire moderne de l'Angleterre, doivent être extrêmement sur leurs gardes. Il faut savoir de quel parti sont & l'Auteur qu'on a entre les mains, & les personnes dont il parle. Ceux qu'on appelle *Tories*, disent ordinairement du mal des gens qui se nomment *Wigs*: & ceux-ci louent rarement un *Torie*, à moins qu'il ne se distingue beaucoup par sa modération & par ses bonnes qualitez. Voici ce qu'un Historien *Wig* dira d'Abbot. *C'étoit un Prélat sage & moderé. Il ne pressa jamais l'uniformité en ce qui concerne la Religion & le Culte, au delà de ce qui est nécessaire pour maintenir la paix dans l'Eglise, & il refusa constamment de soûtenir les prérogatives du Roi au préjudice du bien de l'Etat. Son génie n'étoit pas fait pour la Cour, quoique d'ailleurs il ne manquât ni d'éducation, ni d'habileté. Incapable de s'accommoder au temps, il conserva ses prémiers sentimens; & son inflexibilité hors de saison donna sujet à ses ennemis de le décrier comme peu attaché aux intérêts du Roi, & mêmes comme un défenseur outré des droits du peuple.* 1633.

Ce portrait n'est point desavantageux à l'Archevêque Abbot; & les gens desintéressez qui savent l'Histoire du régne de Jaques I. & de son Fils, reconnoîtront de bonne foi qu'il n'est pas mal ressemblant.

1633. Un Ecrivain *Torie* avouera la plûpart de ces choſes. Mais il y donnera un tour ſi malin, que le bon Prélat paroîtra un homme ſans mérite & fort négligent à remplir les devoirs de ſon miniſtére. *Abbot*, dira un Hiſtorien du parti oppoſé à celui de l'Auteur que je viens de citer, *remplit trop long-temps le prémier Siége d'Angleterre, & eut trop d'autorité dans l'Egliſe, quoi qu'il perdît ſon crédit après la mort du Roi Jaques I. & qu'il n'en eût pas beaucoup pluſieurs années auparavant. Il fut d'abord Chef d'un des moindres Colléges d'Oxford. Son habileté paroiſſoit ſuffiſante pour un pareil emploi. Il avoit l'air chagrin & les maniéres rudes & ſauvages. Cela paſſoit alors pour gravité. Un certain extérieur de vertu, appuié par la recommandation du Comte de Dunbar prémier Favori Ecoſſois de Jaques I. porta ce Roi à faire Abbot Evêque de Litchfield & de Coventry. On le mit à Londres peu de temps enſuite, quoi qu'il n'eût jamais été revêtu d'aucun bénéfice, ni exercé le moindre emploi Eccléſiaſtique. Il ignoroit entiérement la véritable conſtitution de l'Egliſe Anglicane, & les intérêts du Clergé. Cela ne parut que trop dans ſes actions.*

Après la mort de Bancroft qui ne ſera jamais aſſez regrettée, pourſuivra un Torie, *Abbot fut élevé à l'Archevêché de Cantorberi. Il prit une conduite tout oppoſée à celle de ſon prédéceſſeur qui avoit déja heureuſement commencé de délivrer l'Egliſe Anglicane de la domination des adorateurs de Calvin,*

Calvin, réduit en partie l'esprit indisci- 1633.
plinable des Non-Conformistes, avancé les personnes distinguées par leur mérite, & inspiré aux Ecclésiastiques du goût pour des études plus solides & plus utiles que celles qui se faisoient auparavant. De manière que si ce Prélat eût vêcu plus long-temps, ou si le Roi eût mis à sa place Andrew, Overal, ou quelqu'autre Docteur versé dans les affaires Ecclésiastiques, & zélé pour l'Eglise Anglicane, on l'auroit bien-tôt délivrée de cette maladie contagieuse du Calvinisme qu'il n'a pas été facile de guérir dans la suite. Abbot ne se mit nullement en peine d'appliquer aucun des remédes dont son prédécesseur se servit utilement. Persuadé que toute la Religion consistoit dans l'aversion du Papisme, & à en dire du mal, l'Archevêque distinguoit ceux qui déclamoient le plus furieusement contre Rome. Indifférent pour le maintien de la discipline, & pour l'établissement de l'uniformité, il ne faisoit aucune perquisition, & négligeoit de s'opposer aux entreprises sourdes & malignes des ennemis de l'Eglise Anglicane. Peu versé dans l'Antiquité Ecclésiastique, dans la lecture des bons Auteurs, il s'attacha uniquement aux dogmes de Calvin. Son respect pour ce Théologien l'empêcha de condamner aussi fortement qu'il y étoit obligé, la Discipline établie & défenduë par le même Auteur. Pourvû que les gens se ménageassent au dehors, en ne méprisant pas trop ouvertement le gouvernement Episcopal, & en s'abstenant de condamner

1633. *la Hiérarchie en termes injurieux, Abbot leur laissoit une entiére liberté de suivre leurs opinions particuliéres, & de pratiquer en secret ce qu'ils vouloient. Bien loin de faire des recherches contr'eux, il ne les chérissoit pas moins que les gens bien intentionnez, & les plaçoit indifféremment dans les Bénéfices.*

Plusieurs Evêques d'Angleterre s'apperçûrent du préjudice que les préjugez & la négligence de leur Primat causoient à la Religion. Ils s'efforcérent & de prévenir le mal, & d'y remédier dans leurs Diocéses, en appuiant ceux qui avoient de bons sentimens. Laud Evêque de Londres se mit à la tête des Prélats plus éclairez. Il employa son crédit auprès du Roi, afin d'arrêter le désordre. Son autorité dans l'Université d'Oxford dont il fut Chancelier, servit beaucoup à y supprimer les dogmes de Calvin, & à y établir une Théologie plus solide & plus conforme à l'Antiquité & à la constitution de l'Eglise Anglicane. Mais les louables efforts de Laud & de quelques autres Evêques, ne produisirent pas tout le bien qu'on en devoit attendre. La maison du Primat étoit toûjours remplie des plus habiles & des plus factieux du parti opposé. Il leur permettoit de publier leurs livres pernicieux. De maniére que son successeur trouva de terribles obstacles à surmonter, quand il entreprit de réformer le Clergé, & de rétablir le bon ordre dans une Eglise long-temps négligée, & remplie d'un grand nombre de Ministres foibles & opiniâtres.

C'est

C'est ainsi que les uns appellent sagesse & modération, ce que les autres nomment indifférence & défaut de zéle & de lumiére. L'Archevêque Abbot mérite-t'il bien la véhémente censure qu'un illustre Chancelier d'Angleterre fait de sa conduite? Quels étoient les dogmes pernicieux que l'Archevêque de Cantorberi favorisoit, ou ne condamnoit pas trop rigidement, & que l'Evêque de Londres combattoit avec chaleur? Les sentimens de S. Augustin sur la Prédestination & sur la Grace. Que l'Episcopat n'est pas tellement de droit divin, qu'il faille traiter de schismatiques les Eglises qui se gouvernent par plusieurs Pasteurs égaux en autorité. Qu'on ne doit pas trop presser l'observation de certaines cérémonies qui blessent les gens, auxquels le Culte le plus simple plaît davantage. Enfin qu'il est permis de résister aux Rois quand ils commandent des choses injustes & contraires aux loix du païs. Laissons aux personnes éclairées la liberté de juger si les sentimens d'Abbot étoient pernicieux, & sa condescendance contraire à l'esprit de l'Evangile. Quand même ce Prélat seroit blâmable de n'avoir pas marché sur les traces de Bancroft son prédécesseur, Laud ne l'est-il point encore plus d'avoir pris avec trop de précipitation & de hauteur le contrepied de tout ce qu'Abbot avoit fait? Le Comte de Clarendon grand admirateur de Laud est obligé de le reconnoître. 1633.

1633. Charles Roi de la Grande Bretagne forme le dessein de s'aller faire couronner en Ecosse.

Le Roi Charles prévenu par ce Prélat avoit mis si avant dans son esprit, que la réformation d'Angleterre étoit la chose du monde la mieux concertée, la plus conforme à l'esprit des Apôtres & à la pratique des prémiers Chrétiens, que Sa Majesté Britannique non seulement jalouse de la conservation de la moindre cérémonie, appuioit encore le projet formé par Laud d'en introduire de nouvelles, & se préparoit à établir dans ses trois Roiaumes une certaine uniformité dans le Culte & dans la Discipline, telle que Laud l'avoit imaginée. La grande difficulté, c'étoit d'y amener les Ecossois acoûtumez à des pratiques différentes, & naturellement éloignez de paroître recevoir la loi des Anglois. Je ne sai comment Laud se va mettre dans la tête, que Charles jouïssant d'une assez grande paix au dehors, Sa Majesté Britannique peut seurement presser les Ecossois de se conformer à la Discipline & à la Liturgie de l'Eglise Anglicane. L'impétueux Prélat exhorta fort le Roi à s'aller faire couronner en Ecosse, & à prendre cette occasion d'y établir le gouvernement Episcopal, & une Liturgie du moins conforme pour la plus grande partie à celle d'Angleterre. Si l'Evêque de Londres qui se picquoit d'être versé dans l'Histoire Ecclésiastique, eût bien voulu se souvenir des sages remontrances de plusieurs Prélats à Victor Evêque de Rome, quand il entreprit d'obliger toutes les Eglises à se conformer à la

Clarendon's History. I. Book. Rushworth's Historical Collections. Tom. II. Mercure François. 1633.

à la sienne sur la célébration de la Fête de Pâques, & de la réflexion judicieuse d'un Historien à propos de cette contestation, que les Apôtres plus appliquez à inculquer les véritez fondamentales de la Religion, & les principes de la Morale de Jésus-Christ, qu'aux choses qui regardent la Discipline & le Culte extérieur, ne se sont pas mis autrement en peine de les rendre uniformes par tout, & que contens que tout se fit avec ordre & avec bienséance, ils ont laissé aux Eglises particuliéres une entiére liberté sur les cérémonies, & sur les pratiques indifférentes au fond de la Religion; si Laud, dis-je, eût fait attention à ce qu'il avoit lû dans l'Histoire Ecclésiastique, & réglé là-dessus sa conduite & les conseils qu'il donnoit à Charles, il auroit prévenu les malheurs inouïs de ce bon Prince, & les siens propres. 1633.

La qualité de Doien de la Chapelle du Roi, n'obligeoit pas absolument l'Evêque de Londres à suivre la Cour en Ecosse. Mais rempli de la bonne opinion qu'il eut toûjours de son habileté & de son crédit auprès du Roi, Laud se flatte de trouver peu d'obstacles dans son projet, & de les surmonter facilement. Là-dessus il prend la résolution d'être du voiage d'Ecosse, se fait nommer Conseiller d'Etat de ce Roiaume, & ne voulant céder en rien aux Seigneurs Anglois qui acompagnent Sa Majesté, ce nouveau Ciprien d'Angleterre part de Londres avec dix Gentilshom-

1633. mes à sa suite, & seize chevaux de main. Je rapporterai ce que le Comte de Clarendon dit des vûës de Charles & de l'Evêque de Londres dans le voiage d'Ecosse. Ceux qui liront les extraits que je donne, se souviendront, s'il leur plaît, qu'ils sont tirez d'un Apologiste ardent du Roi, d'un adorateur déclaré de Laud, & d'un grand défenseur de l'Episcopat. Avec cette précaution, il sera facile de découvrir la vérité au travers des couleurs dont le Chancelier d'Angleterre pallie les fausses démarches de Charles, & de son malhabile Conseiller. Il est nécessaire de savoir tout ceci pour juger de l'origine & de la cause véritable du malheur dans lequel des Ministres imprudens & entêtez précipitérent un Prince certainement estimable & digne d'un meilleur sort. *Quoique le Roi*, dit le Comte de Clarendon, *fût autant qu'homme du monde, éloigné des sentimens de l'Eglise de Rome, & que personne n'entendit mieux que lui les justes raisons de nôtre séparation, & les motifs de la haine que le Pape & ceux de sa Communion nous portent, il ne put jamais aimer ses sujets Protestans ennemis du gouvernement reçu dans l'Eglise Anglicane. Prévenu que les gens qui sous un prétexte de conscience, refusoient de se soûmettre à la juridiction spirituelle des Evêques, embrasseroient la première occasion de se soulever contre l'autorité temporelle de leur Souverain, il veilla toûjours de près sur leur conduite, & se tint sur ses gardes contre leurs desseins.*

Que

Que les Presbytériens, ou les Puritains d'Angleterre, fussent si mal intentionnez, l'illustre Auteur que je cite, n'ose l'assurer positivement. Il dit seulement que c'étoit un préjugé du Roi, & que s'il y avoit véritablement de pareilles gens dans le Roiaume, ils se cachoient avec un soin merveilleux. *Les choses se trouvoient sur un autre pied en Ecosse*, poursuit le Comte de Clarendon. *Le gouvernement Episcopal étoit universellement haï. Si on y voioit des Evêques, ils n'en portoient que le nom. Destituez de leur jurisdiction, ils dépendoient d'une Assemblée purement Presbytérienne. Nulle forme de Religion au dehors, point de Liturgie, aucun extérieur de sainteté, la plûpart des Ecclésiastiques imbus de mauvais principes, quoiqu'il faille reconnoître de bonne foi qu'on rencontroit dans les Universitez d'Ecosse & particuliérement dans celle d'Aberdeen, un nombre considérable d'habiles gens qui les rendoient florissantes. Mais les Seigneurs du pais, & le peuple n'appuioient & ne favorisoient que ceux qui s'opposoient à l'Episcopat. La bienséance dans le Culte Religieux étoit absolument négligée dans toutes les Eglises Cathédrales du Roiaume. Le service se faisoit avec décence dans la seule Chapelle Roiale d'Edimbourg. Sous le régne du dernier Roi Jaques, les Ecossois parurent assez disposez à recevoir la Liturgie d'Angleterre. Il le souhaitoit avec ardeur. L'exécution du dessein qu'il conçut de les amener là, lui paroissoit si certaine, que les gens de son Con-* 1633.

1633. *seil Privé crûrent que c'étoit le but principal de son dernier voiage en Ecosse peu d'années avant sa mort. Les esprits ne se trouvérent pas si souples, quand il fut sur les lieux. Quelques-uns de ceux que le Roi avoit mis dans les prémiéres places du Roiaume, étant morts, il revint en Angleterre sans faire aucune tentative. Mais Sa Majesté conserva toûjours la résolution de poursuivre le projet formé. Elle l'auroit enfin exécuté, si les embaras que lui causérent le voiage du Prince de Galles en Espagne, & les mouvemens des derniers Parlemens qu'elle convoqua, ne l'eussent obligée d'attendre une conjoncture plus favorable.*

Refléchissons sur cet endroit d'un Auteur bien informé de l'état des affaires d'un Roiaume, dont il remplit la prémiére Magistrature avec éclat, & que les préjugez du parti qu'il défend, portent à déguiser la vérité. Cette corruption générale de l'Ecosse que le Comte de Clarendon exaggére si fort, elle consistoit à prier Dieu sans aucune forme de Liturgie, & à mettre les Evêques dans une certaine dépendance de leur Consistoire, Assemblée pareille à peu près au *Presbytére* de l'Eglise des prémiers siécles. J'approuve l'usage d'une Liturgie réglée; il est bon & ancien. Ces longues priéres faites sur le champ sont sujettes à être mêlées de repétitions inutiles, de choses peu convenables; à moins qu'un Pasteur judicieux & éclairé n'ait la précaution de s'y préparer avec grand soin. Il est même à craindre qu'il

qu'il n'y entre de l'enthousiasme & du fanatisme. Mais dans le fond, je ne voi pas que les Apôtres aient établi aucune Liturgie. Quant à la maniére d'exercer la juriſdiction Epiſcopale dépendamment d'un Conſeil donné à l'Evêque, cela eſt auſſi ancien que l'Egliſe. S. Ciprien ce grand défenſeur des priviléges & de l'autorité des Evêques, demandoit l'avis & le conſentement de ſon Clergé, & même de ſon peuple, ſur les affaires de la moindre importance. Je ſuis ſurpris qu'un Magiſtrat ſavant & éclairé, regarde l'autorité abſolue & indépendante des Evêques, comme une choſe néceſſaire: c'eſt un des plus grans abus introduits dans l'Egliſe. Enfin, le Comte de Clarendon avoue qu'il y avoit en Ecoſſe un nombre conſidérable d'Eccléſiaſtiques diſtinguez par leur mérite & par leur habileté. Rien ne preſſoit donc extrêmement d'entreprendre une nouvelle réformation dans ce Roiaume. Quand même on auroit dû changer pluſieurs choſes dans celle qui s'y trouvoit établie, on pouvoit encore à l'exemple du Roi Jaques, attendre une conjoncture plus favorable. Car enfin, il n'y avoit rien dans le Culte & dans la Diſcipline de l'Egliſe d'Ecoſſe qui fût abſolument contraire à l'Evangile, & incompatible avec la Religion Chrétienne. Le Chancelier d'Angleterre prétend que la tranquillité dont jouïſſoit Charles, fut une occaſion favorable de tenter l'établiſſement de l'uniformité dans les trois Roiaumes. 1633.

1633. iaumes. Cet illustre Auteur n'oublie-t'il point en cette occasion ce qu'il nous a raconté lui-même du mécontentement presque général que causérent en Angleterre les contestations du Roi avec ses trois prémiers Parlemens, & les voies extraordinaires dont il leva de l'argent? La prudence permettoit-elle de faire alors des innovations capables d'irriter encore plus les Anglois, & de soulever toute l'Ecosse? On nous va dire que Charles aiant connu par lui-même la disposition des esprits dans ce Roiaume, il crut devoir en sortir sans trop presser la réception de la Liturgie Anglicane. De tout ceci je conclus que le seul récit du Comte de Clarendon suffit pour nous persuader, que Sa Majesté Britannique fut fort mal conseillée par Laud, & que l'imprudence du Prélat brouillon & violent, est la source de la triste & lamentable fin de son facile & crédule maître.

Le Roi Charles, poursuit le Chancelier, *aiant hérité des vertus de son pére, & particuliérement du zéle pour la Religion, il n'eut rien plus à cœur que de la rendre uniforme dans ses trois Roiaumes. La paix profonde qu'on y voioit, lui parut une occasion favorable d'exécuter son dessein en Ecosse, où il alloit se faire couronner. Laud Evêque de Londres suivit Sa Majesté, quoique la qualité de Doien de la Chapelle ne l'y engageât pas absolument. Il est fort vraisemblable que le Prélat se seroit dispensé du voiage, si on n'avoit pas eu ce projet en vûë.*

Le

Le Roi souhaitoit avec ardeur de l'exécuter; & le Docteur Laud n'étoit pas moins vif à l'en solliciter. Il prêcha dans la Chapelle d'Edimbourg en présence de Sa Majesté; chose qui avoit été rarement acordée à un Anglois sous le régne précédent. Il parla de l'uniformité dans le service & de l'utilité des cérémonies. Son Sermon fut généralement applaudi. La nation Ecossoise témoignoit une si grande soûmission au Roi, & chacun paroissoit si disposé à lui complaire, que plusieurs gens sages crurent & sont encore persuadez, que si Sa Majesté eût alors proposé de recevoir la Liturgie Anglicane, la chose auroit passé sans contradiction. Cependant, après de sérieuses réflexions, le Roi jugea qu'il n'étoit pas encore temps de presser l'affaire. Ces derniéres paroles ne peuvent-elles point nous faire douter de ce que le Comte de Clarendon dit de la bonne disposition de contenter le Roi sur l'article de la Liturgie? D'où vient qu'il remit à un autre temps l'exécution d'une chose qu'il avoit tant à cœur? On dira peut-être que la résistance que Charles trouva dans le Parlement d'Ecosse, le fit changer de dessein. Et cela même me persuade que les Ecossois n'applaudirent pas généralement au Sermon de Laud, & qu'ils n'étoient point si disposez à se conformer au Culte de l'Eglise Anglicane. Nous verrons qu'on proposa dans le Parlement certaines choses qui tendoient à l'établissement de l'uniformité, & que bien des gens s'allarmérent d'une étrange 1633.

manié-

1633. maniére. Mais enfin, y eut-il jamais un entêtement pareil à celui de l'Evêque de Londres sur ses cérémonies? Il en parle à tort & à travers dans toutes les occasions. Quelque envie qu'ait le Chancelier d'Angleterre, de justifier son bon ami, la sincérité ne lui permet pas de dissimuler le zéle aveugle & impétueux de Laud.

Charles Roi de la Grande-Brétagne se va faire couronner en Ecosse, & convoque le Parlement du Roiaume à Edimbourg.

Charles étoit parti de Londres le 23. Mai, suivi des Comtes de Northumberland, d'Arondel, de Pembrock, de Southampton & de Holland, Anglois, du Marquis d'Hamilton, du Comte de Carlile, & de quelques autres Seigneurs Ecossois. Le voiage se fit avec beaucoup de pompe & de magnificence. Le Comte de Neucastle reçut & régala splendidement chez lui, le Roi & toute sa Cour. Le Chevalier Henri Vane, & Morton Evêque de Durham firent de même. Dès que Sa Majesté entre dans l'Ecosse, les principaux Officiers Anglois de la maison du Roi, cédent la place aux Ecossois, qui moins riches que les autres, se picquent d'avoir des habits & des équippages aussi somptueux, en un mot de faire les choses avec autant d'éclat. L'entrée du Roi à Edimbourg capitale du Roiaume, fut belle. Le 28. Juin on couronna Charles avec les cérémonies ordinaires. Les Ecossois trouvérent mauvais que Laud étranger en leur païs, se donnât la liberté de régler plusieurs choses dans le service Ecclésiastique du couronnement. Spotswood & Lindsey

Clarendon's History. I. Book. Rushworth's Historical Collections. Tom. II. Sir Philip Warwick's Memoirs.

Lindsey Archevêques de S. André & de Glascow étoient selon la coûtume aux deux côtez de Sa Majesté. Soit que le prémier voulût faire sa cour ; soit que ce fût un effet de son attachement aux cérémonies retenuës en Angleterre, il prit une chappe brochée ; & son confrére, ou plus modeste, ou plus amoureux de la simplicité des Presbytériens, parut seulement avec son habit ordinaire. La bile de Laud s'allume tout-aussi-tôt. Oubliant qu'il est dans un Roiaume, où son caractére ne lui donne ni inspection, ni autorité, il sort de sa place, va prendre l'Archevêque de Glascow, le tire d'auprès du Roi, & lui parle de la sorte d'un ton aigre & impérieux. *Etes-vous Ecclésiastique, ou non ? Si vous l'êtes, pourquoi ne prenez-vous pas les habits de vôtre ordre ?* Charles demeure immobile, & souffre que Laud mette l'Evêque de Rosse à la gauche du Roi. La tranquillité de ce Prince en cette rencontre, & son affectation de parler peu, & de tourner même le dos aux Seigneurs & aux autres Ecossois qu'il ne trouva pas assez complaisans à ses desirs, causérent de l'ombrage & du mécontentement dans le païs. 1633. *Mercure François.* 1633.

L'ouverture du Parlement d'Ecosse que Charles avoit convoqué à Edimbourg, se fit le 30. Juin. Les affaires s'y terminérent promptement & à la satisfaction de Sa Majesté. Il y eut seulement de la contestation sur deux Actes. L'un confirmoit les prérogatives de la Couronne,

&

1633. & le pouvoir donné au feu Roi Jaques, de régler comme il le jugeroit à propos les habits particuliers que les Eccléſiaſtiques porteroient dans l'exercice de leurs fonctions. Les Comtes de Rothes, de Caſſils, de Lothian & dix autres Seigneurs s'oppoſérent à l'Acte en ce qui concernoit l'habit Eccléſiaſtique, & criérent qu'il tendoit à introduire l'uſage du ſurplis dans l'Egliſe. *Nous conſentons à tout ce que l'Acte contient ſur les prérogatives Roiales*, dirent-ils. *Mais nous ne pouvons aprouver qu'il ſe faſſe aucun changement dans les habits des Eccléſiaſtiques.* Ces Seigneurs uſérent d'une pareille reſtriction, quand il fallut opiner ſur l'Acte qui confirmoit l'exercice de la Religion Proteſtante, tel qu'il ſe trouvoit alors établi en Ecoſſe. Le Comte de Rothes & les autres déclarérent que leur ſentiment, c'étoit d'abolir toutes les innovations faites dans le Culte & dans le Gouvernement Eccléſiaſtique depuis l'an 1606, c'eſt-à-dire, la création de treize Evêques en Ecoſſe, la cérémonie de recevoir la Communion à genoux, & quelques autres pratiques introduites par le feu Roi Jaques. Les Actes paſſérent comme Sa Majeſté le ſouhaitoit, nonobſtant l'oppoſition de quelques Seigneurs. Mais ils furent tellement irritez de la froideur avec laquelle Charles les reçut depuis, & de ce que Sa Majeſté leur tournoit le dos quand ils ſe préſentoient devant elle, qu'après la diſſolution du Parlement, il parut un libelle dans

le dans lequel on se plaignoit de ce que Charles avoit intimidé les membres de l'Assemblée, afin de les obliger à donner leurs voix conformément à ses intentions. Cela étoit fondé sur ce que le Roi trouvant de la résistance aux deux Actes dont j'ai parlé, tira un papier de sa poche & dit : *Messieurs, vos noms sont écrits ici. Je connoîtrai aujourd'hui ceux qui voudront me servir, ou non.* 1633.

Les Ecossois disposez à complaire à Charles sur la conformité de leur Eglise avec celle d'Angleterre, & les Evêques même du païs, voiant le chagrin presque universel que la hauteur du Roi dans le Parlement, avoit causé parmi les Seigneurs & parmi le peuple, n'osérent lui conseiller de presser la réception de la Liturgie Anglicane. *Quelque bien concertée qu'elle soit*, dirent ces Messieurs, *le plus grand nombre aura toûjours de la peine à s'y soûmettre. On y chante les Pseaumes traduits sur la version grecque fort différente de l'original, & si contraire en plusieurs endroits au véritable sens de l'Ecriture, que les gens acoûtumez à une traduction plus exacte, plus litterale, ne pourront soûffrir les Pseaumes de la Liturgie. Il en sera de même des Evangiles & des Epîtres, dont la version est faite sur la Vulgate Latine, rejettée dès le commencement de la Réformation. Le monde se récriera sur tout contre la lecture des Livres Apocryphes dans le service public, usitée dans l'Eglise d'Angleterre. Enfin, les Ecossois jaloux*

1633. *loux de leur indépendance & de leur liberté, s'imagineront que le Roi prétend les soûmettre peu à peu aux loix & aux coûtumes de l'Angleterre, & à les réduire comme les Irlandois. On croira que l'injonction de recevoir la Liturgie, est le prémier pas pour rendre par degrez l'Ecosse une province du Roiaume d'Angleterre. Tout bien consideré, il vaut mieux dresser ici une Liturgie particuliére avec certains changemens, capables de contenter la délicatesse de ceux qui voudroient faire difficulté de se conformer aveuglément à ce qui a été réglé dans un Parlement d'Angleterre.*

L'Evêque de Londres ne goûta point ces raisons. Toûjours rempli de ses préjugez, il remontra vivement au Roi, que les gens opposez à la conformité des deux Eglises dans le Gouvernement & dans la Discipline, trouveroient encore plus de choses à redire dans une Liturgie nouvellement dressée, que dans celle d'Angleterre, autorisée par un long usage, & approuvée par le plus grand nombre des Eglises Protestantes. Charles mieux informé de la disposition des Ecossois, & jaloux lui-même des priviléges de son païs natal, se rendit aux remontrances de ses Conseillers Ecossois. Content de laisser à quelques Evêques du Roiaume le soin de dresser une Liturgie qui pût être du goût des Seigneurs & du peuple, il sortit de l'Ecosse, sans proposer aucun changement en ce qui concernoit le gouvernement de l'Eglise & le service public.

Afin

Afin de parvenir plus facilement à son but, il érigea seulement un Evêché à Edimbourg ville capitale du Roiaume, laquelle avoit toûjours été du Diocése de la Métropole de S. André. 1633.

Depuis le commencement de la Réformation en Ecosse par les soins & par la prédication de Knox fameux disciple de Calvin, l'Eglise d'Edimbourg fut gouvernée par un certain nombre de Ministres que les habitans de la ville choisissoient. Le zéle peut-être trop ardent de ces Pasteurs pour la réformation des mœurs, aussi bien que de la Doctrine & du Culte, incommoda souvent le feu Roi Jaques, & le troubla dans ses plaisirs. *J'ai de grandes raisons*, dit-il à ses Courtisans dans le transport de joie que lui causoit la mort de la Reine Elizabeth, *d'être bien-aise de recueillir une si belle succession. Mais je vous proteste que le plaisir de me voir enfin délivré du joug que nos Prédicans vouloient m'imposer, n'est pas le moindre de ceux que me donne mon avénement à la Couronne d'Angleterre.* Le bon Prince espéroit de trouver plus de condescendance dans les Evêques Anglois, qui contens de prêcher contre le vice, ne le forceroient pas à bannir de sa Cour les divertissemens trop somptueux & peu conformes à l'esprit du véritable Christianisme. Comme les Ministres d'Edimbourg conservoient beaucoup de crédit & d'autorité parmi le peuple de cette capitale, Charles & Laud craignirent que ces zélez

1633. zélez Presbytériens ne le soulevassent contre la Liturgie & contre les autres changemens qu'on prétendoit introduire en Ecosse. C'est-pourquoi Sa Majesté Britannique prit la résolution d'ériger un Evêché à Edimbourg, & de le remplir d'un savant homme élevé dans l'Université de Cambridge en Angleterre. Elle crut qu'un Prélat habile & prudent deviendroit insensiblement supérieur aux Ministres de la ville, & que l'autorité que son mérite & son caractére lui acquereroient dans l'esprit de la Noblesse & du peuple, contribueroit beaucoup à lever les obstacles que la Liturgie & les autres établissemens pouroient trouver. Cependant l'érection du nouvel Evêché produisit un effet contraire à celui que le Roi & Laud attendoient. Les Ecossois prévenus qu'ils avoient déja trop de Prélats, se plaignirent généralement de ce que Charles en augmentoit le nombre.

Une autre chose fit redoubler les murmures & le mécontentement. Les Evêques rétablis en Ecosse par le feu Roi, contre l'inclination de la Noblesse & du peuple, y étoient si peu considérez, qu'ils n'osoient presque se montrer avec leurs robes; encore moins s'opposer aux délibérations des Consistoires. Charles mal conseillé par Laud se flatta de remédier à cet inconvénient, & de donner plus d'autorité aux Evêques, en les avançant dans les prémiéres charges de l'Etat. L'Archevêque

vêque de S. André est fait Chancelier d'Ecosse, dignité dont aucun Ecclésiastique n'avoit été revêtu depuis la Réformation. Quatre ou cinq autres Prélats sont admis ensuite dans le Conseil Privé du Roiaume. *Les espérances du Roi*, dit le Comte de Clarendon, *furent encore trompées sur cet article. Il auroit été plus à propos de suspendre cette promotion extraordinaire, jusques à ce que les Evêques eussent acquis plus d'estime & plus de crédit dans leur Clergé & parmi le peuple. Au lieu de les rendre plus respectables, on les exposa davantage à l'envie des Seigneurs, jaloux de ce que le Roi donnoit aux Ecclésiastiques une distinction que la Noblesse croioit lui être dûë. A la vérité, ce grand nombre de Prélats mis dans le Conseil d'Etat fut souvent un contrepoids à l'autorité des Seigneurs ennemis du Gouvernement Episcopal & de la conformité de l'Eglise d'Ecosse à celle d'Angleterre. Mais quelques Evêques emportez par la vivacité de leur esprit, ou ignorans des manières du monde & de la Cour, gardérent si peu de mesures dans leurs contestations avec les Seigneurs, que bien loin d'acquerir de la considération, & de faciliter l'exécution des bons desseins du Roi pour l'établissement du Gouvernement Episcopal, ils le rendirent encore plus odieux.* Charles partit d'Ecosse vers la fin du mois de Juillet, sans s'appercevoir du mal que les mauvais conseils qu'il écouta trop facilement, causoient dans le Roiaume. Il s'imagi- 1633.

1633. noit au contraire que les Ecossois plus attachez à lui qu'auparavant, se disposeroient bien-tôt à lui complaire sur l'introduction d'une Liturgie, & sur les autres changemens projettez. Sa Majesté s'apperçut trop tard quelques années après, que le voiage d'Ecosse lui avoit été fatal. C'est-pourquoi j'ai cru devoir rapporter ces particularitez peu importantes en apparence, mais funestes par les mouvemens dont elles seront l'occasion, ou le prétexte.

Laud est fait Archevêque de Cantorberi.

Abbot Archevêque de Cantorberi mourut sept ou huit jours après le retour du Roi en Angleterre. On ne délibéra pas long-temps sur le choix d'un nouveau Primat. La place fut d'abord destinée à Guillaume Laud Evêque de Londres, qui revint un peu plus tard que Sa Majesté. *Mylord Archevêque de Cantorberi, soiez le bien venu*, lui dit-elle lors qu'il parut à la Cour. Toutes les choses nécessaires à la translation sont promptement expédiées, & Laud s'établit en moins d'un mois dans le Palais Archiépiscopal de Lambeth près de Londres. Ce Prélat a fait si grand bruit dans le monde, & sa fin tragique est quelque chose de si extraordinaire, que je crois devoir rapporter ici ce qu'on dit de ses bonnes & mauvaises qualitez. Cela servira beaucoup à confirmer le jugement que j'ai déja porté de lui en quelques endroits de cet ouvrage. Les Auteurs Anglois parlent diversement de Laud selon les préjugez du

Clarendon's History. I. Book. Sir Philip Warwick's, & Doctor Welwood's Memoirs. Rushworth's Historical Collections. Tom. II.

du parti qu'ils ont embrassé. Voici ce qu'en dira un *Wig* moderé. *Laud se distingua par ses rares talens & par son érudition. Ambitieux au dernier point, il tâcha toûjours de se rendre agréable à la Cour, & crut que le moien le plus sûr de monter aux prémiéres dignitez de l'Eglise, c'étoit de prendre le contrepied d'Abbot son prédécesseur, qui se perdit auprès du Prince & du Favori, en soûtenant trop chaudement les droits du peuple. Laud se fit au contraire un zélé défenseur des prérogatives du Roi & de l'obligation de n'opposer jamais la force ouverte aux volontez les plus injustes du Prince.* 1633.

Un *Torie* judicieux ne parlera pas si rondement. Mais il en dira toûjours assez pour nous convaincre que ce portrait ne présente pas encore tous les défauts de Laud. Voici celui qu'un Chevalier Anglois a tracé. *L'Archevêque de Cantorberi avoit de la droiture & de la piété. Mais son humeur vive & son opiniâtreté à soûtenir les sentimens dont il étoit prévenu, ne convenoient nullement à un homme d'Etat. Elevé dans un Collége où il acquit de la réputation & du crédit, il prit des manières peu propres à la Cour. Il fut savant & versé dans l'Antiquité Ecclésiastique; également ennemi du Papisme & de la Théologie Presbytérienne; ardent à défendre l'autorité de l'Eglise, telle que les Evêques des prémiers siécles du Christianisme l'exerçoient; quoique d'ailleurs il reconnût la supériorité de la Juriſdiction*

1633. *Roiale dans les affaires Eccléſiaſtiques ; fort modeſte au dehors, & exact dans ſes dévotions & dans le réglement de ſa famille ; vigilant ſur ſon Clergé & attentif à ce que chacun remplit ſes devoirs avec édification ; enfin extrêmement curieux de la bienſéance & de la propreté dans les Egliſes. Ces bonnes qualitez ſe trouvérent mêlées de certains défauts qui l'empêchérent d'être un bon Miniſtre d'Etat. Au lieu d'uſer de prudence & de conſidérer la diſpoſition des eſprits & la conjoncture du temps, le Prélat pourſuivit chaudement ſes entrepriſes, & ne gardoit aucun ménagement. Sous prétexte des grandes affaires dont le Roi le chargeoit, il négligea ſouvent de rendre aux perſonnes de qualité les civilitez dûës à leur naiſſance & à leur rang. Le Marquis d'Argile l'étant allé voir, fut renvoié ſans façon. Laud dit que ſes occupations ne lui permettoient pas de donner de longues audiences. Le Seigneur Ecoſſois déja prévenu contre l'Epiſcopat & contre les Eccléſiaſtiques, s'en retourna tellement indigné de la hauteur & du faſte du Prélat, qu'il devint un des plus irréconciliables ennemis de Laud & du Clergé.* Je ne ſai ſi l'équipage & le train de l'Evêque de Londres au voiage de la Cour en Ecoſſe, conviennent bien à la modeſtie que cet Auteur lui attribuë.

Le Comte de Clarendon grand admirateur de Laud, nous découvrira encore mieux ſes bonnes & ſes mauvaiſes qualitez. *Les vertus exemplaires de l'Archevêque*

que de Cantorberi, dit le Chancelier d'Angleterre, *furent ternies par certaines foiblesses naturelles qui lui firent un grand nombre d'ennemis. Outre sa maniére prompte & aigre de s'exprimer dont il ne sut jamais se défaire, il s'alla mettre dans l'esprit qu'avec la candeur & la sincérité dont il faisoit profession, il sortiroit bien de toutes les compagnies, & qu'il se tireroit heureusement des affaires les plus épineuses. S'étant avancé par les degrez ordinaires dans l'Université d'Oxford, il devint Chef d'un Collége. Imbu des sentimens d'Arminius, il s'attira la haine des Sectateurs de Calvin, dont le parti étoit alors nombreux & puissant. Ces gens accoûtumez à décrier comme Papistes ceux qu'ils n'aiment pas, tourmentérent Laud d'une étrange maniére, & le rendirent tellement suspect, que nonobstant sa qualité de Chapelain du Roi, & la réputation de bon Prédicateur & de savant Théologien, qu'il acquit à juste titre, il ne put obtenir un Bénéfice qui le tirât du Collége qui lui donnoit de quoi subsister. Après de grandes contradictions, il parvint à l'Evêché de S. Davids dans le Païs de Galles. Ceux du parti contraire à celui que Laud embrassa, s'étant rendus puissans dans les assemblées du Parlement, le nouveau Prélat se distingua entre ceux qui s'opposérent aux gens qu'on nommoit Puritains. Cela le mit bien auprès du Duc de Buckingham, qui l'avança depuis à des places plus considérables.* 1633.

1633. *Dans son élévation, il se souvint trop du chagrin que lui avoient causé ceux qui traversérent sa fortune. Laud s'abandonne insensiblement aux mêmes passions qu'il reprochoit auparavant à ses adversaires. Pour se venger de ceux qui le traitent de Papiste déguisé, il les accuse à son tour d'être ennemis du gouvernement Episcopal, parce qu'ils soûtiennent les dogmes de Calvin: recrimination aussi mal fondée que l'accusation dont il se plaignoit. Car enfin, on reconnut dans la suite que plusieurs Théologiens prévenus des opinions spéculatives du Calvinisme, n'approuvoient nullement la Discipline de Genéve, & n'avoient pas moins de zéle que les autres pour la conservation de l'Episcopat. Quelque grand que fût le crédit de Laud à la Cour, il ne put travailler à la réformation qu'il projettoit, durant la vie de l'Archevêque Abbot. Mais dès qu'il se vid élevé à la dignité de Primat, il craignit d'être prévaricateur, s'il différoit plus long-temps de remédier aux abus & aux désordres qui augmentoient considérablement. Son courage & le témoignage que sa conscience lui rendoit de la droiture de ses intentions, le détournérent de ménager certaines personnes considérables, & à ne se mettre pas en peine de ce qu'on diroit contre lui dans le monde. La discipline fut observée rigoureusement, & sans avoir égard à la naissance & au rang. L'incontinence & la vie scandaleuse de quelques gens distinguez à la Cour & dans les provinces fut recherchée & poursuivie devant*

un

un Tribunal érigé tout exprès. On ne pardonna point à l'Archevêque ces sévères & infamantes censures. Les amendes auxquelles on condamnoit les coupables, s'exigeant avec la dernière rigueur, sous prétexte qu'elles étoient appliquées à la réparation de l'Eglise Cathédrale de Londres, on prit cette occasion de crier plus que jamais contre la juridiction des Evêques, & de les rendre odieux. 1633.

A Dieu ne plaise que je blâme le zéle de Laud pour la réformation des mœurs. Il devoit seulement se souvenir que les Prélats les mieux intentionnez n'ont pas toûjours cru devoir suivre l'exemple de Saint Ambroise. Peut-être même que cet illustre Archevêque de Milan auroit été moins sévére, s'il n'eût pas si bien connu la bonne disposition de l'Empereur Théodose. Lorsque les désordres sont enracinez & généralement répandus, il faut user d'une extrême prudence. Mais un Evêque ne peut pas aussi prévoir que les pécheurs seront tellement endurcis, que bien loin de rentrer en eux-mêmes, ils exciteront des troubles dans l'Eglise & dans l'Etat. C'est-pourquoi j'aime mieux suspendre mon jugement sur cette circonstance de la vie de Laud, qui lui suscita de puissans ennemis, que de la condamner absolument. Je m'en tiens à cette réflexion du Comte de Clarendon: *Le pauvre Prélat*, dit-il, *se reposant trop sur sa bonne conscience & sur la droiture de ses intentions, se va imagi-*

1633. *imaginer qu'il peut remplir la place de premier Ministre d'Etat sans user des ménagemens nécessaires à la Cour, & sans autre appui que celui qu'il prétend tirer de sa vie irréprochable, & de sa rude & grossière probité: chose fort mal concertée dans un siècle corrompu, & capable même de perdre des gens de bien qui voudroient suivre l'exemple de cet Archevêque dans une plus heureuse conjoncture.*

Ce qu'il y a de triste & de bizarre dans la vie de Laud, c'est que les ennemis que sa sévérité lui attira, se joignirent à d'autres qui l'accusoient de relâchement & d'irreligion, sur ce qu'il s'étoit opposé à la suppression de certaines assemblées qui se faisoient à la campagne le jour de la dédicace des Eglises, où il se commettoit des désordres assez crians, & sur ce qu'à son instigation, Charles renouvella une Ordonnance du feu Roi son pére, qui permettoit quelques divertissemens le jour du Dimanche après le service du soir; chose dont les Puritains rigides observateurs de la sanctification du jour du Seigneur, furent étrangement scandalisez. Tel étoit le malheur de l'infortuné Laud. Quelque spécieuses que soient les choses que le Chancelier d'Angleterre allégue pour le justifier, il paroît que ce Prélat fut extrêmement ambitieux, vindicatif, & imprudent. Nous découvrons son ambition dans tout ce qu'il fit pour perdre dans l'esprit du Roi & du Duc de Buckingham, Abbot Archevêque de

de Cantorberi, & Williams Evêque de Lincoln & Garde du grand Sceau d'Angleterre. Son humeur vindicative ne se fit que trop connoître, lors qu'il permit & qu'il pressa peut-être, la condamnation d'un Théologien, d'un Avocat, & d'un Médecin qui eurent les oreilles coupées pour avoir composé des libelles où sa réputation étoit attaquée. Enfin, ce que je vas raconter encore, prouvera suffisamment qu'il y eut beaucoup d'imprudence & d'aveuglement dans le zéle de Laud. 1633.

Laud entreprend de réformer plusieurs choses dans les Eglises d'Ecosse & d'Angleterre.

Un de ses prémiers soins depuis sa promotion à l'Archevêché de Cantorberi, ce fut d'obtenir du Roi une injonction à l'Evêque de Dunblanc en Ecosse, Doien de la Chapelle Roiale d'Edimbourg, d'y faire le service conformément à la Liturgie d'Angleterre. On prétendoit que ce seroit là comme le modéle de la réformation qu'on établiroit bien-tôt dans toutes les Eglises Cathédrales & Paroissiales, aussi bien que dans les Chapelles particuliéres du Roiaume. Les Prélats Ecossois travailloient cependant sous la direction de Laud à dresser une Liturgie pour leur Eglise. Sa Majesté Britannique l'aprouva solemnellement à la fin du mois de Septembre de l'année suivante, & ordonna aux Evêques d'Ecosse de faire encore une compilation des Canons pour régler la Discipline Ecclésiastique. Le dessein de Charles qui se laissoit conduire aveuglément par les mauvais conseils

Clarendon's History. I. Book. Sir Philip Warwick's Memoirs.

1633. seils de son Archevêque, c'étoit d'emploier seulement l'autorité Roiale & celle des Prélats pour faire recevoir la nouvelle Liturgie & la collection des Canons, sans attendre le consentement du Parlement, ni même celui d'une Assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse. Tout cela ne put être exécuté si-tôt. Nous verrons dans quelques années l'agitation & les mouvemens que cette affaire causa dans l'Ecosse.

Rushworth's Historical Collections. Hacket's Life of the Archbishop Williams.

Laud ne s'appliquoit pas avec moins d'ardeur à introduire diverses nouveautez en Angleterre. Depuis que la Messe y fut abolie, on ôta les autels de pierre de la plus grande partie des Eglises Paroissiales. Une table de bois parut suffisante & plus convenable. On la plaçoit dans un lieu commode, d'où le Ministre qui présidoit à la célébration de l'Eucharistie, pût être facilement entendu de toute l'Assemblée. Quoique cet usage fût plus conforme aux dogmes des Protestans qui croient que cette sainte cérémonie n'est point un Sacrifice, mais la communion à celui de Jésus-Christ qui s'est offert une seule fois pour nous sur la croix, les anciens autels demeurérent dans les Eglises Cathédrales d'Angleterre & dans la Chapelle du Roi. Je ne sai comment Laud alla se mettre en tête que les tables faites en forme d'autel à l'extrémité du chœur de l'Eglise, & entourées d'un balustre, étant d'un ancien usage, il falloit les rétablir par tout. On entreprend de suivre la fantaisie de l'Archevêque de Cantorberi dans quel-

quelques Paroisses de Londres. Les habitans s'y opposent. L'affaire est portée au Conseil du Roi, où le sentiment de Laud ne manque pas de prévaloir. Quelques Prélats empressez de complaire à leur Primat suivent son exemple. D'autres ou amoureux de la prémiére simplicité de la Réformation, ou chagrins du crédit & des entrepriſes de Laud, jugent plus à propos de ne faire aucun changement, & de laisser les choses sur le même pied. Williams Evêque de Lincoln, autrefois Garde du grand Sceau d'Angleterre, se mit à la tête de ceux-ci. Un Ministre de son Diocése aiant voulu placer malgré ses paroissiens, la table de la communion en guise d'autel, Williams réprima l'audace de cet homme. Laud ne manque pas d'appuier le Ministre contre l'Evêque de Lincoln, qui publie incontinent un livre pour soûtenir l'ancienne coûtume, & pour combattre l'innovation de l'Archevêque de Cantorberi son ennemi. La contestation fit grand bruit en Angleterre. Chacun prit parti selon ses intérêts, ou selon ses préjugez. Voici ce que le Comte de Clarendon en rapporte. 1633.

Quoique les gens sages & amoureux de la bienséance dans le service Ecclésiastique, dit-il, *approuvassent qu'on ôtât la table de la communion du milieu des Egliſes pour la mettre à l'extrémité du Chœur, & qu'elle fût enfermée d'un balustre; cependant cette nouveauté excita de grans murmures parmi le peuple, & le zéle indiscret de quel-*

1633. *ques Ministres qui voulurent faire les choses avec trop de hauteur, causa des procès & des appels au Tribunal des Magistrats. On disoit hautement, qu'il ne falloit faire aucun changement, & que les choses paroissoient sagement établies. Les gens se mirent ensuite à révoquer en doute le pouvoir & la jurisdiction des Prélats qui prétendoient régler la Discipline à leur mode. Plusieurs vinrent enfin à former des contestations sur les mots* d'autel, d'adoration, & de génuflexion, *& à disputer là-dessus avec autant de chaleur & d'animosité, que s'il eût été question des dogmes essentiels au Christianisme. Les Evêques ne s'acordoient pas même entr'eux. Les uns ne se mettoient pas autrement en peine de complaire à leur Primat, & les autres s'opposoient ouvertement à ses desseins. Plusieurs du Clergé inférieur eurent la hardiesse de faire de leur autorité privée les changemens que Laud ordonnoit, sans attendre l'ordre & quelquefois contre la volonté expresse de leur Supérieur immédiat. Emporté par son zéle, l'Archevêque poursuivoit ses entreprises avec une chaleur hors de saison, & se prévenoit d'une étrange manière contre ceux qui ne croioient pas y devoir aller si vîte que lui. Les Prélats redevables de leur avancement à Laud, affectérent de prendre la chose fort à cœur. Quelques-uns d'eux persécutérent trop vivement ceux qui s'opposoient à l'innovation, & firent des choses insoûtenables que les gens du parti contraire ne purent jamais oublier.*

Williams

Williams Evêque de Lincoln autrefois Garde du grand Sceau, poursuit l'illustre Auteur que je copie, *s'étoit rendu fort desagréable à la Cour, & avoit commis des fautes énormes dans l'exercice de sa charge. Inquiet de se voir dans la disgrace du Roi, & en danger d'être poursuivi, le Prélat se flatte qu'en faisant le populaire, & en feignant de s'opposer aux changemens qu'on prétend, crie-t'il, introduire dans la Religion, il évitera la punition dont il est menacé. Le voilà qui paroit tout d'un coup sur la scéne avec un livre de sa façon plein de recherches & d'érudition contre les entreprises de l'Archevêque de Cantorberi. Les connoisseurs avouérent que Williams n'avoit pas perdu son temps dans sa retraite, & qu'en lisant les bons Auteurs, il s'étoit rendu capable de bien écrire. Quelqu'ingénieux que fût son livre, il parut rempli d'une affectation maligne de rendre l'Archevêque de Cantorberi suspect & odieux. Williams s'y justifioit adroitement d'avoir traversé la fortune de Laud, dont il connut toûjours, insinuoit-il, l'esprit violent & la demangeaison de se signaler par des nouveautez. Quelques-uns repliquérent savamment au livre de l'Evêque de Lincoln. Mais ils soûtenoient avec tant de chaleur & de passion des choses desagréables au peuple, que leurs ouvrages furent mal reçus & négligez. Un si maigre sujet causa une espéce de schisme parmi les Evêques, & beaucoup d'animosité dans le Clergé inférieur, dont les habiles gens prenoient* 1633.

1633. *parti pour ou contre.* Je rapporte ces particularitez, parce qu'elles sont les prémiéres étincelles du feu qui s'allumera bien-tôt en Angleterre & en Ecosse. Cela servira du moins à nous convaincre, qu'il en est de l'Histoire Ecclésiastique moderne, comme de l'ancienne, dont un savant homme dit avec beaucoup de raison, que ce n'est qu'un récit souvent fade & ennuieux des vices & des emportemens des Evêques.

Il faut rendre justice à Williams. Tous les Historiens n'en disent pas tant de mal que le Chancelier d'Angleterre. Outre qu'un Evêque Anglois a donné l'histoire ou plûtôt une apologie de Williams, chargée d'une infinité de citations inutiles des Auteurs Grecs & Latins, les Auteurs Anglois disent unanimement que ce Prélat avoit son mérite. Sans entrer dans la discussion des reproches que le Comte de Clarendon lui fait, je m'en tiens à cette réflexion d'un Chevalier Anglois. *L'Evêque de Lincoln*, dit-il, *avoit plus de pénétration, & connoissoit mieux le monde & la Cour, que l'Archevêque de Cantorberi. Ceux qui examineront de près les allures de Williams, s'appercevront qu'il étoit plûtôt un Courtisan mécontent de sa disgrace, qu'un Prélat malhabile en ce qui concernoit son ministére. La haine que Laud & Williams conçurent l'un contre l'autre, les porta également à des actions qui ne convenoient nullement à leur rang & à leur caractére.* Rien ne m'engage à défen-

défendre Williams plûtôt que Laud: 1633.
mais je ne puis m'empêcher d'eſtimer davantage le prémier. L'Archevêque de Cantorberi a fait le journal de ſa vie. On y trouve des puérilitez & des ſuperſtitions indignes d'un homme habile & éclairé. Il raconte tous ſes ſonges, & l'Evêque de Lincoln s'y trouve ſouvent d'une maniére propre à nous perſuader que Williams cauſoit beaucoup d'inquiétude à Laud, & que celui-ci craignoit fort que l'autre ne le débuſquât. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Williams aiant été privé de ſa charge de Garde du grand Sceau, Laud fit tout ce qu'il put pour éloigner entiérement ſon rival de la Cour. Williams fut raié du catalogue des Conſeillers d'Etat, & Laud remua ciel & terre pour lui ôter encore le Doiené de l'Egliſe de Weſtminſter. On ne vouloit pas qu'il eût la moindre occaſion d'approcher du Roi, ni de paroître devant Sa Majeſté.

L'Evêque de Lincoln ſe conſoloit du mal qu'on lui faiſoit, en voiant que ſon grand ennemi achevoit de ſe perdre dans le monde par ſon entêtement de rétablir les cérémonies & les pratiques de l'Egliſe de Rome. Bien loin que la réſiſtance que Laud trouve à relever les autels abattus, le rebute, il remet les vitres peintes de ſes Chapelles de Lambeth & de Croydon, qu'on avoit rompuës au commencement de la Réformation. Non content de faire racommoder l'image de Jéſus-Chriſt

cru-

1633. crucifié, l'Archevêque ordonne qu'on peigne, ou qu'on rajuſte celle de Dieu le Pére ſous la figure d'un vénérable vieillard, telle qu'on la voioit dans les anciens Miſſels de l'Egliſe de Rome. Enfin à côté de l'autel élevé dans ſes Chapelles domeſtiques, on met par ſon ordre une *Crédence*. Un de ſes Eccléſiaſtiques y alloit prendre le pain & le vin deſtinez à la célébration de l'Euchariſtie, & les apportoit ſur l'autel, en faiſant je ne ſai combien d'inclinations & de révérences. Eſt-il ſurprenant après cela que le peuple choqué de ces nouveautez, ait crié *au Papiſte* contre le Primat d'Angleterre, quoique dans le fond il ne crût ni la Préſence réelle du corps & du ſang de Jéſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, ni la Tranſſubſtantiation? Laud s'étoit tout au plus entêté de certaines cérémonies, & croioit que l'uſage ſimple des tableaux & des peintures devoit demeurer dans les Egliſes pour l'inſtruction des ignorans. La maniére dont l'Archevêque ſe défendit, lorſque ces innovations lui furent reprochées dans ſon procès, prouve que c'étoit là ſeulement ſon opinion.

Pluſieurs Proteſtans Walons & Flamans s'étoient réfugiez autrefois en Angleterre pour éviter la perſécution excitée dans les Païs-Bas par les ordres du cruel Philippe II. Roi d'Eſpagne, & par ſon Miniſtre ſanguinaire le Duc d'Albe. Edouard VI. Roi d'Angleterre & la Reine Elizabeth ſa ſœur reçurent humaine-

ment

ment les Walons & les Flamans. On leur donna des Egliſes en divers endroits & la liberté d'y ſervir Dieu ſelon la Liturgie de Genéve qu'ils ſuivoient. Le Roi Jaques I. leur confirma le même privilége, & ſon Fils les en laiſſa jouïr paiſiblement, juſques à ce qu'il eut élevé Laud à la dignité d'Archevêque de Cantorberi. Dans la viſite que ce Prélat fit de ſon nouveau Diocéſe l'année d'après ſa promotion, il appelle les Miniſtres & les Anciens des Egliſes Walones, & déclare que les priviléges qui leur ſont acordez par les prédéceſſeurs du Roi, ne regardent que les étrangers établis en Angleterre, & que les enfans des Walons & des Flamans nez dans le païs, doivent ſe conformer au Culte & à la Diſcipline qu'on y pratique. Les Walons & les Flamans préſentent incontinent requête au Conſeil du Roi, demandent la continuation des graces acordées par les Rois précédens, & remontrent que la procédure de l'Archevêque ne tend à rien moins qu'à rendre bien-tôt leurs Temples deſerts & inutiles. Laud fait mine alors de relâcher quelque choſe de ſa prémiére ordonnance. *Les petits enfans des étrangers établis en Angleterre*, répond-il avec ſa maniére bruſque & impérieuſe, *ſeront ſeulement obligez à ſe conformer au Culte de nôtre Egliſe. C'eſt toute la grace que le Roi peut faire.* 1633.

Cette entrepriſe cauſa de nouveaux murmures contre l'Archevêque. Voici une

1633. une autre affaire qui lui suscita de plus puissans ennemis. Weston Comte de Portland Grand Thrésorier d'Angleterre étant mort, le Roi nomme d'abord des Commissaires pour exercer cette charge. Laud en fut un, quoiqu'il n'entendit rien aux finances, ni aux affaires civiles de l'aveu du Comte de Clarendon. Le pauvre Prélat reconnoissant ensuite son incapacité, résolut de quitter sa commission & de faire nommer un Grand Thrésorier. Mais venant à refléchir que cet emploi donne beaucoup d'accès auprès du Roi, & que celui qui en est revêtu, a de fréquentes occasions de parler en particulier à Sa Majesté & de lui insinuer plusieurs choses, Laud résolut de mettre une de ses créatures dans cette place importante, & mêmes un Eccléſiastique, afin qu'il pût soûtenir ce que le Clergé nomme les intérêts de l'Eglise. Cela ne s'étoit point vû en Angleterre depuis le régne d'Henri VII, & l'Archevêque devoit craindre que les prémiers Seigneurs du Roiaume ne regardassent avec jalousie & mêmes avec indignation un Eccléſiastique revêtu d'une dignité qui donne une grande distinction & beaucoup de revenu & de crédit. Bien loin que cette considération arrête Laud, il s'applaudit de ce que le Roi approuve ses vûës & ses desseins. Guillaume Juxon Evêque de Londres est nommé Grand Thrésorier d'Angleterre. Ce Prélat dont les Historiens louent le desintéressement & la probité, avoit été tiré depuis

depuis peu de l'obscurité d'un pauvre Collége de l'Université d'Oxford, dont il étoit Président. Son mérite pour une charge de cette importance, se terminoit à la qualité de Docteur en Droit Civil, & à quelque connoissance des Loix. Laud son intime ami devenu Archevêque de Cantorberi, le fit Evêque de Londres, & persuada enfin au Roi de lui donner l'administration des finances. Un choix si extraordinaire anima les grans Seigneurs d'Angleterre contre celui qui l'avoit conseillé, & contre les Ecclésiastiques en général, dit le Comte de Clarendon. La Noblesse craignit que le Clergé n'*engloutît* bien-tôt toutes les prémiéres dignitez du Roiaume, & que les *ambitieux* dont cet ordre est rempli, ne se fissent donner les marques de distinction dûës aux personnes que leur naissance, ou leurs emplois précédens, rendent plus propres aux affaires d'Etat. 1633.

Le Clergé Papiste d'Angleterre n'étoit pas moins divisé que le Protestant. Voici le sujet de leurs contestations qui passérent en France. L'Evêque *Vicaire Apostolique* en Angleterre, comme disent les gens de la Communion Romaine, étant mort, les Jésuïtes & les autres Religieux Missionnaires, firent tout ce qu'ils purent pour empêcher que le Pape n'en nommât un autre. Comme ces Vicaires sont envoiez avec la même autorité qu'a un Evêque Diocésain dans les païs où la Religion Romaine domine, ils prétendent

Grand bruit en France à l'occasion de certaines contestations excitées dans le Clergé Papiste d'Angleterre. *Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu.* 1633.

1633. dent exercer leur juriſdiction ſur les Religieux, examiner & approuver les Confeſſeurs & les Prédicateurs, ſervitude dont ceux-ci toûjours munis de certains priviléges du Pape, ne s'acommodent point. Les Evêques reſtreignent autant qu'ils peuvent le nombre des Religieux emploiez à entendre les confeſſions & à prêcher. Ils augmentent au contraire celui des Eccléſiaſtiques ; d'où il arrive que les Religieux ont moins de part aux émolumens que le Confeſſional & la Chaire apportent. Les Bénédictins Anglois furent les ſeuls qui joignirent leurs inſtances à celles des Eccléſiaſtiques pour obtenir un Evêque. Les uns & les autres demandoient le Docteur Mathieu Kelly ſon Profeſſeur en Théologie dans l'Univerſité de Reims en Champagne, ou le Docteur Richard Smith qui avoit autrefois étudié à Paris avec le Cardinal de Richelieu. On pria le Pape Urbain de faire un des deux ſon Vicaire Apoſtolique en Angleterre. Smith fut préferé à l'autre. Le voilà Evêque titulaire de Calcédoine, avec une Bulle d'Urbain qui lui donne la juriſdiction ordinaire des Evêques ſur les Catholiques Romains d'Angleterre.

Petrus Aurelius Præfatione & alibi paſſim. Rushworth's Hiſtorical Collections. Tom. II.

Dès que Smith entreprend de l'exercer, il ne manque pas de ſe brouiller avec les Religieux, & particuliérement avec les Jéſuites plus fiers & plus intéreſſez que les autres. On dit que les bons Péres formérent tant d'intrigues contre l'Evêque

vèque de Calcédoine, qu'il fut contraint 1633.
à sortir d'Angleterre pour mettre sa personne en seureté. Je trouve en effet une *Proclamation* du Roi Charles publiée l'an 1629, par laquelle il défend à tous ses sujets de recevoir chez eux Smith, & de le loger. On promet cent livres sterling de récompense à celui qui découvrira où le prétendu Evèque de Calcédoine est caché. Comme Sa Majesté Britannique défend dans le même Acte de donner retraite aux Jésuïtes & aux Prêtres Papistes, cela peut faire penser qu'il ne fut pas expédié à la sollicitation secréte des bons Péres. Cependant, il n'est pas impossible que ces gens subtils & déliez, aient été bien-aises d'y être compris pour mieux cacher leur intrigue honteuse. Smith se trouve seul nommé dans la *Proclamation*, & la récompense n'est promise qu'à celui qui le découvrira. De maniére que les Jésuïtes n'avoient pas plus à craindre qu'auparavant. Le danger d'être puni selon la rigueur des Loix, ne regardoit que l'Evèque de Calcédoine. L'autre, de gagner cent livres sterling, pouvoit porter bien des gens à le déceller: au lieu que n'y aiant aucune récompense promise à ceux qui découvriroient les Jésuïtes & les Prêtres, on ne se remuoit pas davantage pour les rechercher.

Quoi qu'il en soit de la part que les bons Péres Anglois eurent à la *Proclamation* publiée contre Smith, incontinent

après

1633. après sa fuite, ils se mettent à dire & à écrire qu'un Evêque est la personne du monde la plus inutile en Angleterre; que l'Eglise Papiste s'y peut gouverner sans lui par des Prêtres & par des Religieux revêtus de certains pouvoirs émanez du Pape; que le caractére Episcopal étant tout au plus nécessaire pour l'ordination des Prêtres & des autres Ecclésiastiques inférieurs, & pour administrer la Confirmation aux néophytes, il est facile de suppléer au prémier inconvénient en envoiant des gens au delà de la mer pour y être ordonnez; que la Confirmation n'étant pas d'une indispensable nécessité, les Catholiques Romains non confirmez sont autant Chrétiens que les autres; que le chréme dont les Catécuménes sont oints avant que de recevoir le Baptême, supplée selon les anciens Canons à celui que l'Evêque applique dans la Confirmation; enfin que le Pape a été surpris par les instances de ceux qui pour leurs intérêts particuliers demandoient un Evêque Vicaire Apostolique; qualité suspecte & odieuse aux Protestans Anglois, qui en prénent de si grans ombrages, que ce seul nom est capable d'augmenter la persécution que souffrent les Catholiques en Angleterre.

Mathieu Kellyson Recteur du Collége, ou Séminaire des Anglois dans l'Université de Douai en Flandres, publia dans sa langue un livre de la Hiérarchie Ecclé-

Ecclésiastique, pour défendre la nécessité des Evêques & leur autorité. Edouard Knot Vice-Provincial des Jésuïtes répond en Anglois à Kellyson, & fait approuver son ouvrage par deux Moines Docteurs de la Faculté de Paris. Enfin un autre Jésuïte Anglois nommé Jean Floyde entre encore en lice contre Kellyson, sous un nom déguisé. L'Evêque de Calcédoine & ses partisans font mettre en Latin les livres de Knot & de Floyde. On les présente à l'Archevêque & à la Faculté de Paris, qui les examinent & se préparent à déclarer juridiquement ce qu'ils en pensent. Les ouvrages des deux Jésuïtes furent condamnez le 30. Janvier de l'an 1631. par l'Archevêque de Paris, & le 15. du mois suivant, la Faculté censura plusieurs propositions extraites & rédigées sous certains titres, comme *téméraires*, *scandaleuses & hérétiques*. 1633.

Ce n'est pas tout. Quelques jours auparavant plus de trente Evêques de France qui se trouvoient alors à Paris, s'assemblérent en forme de Concile. Après un examen ou feint, ou véritable des deux ouvrages traduits de l'Anglois en Latin, ils écrivent une lettre circulaire fort étudiée, à tous leurs confréres du Roiaume, pour les avertir de la condamnation que leur Synode semblable à ceux que tenoient autrefois les Evêques d'Orient qui se trouvoient à la suite de l'Empereur à Constantinople, a cru devoir faire des

deux

1633. deux ouvrages qui lui ont été déferez. *La juriſdiction des Evêques a ſes bornes*, dit-on dans la lettre circulaire, *mais leur charité n'en connoit point. Selon la ſainte inſtitution des Apôtres nous arrêtons par nôtre autorité les ſchiſmes qui ſe forment, & les héréſies qui s'élévent dans nos Diocéſes. Mais nous ne pouvons remédier aux maux dont les autres Egliſes ſont affligées, que par un mouvement de cette charité, qui eſt véritablement Chrétienne, quand elle s'étend indifféremment ſur tous ceux pour qui Jéſus-Chriſt l'Evêque de nos ames eſt mort. A la naiſſance d'une erreur capable de mettre la confuſion dans l'Egliſe, c'eſt pourvoir à ſa propre ſeureté, que d'apporter les remédes convenables aux bleſſures faites à un troupeau voiſin du nôtre. Certaines héréſies ſe répandent comme la gangreine. Si une Egliſe s'en trouve infectée, toutes les autres doivent s'allarmer. De là vient, nos très-honorez Fréres, que nous ſommes auſſi ſenſibles aux coups portez à l'Egliſe d'Angleterre, que ſi on eût bleſſé nos propres troupeaux. Deux livres venus de cette Ile nous aiant été préſentez, & ceux qui entendent la langue du païs, nous aſſurant que ces ouvrages étoient remplis d'une doctrine pernicieuſe, tout autant que nous nous ſommes trouvez d'Evêques dans cette grande capitale expoſée aux yeux de tout l'univers, nous avons témoigné un égal empreſſement pour arrêter l'incendie, dont nous voions nos Egliſes menacées.*

Les

Les livres dont il étoit question aiant été mis en Latin, nous les avons examinez avec grand soin, & nous en avons flétri les mauvais endroits. Chacun pourra maintenant discerner l'erreur de la bonne & saine doctrine. Après cela, nos très-honorez Frères, il nous a semblé à propos de vous communiquer le jugement que nous portons de ces écrits, afin que dans une cause commune à tous les Pasteurs, nous tenions le même langage & les mêmes sentimens. Nous ne doutons point que vous ne condamniez ce que nous avons cru condamnable, & que vous ne défendiez de toute vôtre force la foi & la doctrine que nous professons. 1633.

Les Péres du nouveau Concile s'expliquent ensuite & déclarent qu'ils ont été fort choquez de ce que les deux livres tendent également à ruïner l'autorité que Jésus-Christ a donnée aux Evêques, à renverser la Hiérarchie Ecclésiastique, & à rendre le Sacrement de la Confirmation inutile. On prétend même que les prérogatives du Pape *souverain Vicaire de Jésus-Christ sur la terre* sont attaquées. Pour ce qui est du prémier des deux écrits qu'on ne nomme pas, les Prélats disent y avoir trouvé une infinité de propositions téméraires, *erronées, contraires à l'ancienne institution des Curez, capables de séduire les simples, & de mettre la confusion dans la Hiérarchie Ecclésiastique, peut-être de la renverser entiérement, injurieuses à l'ordre sacré des Evêques, en un mot presqu'hérétiques.* Pour ce qui est

1633. de l'autre livre, l'Auteur *s'exprime plus grossiérement*, dit-il, *& blasphéme plus rondement*. Après cela nous ne devons pas être surpris que les Prélats en disent plus de mal que de son confrére, & qu'il soit flétri comme aiant avancé des dogmes *schismatiques, blasphématoires, impies, & manifestement hérétiques*, ajoûte-t'on *en gémissant*. Aucune erreur n'est spécifiée; on se contente d'avertir les Evêques de France que les Agens du Clergé enverront les propositions extraites à ceux qui les voudront voir, & qui n'auront pas lû les livres où elles sont contenuës. Ce sont apparemment les propositions exprimées dans la censure de la Faculté de Paris.

Les Péres du Concile finissent leur lettre Sinodale en disant que selon les paroles du S. Esprit, ceux que Dieu a mis comme des *sentinelles sur les murailles de Jérusalem* ne doivent pas garder le silence, quand il y a du danger, ni ressembler à ces *chiens muets* dont parle un Prophéte, qui *ne peuvent aboier*, & qui dorment lorsque l'ennemi entre dans la maison du Seigneur. Cette lettre circulaire formée avec tant d'application sur le modéle des Epitres Sinodales des anciens Conciles, mérite de trouver sa place dans l'histoire du temps. Elle fit grand bruit dans le monde. Les Jésuïtes qu'on y flétrissoit sans les nommer, répondirent, que ce n'étoit qu'*un tissu continuel d'hyperboles outrées; qu'on n'y trouvoit aucune*

ne proposition exactement vraie, & qu'elles seroient même toutes fausses sans le secours de l'hyperbole. Avoient-ils si grand tort dans le fond? Le fameux Inconnu qui entreprit de justifier la piéce, répond à ce reproche, en alléguant plusieurs passages des Péres & des Conciles qui prouvent que l'hyperbole est familiére aux anciens Auteurs Ecclésiastiques. Je ne sai si cela doit contenter les personnes de bon sens. Il est certain que les écrits des Jésuites contre Kellyson, ne méritoient pas que les Evêques de France fissent un si grand vacarme. On a peut-être eu raison de comparer ces Messieurs aux habitans d'une ville, qui voiant un petit nuage de poussiére excité par un païsan qui vannoit son blé, sonnérent le tocsin, & se mirent en état de résister à l'ennemi qu'ils s'imaginoient venir assiéger leur ville. Les Prélats de France ne prenent-ils point comme ces bons bourgeois, une fausse allarme? Les Jésuites leur demandent encore assez plaisamment, s'ils croient être plus vigilans & plus clairvoians que le Pape & les Cardinaux. *Nos livres*, dit un des Auteurs condamnez, *sont connus à Rome, & aucun chien n'y aboie.* Avouons la vérité. Il y avoit dès-lors un puissant parti formé contre les Jésuites dans le Clergé de France & dans l'Université de Paris. Les gens qu'on nomma depuis *Jansénistes*, ne laissoient échapper aucune occasion de décrier la Société. 1633.

1633. Elle voulut tirer avantage de ce qu'Harlai de Chanvallon Archevêque de Rouen qui se picquoit d'érudition, & un ou deux Prélats refusérent de se trouver au prétendu Concile, & sur tout de ce que les prémiéres sessions aiant été tenuës chez le Cardinal de la Rochefoucaut, il rompit l'assemblée, dès qu'il s'apperçut de la chaleur avec laquelle on y procédoit. Quelqu'un dit qu'il appella un Notaire pour recevoir sa protestation contre tout ce que le Concile feroit dans la suite. L'Apologiste des Evêques replique à cela, que la Rochefoucaut s'est toûjours déclaré ami des Jésuïtes, que Coëffeteau Evêque de Marseille disoit du Cardinal, qu'il faisoit de bonnes choses par intervalles, & non par *habitude*, & que le Cardinal d'Ossat lui reprochoit d'être opiniâtre dans le mauvais parti, quand il l'avoit embrassé. Enfin le même défenseur de la lettre circulaire, assure que l'Archevêque de Rouen refusa de se trouver à l'Assemblée, parce qu'à l'exemple de S. Martin & de S. Grégoire de Nazianze il avoit pris la résolution de s'absenter des Sinodes, où les Evêques abandonnoient souvent la bonne cause, & emploioient la plus grande partie du temps à crier les uns contre les autres. Si tel étoit le véritable sentiment de Chanvallon, il n'avoit pas trop bonne opinion de ses confréres. Peut-être que l'Apologiste a voulu tourner en ridicule un Prélat qui affectoit d'être singulier dans ses maniéres.

Les

Les Jésuïtes ne se crurent pas tuez par les censures fulminantes dont le Clergé de France & la Sorbonne prétendirent les accabler. On vid incontinent paroître deux réponses sous un nom supposé, à la lettre circulaire des Evèques & à la censure de la Faculté de Paris. Jean Floyde Jésuïte Anglois passe pour l'Auteur de ces piéces. Quoi qu'il en soit, elles étoient écrites avec esprit & d'une maniére agréable & enjouée. On y donne en plusieurs endroits un assez grand ridicule au prétendu zéle des Evèques de France, qui entreprenoient, dit-on, sur les droits du Pape, auquel la connoissance des contestations excitées en Angleterre appartenoit légitimement. La Sorbonne fut plus mal traitée. Les Jésuïtes lui reprochérent hautement, qu'elle avoit perdu depuis long-temps, tout son lustre & toute sa réputation, & que ses censures étoient universellement mépriſées. Deux ou trois membres de la Faculté de Paris écrivirent pour la défense de la lettre des Prélats, & de la censure des Docteurs. Celui qui se signala davantage dans cette dispute, fut un inconnu sous le nom de *Petrus Aurelius*, dont les ouvrages remplis d'une infinité de citations des anciens Auteurs Ecclésiastiques, mais véhémens au dernier point, & chargez d'injures contre les Jésuïtes, furent reçus avec un aplaudissement extraordinaire dans le Clergé de France & dans l'Université de Paris. Les

1633. Le Roi de France interpose son autorité pour arrêter les disputes entre les Jésuïtes & un Auteur inconnu & déguisé sous le nom de *Petrus Aurelius*. *Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu.* 1632. & 1633. *Petrus Aurelius Præfatione & alibi passim. Grotius, Epist.* 329.

1633. Jésuïtes que le Cardinal de Richelieu n'aima jamais, s'apperçurent alors de la diminution de leur crédit. Tout le monde se souleva contr'eux, & le 23. Mars de l'an 1633. ils furent obligez de desavouer les ouvrages de leurs confréres Anglois.

On n'a jamais pû savoir certainement qui étoit ce *Petrus Aurelius*. Une Assemblée du Clergé de France lui offrit une pension considérable, s'il vouloit se découvrir. Mais sa modestie fut à l'épreuve d'une tentation si délicate. Ne craignoit-il point aussi de s'exposer trop à la vengeance des Jésuïtes qui n'oublient jamais les coups portez à leur Compagnie, & qui trouvent tôt ou tard un prétexte de perdre leurs ennemis? Plusieurs croient que ce fut le fameux Jean Du Vergier de Hauranne Abbé de S. Cyran en Poitou, qui se cacha sous le nom de *Petrus Aurelius*. D'autres attribuent les ouvrages à Barcos son neveu qui lui succéda dans l'Abbaïe, où il entreprit de nos jours de faire revivre l'observation littérale de l'ancienne régle des Moines Bénédictins. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que la réfutation des Jésuïtes n'ait été composée par quelqu'un de ceux qui parurent quelques années après à la tête du Parti Janséniste. Peut-être que plusieurs gens qui faisoient alors les mêmes études, fournirent des mémoires, & revirent ce que celui d'entr'eux qui leur parut écrire mieux en Latin, avoit

avoit composé. Et c'est la raison pourquoi aucun particulier ne pouvoit dire que les Ecrits publiez sous le nom de *Petrus Aurelius*, fussent de sa façon. Mais voici quelque chose de singulier & de bizarre. La face des affaires étant changée sous la minorité du Fils de Louïs XIII., ces Messieurs qui avoient tant fait valoir l'autorité des Evêques, & les censures de la Faculté de Paris en ce qui concerne les matiéres de Religion, se virent condamnez eux-mêmes dans les Assemblées du Clergé de France; & censurez par la Sorbonne. De maniére qu'il fallut tenir un autre langage, & se défendre comme les Jésuites contre les Decrets des Prélats & des Docteurs, en disant que les uns & les autres ne sont pas infaillibles, & que *les décisions de la Sorbonne ne passent pas la Seine.* 1633.

Petrus Aurelius aiant rejetté la maniére dont le P. Sirmond avoit corrigé un Canon du I. Sinode d'Orange dans sa nouvelle collection des Conciles de France, le savant Jésuite prit la plume pour soûtenir sa correction contre *Aurelius*. Rendons justice à Sirmond. Il étoit plus habile dans l'Antiquité Ecclésiastique, il avoit plus de goût & de discernement; il écrivoit avec plus de justesse & d'élégance que son adversaire. Mais quelque grans que soient les avantages du P. Sirmond, l'air décisif de *Petrus Aurelius* en impose au public prévenu contre les Jésuites. Peu s'en fallut qu'un homme

1633. d'un mérite extraordinaire, dont les habiles gens liront toûjours les Ecrits avec plaisir & avec admiration, ne passât pour hérétique, parce qu'il soûtenoit que le prétendu Sacrement de la Confirmation consistoit dans la seule imposition des mains de l'Evêque, & que les Prêtres & les Diacres avoient autrefois appliqué le chréme aux nouveaux baptisez. On parloit de flétrir en Sorbonne les livres du P. Sirmond, lorsque l'autorité du Roi intervint au commencement de l'année suivante, pour arrêter des contestations poussées trop loin. Séguier Garde des Sceaux défendit de la part de Louïs aux Docteurs de procéder contre le P. Sirmond. Quelques Evêques représentérent que ce qui regarde la Foi, ne dépend point de la juriſdiction temporelle. Mais leurs remontrances ne furent pas écoutées, & les choses en demeurérent là. Les Savans du Clergé de France & de l'Université de Paris, ont reconnu depuis l'illusion que *Petrus Aurelius* avoit faite au monde. Ses Ecrits emportez sont autant mépriſez maintenant, que les livres judicieux & polis du P. Sirmond sont estimez.

De Cordes Chanoine de Limoges distingué par ses belles connoissances & par le commerce qu'il entretenoit avec tous les habiles gens du temps dont j'écris l'histoire, envoia cette année les livres de *Petrus Aurelius* & du P. Sirmond à Grotius, sorti de France depuis deux ans

ou

ou environ, dans l'espérance de trouver enfin quelque repos dans sa patrie. Ce savant homme n'eut pas la liberté d'y demeurer. Il fallut se retirer à Hambourg, & se rendre aux instances du feu Roi de Suéde & du Chancelier Oxenstiern, qui avoient conçu une estime si particuliére pour Grotius, en lisant son livre incomparable *du Droit de la Guerre & de la Paix*, qu'ils l'invitérent à venir auprès d'eux. Il reçut à Hambourg les livres qui faisoient tant de bruit en France. Voici le jugement qu'il en porte dans une lettre à son ami De Cordes: *Je ne voi pas*, dit Grotius, *pourquoi Petrus Aurelius crie si fort contre Sirmond. Les livres de ce nouvel Auteur sont-ils de la façon d'un seul & même homme? Ne viennent-ils pas plûtôt d'une certaine Société de gens, dont l'un a prêté sa plume, l'autre a fourni ce qu'il savoit de l'Histoire de l'Eglise, & un troisiéme les argumens tirez de la Théologie épineuse de l'Ecole. Cela me paroît plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, le bon P. Sirmond est un vieux guerrier que de jeunes soldats attaquent vivement. Mais sa vieillesse est encore vigoureuse. A l'exemple de S. Jerôme, il montre qu'un bœuf las se soûtient mieux. A peu de choses près, je suis de son sentiment, & sur la maniére de lire le Canon du Concile d'Orange, & sur la diversité qui se trouve dans l'application du chréme aux nouveaux baptisez. Si les Jésuites ont commis une faute énorme contre le respect dû aux Evêques de* 1633.

1633. *France & aux Docteurs de la Faculté de Paris, Aurelius mérite aussi d'être blâmé en plusieurs endroits. Quelle raison a-t'il de parler de Suarez avec un si grand mépris, homme d'une subtilité incomparable dans la Philosophie qui sert de fondement à la Théologie de l'Ecole? Pourquoi cette affectation de rendre les Jésuïtes odieux en les appellant toûjours Molinistes? Si certaines expressions dangereuses ont échappé à Molina, Lessius & les autres Jésuïtes postérieurs les ont rectifiées.*

Grotius ne juge pas moins sainement du fond de la contestation. Je donnerai l'extrait de ce qu'il en écrit à son ami. Cela poura être de quelqu'utilité à ceux qui voudront s'instruire d'une dispute dans laquelle on s'échauffa d'une étrange maniére à Paris, & qui fut comme la prémiére étincelle du feu que le Jansénisme alluma depuis dans le Clergé de France. *Je trouve deux questions dans les livres d'Aurelius & des Jésuïtes*, dit Grotius, *l'une principale & l'autre incidente. Dans la prémiére, il s'agit de savoir, si en vertu des priviléges acordez aux Religieux par le Pape, ils peuvent prêcher & écouter les confessions, sous la permission de l'Evêque du lieu. La difficulté sera bien-tôt résoluë, si on veut se régler sur la pratique de l'ancienne Eglise. L'administration de la Pénitence a toûjours dépendu de l'Evêque, ou de ceux auxquels il l'avoit commise avec l'agrément de ce qu'on nommoit le Presbytére. L'exemple d'Origéne*

gêne & quelques autres montrent qu'en 1633.
certaines rencontres, il a été permis aux laïques de prêcher publiquement dans l'Eglise. Mais on ne voit point que cela ait été autrefois acordé aux Moines, que leur profession engage à mener une vie retirée du monde, à pleurer leurs péchez, & non pas à instruire les autres, comme dit S. Jerôme. Il est vrai que les Evêques ont tiré de la solitude certaines personnes d'un mérite distingué, lorsque le bien de l'Eglise le demandoit, & que ces Moines obéïssoient à l'ordre qu'on leur donnoit d'instruire le peuple. Cela se pratique depuis long-temps dans l'Eglise Grecque. La permission de prêcher donnée non seulement à quelques Moines qui demeurent dans leur Cloître, mais encore à des Communautez entiéres, c'est une chose nouvelle & particuliére à l'Eglise Latine. Aurelius a raison de soûtenir que dans les endroits où le Pape a droit d'acorder des privilèges, il faut les interpréter de telle maniére, qu'ils donnent atteinte le moins qu'il sera possible aux anciens Canons & au bon ordre. Si les Moines peuvent prêcher maintenant, c'est que l'Evêque le leur permet, ou les invite à venir au secours des Eccléfiastiques.

Je ne puis m'empêcher d'ajoûter ici, poursuit judicieusement Grotius, que si l'Evêque de Rome a une jurisdiction aussi étenduë sur toutes les Eglises particuliéres, qu'Aurelius & ses adversaires en conviennent, je ne voi pas pourquoi on ôte aux Papes le pouvoir de permettre aux Reli-

1633. *gieux de prêcher & de confesser dans tout le monde. Car enfin, selon les principes reçus de part & d'autre, le Pape a droit de faire dans chaque Diocése, ce que l'Evêque y peut faire. Au reste, j'approuve fort qu'Aurelius ait vivement dépeint l'artifice des Jésuïtes, qui sous une profession extérieure de pauvreté, ne cherchent qu'à s'enrichir, & qui ne font tant valoir l'autorité du Pape, qu'afin de rendre leur Compagnie absolument indépendante de tous les autres Supérieurs Ecclésiastiques.* Sous le régne dont j'écris l'histoire, il y eut de grans différends entre les Evêques de France & les Religieux à l'occasion des priviléges que les Papes ont acordez à ceux-ci de prêcher & de confesser par tout. Le Cardinal de Richelieu s'entremit l'année précédente pour les appaiser. Il ménagea si bien les esprits, dit-on, que les uns & les autres convinrent que les Evêques n'entreroient en aucune connoissance de ce qui regarde la discipline claustrale des Religieux, & que ceux-ci se confesseroient les uns aux autres dans l'enceinte de leurs Monastéres, mais que les Religieux ne pouroient aussi prêcher dans les Eglises, ni écouter dans leurs Chapelles & ailleurs les confessions des étrangers, sans la permission des Evêques. J'avouë que le Cardinal de Richelieu prit en cette occasion un tempérament fort judicieux. Cependant selon la remarque de Grotius, tant que les Evêques de France feront

les

les prémiers à dire que leur Pape *est le souverain Vicaire de Jésus-Christ sur la terre*, ils auront tort dans le fond, de contester les priviléges acordez aux Moines: Et ceux-ci raisonneront conséquemmentaux principes généralement reçus dans la communion de Rome, en soûtenant que leurs priviléges sont bons & légitimes. 1633.

Achevons de raporter ce que Grotius pense de la contestation entre *Petrus Aurelius* & les Jésuites. *La question incidente*, ajoûte ce savant homme, *regarde ce qu'on nomme le Sacrement de la Confirmation. J'ai remarqué dans mes différentes lectures, que l'Imposition des mains est une cérémonie que Dieu n'a jamais commandée, & que l'usage a introduite parmi les Juifs. Ils imposoient les mains aux gens pour lesquels ils prioient Dieu; action qui marquoit l'invocation de la puissance divine, dont la main est le simbole. Jésus-Christ a suivi cette coûtume de la Synagogue & plusieurs autres. Il imposoit les mains aux enfans & aux malades, & rendoit honneur en même temps à son Pére par la priére qu'il joignoit à cette cérémonie. Les Apôtres en ont usé de même, quand ils ont conferé les dons visibles du S. Esprit, & ordonné des Pasteurs. Nous le voions en plusieurs endroits du Nouveau Testament. Les prétendus Sacremens de la Confirmation, de l'Ordre, de la Pénitence, de l'Extrême-Onction, & du Mariage, ont tiré leur origine de cette coûtume que Dieu n'a point commandée, de*

1633. joindre l'imposition des mains à la prière. Car enfin dans l'ancienne Eglise on imposoit les mains à ceux qui se marioient, & cela s'observe encore parmi les Ethiopiens.

Le Batême des Chrétiens fut d'abord simple & semblable à celui que S. Jean administroit, & que les Juifs donnoient aux gens qui renonçoient à l'idolatrie pour embrasser le Judaïsme, ou pour demeurer dans la Judée, en observant ce que les Juifs appellent les commandemens faits à Adam & à Noé. Du temps des Apôtres, ceux-là seulement qui avoient reçu le pouvoir de conférer les dons miraculeux du S. Esprit, imposérent les mains aux nouveaux baptisez. Tous les Evêques prirent ensuite cette coûtume. Cela les rendoit plus respectables, & le peuple s'acoûtumoit à les regarder comme successeurs des Apôtres. L'usage parut même fondé sur la nécessité de prier Dieu que le néophyte retînt constamment la foi qu'il avoit professée en recevant le Batême. Dans le second siécle de l'Eglise & dans les suivans, plusieurs cérémonies furent ajoûtées au Batême, pour signifier les graces communiquées aux fidéles. On donna du lait & du miel; on oignit avec de l'huile; on mit les doigts dans les oreilles comme pour les ouvrir; enfin on introduisit diverses choses qui faisoient allusion à certains endroits du Nouveau Testament, afin d'insinuer au peuple que la puissance de Jésus-Christ opéroit intérieurement dans l'ame des Catécuménes, comme

elle

elle avoit agi extérieurement sur le corps des malades & des possédez. On s'avisa plus tard d'ajoûter une seconde onction avec un baume odoriferant, comme un simbole de la Roiauté & du Sacerdoce que l'Ecriture attribuë aux Chrétiens. Quel inconvénient y a-t'il que ce chréme ait été indifféremment appliqué par l'Evêque, ou par ceux auxquels il en donnoit le pouvoir? A l'Ordination près, un Prêtre a la même puissance qu'un Evêque, selon le témoignage de S. Chrysostome & de S. Jerôme. J'ai cru qu'on ne seroit pas fâché de trouver ici le jugement desintéressé d'un des plus habiles & des plus judicieux Ecrivains du siécle passé, sur une fameuse dispute dont la suite de mon Histoire m'obligeoit de parler. 1633.

Les Evêques de France si zélez pour soûtenir leurs droits & leur autorité contre les Jésuites & les autres Religieux, commirent cette année une lâcheté, dont ils rougirent dans la suite, & qu'ils tachérent de pallier le mieux qu'il leur fut possible durant la minorité du Fils de Louis XIII. Ces Messieurs qui avoient sans cesse leur S. Cyprien, & les Epitres Sinodales, ou les Canons de l'ancienne Eglise à la bouche, bien loin d'imiter la fermeté des Africains contre les Papes Etienne, Zozime, Boniface, & Célestin, ou celle d'Hilaire d'Arles dans son différend avec Leon I. & des autres Prélats de l'Eglise Gallicane qui ont courageusement défendu leurs priviléges & leurs

Le Pape nomme à l'instance du Roi des Commissaires pour juger quelques Evêques accusez du crime de lézemajesté.

1633. leurs libertez; ces Messieurs, dis-je, cédérent honteusement à Urbain, lequel à la sollicitation du Roi, ou plûtôt du Cardinal de Richelieu, nomma des Commissaires pour juger quelques Evêques du Languedoc, accusez du crime de léze-majesté, parce qu'ils s'étoient déclarez en faveur des Ducs d'Orleans & de Montmorenci. Selon l'ancienne discipline de l'Eglise, toutes les affaires Ecclésiastiques se doivent terminer dans le Concile de la province, ou tout au plus dans celui du département qu'on nommoit *Diocése*, auquel présidoit un des grans Métropolitains, qui prirent le nom fastueux d'*Exarque* & de *Patriarche*. Cette coûtume fondée sur le bon sens & sur l'équité qui veulent qu'un accusé soit jugé dans l'endroit où le crime a été commis, parce qu'on y trouve plus facilement les témoins nécessaires à l'instruction du procès, fut confirmée dans le fameux Concile de Nicée, & dans les Sinodes suivans. Les Evêques d'Afrique parurent plus jaloux que les autres de maintenir cette discipline. Ils ne voulurent jamais souffrir que les affaires de leur province fussent portées à Rome, ni que le Pape & les Prélats d'Italie en prissent connoissance.

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu.

1632. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 735. 736. Tom. VIII. Pag. 146. Marca de Concordia Sacerdotii & Imperii. Tom. VII. Gerbasius Dissertatione ad caput concordatorum de tonsis.

Durant les contestations que l'Arianisme causa en Orient, S. Athanase & quelques autres Evêques crurent se garantir de l'oppression, dont ils se voioient menacez par une faction maligne & puissante, en priant l'Empereur d'interposer son autori-

autorité, afin que les jugemens rendus 1633.
contr'eux, fussent revûs dans un second Concile. Mais cette tentative leur aiant mal réüssi à cause du crédit de leurs ennemis à la Cour, le Concile de Sardique tâcha de remédier aux inconvéniens, dont les Prélats opprimez se plaignoient, en déclarant que si un Evêque se croioit désormais mal jugé dans le Sinode de sa province, il pouroit s'adresser à Jule alors Evêque de Rome, lui demander la révision de son affaire, & se pourvoir, comme on dit en France, par une maniére de *Requête Civile.* Selon ce réglement, Jule devoit écrire aux prémiers Juges de s'assembler une seconde fois, afin d'examiner les griefs de leur confrére condamné. Le Pape pouvoit même députer deux personnes de son Clergé, qui assisteroient au second jugement, & auroient soin que tout s'y passât selon les régles de l'Eglise. Le Concile de Sardique n'aiant pas eu grande autorité, à cause du refus que les Evêques d'Orient firent de s'y rendre, ses Canons demeurérent longtemps inconnus. La seule Eglise de Rome les mit dans son Code immédiatement après ceux de Nicée, comme lui pouvant être avantageux à cause de la prérogative acordée à Jule son Evêque. Je dis *à Jule;* car enfin la maniére dont ces réglemens sont conçus, prouve que c'est une dérogation à l'ancien droit, & un privilége personnel donné par rapport à la conjoncture du temps, à celui qui rempliſſoit

1633. plissoit alors le Siége de Rome. Quoi qu'il en soit, dans le siécle suivant quelques Ecclésiastiques d'Afrique, condamnez par les Sinodes de leurs provinces, s'avisérent d'interjetter une maniére d'appel à Rome. Les Papes attentifs depuis longtemps à se servir de toutes les occasions d'étendre leur jurisdiction, reçurent les appels, casserent les sentences renduës en Afrique, & envoiérent des gens de leur Clergé auxquels ils donnoient le pouvoir de faire exécuter le jugement prononcé à Rome. Les Africains s'opposent vigoureusement aux nouvelles entreprises de l'Evêque de Rome, & soûtiennent que selon les Canons du Concile de Nicée, les affaires Ecclésiastiques se doivent terminer dans les Sinodes Provinciaux. Les Papes Zozime, Boniface, & Célestin répondent qu'ils usent d'un droit que le Concile de Nicée attribuë à leur Siége, & citent par erreur, ou par supercherie, les réglemens de Sardique comme étant véritablement de Nicée. Les Prélats d'Afrique étonnez de ne trouver point dans leur Code les Canons venus de Rome, députent aux prémiéres Eglises d'Orient, & prient qu'on leur envoie des copies authentiques des Canons du Concile de Nicée. Ceux que les Papes alléguoient en leur faveur, ne s'y étant pas rencontrez, l'Evêque de Carthage & ses confréres écrivirent une lettre Sinodale au Pape Célestin, pour le prier de se désister des entreprises de ses prédécesseurs, & de ne donner

ner aucune atteinte aux libertez de leur Egliſe, fondées ſur la diſcipline ſagement établie par le Concile de Nicée. 1633.

L'Egliſe des Gaules s'eſt à peu près conduite de la même maniére que celle d'Afrique. Leon Evêque de Rome aiant caſſé le jugement prononcé par Hilaire d'Arles contre un Prélat convaincu de quelque crime dans un Concile de l'Egliſe Gallicane, Hilaire s'oppoſa fortement à l'uſurpation du Pape. Mais Leon plus puiſſant à la Cour de l'Empereur Valentinien III. obtint une ordonnance de ce Prince ſtupide & perdu de débauches, par laquelle tous les Evêques des Gaules furent ſoûmis à la juriſdiction du Pape. La révolution arivée dans leurs provinces par l'irruption de diverſes nations barbares, empêcha que la Loi de Valentinien n'eût tout l'effet que les Papes en eſpéroient. Denis ſurnommé le Petit aiant publié dans le ſixiéme ſiécle un recueil des anciens Canons traduits en Latin, auxquels il joignit quelques Epîtres Décrétales des Papes depuis Sirice, & les réglemens du Concile de Sardique, les Romains prirent un ſoin merveilleux de faire valoir cette piéce & de la répandre par tout, afin d'appuier les prétenſions de leur Evêque. On s'acoûtume inſenſiblement à la diſcipline établie à Sardique ſur la maniére de juger canoniquement les Prélats accuſez : c'eſt-à-dire en prémiére inſtance dans le Concile ordinaire de la province, & définitivement par une réviſion de l'affaire, à la-

1633. à laquelle il étoit permis au Pape d'envoier deux Légats, en cas que l'accusé eût recours à ce qu'on nommoit le Siége de S. Pierre. Mais les Papes aiant ensuite anéanti toute l'autorité des Sinodes Provinciaux par l'ignorance & la stupidité des Evêques, lesquels souffrirent que celui de Rome devint un Monarque spirituel en Occident, & se soûmirent ridiculement aux fausses Décrétales des anciens Papes, forgées exprès afin d'appuier les usurpations continuelles du Siége Romain, les Papes, dis-je, prétendirent être seuls Juges en prémiére & en derniére instance des Evêques accusez. L'Eglise Gallicane s'efforça inutilement de faire revivre les anciens Canons. Après de longues contestations, la Cour de Rome obtint enfin l'abrogation de la Pragmatique Sanction du Roi Charles VII. & réduisit François I. à l'acceptation du Concordat, dans lequel Leon X. consent que les affaires litigieuses de France ne seront point portées à Rome; mais que le Pape nommera des Commissaires sur les lieux, qui les jugeront définitivement après certaines formalitez, dont la Cour de France convient avec celle de Rome.

Les Magistrats du Parlement de Paris & quelques Théologiens plus éclairez que les autres, aiant soûtenu dans le dernier siécle avec beaucoup de lumiére & d'érudition, que ce qu'on nomme en France *les Libertez de l'Eglise Gallicane*, est fondé

dé sur le droit de rétablir autant qu'il est possible l'observation de ce qui a été sagement réglé dans les prémiers Conciles Généraux; privilége auquel les Papes ambitieux, ni les Evêques lâches ou ignorans n'ont pû déroger; le Clergé de France a prétendu que suivant cette maxime, les Evêques doivent être jugez dans le Concile de leur province; sauf le droit d'appel au Pape, tel qu'il est marqué dans les Canons de Sardique. La Cour de Rome a constamment rejetté la prétension des François. Elle soûtient qu'en vertu du Concordat, le Pape a droit de nommer des Commissaires pour juger définitivement les Evêques accusez de quelque crime qui mérite la déposition, selon la discipline de l'Eglise. Richelieu qui n'aima jamais les longues procédures quand il fut question de perdre ses ennemis, n'eut pas plus d'égard aux priviléges des Prélats qu'à ceux des Pairs & des Maréchaux de France. Déterminé à faire déposer les Evêques d'Albi, d'Usez, de Nîmes, de Lodéve, de S. Pons, & d'Alet, comme complices de la prétenduë révolte du Duc de Montmorenci, le Cardinal s'embaraſſe peu de cet article des Libertez de l'Eglise Gallicane, que les Evêques ne peuvent être jugez que dans le Concile de leur province. On dit que le fameux Pierre de Marca depuis Archevêque de Toulouse & enfin de Paris, fut le Canoniste que Richelieu consulta. Cet homme habile à la vérité, 1633.

mais

1633. mais ambitieux au dernier point, avoit toûjours des faits hiſtoriques & des Canons tournez à ſa maniére, pour prouver tout ce que les Puiſſances auxquelles il vouloit plaire, lui demandoient. Il fait donc une longue Diſſertation, où il montre au Cardinal que la diſcipline touchant la maniére de juger les Evêques, a fort varié dans l'Egliſe; que depuis l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe, on a différemment procédé à la condamnation des Prélats accuſez, ſelon que les Papes & les Rois en ſont convenus entr'eux; enfin que François I. a conſenti dans le Concordat, que le Pape aura droit de nommer des Commiſſaires quand il ſera queſtion de faire le procès à un Evêque. Sur ce fondement après la ſaiſie du temporel des Prélats du Languedoc que je viens de nommer, Richelieu perſuade à Louïs de demander des Commiſſaires à Urbain, pour les juger définitivement.

La Cour de Rome ne laiſſa pas échapper une ſi belle occaſion de faire valoir ſes prétenſions. A la ſollicitation de l'Ambaſſadeur de France, le Pape expédie un Bref, par lequel il donne commiſſion à l'Archevêque d'Arles, & aux Evêques de S. Flour & de S. Malo, de juger leurs confréres accuſez. Le Clergé de France qui faiſoit alors un ſi grand vacarme pour ſoûtenir les droits de l'Epiſcopat, demeura dans le ſilence, & ne s'oppoſa point à la nouvelle entrepriſe du Pape.

Pape. Hardis & courageux contre les Jésuïtes & les Religieux qui ne se peuvent défendre que par des livres incontinent censurez, ces Messieurs cédent lâchement à la violence de Richelieu, & n'osent soûtenir leurs confréres opprimez par un Ministre hautain & vindicatif, qui paroissoit en état de perdre également les accusez & leurs protecteurs. Les Commissaires du Pape ouvrirent le 22. Mai de cette année leur illégitime & nouveau Tribunal dans le Couvent des Augustins de Paris. L'Evêque de S. Flour fut chargé d'aller faire des informations juridiques sur les lieux. Celui d'Usez mourut avant la fin de la procédure, & le Roi, dit un Historien, voulut que l'Evêque de Nîmes frére du Maréchal de Toiras fût épargné. Cependant quelqu'un rapporte que les Commissaires le déposérent aussi bien que l'Evêque d'Albi. La sentence ne fut prononcée que l'année suivante. Delbéne convaincu, dit-on, d'avoir été l'auteur principal de la résolution que prit le Duc de Montmorenci de recevoir Gaston en Languedoc, levé des soldats, revolté la ville d'Albi, & fait tirer le canon sur les troupes du Roi, fut dégradé de son ordre, déclaré déchu de tous les priviléges du Clergé, & condamné à pleurer ses péchez le reste de sa vie dans un Monastére. L'Evêque de S. Pol de Leon de la Maison de Sourdehac en Bretagne, fut cité devant les mêmes Commissaires comme complice de l'évasion de 1633.

la

1633. la Reine Mére. Ils le dépoſérent pareillement l'an 1635. Pour ce qui eſt des autres Prélats du Languedoc accuſez, on ne put les condamner, parce que les preuves ne ſe trouvoient pas ſuffiſantes.

Durant la minorité de Louïs XIV. une Aſſemblée du Clergé de France proteſta ſolemnellement contre cette atteinte donnée à ſes priviléges. On prétendit que les Evêques intimidez par la violence de Richelieu, n'avoient pas eu la liberté de s'oppoſer à l'entrepriſe d'Urbain, ni même de lui remontrer leurs droits fondez ſur les anciens Canons. L'Acte de proteſtation fut ſignifié dans les formes au Nonce du Pape réſident à Paris. On pouvoit alors témoigner du courage ſans rien hazarder. Le reſſentiment du Cardinal mort n'étoit plus à craindre; & le Duc d'Orleans Lieutenant Général du Roiaume appuioit les Delbénes neveux de l'Evêque d'Albi, qui perdit ſon Evêché à cauſe des ſervices rendus à Son Alteſſe Roiale. Nous avons vû depuis dans l'affaire du Janſéniſme, que le Pape aiant nommé des Commiſſaires pour faire le procès aux Evêques d'Alet, d'Angers, de Beauvais, & de Pamiers, qui refuſoient de ſe ſoûmettre purement & ſimplement à la Conſtitution d'Alexandre VII. contre la doctrine du livre de Janſénius Evêque d'Ipres, vingt Prélats de France ſoûtinrent hautement dans une lettre au Pape, que leurs confréres accuſez d'héréſie, ne pouvoient être jugez

que

que dans le Concile de leur province. Cette affaire capable d'embaraſſer le Pape & le Roi, fut acommodée enſuite par l'entremiſe de Gondrin Archevêque de Sens, de Vialart Evêque de Châlons ſur Marne, & d'Etrées Evêque de Laon, depuis Cardinal. Les Prélats de France auroient-ils été plus courageux que leurs prédéceſſeurs, ſi Lionne, le Tellier & Colbert qui gouvernoient abſolument Louïs XIV. n'euſſent pas ſecrétement favoriſé le Parti Janſéniſte, & inſinué à leur maître, d'aſſoupir une affaire pouſſée trop loin par l'animoſité des Jéſuïtes, contre des gens qui avoient entrepris de ruïner le crédit & la réputation de la Compagnie; héréſie moins pardonnable chez les bons Péres, que celle qui renverſe l'inſpiration des Livres Sacrez, ou la Divinité de Jéſus-Chriſt. 1633.

Si Richelieu chagrina le Clergé de France, en faiſant juger des Evêques par les Commiſſaires du Pape, il contenta d'ailleurs les Prélats, en appuiant de tout ſon crédit l'Archevêque de Bourdeaux dans ſon démêlé avec le Duc d'Epernon. Pour dire la vérité, les gens du Clergé n'avoient pas grande obligation au Cardinal. Il penſoit moins à ſoûtenir l'autorité Epiſcopale, qu'à ſe venger d'un vieillard hautain, qui ne pouvoit ſe réſoudre à ramper comme les autres devant le Miniſtre. Donnons ici le détail d'une affaire qui cauſa un terrible éclat en France & ailleurs. C'eſt le commence- Démêlé du Duc d'Epernon avec l'Archevêque de Bourdeaux.

Vie du Duc d'Epernon. Liv. X.

1633. ment de la disgrace dans laquelle Epernon finit sa vie. Elle fut heureuse durant 80. ans, ou environ : mais il en passa huit autres dans une cruelle agitation. Jamais ce Seigneur ne vécut en bonne intelligence avec Henri de Sourdis Archevêque de Bourdeaux. Le commandement de quelques vaisseaux sur les côtes de la Guienne, donné à ce Prélat durant le siége de la Rochelle, avec un pouvoir qui le rendoit indépendant du Gouverneur de la province, fut, dit-on, le prémier sujet du chagrin d'Epernon contre Sourdis. Richelieu pressa inutilement le Duc à Montauban, d'acorder son amitié à l'Archevêque. L'étroite liaison de Sourdis avec le Cardinal augmentoit l'aversion d'Epernon qui haïssoit le Ministre & ses confidens. On crut que l'Archevêque fut celui qui donna de sinistres interprétations à la visite que le Duc rendit à Richelieu malade à Bourdeaux, & qu'il ne perdoit aucune occasion d'aigrir le Cardinal contre Epernon. Celui-ci incapable de dissimuler sa haine & ses passions, menaçoit ouvertement l'Archevêque de se venger, dès qu'il en trouveroit le moien. Après une assez longue absence de son Diocése, Sourdis y va cette année dans le dessein d'y résider quelque temps par bienséance. Mais avant que de quitter la Cour, il a soin de s'assurer de la protection de Richelieu, en cas qu'Epernon Gouverneur de Guienne s'avise de le chagriner. Le Cardinal la promit volon-

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu.

1633. *Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 61. & 62.*

volontiers. Ils convinrent ensemble que l'Archevêque préviendroit le Duc par quelques civilitez. *S'il n'y répond pas*, dit Richelieu, *& s'il entreprend mal à propos de vous faire de la peine, soiez sûr que je vous appuierai de tout mon crédit. Ne craignez pas même de lui résister ouvertement, lorsque les apparences de la justice & de la raison seront pour vous. C'est un homme, dont il est bon de rabattre l'orgueil & la fierté. J'ai résolu de le mortifier sensiblement dès qu'il s'écartera tant soit peu de son devoir.* 1633.

Sourdis part pour Bourdeaux. Avant que d'y arriver, il envoie faire des complimens à Epernon, auquel il prétend être redevable de quelques bons offices. Les civilitez du Prélat furent fort mal reçûës. *Dites à vôtre maître*, répondit le Duc avec sa brusquerie & sa fierté ordinaires, *qu'il ne doit pas remercier une personne qui ne pense point à l'obliger. S'il s'est fait quelque chose par mon ordre, à l'avantage de M. l'Archevêque, c'est uniquement pour satisfaire aux régles de la justice, & nullement pour obtenir son amitié.* S'appercevant que tous ceux qui se trouvoient auprès de lui, étoient extrêmement surpris de sa réponse au compliment de Sourdis, Epernon crut devoir rendre raison d'une conduite si extraordinaire. *Je suis convaincu*, dit-il, *que M. de Bourdeaux ne m'aime point. Il pense à prendre quelqu'avantage sur moi par une feinte recherche. Sous les apparences d'une civilité, il m'im-*

1633. *pute une baſſeſſe, & veut faire acroire au monde que je me ſuis mis en peine d'avoir ſon amitié. S'il ſe fût contenté de m'envoier faire de ſimples complimens, je les euſſe reçus avec l'honnêteté dûë au rang de M. l'Archevêque. Pourquoi cette affectation d'y joindre des termes de remerciment, qui ſuppoſent un bon office rendu? Il eſt viſible que le Prélat veut inſinuer que j'ai fait les prémières avances, & que je lui demande tacitement ſon amitié.* Sourdis averti par cet accueil, qu'il faut ſe préparer à quelque démêlé fâcheux avec le Gouverneur de la province, écrit ſur le champ à Richelieu, & lui demande ſon avis & ſes ordres, en cas que le Duc n'en demeure pas là. Bien-aiſe de trouver une occaſion d'humilier Epernon, le Cardinal aſſure derechef Sourdis d'une puiſſante protection, telle que Son Eminence la lui avoit déja promiſe. La réponſe de Richelieu, dit-on, fut renduë publique peu de temps après. Preuve certaine que les deux Prélats agiſſoient de concert, afin d'engager le Duc à quelque fauſſe démarche.

Cela ne leur fut pas difficile. Les paſſions du vieillard étoient encore auſſi vives, auſſi impétueuſes, que dans ſa plus bouillante jeuneſſe. Le jour de l'arrivée de l'Archevêque à Bourdeaux, le Duc empêche que les Jurats ne l'aillent recevoir à la décente du bateau, comme ils avoient fait auparavant. Pour leur fournir une excuſe ſpécieuſe, Epernon les mande

après

après dîner & les entretient, soit par des affaires qu'il feint de vouloir résoudre, soit par d'autres artifices, jusques à ce que Sourdis soit entré dans sa maison. Les Jurats vont incontinent le saluer, & se disculpent le mieux qu'il leur est possible de ce qu'ils ne sont pas allez au devant de lui. *Messieurs*, répondit froidement l'Archevêque, *je dois être content du peuple de Bourdeaux à mon arrivée. L'affection qu'il me témoigne, est une continuation de celle qu'il a euë pour feu M. le Cardinal de Sourdis mon frére. Mais j'ai grand sujet de me plaindre des Magistrats. Cependant je veux bien croire que si ceux qui vous ont permis de me venir rendre vos devoirs ici, vous eussent laissé la liberté de suivre l'ancien usage, vous n'auriez pas manqué de me recevoir au lieu acoûtumé. Vous avez commis cette faute, parce que l'attachement que vous avez à vos charges, vous rend esclaves. Je suis persuadé que le peuple seroit d'un autre sentiment, si on lui laissoit la liberté de ses suffrages. Je ne cesserai point de l'aimer. Pour ce qui est de vous, je vous pardonne volontiers, convaincu que je suis que vous n'avez rien fait de vôtre mouvement.* 1633.

Epernon irrité de ce discours de Sourdis aux Jurats, ne chercha plus que les occasions de se venger. Ce fut contre l'avis de tous ses amis & de tous ses serviteurs. Ils jugérent que le Duc aiant affaire à un homme d'un rang considérable & appuié de la plus grande protection du Roiau-

1633. me, il alloit s'exposer à un extrême péril. Insensible à toutes les remontrances il commence à témoigner son ressentiment *par de petites niches*, dit l'Auteur de sa vie. *Jamais homme ne fut plus ingénieux à chagriner ceux qu'il n'aimoit pas. Il mettoit tout en œuvre, & n'épargnoit rien pour se satisfaire. Aiant appris que l'Archevêque étoit sensible aux prémiéres atteintes qu'il lui avoit portées, Epernon continua de le picquer plus vivement. Comme Seigneur du Fief de Puy-paulin, il avoit* le droit de Clie *à Bourdeaux. On y appelle ainsi l'endroit où se vend le poisson. Le Duc en pouvoit refuser l'entrée à qui bon lui sembloit. Il commande donc que les pourvoieurs de l'Archevêque en soient exclus, & qu'on les réduise à prendre comme les autres au travers de certains barreaux, le poisson qu'ils voudront acheter. Ils refusent de se soûmettre à cette servitude, & on ne veut pas leur en donner autrement.* L'Archevêque s'en fait apporter d'ailleurs. Mais Epernon avoit eu la prévoiance de dire à ses Gardes de se promener autour de la maison Archiépiscopale & d'empêcher qu'aucun poissonnier n'y entrât. Cela fut ponctuellement exécuté. Les gens de Sourdis furent même maltraitez. Le bon Prélat eut la mortification de dîner sans poisson un jour maigre, & de ne manger que des œufs & des légumes à diverses sauces.

Telle fut l'origine du grand éclat, & des désordres que nous allons voir, poursuit le même

même Ecrivain. *L'Archevêque se plaignit juridiquement de la violence que lui avoient faite des gens qu'il désigna par leurs cazaques de verd-brun. C'étoit la livrée du Duc. On demande main forte pour leur résister. Les Jurats furent sommez de la prêter, & Sourdis menaça de sortir de la ville avec tout son Clergé, si on négligeoit de pourvoir à sa seureté.* Sur quoi ce prétendu Successeur des Apôtres fait-il un si grand vacarme? *La niche dont il se plaignoit*, dit agréablement un autre Historien, *étoit plus préjudiciable à l'honneur de sa table qu'à sa personne.* Couroit-il risque de perdre la vie, parce qu'il ne pouvoit manger de la marée fraiche, qu'en l'achetant au travers des barreaux de *la Clie?* Cependant le Duc croiant qu'il étoit indigne du rang qu'il tenoit dans la province d'user des mêmes voies que l'Archevêque, pensoit à se satisfaire par d'autres. *Il commande à Naugas Lieutenant de ses Gardes*, dit encore l'Auteur de sa vie, *d'aller avec eux se présenter à Sourdis, & de lui demander si parmi tous ces gens-là, il en reconnoîtra quelqu'un capable de commettre une mauvaise action. Naugas obéït & attend dans la place de l'Archevêché, jusques à ce que Sourdis revienne de l'endroit de la ville, où il est allé. Dès que le Lieutenant apperçoit le carosse, il se présente à la portière le chapeau à la main, & demande à parler à M. l'Archevêque. La fraieur saisit le Prélat: il commande à son cocher de passer outre. On insiste, on le* 1633.

1633. *prie d'écouter, on assure qu'on n'a rien à lui dire qui puisse l'offenser. Persuadé que tant de gens armez, ne l'attendent pas pour lui faire des complimens, Sourdis réïtére ses ordres d'avancer. Le Lieutenant commande alors à quelques Gardes d'arrêter les chevaux. L'Archevêque éperdu sort du carosse, crie qu'on veut lui faire violence, & s'enferme dans sa maison.* Le Duc content d'avoir fait peur à Sourdis, se met à rire quand on lui rapporte ce qui s'est passé. Il ne s'imaginoit pas qu'il y avoit là de quoi lui susciter une affaire humiliante, & capable de remplir d'angoisse & de chagrin les huit derniéres années d'une longue & belle vieillesse.

L'Archevêque de Bourdeaux excommunie le Duc d'Epernon, & interdit toutes les Eglises de la ville.

Le plaisir qu'Epernon goûtoit en voiant son ennemi ridiculement effraié, ne dura pas long-temps. On lui vient dire dès le jour même, que l'Archevêque aiant exposé à toutes les Communautez Ecclésiastiques assemblées par son ordre, la violence qu'il prétendoit lui avoir été faite, plusieurs ont conclu d'abord à l'excommunication, & que les plus moderez ont seulement gagné qu'on députera quelques personnes du Clergé, pour se plaindre à Epernon des mauvais traitemens faits à Sourdis. Le Théologal de la Cathédrale arive en effet acompagné d'un certain nombre d'Ecclésiastiques, & s'acquitte de sa commission. Le Duc s'apperçut alors que si tout le Clergé de Bourdeaux s'intéressoit de la sorte en faveur de l'Archevêque, l'affaire auroit peut-être des

Vie du Duc d'Epernon. Liv. X. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1633.

suites

suites fâcheuses pour celui qui l'avoit commencée. Cette considération fit qu'Epernon voulut gagner du temps, afin que les amis communs cherchassent des voies d'acommodement. C'est-pourquoi il ne donna point de réponse positive au Théologal. *Monsieur*, lui dit Epernon, *vôtre discours contient plusieurs chefs qui méritent de sérieuses réflexions. Je suis vieux, & ma mémoire n'est plus si bonne. J'aurai de la peine à me souvenir de tout ce que vous m'avez représenté. Donnez-moi vôtre discours par écrit, & je vous répondrai de même.* Sourdis qui veut pousser les choses aux derniéres extrémitez, prend la repartie du Duc pour un refus. Le jour de la Toussaints, il fait publier aux Prônes de toutes les Paroisses & à tous les Sermons qui se firent dans la ville, une excommunication contre Naugas, & contre les Gardes qui acompagnérent leur Lieutenant. Epernon étoit même compris tacitement dans l'Acte. *Bien que les auteurs de l'attentat*, y disoit-on, *aient encouru les mêmes censures, néantmoins en considération du grand nombre de personnes, qui sont obligées de les fréquenter pour le service du Roi, & le bien de la province, nous n'avons voulu, & ne voulons en faire la même déclaration, & dénonciation. Mais nous confiant en la misericorde de Dieu tout-puissant qui frappe les cœurs les plus endurcis, & en tire des larmes de salut, nous avons indit & ordonné, indisons & ordonnons Oraison de quarante* 1633. *Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 62. 63.*

1633. *heures en l'Eglise de S. Michel de cette ville, afin d'implorer le secours de la divine bonté pour la conversion de pécheurs.*

Voici la prémiére action. *Elle ne pouvoit être poussée de part & d'autre avec plus de chaleur & de violence*, poursuit l'Historien d'Epernon. *Il n'y eut pas un jour, ni un moment de perdu. Tout se fit avec une extrême précipitation. A voir l'impétuosité de ces deux ennemis, il fut facile de juger que dans un choc si rude, l'un ou l'autre seroit porté par terre.* Qu'il me soit permis d'ajoûter une seconde réflexion. Vid-on jamais un abus plus criant de tout ce qu'il y a de sacré dans la Religion Romaine? Qui ne croiroit que les gens du Duc d'Epernon commirent par son ordre les actions du monde les plus scandaleuses, les plus énormes? Et quel étoit le crime de ceux qui sont ici frappez des foudres de l'excommunication? Ils avoient empêché que la table de M. l'Archevêque ne fût assez somptueusement servie, & arrêté les chevaux de son carosse pour lui faire une raillerie piquante, je l'avoue; mais innocente dans le fond. Tant il est vrai que si on laissoit faire les Evêques, ils exerceroient une tirannie insupportable, ils fulmineroient les plus violentes censures contre ceux qui les voudroient empêcher de contenter librement leur friandise, leur faste, & leur orgueil. Ce n'est pas que j'aprouve les maniéres du Duc. On prétend seulement que l'Archevêque devoit être plus sage que ce vieillard hautain,

tain, & lui donner une confusion salutaire, 1633.
en opposant à sa fierté la douceur, l'humilité, la patience, & les autres vertus Chrétiennes.

Naugas appelle *comme d'abus* de l'excommunication dont il est frappé, & Epernon consulte plusieurs Théologiens sur la validité de la censure. La plûpart répondent qu'elle est nulle. On rédige les avis particuliers en un Acte qui se répand dans la ville, afin de faire cesser le scandale, dit-on. Sourdis choqué de se voir condamné par des Ecclésiastiques & par des Religieux de son Diocése, les mande tous chez lui, & prétend les obliger à une rétractation. Le Duc publie de son côté une Ordonnance, par laquelle il défend à toute sorte de personnes, de quelque profession, qualité, & condition qu'elles soient, de se trouver à aucune assemblée extraordinaire dans la maison de l'Archevêque, & n'excepte que les Ecclésiastiques & les Religieux que Sourdis avoit coûtume de consulter sur ce qui regardoit le gouvernement de son Diocése. De peur qu'il n'oblige les gens qui ont opiné contre lui, à obéir à sa sommation, nonobstant les défenses d'Epernon, le Capitaine & les Archers du guet de la ville reçoivent ordre de se ranger à la porte & sur les avenues de l'Archevêché, afin d'empêcher que ceux qui feindront de se vouloir rendre à la citation qui leur a été signifiée, n'entrent dans la maison. Dès que Sourdis est averti que le Guet est à sa

1633. porte, il prend ses habits Pontificaux, & suivi de plusieurs Ecclésiastiques, il sort dans les ruës en criant: *à moi, mon Peuple, il n'y a plus de liberté pour l'Eglise.* L'Archevêque va en diverses maisons Religieuses, assemble autour de lui plusieurs personnes qui acourent de toutes parts, & reprend le chemin de son logis, fort mal édifié de la tranquillité des Bourdelois. Son Peuple naturellement chaud & mutin ne se remuë point en sa faveur. Sourdis décharge sa colére sur les Ecclésiastiques & les Religieux qui ont déclaré la censure abusive. Les voilà tous interdits des fonctions de leur ordre, & les Supérieurs des Religieux sont obligez de les retirer incessamment de Bourdeaux.

Le Duc étoit au Couvent des Capucins à une des extrémitez de la ville, lors que l'Archevêque se promenoit avec ses habits Pontificaux, afin de soulever les habitans. Deux Présidens du Parlement avertissent promptement Epernon de ce qui se passe, & le prient de prévenir le tumulte & l'émotion que Sourdis peut exciter parmi le Peuple. Le Duc monte en carosse acompagné du Comte de Maillé, du Commandeur de la Illiére, & de quelques autres personnes. Il cherche par tout l'Archevêque, & le rencontre sortant une seconde fois de sa maison, où il avoit quitté ses habits Pontificaux. Epernon l'aborde, & l'arrête par le bras d'un air menaçant, lui avance deux ou trois fois la main & la pomme d'une canne contre

tre l'estomac, lui demande, d'où vient qu'il est si téméraire que de mettre toute la ville en confusion. *Frappe, Tiran*, s'écrie Sourdis, *frappe. Tes coups me seront des fleurs & des roses. Tu es excommunié.* Le Duc irrité de ce que l'Archevêque continue de lui parler le chapeau sur la tête & d'une maniére outrageante, léve sa canne, touche le bord du chapeau de Sourdis, le fait tomber avec la calotte, & dit au Prélat: *Vous ne savez pas le respect que vous me devez. Je vous l'aprendrois bien, si je n'avois de la considération pour vôtre caractére.* On dit qu'il seroit arivé quelque chose de plus fâcheux, si Maillé & la Illiére ne se fussent mis entr'eux, afin de les séparer, & de prévenir les suites d'une querelle indigne de deux personnes d'un rang si considérable. 1633.

Epernon se retire chez lui sans témoigner ni crainte, ni répentir, parle de son action à ses amis plus allarmez que lui d'une si mauvaise affaire, comme de la chose du monde la plus indifférente, & soûtient que son honneur ne lui permettoit pas d'en user autrement. Cependant l'Archevêque étoit entré dans son Eglise, où après quelques formalitez il excommunia le Duc & tous ceux qui l'acompagnoient, & interdit toutes les Eglises de la ville, & celle de Cadillac principale maison d'Epernon dans le Diocése de Bourdeaux. La seule grace que Sourdis fait aux Magistrats du Parlement de Guienne qu'il tâche

1633. de se rendre favorables, c'est de leur permettre d'assister à la Messe dans la Chapelle du Palais, où ils rendent la justice. Comme cette maniére d'interdire des Villes entiéres, des Provinces, & des Roiaumes, est une invention des Papes & des Prélats qui ont abusé d'un pouvoir usurpé à la faveur de l'ignorance & de la superstition des derniers siécles, elle est fort odieuse en France. On croit avec beaucoup de raison que c'est une injustice criante que de priver des Sacremens, & de l'exercice public de la Religion un nombre infini de personnes innocentes, à cause du mal qu'un particulier peut avoir commis. Falloit-il fermer toutes les Eglises de Bourdeaux, parce que dans la chaleur d'une contestation, le Gouverneur de la Province avoit fait tomber avec sa canne le chapeau & la calotte d'un Prélat arrogant & impétueux? La Cour blâma secrétement Sourdis d'avoir poussé les choses si loin, & le Roi lui ordonna de lever au plûtôt un interdit fulminé fort mal à propos. Epernon & ses gens demeurérent seuls excommuniez. Richelieu ravi d'avoir enfin trouvé une si belle occasion de se venger de son ennemi, & intéressé lui-même à rendre son caractére inviolable, insinue au crédule & superstitieux Louis, que sa qualité de Protecteur & de Fils aîné de l'Eglise, l'oblige à donner un exemple signalé de sa justice & de sa religion, en punissant le prétendu attentat d'un de ses principaux Officiers.

On

1633. Le Duc d'Epernon est relégué hors de son Gouvernement de Guienne.

On croit, dit l'Auteur de la vie d'Epernon, *que s'il eût voulu dépêcher de bonne heure à la Cour, de même que son ennemi, & y faire entendre ses raisons, il auroit infiniment affoibli celles de l'Archevêque. Mais on passa quelques jours sans pouvoir gagner cela sur son esprit. Il traitoit toûjours cette affaire avec la même indifférence.* Je ne dois rendre compte de mes actions qu'au Roi seul, *répondit-il à ceux qui lui en parloient*, & je saurai le faire quand il me le commandera. Laissons prendre les devants à ceux qui se défient d'eux mêmes, ou de leur cause. Je n'ai fait en cette occasion que ce que je devois faire pour maintenir l'autorité du Roi. *En traînant toûjours du même air ce qui s'étoit passé, il n'est pas croiable, combien cette négligence fortifia sa partie, ni combien le Duc donna d'avantages, que l'Archevêque n'auroit pas peut-être obtenus, si Epernon ne l'eût point aidé lui-même. A la fin il envoie un de ses Gardes par maniére d'acquit à la Cour. Mais ce n'est que quatre jours entiers après l'action. Il paroit céder aux instances de ses amis, & ne penser nullement a ses propres intérêts. Ses enfans qui ne furent d'abord ce qu'on pouvoit opposer aux raisons de l'Archevêque, eurent par ce moien quelque chose à repartir. Mais il leur fut impossible de faire changer les résolutions déja prises, ni d'arrêter le coup, dont le Roi qui avoit le bras levé, se préparoit à frapper leur pére.*

Vie du Duc d'Epernon. Liv. X. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1633. *Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 63. & 64.*

Les

1633. Les ennemis qu'il avoit dans le Parlement de Guienne, aiant prévalu, les Magistrats commencérent de travailler à une information contre lui. Ce fut en vain qu'il fit diverses protestations pour recuser des Juges, à qui la connoissance de ses affaires étoit interdite. Rien ne put arrêter le cours de la procédure. On en fut si content à la Cour, qu'on ni voulut jamais entendre parler d'une autre information. Immédiatement après l'excommunication de Naugas Lieutenant des Gardes d'Epernon, & la prémiére rupture entre le Duc & l'Archevêque, Villemontée Conseiller d'Etat & Intendant de Justice en Poitou, homme fort estimé du Cardinal de Richelieu, & d'une grande réputation dans le Conseil du Roi, avoit reçu commission de se rendre incessamment à Bourdeaux, de travailler & l'accommodement du différend, & d'empêcher de la part de Sa Majesté que les choses ne fussent portées plus loin. Mais quelque diligence que fit le Commissaire, il ne peut ariver avant le dernier & grand éclat. *Le Duc ne le connoissoit point*, dit encore l'Auteur de sa vie. *On le lui avoit même rendu suspect comme un Magistrat fort agréable au Cardinal, & qui devoit par conséquent être favorable à l'Archevêque. Mais Epernon l'aiant trouvé dès le prémier entretien beaucoup plus attaché à son devoir qu'à tous les autres égards, il ne fit pas difficulté de se confier entiérement à lui, & de lui déposer l'aveu*

de

de toute son action, pour en dresser un Procès verbal autentique. Il fut si généreux, que dans l'Acte il fit insérer sans aucun déguisement tout ce qui s'étoit passé. Quoique des personnes intelligentes lui représentassent souvent, qu'une confession ingénuë n'étoit pas nécessaire dans une occasion, où ses parties prendroient plus d'avantage de son propre aveu, que de toutes les dépositions des témoins, on ne put l'empêcher de confirmer par son seing, la déclaration faite à Villemontée. Je n'ai point commis une action que je doive desavouër, *répondit-il fiérement.* Les événemens les plus fâcheux me feront toûjours plus supportables, que la honte de me voit réduit à démentir ce que j'ai bien voulu faire. *Ce fut en effet sur ce seul Procès verbal, après des protestations réïtérées contre les informations du Parlement de Guienne, que le Cardinal de Richelieu prononça que l'excommunication étoit légitime, & que le Roi devoit ordonner que l'injure faite par un de ses principaux Officiers au caractére d'un Prélat & à toute l'Eglise, fût duëment réparée.* 1633.

Cet Arrêt décisif fut suivi d'une Lettre de cachet, par laquelle Louïs reléguoit Epernon dans sa maison de Plassac hors du Gouvernement de Guienne. Le Cardinal de la Valette son fils lui écrivit en même temps, pour le prier de considérer cette affaire, comme la plus importante & la plus difficile qui lui fût jamais arivée, & lui déclara nettement qu'afin d'en

1633. d'en prévenir les suites fâcheuses, il falloit obéir promptement, & la remettre sans aucune reserve à Richelieu, parce qu'il n'y avoit pas d'autre moien d'en sortir. Séguier Garde des Sceaux intime ami du Duc, lui écrivit encore de la sorte. *L'obéïssance prompte & entiére, Monsieur, c'est la seule voie, par laquelle vous pouvez d'une cause que le crédit de vos ennemis rend généralement mauvaise, en faire une bonne. Sans cela vos amis & vos serviteurs ne pouront jamais vous rendre les offices nécessaires pour conduire les choses à vôtre satisfaction.* Acoûtumé à des maximes fort différentes sous les deux Régnes précédens, Epernon eut beaucoup de peine à se rendre aux remontrances de ses enfans & de ses meilleurs amis. Il s'apperçut alors, mais trop tard, du tort qu'il avoit eu de laisser opprimer le Duc de Montmorenci, & de ne se joindre pas à lui pour renverser la fortune de leur ennemi commun, en obtenant le rétablissement de la Reine Mére & du Duc d'Orleans. Le fier Epernon fait donc violence à son humeur & à son courage. Il obéït sans perdre le temps, & sort de son Gouvernement, excommunié, interdit de ses fonctions, & réduit à ses seuls domestiques.

En d'autres temps, refléchit judicieusement l'Auteur de sa vie, *il avoit réssisté aux plus grandes puissances de l'Etat, armées du nom du Roi & de ses forces. Le voilà maintenant contraint à plier sous quatre*

tre lignes d'écriture. Quoique dans les derniéres années de Loüis XIII. l'autorité Roiale ait été portée au plus haut point qu'on l'eût encore vûë, je ne sai si on y remarquera un plus grand exemple du pouvoir absolu de ce Prince. Epernon établi dans un des plus importans Gouvernemens de France, se trouvoit outre cela puissant en biens, en charges, en places, en un nombre considérable de vassaux & de créatures. Ses trois enfans étoient revêtus de grans emplois & de dignitez éminentes. Avec tous ces avantages, il ne lui est pas possible de résister à un petit morceau de papier. Le Duc avoit autrefois éprouvé qu'en témoignant de la vigueur ou du mécontentement, les Seigneurs obtenoient une partie des choses qu'ils désiroient, ou du moins qu'ils se défendoient de celles qu'ils ne vouloient pas faire. Sous le Régne d'Henri III. la diversité des factions qui partageoient l'Etat, affoiblirent tellement l'autorité du Prince, qu'il n'osoit presqu'exiger de ses sujets qu'une soûmission volontaire. Henri IV. son successeur continua de faire par un excès de bonté, ou plûtôt par une sage & habile politique, ce que l'autre faisoit par une nécessité inévitable. Ce grand Prince ne vouloit perdre personne. A la reserve du Maréchal de Biron qui refusa de se sauver lui-même, presque tous les prémiers Seigneurs du Roiaume furent impunément rebelles, ou desobëïssans. La Régence de Marie de Médicis ne fut pas plus rigoureuse. Les troubles qui se formérent alors, aiant été assoupis avec de l'argent, 1633.

il

1633. *il y avoit non seulement de la seureté, mais encore de l'utilité à faire des fautes*, c'est-à-dire, à ne pas obéïr en esclaves, & à résister à la violence des Ministres. L'Auteur que je cite, parle selon le stile adulateur introduit de son temps. Suivons sa réflexion : elle est instructive.

Le Maréchal d'Ancre essaia de changer ces maximes en d'autres plus sévéres. Mais il se perdit par une rigueur prématurée. Dans la conduite du Duc de Luines, il n'y eut pas plus de violence que dans les Régnes précédens. Néantmoins le bon succès des armes du Roi dans toutes les entrepriſes faites durant cette faveur, apprit qu'il n'y avoit rien dont Sa Majesté ne pût venir à bout. Elle dissipa les brouilleries de la Reine Mére. Le Parti de la Religion fut heureusement attaqué. On en reconnut la foiblesse par la division des Huguenots. De maniére que la Cour entreprit bien-tôt de les ruïner. Le Cardinal de Richelieu étant entré dans les affaires sous une si favorable disposition il poussa avec tant de chaleur ce qui étoit ébranlé, que tous les obstacles qui se pouvoient former à l'absoluë puissance du Roi, & à l'établissement de la sienne, furent levez en fort peu de temps. On vid le Parti Huguenot entiérement abattu, la Maison d'Autriche infiniment affoiblie, tous les autres Princes mal-affectionnez à la France, réduits à recevoir ses loix, & les Grans qui entreprenoient de résister aux volontez du Roi, si maltraitez, qu'il ne s'en trouva plus qui osassent s'exposer aux peines qui

qui suivoient inévitablement les moindres fautes, ou plûtôt les moindres tentatives pour la conservation de l'ancienne liberté. *Cette nouvelle forme de gouvernement étoit introduite depuis peu d'années. Epernon avoit vieilli dans la pratique d'autres maximes. Il ne faut donc pas douter qu'il n'eût beaucoup de répugnance à s'accommoder à une chose si difficile, & si inusitée.* L'Auteur pouvoit ajoûter, *si injuste, si tirannique.* 1633.

L'insulte que l'arrogant Sourdis affecta de faire à son ennemi opprimé, & dans le lieu même de son exil, lui fut plus sensible, que la Lettre de cachet du Roi. *Lors que l'Archevêque eut achevé son information*, poursuit l'Historien, *& qu'elle lui parut si bien dressée qu'on ne pouvoit contester ses preuves, il partit de Bourdeaux pour aller à Paris. Plassac où le Duc étoit relégué, se trouvoit à la vérité sur le chemin. Mais on pouvoit commodément s'en détourner. Tout le monde crut que Sourdis auroit cet égard à la disgrace d'Epernon. Cependant il ne l'eut pas. Bien loin de garder le moindre ménagement, l'Archevêque vient passer le long des murailles du parc, & fait retentir le bruit de son équippage jusques au logis du Duc. Ce fut alors qu'Epernon se trouva véritablement blessé. Peu s'en fallut qu'une pareille bravade ne le portât à rendre la cause de l'Archevêque meilleure par la violence signalée qu'il eut envie de lui faire. Je fus témoin de la peine qu'on eut à le retenir. Ses amis & ses serviteurs*

lui

1633. *lui aiant représenté l'importance du dessein qu'il formoit, Epernon céda enfin à leurs raisons. Ce ne fut pas un des moindres efforts qu'il fit sur lui-même dans toute cette fameuse affaire.* Telles étoient la douceur & l'humilité d'un Prélat, dont nous trouvons le nom au bas de cette belle lettre circulaire des Evêques de France, dont j'ai parlé ci-dessus. En vérité ces Messieurs qui veulent être respectez comme les Successeurs des Apôtres, & tenir le langage des Cypriens, des Basiles, & des Hilaires, devroient du moins se souvenir des préceptes que S. Pierre & S. Paul donnent aux Pasteurs de l'Eglise, & imiter les vertus des grans hommes dont ils ont sans cesse les paroles à la bouche, quand il est question de soûtenir les droits de l'Episcopat.

Ambassade du Maréchal de Créqui à Rome.

Quittons enfin les affaires Ecclésiastiques. Il y a presque toûjours un ridicule qui donne plus de chagrin & d'indignation, que de plaisir. Je reviens à celles d'Etat & aux mouvemens qui se firent dans les six derniers mois de cette année en Italie, en Loraine, & en Allemagne. Le Comte de Brassac aiant été rappellé de Rome vers la fin de la précédente, le Comte de Noailles fut nommé Ambassadeur à sa place. Mais avant le départ de celui-ci, Richelieu persuade au Roi d'envoier un Ambassadeur extraordinaire au Pape, sous prétexte de lui rendre ce qui s'appelle *l'obéissance filiale.* Le Cardinal étoit d'avis de choisir pour cet effet quelque Seigneur d'une

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1633. *Mercure François.* 1633.

d'une grande distinction, riche, capable de faire beaucoup de dépense, & de paroître avec autant de magnificence qu'il seroit possible. On jetta la vûe sur le Maréchal Duc de Créqui & de Lesdiguiéres. Le but principal de l'Ambassade, dit-on, c'étoit d'offrir à Urbain les armes de la France quand il en auroit besoin, & l'entremise de Louis pour l'acommodement du nouveau démêlé du Pontife avec le Sénat de Venise sur les limites des terres de la République & de l'Etat Ecclésiastique, & à l'occasion du supplice d'un misérable Moine condamné à perdre la tête par les Magistrats Vénitiens, sans la participation du Nonce d'Urbain & du Juge d'Eglise. Cette offre des forces du Roi au Pape, me fait penser que la Cour de France vouloit rassurer le Pontife contre les menaces de l'Empereur & du Roi d'Espagne, irritez de ce que le *prétendu Pére commun* des Princes Chrétiens, se déclaroit ouvertement en faveur de Louis, & peut-être se servir de l'occasion du chagrin que la Maison d'Autriche cherchoit à donner à Urbain, & l'engager à entrer dans la ligue proposée de la part du Roi de France à tous les Souverains d'Italie. La fin de cette confédération, c'étoit, dit-on, de maintenir les choses sur le pied où elles se trouvoient depuis la pacification des troubles que l'affaire de Mantoue avoit causez; c'est-à-dire, de s'opposer à Ferdinand & à Philippe, en cas qu'ils entrepriſſent d'obliger Louis

1633. *Nani, Historia Veneta. Lib. IX. 1633. & 1634. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 733. 734.*

1633. à restituer Pignerol au Duc de Savoie, & à retirer la garnison Françoise mise à Cazal.

Pour se venger d'Urbain en lui causant de l'inquiétude & de la jalousie, le Roi Catholique envoia cette année à Rome l'Evêque de Cordouë, & un certain *Jean Chiumazzero*, en qualité de Commissaires, demander au S. Pére la réformation de quelques abus de la Datterie, fort onéreux aux sujets Espagnols de Philippe. On dit que les deux Commissaires eurent un ordre secret de presser la convocation d'un Concile Général, d'embaraſſer Urbain par des demandes désagréables à la Cour de Rome, & d'emploier même les menaces. Avant l'arivée du Maréchal de Créqui, Gueffier chargé des affaires de France depuis le départ de Brassac, écrivit au Roi que le Cardinal Borghése étoit vivement pressé par le Cardinal Savelli sa créature, de se joindre aux Cardinaux de la faction Espagnole, qui cherchoient les moiens d'avoir un autre Pape. Borghése avoit déclaré cela confidemment à Gueffier. Il ajoûta que l'intrigue étoit liée par le Viceroi de Naples, & que Savedra Agent de Philippe, étoit allé à Vienne demander à l'Empereur, d'envoier à Milan tous les Cardinaux Allemans, & de leur ordonner de se rendre de là tous ensemble à Rome, & d'y agir de concert avec leurs confréres Espagnols, que le Viceroi de Naples remuoit selon les instructions envoiées de la Cour de

de Madrid. Ces projets chimériques s'évanouïrent en peu de temps. La pompeuse Ambassade du Maréchal de Créqui, fit connoître au monde, que toutes les forces de la France seroient à la disposition d'Urbain, dès que la Maison d'Autriche feroit le moindre mouvement pour le chagriner. 1633.

Richelieu ne pensa-t'il point aussi à traverser par un Ambassadeur si distingué les intrigues du Cardinal Infant en Italie? Il y venoit tenter de rétablir par sa présence l'autorité du Roi son frére, extrêmement diminuée depuis quelques années. Le Duc de Savoie bridé par Pignerol, & celui de Mantouë par la garnison mise à Cazal, étoient absolument dépendans de la France. Les autres Princes d'Italie affectoient une espéce d'incertitude. Chacun sembloit chercher à se faire acheter de l'une ou de l'autre Couronne. Edouard Duc de Parme, jeune Prince d'un esprit vif, & d'une ambition plus vaste que les bornes étroites de ses Etats ne le lui permettoient, voiant la décadence de la Monarchie d'Espagne, se jettoit du côté de la France, dont les Ministres ne manquoient pas de le leurrer de grandes espérances. Il étoit à craindre que le Duc de Modéne & quelques autres ne se laissassent entrainer. Il falloit donc que la France eût alors en Italie quelque Ministre de grande considération, & pour rassurer le Pape que la Maison d'Autriche vouloit intimider, & pour empêcher le

1633. Cardinal Infant d'exécuter le projet formé à Madrid d'engager les Princes d'Italie dans une ligue avec la Maison d'Autriche, dont le but principal seroit d'ôter aux François tout ce qu'ils occupoient au delà des Monts.

Une des grandes maximes du Cardinal de Richelieu, c'étoit la négociation perpétuelle. *Les Etats*, lui fait-on dire dans un livre qui porte son nom, & qui contient certainement les principes de sa Politique, *reçoivent tant d'avantage des négociations continuelles, lorsqu'elles sont conduites avec prudence, qu'il n'est pas possible de le croire, à moins qu'on ne l'ait connu par une longue expérience. Je ne m'en suis aperçu, je l'avouë, que cinq ou six ans après que j'ai été emploié au maniment des affaires. Mais j'en ai maintenant une si grande certitude, que j'ose dire hardiment, que négocier sans cesse ouvertement, ou secrétement en tous lieux, encore même qu'on n'en reçoive pas un fruit présent, & que celui qu'on en peut attendre, ne soit pas apparent, c'est pourtant une chose tout-à-fait nécessaire au bien des Etats. J'ai vû la face des affaires entiérement changée en France & dans toute la Chrétienté, parce que sous l'autorité du Roi, j'ai mis ce principe en pratique, jusques alors absolument négligé dans ce Roiaume. Les négociations sont des remédes innocens qui ne font jamais de mal. Il faut agir par tout près & loin, & sur tout à Rome. Un des bons conseils qu'Antoine Perez donna au feu Roi,* c'est

Testament Politique de Richelieu. Part. II. Chap. 6.

c'est celui de se rendre puissant en cette Cour-là, conseil fort prudent. Car enfin les Ambassadeurs de tous les Princes de la Chrétienté qui se trouvent à Rome, jugent que ceux qui ont plus de crédit & d'autorité dans cette Cour, sont en effet plus puissans & plus favorisez de la fortune. Jugement qui n'est pas mal fondé. Outre que le Pape est la personne qui doit plus se conduire par raison, sa Cour est l'endroit du monde où la puissance est plus considerée. Cela paroit clairement. Le respect qu'on y rend aux Ambassadeurs croît ou diminuë, & change, selon que les affaires de leurs maîtres vont bien ou mal. Souvent les Ministres y reçoivent deux visages en un jour, lors qu'un courier arivé le soir, apporte des nouvelles différentes de celles qu'on a reçûës le matin. 1633.

Selon cette maxime de Richelieu, & conformément à la conjoncture du temps qui demandoit que la France eût à Rome un Ministre de grande considération, le Maréchal de Créqui, Seigneur riche, puissant, formé aux affaires & à la guerre sous le Connétable de Lesdiguiéres son beau-pére, parut au Cardinal l'homme le plus propre à ménager les esprits, & à traverser les intrigues des Espagnols. Le voilà donc qui arive à Rome dans le mois de Juin de cette année, suivi de cinq ou six cens personnes. Jamais entrée ne fut plus magnifique ni plus pompeuse que la sienne. Le Pape le reçut avec tous les honneurs possibles, & *l'obéissance*

1633. *filiale* fut solemnellement renduë. Boissieu de Salvocing Lieutenant Général de Grenoble fit une longue & mauvaise harangue en Latin. On lui avoit donné pour cet effet la qualité *d'Orateur de Sa Majesté Très-Chrétienne*, avec une belle robe de satin. Les victoires de Louïs sur les prétendus Hérétiques de son Roiaume, & ses exploits en Italie, furent le sujet de la puérile amplification de M. l'*Orateur*. Son discours finit de la maniére du monde la plus indigne du puissant Monarque, au nom duquel il parloit. Je la rapporte, afin qu'on voie jusques où vont la superstition & la bassesse des Souverains de la Communion Romaine. *Sa Majesté Très-Chrétienne*, dit Boissieu à Urbain, *imitant la piété des Rois ses prédécesseurs, se prosterne à vos pieds, & les baisant en toute humilité, vous rend l'honneur & l'obéissance qui vous est justement dûë. Le Roi vous reconnoit pour l'unique Vicaire de Jésus-Christ, pour le vrai Successeur de S. Pierre, & pour l'arbitre du Roiaume des Cieux en ce qui concerne nôtre salut. Il proteste à Vôtre Sainteté que ses armes & ses forces seront toûjours prêtes pour vôtre défense, & pour la protection du S. Siége Apostolique. Vous, Très-Saint Pére, qui êtes le gardien du threſor céleste, le dispensateur de l'éternité, & qui ne reconnoissez que Dieu seul au dessus de vous, daignez par une mutuelle bienveillance embrasser & aimer le Roi plus que tous, puisqu'il vous honore & revére par dessus tous.*

De

De si beaux complimens n'engagérent 1633.
point le Pontife à entrer dans la ligue défensive avec la France que Créqui lui proposa. Urbain qui craignoit plus, dit-on, qu'il n'aimoit les Espagnols, s'en excuse constamment sous prétexte qu'il veut demeurer Pére commun entre les deux Couronnes. C'est inutilement que l'Ambassadeur lui remontre, qu'un pére ne contrevient pas à sa qualité, quand il s'appuie d'un de ses enfans, afin de se garantir de la violence de l'autre. La République de Venise & la plus grande partie des Princes d'Italie suivirent l'exemple du Pape. Le seul Duc de Parme emporté par son inquiétude & par son ambition commence de prendre de nouvelles liaisons avec la France. Les Ministres de cette Couronne & ceux d'Espagne agissoient si vivement dans toutes les Cours d'Italie, qu'ils sembloient ne vouloir laisser à aucun Prince la liberté d'être neutre, & les contraindre tous à se déclarer ouvertement pour l'une, ou pour l'autre Couronne. Le Grand Duc de Toscane choqué de cette hauteur, envoie l'année suivante l'Archevêque de Pise, proposer au Pape une ligue de tous les Princes d'Italie pour leur commune défense. *C'est l'unique moien*, disoit le Toscan, *de balancer la puissance des étrangers. On nous laissera en repos, dès que nous serons prêts à nous déclarer contre celle des deux Couronnes qui voudra l'emporter sur l'autre.* Les intérêts particuliers toûjours contraires

1633. au bien public, empêcheront qu'un si bon avis ne fût suivi. Les Genois profitent habilement de la conjoncture. Las de dépendre de l'Espagne, & mécontens de ce que le Roi Catholique & le Cardinal Infant ne ménagérent pas assez les intérêts de leur République dans l'acommodement de son différend avec le Duc de Savoie, touchant le Marquisat de Zuccarello, écoutent les insinuations des Ministres de Louïs. Après s'être assurez de sa protection, ils secouent le joug que l'Espagne moins formidable désormais, leur avoit imposé, & font plusieurs choses pour maintenir leur indépendance & leur liberté. La Cour de Madrid souffroit ces démarches avec beaucoup d'impatience. Mais le mauvais état de ses affaires l'obligeoit de dissimuler.

Arivée du Cardinal Infant en Italie.

Ferdinand Cardinal Infant ariva en Italie avant le Maréchal de Créqui. Isabelle sa tante s'étant démise de la propriété des Païs-Bas Catholiques depuis la mort de l'Archiduc Albert d'Autriche son époux, elle pressa fort le Roi d'Espagne de lui donner un successeur au gouvernement des Païs-Bas, dont elle ne s'étoit chargée que pour un temps après sa démission de la Souveraineté. Soit que Philippe fût bien-aise de laisser le plus longtemps qu'il lui seroit possible l'administration des affaires de ces provinces, remplies de gens mécontens de la domination d'Espagne, entre les mains d'une Princesse habile, expérimentée, & généralement

Mercure François. 1633.



FERDINAND CARDINAL
INFANT GOU. des P. BAS. ESP.

J. de Leeuw Schulp.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-14015/fragment/page=0127

lement chérie du Peuple & de la Nobleſſe; ſoit que ce fût un effet de la lenteur ordinaire de la Cour de Madrid, Ferdinand nommé Gouverneur depuis près de deux ans, ne partit de Barcelone que dans le mois d'Avril dernier, pour ſe rendre dans les Païs-Bas, après avoir réglé certaines choſes en Italie & en Allemagne. Les troupes embarquées ſur les galéres qui l'amenoient en Italie, n'augmentérent-elles point les ſoupçons & la fraieur du Pape? Ne s'imagina-t'il pas que ſi les Cardinaux Allemans ſe rendoient tous à Milan, comme le Roi d'Eſpagne le ſouhaitoit, ils concerteroient avec l'Infant les moiens de procéder à la convocation du Concile projetté à Madrid? Quoi qu'il en ſoit, Ferdinand arrive à Villefranche au commencement de Mai. Victor Amedée Duc de Savoie l'y attendoit. Dom Martin d'Aſpe Sécretaire d'Etat avoit réglé les difficultez ſur le cérémoniel de l'entrevûë des deux Princes. Le Duc convint de céder par tout le pas, dans la galére, & dans le logis même de l'Infant. Une ſeule choſe arrêtoit. Ferdinand auquel on donnoit ſimplement de *l'Alteſſe*, refuſoit d'acorder le même titre à Victor Amedée, & prétendoit que dans l'entretien, il y eût toûjours quelque choſe qui marquât ſa prééminence ſur un Duc de Savoie: diſtinction à laquelle Victor Amedée acoûtumé à être traité *d'Alteſſe* par les Rois mêmes, ne vouloit pas conſentir. Après une grande conteſtation, le

1633. *Nani, Hiſtoria Veneta. Lib. IX. 1633. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 718. 719. &c.*

1633. Duc & Don Martin demeurérent d'accord, que Victor Amedée appelleroit le Cardinal Infant *Vôtre Alteſſe Roiale*, & que Ferdinand lui donneroit ſimplement *de l'Alteſſe*.

Voilà l'origine du titre *d'Alteſſe Roiale*. Gaſton Duc d'Orleans le prit à l'imitation de Ferdinand, & tous les Enfans des Rois enſuite. Si j'ai anticipé le temps de l'introduction de cet uſage, en parlant du Duc d'Orleans dans les livres précédens, ce n'a été que pour le déſigner toûjours par la même marque de diſtinction, quoi qu'il l'ait euë un peu plus tard. Gaſton l'aiant laiſſé prendre à ſes filles, Philippe Duc d'Orleans frére du Roi Louis XIV. l'a dédaignée, & abandonnée à ſes enfans. Il aimoit mieux être ſimplement appellé *Vous* comme le Dauphin de France, que d'avoir un titre qui ne le diſtinguât pas de ſes couſines, ni de quelques autres Princes ſouverains, qui ſe font donner de *l'Alteſſe Roiale*, pour ne paroître pas inférieurs à leurs épouſes, filles, ou petites filles de Roi, qu'on continuë d'appeller ainſi après leur mariage. Tels ſont les Ducs de Savoie, de Loraine, & de Toſcane. C'eſt une choſe aſſez remarquable, que le titre *d'Alteſſe Roiale*, inventé en faveur d'un Infant d'Eſpagne, n'ait pas été reçu à la Cour de Madrid. Le Maréchal de Grammont Ambaſſadeur extraordinaire de France auprès de Philippe IV. aiant voulu donner de *l'Alteſſe Roiale* au Prince d'Eſpagne fils aîné de

de ce Monarque, on ne le lui permit pas. 1633.
Nous ne connoissons point ce titre, dit Sa Majesté Catholique. *Il est barbare & nouveau. On trouve même qu'il sonne mal.*

Je ne m'arrêterai point à décrire les particularitez de l'entrevûë du Cardinal Infant & du Duc de Savoie. Il suffit de dire que Victor Amedée n'y parut pas avec assez de dignité, & qu'il soûtint mal son rang. En abordant Ferdinand dans sa galére, l'inclination fut si profonde que le genou toucha presqu'à terre. L'Infant vint ensuite rendre visite au Duc : Et lorsque Ferdinand voulut monter à cheval pour retourner à la mer, Victor Amedée lui tint l'étrier : bassesse dont l'Espagnol rougit, & qu'il ne voulut pas souffrir, dès qu'il s'en apperçut. On s'étonna fort dans le monde, que peu de temps après avoir cédé avec tant d'indignité à un Prince sujet, le Savoiard s'avisât de mettre une Couronne Roiale sur ses armes, & qu'il prît la qualité de Roi de Chipre. *Il est juste*, dit alors Richelieu en présence de Louis, *que M. de Savoie, qui a si glorieusement étendu les limites de ses Etats, prêne maintenant de nouveaux titres.* C'est ainsi que le Cardinal se mocquoit de la vanité d'un Prince, lequel après avoir cédé Pignerol, & quitté la clef de l'Italie qu'il tenoit entre ses mains, croioit se dédommager d'une perte réelle, par un titre chimérique. Tout ce qu'on peut dire pour excuser Victor Amedée,

1633. c'eſt que l'Ambaſſadeur de Veniſe à Rome, aiant fait mettre au deſſus de la porte de ſon Palais les armes de la République avec une Couronne Roiale, le Duc de Savoie dont les prétenſions au Roiaume de Chipre, ſont plus légitimes que celles des Vénitiens, pouvoit bien prendre la même marque de diſtinction. Le Cardinal Infant alla de Villefranche à Gênes. Il y fut reçu avec beaucoup d'honneur par le Doge & le Sénat. Le Duc de Feria Gouverneur de Milan vint au devant de Son Alteſſe Roiale avec un nombreux cortége juſques à Novi. On la conduiſit enſuite à Pavie. Le 24. Mai Ferdinand entra dans la capitale du Duché, avec toute la pompe imaginable. Sa Cour devint bien-tôt nombreuſe. L'Empereur, le Roi de Hongrie, pluſieurs Princes d'Allemagne, tous les Souverains d'Italie, & Valſtein lui-même diſſimulant le chagrin & le dépit que lui cauſoit le voiſinage du Cardinal Infant, envoiérent faire des complimens à Son Alteſſe Roiale.

Nouveaux embaras ſuſcitez au Duc de Mantouë par Marguerite de Savoie. *Mercure François.* 1633. & 1634.

Charles Duc de Mantouë fut mal paié des ſiens. Marguerite de Savoie veuve du Duc François un des prédéceſſeurs de Charles, Princeſſe habile & entiérement dévouée à Philippe Roi d'Eſpagne, dont elle étoit couſine germaine par l'Infante Catherine ſœur de Philippe III. & épouſe de Charles Emmanuel Duc de Savoie, avoit ſouvent inſinué au Duc de Mantouë, dont le fils aîné épouſa Marie fille de

de Marguerite & du Duc François, de renoncer à son étroite liaison avec la France, & de s'unir à la Maison d'Autriche. *A quelle étrange servitude*, lui disoit la déliée Savoiarde, *prétend-on vous réduire? Les Vénitiens sont maitres de Mantouë, & le Roi de France tient Cazal entre ses mains. Recevrez-vous désormais les loix que le Sénat de Venise s'avisera de vous imposer? On vous a conseillé de souffrir une garnison Vénitienne dans vôtre capitale. A quel dessein? De vous rendre irréconciliable avec le Roi d'Espagne. Cependant son amitié vous est plus utile, plus nécessaire, que celle des Vénitiens. Ils ne vous ont pas trop bien secouru, lorsque l'armée de l'Empereur vous assiégeoit dans Mantouë. Croiez moi, on cherche à profiter de vôtre malheur & à vous tenir dans un esclavage honteux. Vos prétendus amis vous disent, que vous ne pouvez pas vous garantir autrement du danger de perdre vos Etats, que la Maison d'Autriche veut envahir. Quelle certitude a-t'on que l'Empereur & le Roi d'Espagne ont formé cet injuste projet? Quand cela seroit, vôtre honneur vous permet-il de vous rendre réellement esclave, pour prévenir un péril incertain & éloigné? Le vrai moien de vous mettre en liberté, c'est de vous accommoder avec le Roi d'Espagne, & d'obtenir de lui un Traité, par lequel il vous soit permis de demeurer dans une parfaite neutralité entre les deux Couronnes. La France & la République de Venise n'auront alors aucun*

1633. *Nani, Historia Veneta. Lib. IX. 1633. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 721. 722. 723. &c.*

1633. *prétexte de mettre garnison dans vos deux meilleures places. J'ai quelque crédit à la Cour de Madrid, & auprès du Gouverneur de Milan. Voulez-vous que je me rende la médiatrice du Traité? Soiez persuadé que je le conclurai à vôtre honneur & à vôtre avantage.* Ebranlé par ces raisons spécieuses, Charles consent que Marguerite s'entremette pour lui auprès des Espagnols. L'affaire auroit été concluë, sans le Maréchal de Toiras & le Comte du Plessy-Praslin, qui découvrirent au Duc le piége que la Douairiére de Mantouë lui tendoit.

Elle ne se rebute pas du mauvais succès de sa prémiére tentative. Chagrine de ce que Charles ne s'est pas laissé séduire, Marguerite prend la résolution de le perdre, ou du moins de lui susciter de si grans embaras, qu'il ne puisse éviter de se mettre à la discrétion des Espagnols. Voici la nouvelle intrigue dont elle s'avise. C'est de remontrer vivement à Marie sa fille, veuve du Prince de Mantouë, que la succession de la Maison de Gonzague lui appartient de son chef; que la santé du jeune Prince son fils unique, est extrêmement délicate; que s'il vient à mourir, les Duchez de Mantouë & de Monferrat passeront au Duc de Guastalla, en vertu de plusieurs actes de renonciation extorquez à Marie durant sa minorité; qu'étant sur le point d'entrer dans la vingt-cinquiéme année de son âge, elle

doit

doit proteſter de la nullité de tous ces actes faits au préjudice de ſes droits légitimes, & les révoquer juridiquement; qu'après cela elle ſe verra un des plus grans partis de l'Europe, & que les Princes la rechercheront avec empreſſement & à l'envi l'un de l'autre. Marguerite leurra encore ſa fille de l'eſpérance d'épouſer le Cardinal Infant. Elles concertérent enſemble d'enlever le Prince de Mantouë, & de le mettre entre les mains des Eſpagnols, qui ſauroient bien faire valoir ſes droits contre Charles ſon grand-pére. Trompée par ſon ambition, Marie ſuit aveuglément ce que ſa mére lui preſcrit. Toutes deux écrivent à Turin, & déclarent leur deſſein à Victor Amedée qui l'approuve. On dreſſe un acte de proteſtation contre tout ce que Marie a fait durant ſa minorité. La minute eſt envoiée de Turin à Milan. Les Eſpagnols y ajoûtent, ou corrigent ce qu'il leur plait, & la remettent enfin aux deux Princeſſes. Le Duc de Mantouë prenoit alors quelque divertiſſement dans une de ſes maiſons de campagne. La conjoncture parut favorable. Marie aſſemble un Conſeil, auquel ſe rendent l'Evêque de Mantouë, le Préſident du Sénat, & quelques autres perſonnes diſtinguées. Le Sécretaire d'Etat leur lit l'Acte de proteſtation, & la Princeſſe demande qu'ils le ſignent tous comme témoins. Quelques-uns refuſérent d'abord d'y mettre leur nom. Mais le Sécretaire d'Etat d'in- 1633.

1633. telligence avec la mére & la fille, aiant déclaré que Charles agréoit l'Acte, chacun y souscrivit.

Effraié de cette nouveauté, le Duc accourt promptement, se met en colére contre ses Officiers & particuliérement contre le Sécretaire. Il étoit à craindre que la démarche de la Princesse soûtenuë par les Espagnols, ne jettât le Duché de Mantouë & le Monferrat dans une nouvelle confusion. Que savoit-on si en conséquence d'un Acte, où elle protestoit de nullité contre tout ce qui s'étoit fait durant sa minorité, parce qu'elle y avoit été forcée, & qu'on ne lui laissoit aucune liberté, elle ne réclameroit point contre son mariage précipité avec le Duc de Rhétel? Elle eut beau déclarer qu'elle ne vouloit rien faire au préjudice de son beau-pére & de son fils, & qu'elle pensoit uniquement à maintenir ses prétensions à la succession de son pére contre le Duc de Guastalla; on ne se paia point de la défaite suggerée par Marguerite. La Cour de France informée que tout s'est fait de concert avec le Duc de Savoie, & avec le Cardinal Infant que Marie se flatte d'épouser, craint les suites de la protestation. Louis pressa le Duc de Mantouë de renvoier incessamment hors de ses Etats l'Infante Marguerite, & d'obliger la Princesse à rétracter l'Acte de protestation, & à confirmer ce qui s'étoit fait durant sa minorité pour le bien de la Maison de Gonzague. Charles se rend aux instan-

instances du Roi de France. Il prie honnêtement Marguerite de se retirer, parce que la conjoncture des affaires demande qu'il contente ses alliez, particuliérement Sa Majesté Très-Chrétienne. 1633.

La Savoiarde se récrie, & proteste qu'elle mourra plûtôt que d'abandonner sa fille & son petit-fils. *Je ne puis me persuader*, disoit-elle, *qu'un Roi qui prend le surnom de Juste, me veuille faire une si cruelle violence. En tout cas, je ne suis point sa sujette. S'il y a un Souverain dans le monde, auquel je doive obéïr, c'est l'Empereur.* La mére & sa fille verférent inutilement des larmes en abondance. Inflexible dans sa résolution de contenter la France & les Vénitiens, qui lui conseilloient la même chose, le Duc de Mantoüe pressa si vivement Marguerite de se retirer, qu'elle ne put s'en dispenser. On la menaçoit du traitement fait à Marie de Médicis en France. Marguerite obéit alors. Après quelque séjour à Gualtieri dans les Etats du Duc de Modéne son neveu, elle va trouver le Cardinal Infant à Milan. On lui assigna une pension honnête. Charles n'eut pas de peine à obtenir la rétractation de sa belle-fille. Elle la donna fort autentiquement à la fin de cette année. Marguerite desespérant alors d'exciter à Mantoüe aucune brouillerie en faveur du Roi Catholique, prend la résolution de se retirer à Madrid. Il l'y reçut l'année suivante avec toute la distinction possible. On la fit Vicereine

de

1633. de Portugal quelque temps après. Mais elle eut le chagrin de sortir honteusement de Lisbone à cause de la révolution arrivée dans le Roiaume durant son administration. Nous en parlerons en son lieu.

Le Roi de France fait saisir le Duché de Bar.

Le Cardinal Infant fut moins sensible au chagrin que lui causa l'intrigue de Mantoue, déconcertée, qu'aux fâcheuses nouvelles qu'il recevoit du haut Rhin où les armes de Suéde faisoient de grans progrès, & du côté de la Loraine, dont le Duc Charles se voioit sur le point d'être entiérement dépouillé par les François qui marchoient à Nanci. L'attachement de ce Prince à la Maison d'Autriche étoit si opiniâtre, & son ressentiment contre la Cour de France qui l'avoit maltraité, le transportoit d'une telle maniére, que sans user du moindre ménagement, & contre toutes les régles de la prudence, il violoit hautement les Traitez de Vic & de Liverdun, où il avoit solennellement promis de renoncer à ses engagemens avec l'Empereur & le Roi d'Espagne, de ne rien faire au préjudice de la Couronne de Suéde, & de donner la plus grande partie de ses troupes à Louis. Le Duc fit semblant d'exécuter ce dernier article. Mais il commanda sous main à ses Officiers, de permettre aux soldats de se débander, & de passer au service de Ferdinand. La supercherie sautoit aux yeux de tout le monde. Les troupes Loraines données au feu Maréchal d'Effiat, se dissipérent

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1633. Vie du même par Aubery. Liv. IV. Chap. 37. Bernard, Histoire de Louis XIII. Liv. XVI. Mémoires de Beauvan. Liv. I. Mercure François. 1633.

sipérent en peu de jours, & allérent grossir l'armée Impériale. On levoit sous les yeux de Charles des soldats en Loraine pour la Maison d'Autriche. Enfin, il ne perdoit aucune occasion de faire tout le mal possible aux François & aux Suédois. Oubliant sa parole de ne contracter aucune alliance sans la participation & sans le consentement de Louïs, il conclut un Traité avec l'Empereur, par lequel on lui donnoit Haguenau, Colmar, Schelestat, & quelques autres villes en Alsace. Le Prince Palatin de Birkenfelt aiant mis le siége devant Haguenau pour la Couronne de Suéde, deux Maréchaux de Camp qui commandoient les troupes de Charles, qu'il faisoit appeller Impériales, eurent ordre d'incommoder les assiégeans, & de les obliger, s'il étoit possible, à se désister de leur entreprise. Le Palatin sort de ses lignes & va combattre les Lorains qui s'étoient avancez à deux lieuës d'Haguenau. Les Suédois eurent d'abord du desavantage. Ils prirent la fuite, & abandonnérent leur canon. Mais Rantzau aiant rallié l'infanterie dispersée, tombe si à propos sur les Lorains occupez au pillage, qu'il leur arrache la victoire, reprend le canon perdu, & les défait entiérement. 1633.

Puffendorf, Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. V. Nani, Historia Veneta. Lib. IX. 1633. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 663. 664. &c.

Le Chancelier Oxenstiern se plaignit amérement à Louïs de l'inquiétude & de l'infidélité de Charles. On répondit que Sa Majesté ne trouveroit pas mauvais que les Suédois se vengeassent de lui à la prémiére

1633. miére occásion. Le Roi demandoit seulement que les Suédois ne pénétrassent point dans la Loraine : tout le monde redoutoit leur voisinage. En récompense, Louis promit de punir bien-tôt le Duc d'une maniére encore plus rigoureuse, & d'arrêter enfin sa passion demesurée de servir les ennemis de la France & de la Suéde. Avant que d'en venir aux extrémitez, Richelieu jugea qu'il seroit à propos de dépêcher quelqu'un à Nanci, afin d'examiner de près les sentimens de Charles, & de témoigner au monde, que si le Roi se déterminoit à ruïner sans ressource un Prince voisin, ce n'étoit qu'après avoir inutilement emploié la voie de la douceur & des remontrances. Guron que la Cour avoit déja envoié plus d'une fois en Loraine, eut ordre d'y retourner, & de représenter vivement au Duc qu'il s'exposoit à une perte inévitable, en irritant davantage le Roi contre lui. Son Alteſſe sort de Nanci, dès qu'elle apprend que l'Exprès du Roi s'en approche. Elle se cache si bien qu'on ne sait où la trouver. Guron va pour lors à Mets, attendre de nouveaux ordres du Roi son maître. Cependant Charles rentre en lui-même. Après de sérieuses réflexions sur le malheur qu'il attirera infailliblement sur sa perſonne & sur ses sujets, en méprisant de la sorte un puissant Monarque, il envoie dire à Guron, que s'il veut venir à Luneville, Son Alteſſe lui donnera audience. L'Envoié de France s'y rend.

Le

Le Duc répondit à ſes remontrances par de grands complimens, & par des proteſtations de reſpect pour Louïs. Mais quand on en vint au fond de l'affaire, il s'emporta tellement, que Guron jugea des paroles qui échappérent à Son Alteſſe, qu'elle n'abandonnoit point ſes prémiers projets contre la France. Quelques-uns de ſes Miniſtres gagnez par Richelieu découvrirent tout à Guron. Ils déclarérent que leur maître avoit fait fortifier Nanci dans le deſſein d'y avoir une retraite aſſurée, & de s'y défendre longtemps, en cas que ſes deſſeins venant à échouer, le Roi prît la réſolution de lui enlever ſes Etats. *Il y a des commiſſions données*, ajoûtérent ces infidéles ſerviteurs, *pour de nouvelles levées de cavalerie & d'infanterie. Le rendez-vous eſt marqué à S. Michel le 1. jour de Juillet. Ces troupes ſont deſtinées à une irruption en France, quand le renfort promis par l'Empereur & par le Roi d'Eſpagne les aura jointes.* On ne douta pas que cela ne fût véritable. Le projet paroiſſoit une ſuite des intrigues de la Reine Mére & du Duc d'Orleans avec le Lorain. 1633.

Richelieu qui ne cherche qu'un prétexte plauſible de ſe venger de tout le mal que Charles lui a voulu faire, perſuade à Louïs de ne ménager plus un Prince ſur la parole duquel il ne peut s'aſſurer. On prend d'abord la réſolution de ſaiſir le Duché de Bar, puiſque Charles n'a pas accompli l'article du Traité de Liverdun,

par

1633. par lequel il promettoit de faire dans l'année, hommage à Sa Majesté de ce fief qui relève de la Couronne de France. La nouvelle de la défaite des troupes Loraines près d'Haguenau étant venuë ensuite, le Cardinal remontre au Roi, qu'il n'y a pas de temps à perdre, & qu'il faut profiter d'une si belle occasion de conquerir la Loraine, que le Duc n'est pas en état de défendre. A la requête du Procureur Général de Sa Majesté, le Parlement de Paris rend le 30. Juillet un Arrêt pour la saisie du Duché de Bar, faute d'hommage rendu dans le temps. La Nauve Conseiller à la Grand'-Chambre reçut la commission de se transporter sur les lieux, accompagné d'un Substitut du Procureur Général, & de procéder juridiquement à la saisie. Elle se fit sans aucune résistance. Le Roi part en même temps de Paris, & va fondre sur la Loraine à la tête de ses troupes.

Le Cardinal de Loraine vient de la part du Duc son frére trouver le Roi à Château-Thierri.

Dès que le Duc apprit que Sa Majesté s'avançoit vers la frontiére de Champagne, & que l'armée de France avoit ordre de venir de l'Electorat de Tréves en Loraine, il pria le Cardinal François son frére d'aller au devant de Louïs, & de lui proposer un acommodement. Contrisson arrive incontinent à la Cour, dit que le Cardinal de Loraine vient faire la révérence au Roi, & qu'il est à Dormans. On demande ensuite à régler certaines choses sur le cérémoniel de la réception. *Monsieur le Cardinal*, répond froi-

froidement un Ministre d'Etat à Contrisson, *peut s'épargner la fatigue de venir plus avant. Sa Majesté sera bien-tôt à Dormans. Il lui fera là ses complimens.* François ne se rebute point. Contrisson revient sur ses pas, & dit que le Cardinal s'approche. On lui accorda les mêmes honneurs qu'au Cardinal de Savoie. On s'excusa seulement de lui donner des Officiers du Roi pour le servir, parce que Sa Majesté n'avoit qu'une partie de sa maison dans le voiage. Le soir du 20. Août, le Prince de Guimené alla au devant de François avec les carosses du Roi, & le conduisit à l'audience. *Sire*, dit-il après les prémiers complimens, *je condamne l'action de M. mon frére. Je n'y ai aucune part. Outre que le profond respect que j'ai pour Vôtre Majesté, ne me permet pas d'entrer dans aucune entrepriſe capable de lui déplaire, je suis persuadé que le succès n'en peut être que desavantageux. Si M. de Loraine pousse cette affaire aux derniéres extrémitez, sa ruïne me paroit inévitable. Dans une si grande disgrace, Sire, vôtre protection sera mon unique ressource. Je supplie très-humblement Vôtre Majesté de me l'accorder & de me permettre de me retirer dans son Roiaume. Monsieur*, repartit gravement le Roi, *je saurai toûjours distinguer vos actions de celles de vôtre frére. Vous n'avez aucune part à ses derniéres fautes; j'en suis convaincu. Dans toutes les occasions, je vous donnerai des marques de ma bienveillance, autant que l'inté-*

1633. *Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1633. Vie du même par Aubery. Liv. IV. Chap. 38. Bernard, Histoire de Louis XIII. Liv. XVI. Mémoires de Beauvau. Liv. I. Mercure François. 1633. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 663. 664. &c.*

1633. *l'intérêt de ma Couronne me le permettra. Comptez sur ma protection. Dans la disgrace de vôtre frére, vous trouverez tous les avantages que vous pouvez attendre de moi.* Le Cardinal commence alors de parler d'accommodement. Louïs l'écoute, & le renvoie au prémier Miniſtre qui lui déclarera les intentions de Sa Majeſté.

On ne traita d'affaires que dans l'entrevûë des deux Cardinaux. Le Lorain avouë le mariage de la Princeſſe Marguerite ſa ſœur avec le Duc d'Orleans. Il promet que Charles le fera rompre, qu'il remettra Marguerite entre les mains du Roi, & qu'il rendra au nom de la Ducheſſe Nicole ſon épouſe, l'hommage dû à Sa Majeſté pour le Duché de Bar. *La rupture du mariage*, repliqua Richelieu, *n'eſt pas à la diſpoſition de Monſieur le Duc de Loraine. Comment offre-t'il une choſe qui ne dépend point de lui? Et quand cela ſeroit, le Roi peut-il ſe repoſer ſur les promeſſes d'un Prince qui a violé en ſi peu de temps deux Traitez ſolennels? Il faut trouver de plus puiſſans moiens de l'obliger à tenir déſormais parole. Les fréquentes infidélitez de Monſieur de Loraine cauſent au Roi de grandes dépenſes, & des incommoditez conſidérables au peuple, à cauſe des armées nombreuſes qu'il faut mettre ſur pied. Sa Majeſté veut terminer les affaires d'une telle manière qu'il n'y ait plus aucun ſujet de recommencer la guerre, & que Monſieur le Duc ne puiſſe jamais entrer dans les factions du Roiaume. Non content d'avoir*

d'avoir engagé Monsieur à un mariage contraire aux loix de l'Etat, & qui offense également la dignité de la Couronne, & la personne du Roi, il a favorisé l'entrée de ce Prince à main armée en France. Si Monsieur de Loraine veut que le Roi se fie désormais à lui, qu'il donne Nanci en dépôt à Sa Majesté. C'est le meilleur parti qu'il peut prendre. Il conservera ses Etats, & Nanci lui sera fidellement rendu, pourvû qu'il se conduise mieux à l'avenir. Si tel est son dessein, il n'y a rien à craindre pour lui dans cette proposition. Que s'il veut continuer ses entreprises contre le service du Roi, & ses liaisons avec les ennemis de l'Etat, il est inutile de traiter. Sa Majesté a pris une ferme résolution de n'accepter aucune autre condition. Monsieur de Loraine doit la subir. Il est dépouillé de tous ses Etats : la seule ville de Nanci lui reste. Comptez qu'il la perdra infailliblement, à moins qu'il ne contente le Roi. C'est une place forte, je l'avouë. Mais enfin Monsieur le Duc est sans troupes & sans revenu. Nous ferons désormais la guerre à ses dépens. Après cela, le Roi n'aura pas de peine à le contraindre de lui livrer Nanci. Si Monsieur de Loraine fonde ses espérances sur quelque révolution en France, c'est la plus grande illusion du monde. Le Roi est jeune & maître absolu dans son Etat. La guerre qu'il entreprend, est juste. Nous avons sujet d'espérer que Dieu continuera de bénir ses armes. 1633.

Le

1633. Le Cardinal de Loraine remontra librement à Richelieu, que la condition étoit si dure, qu'il ne conseilleroit jamais à Charles de l'accepter, à moins qu'il ne fût réduit à la derniére extrémité. Que le plus grand malheur qui lui pût arriver en soûtenant la guerre, c'étoit de se voir dépouillé de sa capitale, & dans la nécessité de dépendre absolument de la volonté d'autrui. Qu'on ne doutoit point que le Roi n'eût intention de rendre exactement le dépôt qu'il demandoit, après que le terme seroit expiré : mais que les affaires étant sujettes à des changemens inopinez, les ennemis de la Maison de Loraine trouveroient peut-être une occasion favorable d'insinuër à Louïs, que le Duc auroit manqué à l'exécution du Traité; prétexte suffisant pour engager Sa Majesté à retenir Nanci. Que ce seroit une flétrissure éternelle à la réputation de Charles, s'il rendoit à la vûë de toute l'Europe, sans aucune résistance & sans être pressé, la plus forte place du monde. Que la Loraine se trouvant située entre deux puissans Monarques, le Duc devoit concerter toutes ses démarches avec une extrême circonspection. Qu'en livrant Nanci pour contenter le Roi de France, il irritoit l'Empereur, de qui la Loraine reléve. Que Ferdinand délivré de ses embaras présens, ne manqueroit pas de se venger, & que Charles pouroit bien être mis au ban de l'Empire. Que dans ce malheur, le Duc seroit sûr, à la vérité, de

la

la protection de la France, mais qu'il n'étoit pas impossible que le Roi occupé à quelque guerre fâcheuse, ne se trouvât pas en état de secourir assez puissamment Charles, dont la perte seroit alors inévitable. 1633.

Je ne suis pas surpris, Monseigneur, repartit Richelieu, *que vous alléguiez la prétendue Souveraineté de l'Empereur sur la Loraine, & la puissance de la Maison d'Autriche. Mais le Roi n'entre point dans ces considérations. Quand M. le Duc voudra bien penser, elles ne l'arrêteront pas non plus. Ceux dont il allégue les intérêts & le pouvoir, sont les principaux auteurs de sa mauvaise conduite. L'ont-ils bien aidé à se tirer du précipice, où l'envie de les servir l'a jetté plus d'une fois? J'avouë qu'il a besoin de la protection des deux Couronnes. C'est justement ce qui l'engageoit à mériter celle du Roi, par ses ménagemens & par sa déférence. Il devoit suivre les maximes de ses prédécesseurs, qui jugeoient que leur conservation en dépendoit absolument. Bien loin d'être aussi prudent qu'eux, il a donné plusieurs sujets au Roi d'entrer à main armée en Loraine. Si M. le Duc craint plus la future puissance de l'Empereur, que celle de Sa Majesté, dont les armes sont à la porte de Nanci, il peut prendre le parti de se défendre par la force. Que s'il croit devoir prudemment conjurer l'orage, dont il est menacé, peut-il mieux faire que de donner Nanci en dépôt? Cela lui assure la libre possession de ses Etats.*

1633. Tout va bien jusques à présent. On ne peut nier que les raisons du Ministre de Louïs ne soient spécieuses : disons même assez bonnes par rapport à la situation des affaires de Charles, & au mauvais pas dans lequel il s'est témérairement engagé. Mais Richelieu avance ensuite la chose du monde la plus pitoiable, la prétension la plus frivole, la plus ridicule qu'on puisse imaginer. *Quant à la Souveraineté de l'Empereur sur la Loraine*, ajoûta-t'il, *bien loin d'en demeurer d'accord, le Roi prétend qu'elle lui appartient, & que l'hommage lui est dû. L'Empire l'a depuis long-temps usurpée sur la Couronne de France. La longue possession, Monseigneur, ne donne aucun droit contre les Souverains. Il n'y a pas de prescription entr'eux. Comme ils ne reconnoissent point de Tribunal supérieur, devant lequel ils se puissent pourvoir, ils sont toûjours reçus à demander leurs droits aux usurpateurs, & à y rentrer par la force. Les affaires de France n'ont pas permis ci-devant à nos Rois de faire valoir toutes leurs prétensions. Puisque Dieu ouvre maintenant à Sa Majesté les voies de rétablir la Monarchie Françoise dans son ancienne grandeur, la postérité n'auroit-elle pas sujet de blâmer le Roi, s'il négligeoit de rentrer dans les droits de ses prédécesseurs, & s'il n'emploioit pas la force de ses armes pour cet effet ?* Quelqu'injuste, quelqu'extravagante que soit la maxime de Richelieu, elle est reçûë à la Cour de France comme une vérité incontestable.

testable. On a vû de nos jours un Evêque applaudir dans l'Eglise à l'usurpation de Strasbourg, sous prétexte que cette ville étoit du domaine des Rois de la prémiére & de la seconde race en France. Louis XIV. repartit lui-même à un Ministre du Roi d'Angleterre, qui lui remontroit la violence de cette entreprise, que *le Roi Dagobert avoit été maître de Strasbourg*. Ne refléchissons pas sur de pareilles pauvretez. Qui est-ce qui n'en sent pas le ridicule? Le *Grand Monarque* dont les flatteurs nous vantent le bon sens & les lumiéres, en dit gravement comme d'autres. 1633.

Les craintes, conclut avec plus de raison le Ministre de son pére, *qu'allégue M. le Duc de Loraine, devoient le retenir, lorsqu'il étoit sur le point d'offenser le Roi. La faute est commise, & Sa Majesté ne peut plus dissimuler son juste ressentiment. Elle a résolu de se venger, à moins que l'offense ne soit dûëment réparée. Les prédécesseurs de M. le Duc se sont bien trouvez de la protection de la Couronne de France. Il doit être assuré qu'elle ne lui manquera pas contre qui que ce soit. Pour conclure en un mot: le Roi n'acceptera jamais d'autres conditions que le dépôt de Nanci. Il a les meilleures places dans la Loraine entre les mains. Cette considération a-t'elle obligé M. le Duc à tenir ses promesses? Peut-on espérer qu'après de si fréquens changemens, il sera plus constant & plus religieux à l'avenir? Sa Majesté ne veut plus se voir en danger de*

1633. *recevoir une nouvelle injure, ni dans la néceſſité de lever des armées à grans frais. M. de Loraine compte ſur le ſecours des Eſpagnols; ils ont beſoin de celui de leurs alliez. L'Empereur eſt aſſez occupé à ſe défendre contre les Suédois. Les troupes du Cardinal Infant ne ſont pas encore arivées. On pourra bien les arrêter dans la Valteline. Celles de Suéde marchent pour fermer les paſſages au Duc de Feria. La priſe de Nanci n'eſt donc pas ſi difficile. Sa Majeſté réduira bien-tôt la Place, à moins que M. le Duc ne prévienne ce dernier malheur, en acceptant ce qu'elle lui propoſe.* La converſation finit en cet endroit. Le Cardinal de Loraine chagrin de ne pouvoir rien obtenir, va prendre congé de Louïs, demande le temps d'aller faire ſon rapport au Duc, & prie le Roi de n'avancer pas plus avant. *Monſieur*, répondit froidement Sa Majeſté, *je ſuis fâché de ne pouvoir vous accorder ce que vous me demandez. La réſolution en eſt priſe. Je me rendrai inceſſamment devant Nanci, & je n'en partirai qu'après avoir ſoûmis la Ville à mon obéïſſance.*

Le Cardinal de Richelieu fait prendre au Roi la réſolution de s'emparer de Nanci & de toute la Loraine.

S. Chaumont commençoit alors de l'inveſtir avec environ quatre mille hommes. En ralliant ce qui lui reſtoit de ſes troupes défaites près d'Haguenau, & en aſſemblant les milices de ſon Païs, le Duc de Loraine pouvoit facilement chaſſer S. Chaumont des poſtes occupez, & l'obliger à ſe déſiſter d'un deſſein legérement conçu. Mais Charles craint de rendre

ſes

ſes affaires plus mauvaiſes. La voie de la négociation lui paroiſſant plus ſûre, il veut tenter encore d'appaiſer par ſes ſoûmiſſions un puiſſant Monarque, dont il attire les armes dans ſon Païs, ſans avoir de quoi les repouſſer. *Par une fatalité aſſez étrange*, dit un Gentilhomme témoin de ce qui ſe paſſoit, ou plûtôt par une imprudence ſans pareille, *le Duc n'a pû ſe tenir en repos quand il falloit, ni prendre le parti d'une vigoureuſe réſiſtance quand il n'avoit plus d'autre reſſource.* Content de mettre à la hâte tout l'ordre qu'il peut pour la défenſe de Nanci, il y jette environ trois mille hommes d'infanterie, deux ou trois cens Cavaliers, & quarante Gentilshommes volontaires. Charles prend enſuite la réſolution de ſe retirer dans les montagnes de Voge avec la cavalerie qui lui reſte du débris de ſon armée, & d'y lever promptement quelqu'infanterie pour en défendre les avenuës étroites & difficiles. Le Marquis de Mouï prémier Prince du ſang de Loraine, fut chargé du ſoin de ſoûtenir le ſiége de Nanci, avec le Baron d'Eſne & La Serre Gentilhomme Gaſcon, dont l'un comme Gouverneur de la Place, devoit défendre la vieille ville, & l'autre la nouvelle. Le Cardinal de Loraine retourne à la Cour de France, faire une ſeconde tentative auprès du Roi, en lui offrant de la part du Duc de conſentir à la diſſolution du mariage de ſa ſœur avec Gaſton, de la remettre entre les mains

1633.

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1633. Vie du même par Aubery. L. IV. Chap. 37. Mémoires de Beauvau. Liv. I. Nani, Hiſtoria Veneta. L. IX. 1633. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 666. 667.

1633. de Sa Majesté, & de donner à Louïs la Motte en dépôt. C'étoit après Nanci la meilleure place qui restât à Charles.

Le Cardinal trouve le Roi encore plus avancé. On lui donne une longue audience à S. Dizier, en présence de Richelieu, du Comte de Brassac, de Bullion & de Bouthillier Conseillers d'Etat. Les nouvelles offres du Duc furent examinées ensuite dans le Conseil de Sa Majesté, qui les rejette à la persuasion de son prémier Ministre, sous prétexte qu'elles n'ôtent pas à Charles le moien de reprendre ses mauvais desseins quand l'occasion s'en présentera. Comme il n'y avoit pas lieu d'espérer qu'un Prince plus courageux que prudent, subît la condition honteuse de remettre sa capitale sans aucune résistance, on agita dans le Conseil du Roi, s'il étoit à propos de s'engager dans le mois de Septembre au siége d'une place extrêmement forte, & si Sa Majesté devoit dépouiller entiérement un voisin, dont la derniére faute paroissoit assez pardonnable. Car enfin, il prétendoit que la justice & la raison d'Etat lui permettoient de s'opposer aux progrès des Suédois, dont les conquêtes rapides en Alsace, les conduisoient à la porte de la Loraine. Et puisque l'Empereur incapable de conserver Saverne, Haguenau, Colmar & les autres villes d'Alsace, les vouloit laisser pour un temps entre les mains de Charles, afin de le dédommager des dépenses faites au service de Sa Majes-

Majesté Impériale, étoit-il si coupable de les avoir acceptées? Une pareille action méritoit-elle que Louis *le Juste* achevât de le ruïner? Disons la vérité. Le Duc de Loraine commit des fautes inexcusables contre la bonne Politique. Mais son plus grand crime, ce fut d'irriter l'implacable Richelieu, en prenant le parti de la Reine Mére & du Duc d'Orleans. 1633.

Déterminé depuis quelques années à ne laisser pas échapper la prémiére occasion de se venger avec éclat, le Cardinal eut soin de recueillir toutes les raisons capables d'inspirer sa passion au Roi. *Sire*, lui dit-il, *l'affaire qui se propose, mérite d'être examinée avec beaucoup de maturité. Je ne voi aucune raison de conseiller à Vôtre Majesté d'attaquer le Duc de Loraine, à moins qu'elle n'ait la volonté & les moiens infaillibles de le chasser de ses Etats. Cela paroit difficile d'abord. Nanci est régulièrement fortifié. La saison qui s'avance, ne permet presque pas de l'assiéger. En former le blocus, cela durera sept ou huit mois. Combien peut-il arriver d'accidens imprévûs avant que la ville soit réduite à la derniére extrémité? Que savons-nous si les Suédois & les Princes Protestans d'Allemagne ne s'accommoderont point avec l'Empereur? si la Tréve proposée aux Etats Généraux des Provinces-Unies, ne se conclura pas? En ce cas les Espagnols feront vraisemblablement une diversion en Italie, & vous obligeront d'a-*

1633. *bandonner vos desseins sur la Loraine. Pour assiéger Nanci, Vôtre Majesté a besoin de vingt mille hommes d'infanterie & de trois mille chevaux. Il faut avoir outre cela un corps de six mille fantassins, & de huit cens ou mille chevaux pour la seureté de vôtre personne. Un pareil projet ne se peut exécuter qu'avec une dépense extraordinaire. Mais, Sire, en matiére d'Etat, les grans Princes ne peuvent dissimuler une injure, sans s'exposer à en recevoir bien-tôt une plus grande. Leur réputation, c'est leur plus grande force, leur plus puissant appui. S'ils en souffrent la moindre diminution, semblables à ceux qui manquent à mettre le pied sur le dernier degré, ils tombent du haut de l'escalier en bas. L'argent est inutile à un Roi qui ne sait s'en servir, ni pour conserver son honneur, ni pour étendre sa domination. Un million d'or suffit à la réduction de Nanci.*

Jamais vous ne trouverez, Sire, une occasion plus favorable d'avoir cette place importante. La guerre allumée dans toute l'Allemagne, ne finira pas assez-tôt pour déconcerter vôtre entreprise. Les Païs-Bas, on n'y voit aucune disposition à la Tréve. Un grand projet a toûjours ses difficultez. J'en trouve peu dans celui dont il est question. Le Duc de Loraine dépourvû de troupes ne tiendra pas la campagne. Ses alliez, bien loin d'être en état de le secourir, ont tant d'occupation chez eux, qu'ils ne peuvent pas penser aux autres. Tant que ce Prince opiniâtre aura un pouce de terre,

il

il ne se détachera ni de l'Empereur, ni du Roi d'Espagne. Prévenu qu'avec leur secours, il trouvera enfin une conjoncture favorable de faire du mal à la France, il n'a pas eu le moindre égard aux raisons qui l'obligent de renoncer à ses engagemens avec la Maison d'Autriche. Si Vôtre Majesté n'achéve pas de le ruïner, le mariage de Monsieur subsistera. Préparez vous, Sire, à une guerre sans fin. Soiez continuellement sur vos gardes, & contre la malignité des intrigues sourdes, & contre la violence ouverte d'un ennemi subtil, actif, & irréconciliable. Que si le Duc de Loraine est une fois entiérement ruïné, le mariage de Monsieur se rompt incontinent. Puylaurens a déclaré sans façon à l'Abbé Delbéne, qu'il voudroit voir le Lorain écrasé, afin de pouvoir porter Monsieur à épouser une autre Princesse. C'est une chose constante que l'intérêt de ce Favori demande, que son maître se détache de Marguerite. Monsieur naturellement leger & indifférent, se dégoûtera de lui-même d'un mariage qui ne lui donne que du chagrin & de l'embaras. Il voudra rentrer dans les bonnes graces de Vôtre Majesté par une alliance que vous aprouverez, dès qu'il verra le Duc de Loraine incapable de l'appuier : Et l'affront fait à la Princesse Marguerite causera une haine immortelle entre Monsieur & son grand ami. 1633.

Je croi donc, Sire, que le Duc doit être sévérement puni de l'injure qu'il a osé vous faire. Nanci est la plus forte barriére que

1633. *Vôtre Majesté puisse opposer à la Maison d'Autriche. Il faut l'avoir à quelque prix que ce soit. Cette conquête vous sera plus utile, plus glorieuse que celle de Mets sur l'Empereur Charles-Quint, qui a tant fait d'honneur à un de vos prédécesseurs. Après cela vous n'aurez plus rien à craindre de l'inquiétude, & de la haine opiniâtre du Duc de Loraine.* Tous les autres gens du Conseil applaudirent à Richelieu. Eurent-ils jamais le courage de le contredire? Les uns étoient ses créatures, & les autres craignoient de lui déplaire. Louis déclare donc encore au Cardinal de Loraine, qu'il veut absolument avoir Nanci. Sa Majesté tâche seulement de contenter un Prince qui sembloit y aller de fort bonne foi. On témoigne à François que son entremise est agréable. On lui promet d'avoir égard à ses intérêts particuliers. Enfin, on lui offre des honneurs, & un revenu convenable à son rang, s'il veut se retirer en France. Le Cardinal retourne promptement porter ces mauvaises nouvelles au Duc. Après quelque consultation, les deux fréres conviennent de faire une troisiéme tentative, & d'offrir à Richelieu le mariage de François avec la Combalet; affaire déja proposée à Paris.

On tâche de gagner Richelieu en lui proposant le mariage de sa niéce Combalet avec

S'il est permis de comparer cette créature avec une grande Princesse, il en est à peu près d'elle comme d'Elizabeth Reine d'Angleterre. On la marie tous les ans, cependant elle demeure toûjours veuve. Harlai de Chanvallon Gentilhomme

me intriguant & habile dans le manége de la Cour, s'étoit particuliérement attaché à la Maison de Loraine. Voiant le Duc fort embaraſſé par le mariage de ſa ſœur avec Gaſton, & par la meſintelligence entre les Lorains & Richelieu, il crut que le meilleur moien de rétablir les affaires de Charles, c'étoit de mettre le Cardinal dans les intérêts de la Maiſon de Loraine, en lui demandant en mariage Combalet ſa bonne niéce pour François cadet du Duc, lequel à la maniére des Princes avoit reçu le Chapeau de Cardinal, ſans être engagé dans aucun de ce qu'on nomme *les Ordres ſacrez*. Chanvallon propoſe ſa penſée à Harlai de Sanci ſon parent, Evêque de S. Malo & confident de Richelieu, & en parle à la Cour de Nanci. L'ouverture ne fut pas abſolument rejettée à Paris. Toûjours profond & impénétrable ſur ce qui regarde ſes intérêts & l'agrandiſſement de ſa Maiſon, Richelieu penſe à la choſe, & ne répond rien de poſitif. Le Duc de Loraine parut froid & irréſolu. Mais ſon frére approuva le projet & fut bien-aiſe que Chanvallon négociât le mariage. On fait de nouvelles tentatives, & Richelieu paroit encore plus reſervé. Il prétendoit ſe faire rechercher par les Lorains, & conclure l'affaire enſuite le plus avantageuſement qu'il ſeroit poſſible, & pour lui & pour ſa niéce.

1633. le Cardinal de Loraine. *Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu.* 1633. *Vie du même par Aubery. L. IV. Chap. 39. Nani, Hiſtoria Veneta. Lib. IX.* 1633. *Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 666. 675. 676.*

Le Cardinal abandonnoit le deſſein de la marier au Comte de Soiſſons. Entété

1633. d'introduire à la Cour de France le cérémoniel de Rome, Richelieu refusoit de donner dans sa propre maison le pas aux Princes du sang Roial. Condé plus avide d'argent & de bien, que d'honneur & de distinction, céda volontiers au Cardinal. Mais Soissons dont les sentimens furent toûjours plus honnêtes, & les inclinations plus nobles, n'alloit point rendre visite à l'arrogant Ministre. Les grandes espérances de fortune & d'établissement, dont plusieurs personnes flattérent l'ambition de Soissons, ne furent pas capables de le porter à une démarche indigne de son rang. Richelieu crut que le prémier Prince du sang aiant cédé, le dernier devoit suivre son exemple, & qu'il y avoit plus de mépris à son égard, que de noble fierté dans la conduite du Comte. Le voilà donc fort mal dans l'esprit de Son Eminence. Bien loin de penser à le faire son neveu, elle cherche à le mortifier & à se venger. Chanvallon aiant parlé pour lors du mariage de Combalet avec le cadet de la Maison de Loraine, Richelieu goûte la proposition, & ne se déclare pas d'abord. Elle lui est d'autant plus agréable, que le Duc de Loraine n'aiant point d'enfans de Nicole son épouse, le Cardinal se flate qu'en faisant valoir le testament véritable ou supposé du Roi René, dont j'ai rapporté ci-dessus la substance, Combalet peut devenir Duchesse de Loraine, au préjudice de la Princesse Claude seconde fille du feu Duc Henri. L'amant

L'amant prétendu de la Dame étant venu trouver le Roi à Château-Thierri, Chanvallon lui insinua de faire le passionné, & de témoigner dans ses complimens à Richelieu une forte inclination à épouser sa niéce. François suit le conseil de Chanvallon. Parmi les protestations étudiées d'estime & de respect pour le Ministre, d'attachement à sa personne, d'ardent desir d'obtenir son amitié & de vivre dans sa dépendance, le Lorain coule avec une rougeur affectée, que sa plus forte passion, c'est de donner des preuves certaines de la sincérité de ses sentimens à Richelieu, & de se lier à lui le plus étroitement qu'il sera possible. On entend ce langage. Richelieu répond au discours obligeant & soûmis avec toute la civilité imaginable, témoigne considérer extrêmement la naissance du Lorain, estimer parfaitement sa prudence, ses bonnes intentions, sa droiture, & lui insinue qu'après avoir refléchi sur la proposition de Chanvallon, elle s'est trouvée du goût de l'oncle & de la niéce. Le Duc de Loraine informé de tout ce qui s'est passé entre les deux Cardinaux, & desespérant de sauver autrement ses Etats & sa Maison, convient avec son frére nouvellement revenu de S. Dizier, que celui-ci demandera instamment la Combalet en mariage, & que pour l'obtenir plus facilement, il offrira de la part de Charles affligé au dernier point d'avoir encouru la disgrace de Louïs, une démis- 1633.

Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans.

1633. sion entiére des Duchez de Loraine & de Bar en faveur de François, & le dépôt de la Princesse Marguerite entre les mains de Sa Majesté. Pour en imposer mieux au monde & particuliérement à Richelieu, on expédie incontinent l'Acte de renonciation. Le Marquis de Mouï & tout le Corps de l'Etat qui se peut assembler à Nanci, ont ordre de reconnoître le prétendu nouveau Duc de Loraine. Il reçoit en effet les hommages de quelques personnes. Mais Richelieu plus pénétrant & plus délié que les deux fréres, ne prit point le change.

La Cour de France étoit à Pont-à-Mousson, lorsque le Cardinal de Loraine y vint le 28. Août apporter les nouvelles propositions. Louïs les écoute & renvoie François à son prémier Ministre. *Je ne croi pas, Monseigneur*, répondit Richelieu, *que le Roi détourne M. le Duc vôtre frére de vous céder ses Etats. Sa Majesté connoit vôtre vertu & vos bonnes intentions. Elle est si contente de vôtre conduite, qu'elle aimera toûjours mieux vous avoir pour voisin, qu'un Prince sur les promesses duquel on ne se peut reposer. Mais permettez moi de vous représenter que cette démission ne prévient pas les inconvéniens que le Roi veut éviter. M. le Duc peut-il rentrer par intelligence, ou par force dans ce que la nécessité présente de ses affaires l'oblige d'abandonner contre son inclination? Alors il faudra recommencer la guerre. Le dépôt de Nanci est l'unique*

seureté

seureté que Sa Majesté puisse prendre. C'est ici que Charles fut véritablement pris pour duppe. En offrant sa démission & le mariage de son frére avec la Combalet, il donnoit envie à Richelieu d'assurer la qualité de Ducheſſe de Loraine à sa niéce. Et le Cardinal ne devoit-il pas avoir Nanci & toutes les meilleures places de la Loraine, pour exécuter ce projet, & pour empêcher que Charles ne rentrât dans ses Etats, en cas qu'il y eût de la colluſion entre les deux fréres, ou que l'aîné venant à se repentir de son imprudence, tentât de ravoir à main armée ce qu'il avoit cédé malgré lui? 1633.

Pour ce qui est de ma niéce, ajoûta Richelieu, *je vous suis infiniment obligé, Monsieur, de l'honneur que vous voulez bien lui faire. J'aurois tort de refuser un avantage si considérable & pour moi, & pour elle. Mais trouvez bon, s'il vous plaît, que nous remettions à un autre temps la conclusion de cette affaire. Vous voiez aussi bien que moi, combien il m'est important de prévenir le reproche que mes ennemis ne manqueroient pas de me faire, que j'ai engagé le Roi à marcher pour mes intérêts particuliers à la tête de son armée vers la Loraine. Les affaires domestiques d'un Ministre ne doivent point être mêlées avec celles de l'Etat. Au reste le Roi accepte avec plaisir l'offre que fait M. le Duc, de remettre la Princesse Marguerite entre les mains de Sa Majesté. C'est un grand acheminement à un bon Traité de paix. L'avance sera*

reçûë

1633. *reçûë comme une marque du desir sincére de rentrer dans les bonnes graces du Roi. Parlons franchement, Monseigneur. Je suis quelquefois assez bien averti de ce qui se trame. Etes-vous maître de la personne de vôtre sœur? Je la croi présentement hors de Nanci, & peut-être dans les terres du Roi d'Espagne.* Le Cardinal de Loraine fait l'ignorant sur cet article, & prend le lendemain congé de Louïs. Quand on parla dans le Conseil de Sa Majesté, du mariage de la Combalet, son oncle feignit de n'y penser point. *A Dieu ne plaise*, s'écria-t'il, *que le siécle présent, ou les suivans, me reprochent un jour d'avoir mêlé mes intérêts, ou ceux de mes parens, dans une entrepriſe que j'ai uniquement conseillée pour le service du Roi & pour le bien de l'Etat. Le Cardinal d'Amboise fit un tort irréparable à sa réputation, quand le projet ambitieux de mettre la Tiare sur sa tête, fut le motif du conseil qu'il donna au Roi Louïs XII. de porter ses armes en Italie. On ne dira jamais rien de semblable du Cardinal de Richelieu.*

La Princesse Marguerite de Loraine s'échappe de Nanci, & va trouver le Duc d'Orleans à Bruxelles.

Avoit-il véritablement reçu quelqu'avis secret de l'évasion de Marguerite? Vouloit-il seulement sonder le Lorain sur un tour que la Cour de France craignoit qu'on ne lui jouât? Quoi qu'il en soit, la Princesse de Phaltzbourg aînée des deux sœurs de Charles, ne pouvant souffrir l'indigne proposition de livrer sa cadette au Roi de France, agit si puissamment auprès du Cardinal de Loraine, qu'il consentit

sentit à emmener dans son carosse Marguerite déguisée en cavalier, à la faveur d'un passeport donné à François pour sortir de Nanci & pour y rentrer quand il lui plairoit avec un certain nombre de gens. L'entreprise paroissoit assez difficile. S. Chaumont avoit reçu un ordre exprès du Roi son maître, de prendre extrêmement garde à tous ceux qui sortiroient de Nanci, alors investi de plus près par les François, & de visiter sur tout avec soin les carosses, de peur que Marguerite ne s'échappât. On la vouloit avoir à quelque prix que ce fût. L'Officier de Louïs lui répondit de se reposer sur sa vigilance. Mais le Cardinal de Loraine plus habile, sort de grand matin avant que S. Chaumont soit levé, & prend la Princesse déguisée, dans son carosse. On l'arrête à la prémiére garde de l'armée Roiale. Les Officiers acoûtumez à voir souvent François passer & repasser avec son passeport, lui font civilité, & permettent qu'il continuë son chemin. Quelques-uns d'eux regardérent assez attentivement le jeune & beau Cavalier assis auprès du Cardinal. Mail il se couvroit à demi du rideau du carosse avec une négligence si bien affectée, que ces Messieurs ne soupçonnérent rien.

1633. *Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu.* 1633. *Mémoires de Beauvau. Liv. I. Mémoires de Montresor. Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 669. 670.*

Dès qu'on est suffisamment éloigné du camp des assiégeans, François tire droit à un bois. La Visée Gentilhomme de confiance acompagné de quelques chasseurs, bien instruits des chemins détournez,

1633. nez, y attendoit Marguerite avec un cheval. Elle monte dessus, & arive le même jour à Thionville, extrêmement fatiguée d'une traite de seize heures. Le Comte de Whiltz Gouverneur de la place pour le Roi d'Espagne, & la Comtesse son épouse reçoivent avec honneur la Princesse qui se fait connoître. Elle se repose là quelques jours, en attendant des hardes & un équipage convenable à sa qualité. La Ducheſſe d'Aurai & d'autres Dames arrivérent quelques jours après avec du linge, des habits, & les caroſſes de l'Infante Isabelle, qui apprit avec beaucoup de joie l'arrivée de la Ducheſſe d'Orleans. Nous appellerons ainsi désormais Marguerite. Gaston déclara pour lors son mariage avec elle. L'évasion causa autant de chagrin à la Cour de France, que de plaisir à celle de Bruxelles. Louïs s'emporte contre le Cardinal de Loraine, & se plaint de l'abus fait de son passeport. François se défend, & soûtient que Sa Majesté ne lui peut reprocher la moindre chose qui soit contraire à la bonne foi. *On ne m'a rien prescrit dans le passeport*, disoit-il. *Le Roi m'a permis de mener avec moi un certain nombre de personnes. En ai-je pris jamais une de plus?* Quelque spécieuse que fût l'excuse du Lorain, on ne lui pardonna point une ruse trop adroitement conduite sous les yeux du Roi qui s'étoit avancé plus près de Nanci. Il feint de ne vouloir plus entendre à aucun accommodement. Les pion-

pionniers travaillent diligemment aux lignes. On fait sauter deux arcades du pont de Marcheville, afin d'ôter aux assiégez la communication d'une riviére qui leur peut être de quelque utilité. Le passeport du Cardinal de Loraine est révoqué. Et parce que le Roi, ou plûtôt son Ministre, veut ménager ce Prince, on le fait avertir de ne sortir plus de Nanci, à moins qu'il ne veuille s'exposer à être fait prisonnier de guerre. 1633.

Cependant la Ducheſſe d'Orleans escortée par cinq cens chevaux que l'Infante envoia, marchoit vers Namur, son époux devoit l'y joindre. *Il seroit malaisé*, dit Montresor, *d'exprimer la joie que sentit Monsieur, en aprenant l'heureuse évasion d'une personne qui lui étoit si chére. Quoiqu'il jugeât bien qu'en la recevant, le mariage caché jusques alors, seroit rendu public, & que ce contretemps romproit les négociations commencées, son affection l'emporta sur toutes les autres considérations.* Non content d'envoier le Duc d'Elbeuf & Puylaurens au devant de Marguerite, Gaston y va lui-même. Son impatience ne lui permet pas d'attendre le retour de ceux qu'il a dépêchez, le voilà qui s'avance au delà de Namur, afin de témoigner un amoureux empreſſement. Le Duc d'Orleans la rencontre à Marche en Famine, & revient avec elle à Namur. *L'un & l'autre*, dit un Gentilhomme de la Cour de Gaston, *eurent beaucoup de joie de se voir réünis, après plusieurs périls*

que

1633. *que chacun d'eux avoit courus en son particulier.* Gaston va le lendemain à Bruxelles. Il y arriva quelques heures avant son épouse. L'Infante Isabelle attentive à lui donner des marques de son amitié, s'avance assez loin au devant de la Duchesse d'Orleans. La Reine Mére sortit seulement hors de la Ville. Marguerite fut conduite par les deux Princesses à l'appartement que celle-ci lui avoit fait préparer dans le Palais. Toute la Cour de Bruxelles la vint incontinent féliciter sur son heureuse arrivée. La pension du Duc d'Orleans est augmentée de quinze mille livres par mois, à cause de la dépense extraordinaire qu'il est désormais obligé de faire.

Le Roi entre en Loraine à la tête de son armée.

Cependant les villes de Loraine ouvroient leurs portes, à mesure que Louis & ses Officiers avançoient dans le Païs. Il somme lui-même S. Michel & Pont-à-Mousson. Les deux places se soûmettent sans résistance. Epinal se rend au Maréchal de la Force, Charmes au Comte de la Suze, Luneville au Marquis de Sourdis, & les Châteaux les plus considérables reçoivent garnison Françoise. Le Roi avoit établi depuis peu un Parlement à Metz, dont la jurisdiction s'étendoit sur cette ville, & sur celles de Toul & de Verdun, sur les dépendances des trois Evèchez, & sur quelques endroits voisins. Le prétexte de l'institution, ce fut la prétendue nécessité de remédier aux abus qui se commettoient dans l'administration

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1633. *Mercure François.* 1633.

nistration de la justice, à cause du peu d'expérience & d'habileté des Magistrats de ces lieux écartez, & d'arrêter les usurpations des Ducs de Loraine, qui entreprenoient de rendre des jugemens souverains sur les sujets du Roi. Cela se disoit pour en imposer au peuple. La véritable raison de la création d'un nombre énorme de charges sous Louïs XIII. & encore plus sous son Fils, ç'a toûjours été d'avoir dequoi soûtenir les dépenses infinies que l'ambition demesurée, ou la haine opiniâtre de Richelieu, ont causées, & que le vaste projet d'une Monarchie Universelle formé par le Cardinal sur la décadence de la Maison d'Autriche, & constamment poursuivi par Louïs XIV. coûte encore aujourd'hui à la France. Brétagne, cet indigne Magistrat si connu par les injustices faites à l'infortuné Maréchal de Marillac, en fut récompensé par la commission de Prémier Président du nouveau Parlement de Mets. Le 2. Septembre de cette année le Roi écrivit du camp de S. Nicolas à cette Compagnie une lettre en forme de Manifeste sur l'entrée de Sa Majesté en Loraine. Voici la piéce. 1633.

Nos Amez & Féaux, Toutes les entreprises que nous avons faites jusques à cette heure, n'aiant point eu d'autre but que la gloire de Dieu, en abattant l'Hérésie dans nôtre Roiaume, le secours de nos alliez injustement opprimez, & d'empêcher que ceux de nos voisins, ou de nos sujets qui avoient conçu de mauvais desseins contre nôtre Etat,

1633. *Etat, ne se rendissent assez forts pour les exécuter, nous avons eu des succès tels que nous les pouvions désirer. La bonne fortune s'est toûjours montrée inséparable de la justice de nôtre cause. Nous espérons qu'elle nous accompagnera encore dans la résolution que nous avons prise d'attaquer le Duc de Loraine. Car enfin, la même justice que nous avons ci-devant euë, est en cette occasion autant de nôtre côté, qu'elle y a jamais été. Chacun sait les justes sujets que nous avons d'être offensez contre ce Prince. A la vûë de toute l'Europe, il a violé les Traitez conclus avec nous; il a entretenu des intelligences continuelles avec ceux qui ne peuvent souffrir la grandeur de cette Couronne; il n'a recherché d'être mal qu'avec ceux qui s'y intéressent. C'est ce qu'il a bien fait voir, en rompant la neutralité que nous lui avions procurée avec les Suédois, qui l'auroient infailliblement ruïné, si nous ne les en eussions détournez. Non content de les attaquer le prémier contre toute sorte de raison & de justice, il leur a fait entendre par un des siens, qu'il agissoit de concert avec nous. Quand nous n'aurions que cette seule raison de porter nos armes dans son Païs, pour faire voir à tout le monde, que nous n'avons pas coûtume de tenir un procédé si peu sincére, elle nous justifieroit assez. Mais il y en a plusieurs autres, & sur tout une particuliére qui ne nous permet pas de différer plus longtemps, de témoigner nôtre juste ressentiment contre le Duc de Loraine.*

C'est

C'est le mariage de nôtre frére le Duc d'Orleans avec la sœur de ce Prince. Il nous a confessé l'avoir fait, quoique nous lui eussions répondu, que bien loin de donner l'agrément qu'on nous demandoit de sa part, nous n'y pouvions absolument consentir, & qu'il nous eût plusieurs fois protesté de ne le conclure point. Une pareille action pour laquelle un particulier a recours à la Justice, est si injurieuse à nôtre personne, si préjudiciable à nôtre Etat, que n'aiant point de voie plus douce que celle des armes, pour convaincre nos alliez de nôtre sincérité, & pour faire rompre un mariage invalide, puisqu'il est clandestin, & contracté par maniére de rapt, nous avons résolu d'attaquer Nanci. C'est le seul moien d'empêcher que le Duc de Loraine ne trouble désormais la Chrétienté, de prévenir les effets de sa mauvaise volonté contre nous, & de tirer raison de tant d'offenses qu'il nous a faites. Nous avons voulu vous donner avis de tout ceci, afin que vous sachiez avec combien de raison & de justice nous portons nos armes dans la Loraine. Nous espérons qu'elles auront la même prospérité dont Dieu les a bénies par tout où nous les avons emploiées. 1633.

Dans une autre lettre du camp devant Nanci, écrite encore quinze jours après en forme de Manifeste, & adressée au Duc de Monbazon Gouverneur de Paris, le Roi affecte de marquer plus particuliérement les sujets de son mécontentement. *J'avois oublié,* dit-il, *qu'en toutes les entrepriſes*

1633. *prises importantes qui m'ont ci-devant occupé, le Duc de Loraine a levé des troupes pour me donner de la jalousie, & pour faire quelque diversion, s'il étoit possible. Je ne me souvenois plus des déplaisirs sensibles qu'il m'a causez, en recevant diverses fois dans ses Etats le Duc d'Orleans mon frére unique, afin de continuer à le séparer de moi. Enfin, je demeurois dans les termes des Traitez de Vic & de Liverdun, quand le Duc de Loraine les a violez par ses levées de gens de guerre contre mon gré, par ses intelligences & par ses intrigues, par ses entrepriſes ſur mes alliez, & par ſes actes d'hoſtilité contre la teneur expreſſe des articles de nôtre accommodement. Il s'y étoit engagé à me rendre hommage du Duché de Bar mouvant de ma Couronne. Cependant il a négligé ce devoir indiſpenſable. Il ne s'eſt pas plus mis en peine d'envoier conformément à nôtre accord, des Commiſſaires pour régler avec les miens beaucoup d'uſurpations faites dans les trois Evêchez de Mets, de Toul & de Verdun: différend dont je voulois ſortir par cette voie de douceur.*

Toutes ces fautes m'aiant obligé à venir ici en perſonne, afin de le réduire à la raiſon, après avoir trompé mon couſin le Cardinal de Loraine ſon frére, il me l'a envoié diverſes fois pour m'amuſer. Et ce que j'avois peine à croire après ce qui s'eſt paſſé, il m'a fait déclarer le prétendu mariage de mon frére unique le Duc d'Orleans avec la Princeſſe Marguerite leur ſœur, contre ma défenſe

fense expresse signifiée aux personnes em- 1633.
ployées pour obtenir ma permission, & con-
tre les promesses plusieurs fois réïterées avec
serment de n'attenter jamais à une pareille
action, que je ne pouvois point approuver.
Car enfin, je tiens lieu de pére à mon frére
unique le Duc d'Orleans. Ce mariage clan-
destin est véritablement un rapt commis con-
tre ma personne & contre mon Etat. C'est-
pourquoi on l'a tenu si long-temps caché.
Le Duc de Loraine l'a seulement déclaré,
lorsqu'il s'est vû pressé; comme s'il eût en-
trepris d'augmenter ses fautes précédentes.
On trouvera sans doute dans la conduite de Charles des imprudences & des infidélitez inexcusables, si on prend les choses à la derniére rigueur. Parlons de bonne foi. Méritoient-elles qu'on le dépouillât de ses Etats?

Dire qu'on vouloit seulement avoir pour un temps la Ville de Nanci en dépôt, c'est une illusion grossiére. Ce que Richelieu avança dans le Conseil du Roi, que cette place étoit la plus forte barriére qui se pût opposer à la Maison d'Autriche, & que la conquête en seroit plus utile & plus glorieuse que celle de Mets, n'est-ce pas une preuve incontestable que le Cardinal projettoit de faire garder Nanci, aussi bien que les trois Evêchez mis autrefois en dépôt entre les mains du Roi Henri II.? Le prétendu *rapt* du Duc d'Orleans sur lequel Louïs insiste davantage, c'est bien le reproche du monde le plus frivole & le plus ridicule. Sa

1633. Majesté prétendoit-elle faire acroire au monde que le Duc de Loraine mit le poignard à la gorge de Gaston pour le contraindre à épouser Marguerite, ou qu'il fut séduit par de fausses promesses? Outre que le Duc d'Orleans déja veuf, n'étoit plus d'un âge à se laisser si facilement surprendre dans une affaire aussi importante que celle de son mariage, il est certain que Son Altesse Roiale fit les prémiéres avances. Elle envoia demander retraite au Duc de Loraine, & pour l'obtenir plus agréablement, elle offrit d'épouser la Princesse Marguerite. L'affaire se conclut ensuite avec le consentement de la Reine Mére de Gaston. Où est le *rapt?* Où est la séduction? Louis prétend que le *rapt* a été commis contre sa propre personne & contre l'Etat. Le Duc d'Orleans sera donc le seul coupable. Il s'est séduit, il s'est enlevé lui-même au Roi son frére & à la France. Le reproche le plus plausible qu'on fait à Charles, c'est le consentement donné au mariage, quoiqu'il eût promis le contraire. Je puis l'en justifier. L'affaire étoit consommée avant qu'on eût tiré la parole du Duc de Loraine. Le voilà donc tout au plus coupable de dissimulation & de mensonge. S'il est permis de faire la guerre pour une pareille chose, la Chrétienté sera-t'elle jamais paisible?

Siége de Nanci. Le jour même de la date de son prémier Manifeste, Louis vient de S. Nicolas

las à la Neuville, où son quartier est marqué à la portée du canon de Nanci. Les gens de la Vénerie de Charles avoient entrepris de conduire par des bois & par des chemins perdus un régiment dans la place investie. Mais les François aiant découvert le projet, les soldats du régiment furent tellement épouvantez, qu'ils se mirent eux-mêmes en déroute, & se dissipérent entiérement. Le Comte de la Suze qui tenoit la campagne avec sept cornettes de cavalerie & quelques compagnies d'infanterie, empêchoit que rien n'entrât dans Nanci. Le Duc de Loraine avoit ramassé quelques troupes aux environs d'Epinal. Il ne pensoit qu'à gagner du temps, en attendant que le Duc de Feria Gouverneur de Milan fût arrivé en Alsace à la tête de l'armée que le Cardinal Infant envoioit au secours de Charles. Le Général Aldringher avoit ordre de la joindre avec un détachement des troupes Impériales que Valstein ne put se dispenser d'accorder. La jonction des Espagnols & des Allemans se devoit faire vers Constance, en cas que l'armée Suédoise commandée par le Maréchal Horn, ne fût pas en état de s'y opposer. Tout cela relevoit les espérances du Duc de Loraine. Et certes s'il eût bien pris ses mesures pour empêcher les progrès du Roi de France, ou du moins pour l'arrêter long-temps devant Nanci, le beau projet de Richelieu échouoit. Les pluies fréquentes de l'automne, & le voisina- 1633.

Mémoires de Beauvau. Liv. I. Bernard, Histoire de Louïs XIII. Liv. XVI. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1633. Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Mercure François. 1633. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 670. 671.

1633. ge d'une armée ennemie de trente mille hommes, l'auroient obligé d'abandonner honteusement le siége de Nanci: chose capable de le perdre sans retour dans l'esprit du Roi son maître. Mais *le Duc de Loraine*, dit un Auteur, *fut toûjours le plus pernicieux ennemi de lui-même. Son étourderie lui faisoit plus de mal que le Cardinal.*

Cependant il paroit plus digne de pitié que de blâme, quand on considére la triste situation de ses affaires. Le Duc de Feria lui avoit envoié proposer de remettre Nanci aux Espagnols, en cas qu'ils fissent lever le siége. Tel est le sort des Souverains foibles qui se trouvent entre deux puissans Monarques. L'un les attaque pour les dépouiller. L'autre les défend à la vérité; mais c'est presque toûjours à condition qu'ils lui céderont ce qu'on leur vouloit enlever. Louïs qui nous étourdit sans cesse de sa prétenduë générosité à secourir le Duc de Mantouë injustement opprimé par les Espagnols, demanda sans façon le Monferrat pour lui-même. N'aiant pû en obtenir l'échange, il ménagea si bien les choses qu'il en demeura le maître par la garnison Françoise que le Duc de Mantouë se vid obligé de recevoir à Cazal. Philippe veut bien secourir aujourd'hui le Duc de Loraine que les François dépouillent. Mais Sa Majesté Catholique demande qu'on lui remette ce qu'ils prétendent usurper. La proposition du Gouverneur de Milan déplut

plut si fort à Charles, que dans l'espéran- 1633.
ce d'obtenir plus facilement la restitution de ses Etats perdus, il aima mieux les abandonner à un des deux Rois, que de les voir partagez entr'eux. Effraié de la rapidité du progrès des armes de France, Charles pense toûjours à reprendre la voie de la négociation. Une chose l'y déterminoit encore. Le Maréchal de la Force avoit reçu ordre de le poursuivre avec six mille hommes de pied, quinze cens chevaux, & six piéces de canon, de l'investir par tout où il seroit, & d'attaquer ceux qui lui donneroient retraite, en cas qu'ils refusassent de le livrer comme ennemi de la France. Le voilà donc contraint à sortir des environs d'Epinal. Il s'approche de la Franche-Comté. Bien loin d'y trouver le secours que les Espagnols lui faisoient espérer, l'entrée du païs lui est séchement refusée.

Louïs content des embaras de Charles, alloit lui-même reconnoître les postes les plus avantageux à son armée. Richelieu dont l'ardeur martiale se reveille, *fait*, dit un de ses Historiens, *le tour de Nanci à la portée du mousquet, pour mieux juger de l'ordre qu'il faut apporter au siége.* La circonvallation fut tracée sous les yeux du Roi. Elle avoit quatre lieuës. Sa Majesté marqua les forts & les redoutes. Elle donna le prémier coup de pic, & fit travailler avec tant de soin & de diligence, dit-on, qu'en cinq jours le camp se trouva en état; & les troupes

1633. furent à couvert. Un Gentilhomme Lorain qui s'enferma comme volontaire dans Nanci, ne convient pas de cette circonstance. Si nous l'en croions, la circonvallation n'étoit pas achevée six semaines après le commencement du blocus. *Le Marquis de Mouï*, dit-il encore, *observa long-temps la défense que le Duc de Loraine lui avoit envoiée de faire aucun acte d'hostilité, de peur que ce ne fût un prétexte de rompre entiérement la négociation entamée. Il perdit enfin patience à une attaque près du fossé de la Ville. Quelques volées de canon furent lâchées. On tire de tous côtez le lendemain à la sollicitation de la Princesse de Phaltzbourg qui va sur les remparts animer les Officiers & les soldats. Peu s'en fallut que le Roi qui s'étoit approché trop près, afin de reconnoître la place, ne fût tué d'un coup de canon. Richelieu étonné de cet accident, envoie Chanvallon à Nanci, se plaindre de la part de Sa Majesté de ce qu'on rompt la négociation. Le Cardinal jugeoit bien que s'il n'emportoit la place par un Traité, on n'en viendroit pas si-tôt à bout. Le Roi paroissoit même chagrin de ce qu'on l'avoit engagé dans une entreprise qu'il trouvoit plus difficile que Richelieu ne l'avoit dit d'abord.*

Chanvallon fut écouté, parce que le Duc de Loraine prenoit quelque confiance en lui, poursuit le Marquis de Beauvau. C'est l'Auteur des Mémoires que je cite. *Charles avoit emploié Chanvallon qu'il connoissoit*

soit homme d'esprit, en diverses affaires à Paris. Il y étoit comme le Résident & le Pensionnaire de Son Altesse. Gagné par Richelieu, il emploia plusieurs raisons politiques, afin de persuader, que le plus foible ne devoit pas s'opiniâtrer à résister au plus fort, & que les affaires du Duc de Loraine se rétabliroient plûtôt par la douceur que par la force. Ces raisons ébranlérent le Marquis de Mouï. Mais l'esprit mâle de la Princesse de Phaltzbourg s'y opposa fortement. Bien loin que les soûmissions dont nous avons usé jusques à présent, *dit-elle*, aient adouci le Roi, elles n'ont servi qu'à lui enfler le cœur, & à l'animer davantage à la ruïne de nôtre maison. Puisque les choses se trouvent réduites à une telle extrémité, qu'une vigoureuse résistance est l'unique moien de se sauver, tâchons de nous tirer d'une oppression violente, par nôtre courage, par nôtre vigilance, & par nôtre activité. S'il faut périr, mourons en gens d'honneur. Ne vaut-il pas mieux s'ensévelir glorieusement sous ses propres ruïnes, que de perdre lâchement les biens, l'honneur & la liberté? *Il y eut une assez longue contestation entre la Princesse & le Marquis de Mouï. Mais l'un avoit l'autorité en main, & l'autre ne pouvoit rien. Le Marquis se rend aux remontrances de Chanvallon. Il fait cesser de tirer, & les choses sont remises à un nouveau train de négociation.* 1633.

François Cardinal de Loraine vient à la Neuville, où étoit le quartier du Roi, & lui Traité conclu devant Nanci par

1633. les Cardinaux de Loraine & de Richelieu.

lui offre en dépôt la partie de Nanci qu'on nomme *la nouvelle Ville*. Louïs qui veut la place tout entiére à la perſuaſion de Richelieu, rejette la propoſition. Charles de ſon côté tâche de gagner du temps juſques au paſſage du Duc de Feria en Allemagne. Il renvoie ſon frére avec un plein pouvoir, & lui ordonne de prolonger la négociation autant qu'il ſera poſſible. Les deux Cardinaux entrent en conférence, & conviennent des articles ſuivans. Que le Duc de Loraine renoncera derechef à toutes les alliances contraires à celle de France, & particuliérement à ſes engagemens avec la Maiſon d'Autriche. Qu'il ſervira Louïs contre tous ſes ennemis. Que durant les troubles préſens de l'Allemagne, il ne fera aucun armement ſans le conſentement exprès de Sa Majeſté Très-Chrétienne. Qu'il déſarmera dès que le Roi aura tiré la parole du Chancelier Oxenſtiern, que les Suédois n'entreprendront rien contre Charles. Que dans trois jours il mettra la ville de Nanci, *vieille & nouvelle* entre les mains du Roi qui la gardera en dépôt juſques à ce que la bonne conduite du Duc de Loraine, ou la pacification des troubles de l'Allemagne ôte à Sa Majeſté tout ſujet d'appréhender que Charles ne faſſe de nouvelles entrepriſes contr'elle ou contre les alliez de la Couronne de France; juſques à ce que le prétendu mariage du Duc d'Orleans avec la Princeſſe Marguerite, ſoit déclaré

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1633. Vie du même par Aubery. L. IV. Chap. 40. Bernard, Hiſtoire de Louïs XIII. Liv. XVI. Mercure François. 1633.

déclaré nul par les voies légitimes; enfin, 1633.
jusques à ce que les différends entre Louïs & Charles soient décidez. Que chacun des deux Princes demeurera dans ses droits, sans que le Traité y puisse préjudicier. Que si la guerre d'Allemagne dure plus de quatre ans, les conditions du Traité préalablement acomplies, Sa Majesté restituera Nanci au Duc, ou à ses héritiers. Que la Princesse Marguerite sera mise dans quinze jours entre les mains du Roi, ou du moins que le Duc & le Cardinal de Loraine feront de bonne foi tous leurs efforts, afin de la retirer du lieu où elle est, & de la remettre ensuite à Sa Majesté, qu'en tout cas son évasion n'empêchera point la dissolution du mariage. Que le Duché de Bar demeurera saisi jusques à ce que l'hommage en soit rendu au Roi. Que le Duc jouïra paisiblement du revenu de la Loraine, & des Etats qui en dépendent. Que l'Officier mis par le Roi dans Nanci durant le dépôt, aura le commandement absolu des armes, sans autre obligation que de prendre le mot du Cardinal de Loraine, en cas qu'il y veuille demeurer. Que Louïs donnera les ordres nécessaires pour empêcher que les habitans de la ville ne soient maltraitez par la garnison Françoise.

L'acommodement aiant été signé le 6. Septembre, François alla incontinent le porter à son frére qui le ratifia. Mais il commande sous main au Marquis de

1633. Mouï de n'ouvrir point les portes de Nanci sans un nouvel ordre envoié d'une certaine maniére. Le Cardinal de Loraine revient avec Janin Sécretaire d'Etat de Charles, donne au Roi la ratification du Traité, & promet que dans trois jours la Ville de Nanci sera remise à Sa Majesté. Le terme étant expiré, François use de délais & donne de mauvaises défaites. Vivement pressé de faire exécuter les promesses de son frére, il déclare enfin que Charles a changé de sentiment, & qu'un Gentilhomme a porté de sa part un ordre contraire au Marquis de Mouï. Voions comment le Roi raconte ceci dans sa lettre du 19. Septembre au Duc de Monbazon. *Le soin que j'ai pris peu de jours avant que je vinsse en ces quartiers, de faire avancer mon armée vers Nanci*, dit-il, *a contraint le Duc de Loraine de s'en éloigner, & l'a empêché de renforcer la garnison qu'il y avoit mise. Jugeant alors qu'il ne pouroit se défendre contre mes armes, & que j'avois pris tout de bon la résolution de lui ôter du moins pour un temps, s'il se portoit à me contenter, une des meilleures places de l'Europe, réguliérement fortifiée, & commodément située pour la communication avec les ennemis de mon Etat, qui lui donnoit tant de confiance contre moi, il a fait continuer une négociation par mon cousin le Cardinal de Loraine. Après bien des allées & des venuës on a signé un Traité, par lequel Nanci devoit m'être donné en dépôt. Le Duc de Loraine l'a ratifié. Mais par*

une

une infidélité signalée, il a fait en même tems glisser dans la ville un ordre contraire, comme le Cardinal de Loraine l'a confessé, en protestant que la chose s'est exécutée à son insçu. 1633.

Cependant les travaux commencez n'ont pas été discontinuez un seul moment, ajoûte le Roi. Les circonvallations & les forts que j'ai fait tracer autour de la place, sont en si bon état, que le Duc de Loraine convaincu qu'elle ne peut échapper à la force de mes armes, a recommencé une négociation par le Marquis de Chanvallon & par le Sieur de Contrisson. Il m'a même très-humblement supplié d'agréer une entrevûë de mon cousin le Cardinal de Richelieu & de lui. J'ai bien voulu la permettre, quoique le procédé du Duc me donne sujet de douter, qu'il la demande avec la bonne intention qui seroit à désirer pour son propre avantage. L'événement me le fera bien-tôt connoître. Voilà au vrai la situation présente de mes affaires. Ce que les Princes disent dans les Actes publics, on ne doit pas toûjours le prendre à la lettre. Les choses essentielles y sont souvent dissimulées, ou déguisées. Entrons dans le détail de l'entrevûë de Charmes dont Louïs parle ici. On ne sera pas fâché d'en savoir la cause & les particularitez. Richelieu, dit le Marquis de Beauvau, avoit assez legérement engagé le Roi à faire un siége dans une saison déja trop avancée. L'automne ordinairement pluvieux en Loraine, faisoit craindre au Cardinal, qu'on

Entrevûë du Duc de Loraine & du Cardinal à Charmes.

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1633. Vie du même par Aubery. Liv. IV. Chap. 40. Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Mémoires de Beauvau. Liv. I. Mercure François. 1633. Vittorio Siri. Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 671. &c. 672.

1633. *ne pût emporter la place avant l'hiver, & que Sa Majesté qui commençoit de s'ennuier, ne lui reprochât sa témérité uniquement fondée sur ce préjugé, que le Duc de Loraine aimeroit mieux sauver ses Etats par la perte de Nanci, que d'achever de les ruïner par une résistance trop opiniâtre, qui les exposeroit en proie aux armées.*

Richelieu envoie donc un de ses confidens au Duc, & le fait assurer, que les intérêts de Son Alteſſe lui sont plus chers qu'elle ne se l'imagine. M. le Cardinal, *dit-on à Charles*, veut vous témoigner en cette occasion le desir qu'il a de sauver la Maison de Loraine. Si vous voulez bien vous aboucher avec lui, vous chercherez ensemble les moiens de conclure un Traité tel que Vôtre Alteſſe le peut souhaiter dans la conjoncture préſente. *Le Duc dont les affaires se trouvent en grand désordre, & qui ne voit aucune apparence de secours du côté de l'Empereur trop occupé à repousser les Suédois, accepte l'offre.* Un Gentilhomme de la Cour du Duc d'Orleans donne un autre motif à Charles. C'étoit de se jetter dans Nanci, & de s'y défendre jusques à la derniére extrémité. *Pour cet effet*, dit l'Auteur de certains Mémoires anonimes, *le Duc de Loraine feint de vouloir tenir le Traité signé par le Cardinal son frére. Mais il demande à conférer prémiérement avec Richelieu, & à rendre ses devoirs au Roi. On y consent. Le saufconduit eſt incontinent*

tinent expédié. Charles se flattoit d'exécuter facilement son dessein, quand il seroit au quartier de Sa Majesté. La suite nous découvrira que la Cour de France craignit véritablement que ce ne fût là le véritable projet du Duc de Loraine. 1633.

Un Historien de Richelieu raconte, que Son Eminence fit la prémiére proposition de renouer la négociation. Tel aveu peut servir à confirmer le récit du Marquis de Beauvau. *Monsieur le Cardinal,* dit ce flatteur, *ne voulut pas rompre entiérement. Il envoie le Marquis de Chanvallon à Nanci, & le charge de dire comme de lui-même au Cardinal de Loraine, que le Roi obligé par toutes sortes de raisons de porter les choses à l'extrémité, sent de la peine à en venir là, en considération de François, dont la droiture, & le desir de contribuer à un acommodement raisonnable, plaisent beaucoup à Sa Majesté. Le Cardinal de Loraine répondit, que sa bonne volonté n'étoit point diminuée, & qu'il alloit faire un nouvel effort pour porter le Duc son frére à tenir le Traité. François lui écrivit en si bons termes par un Gentilhomme dépêché tout exprès, de prévenir la ruine entiére de ses affaires, que le Duc déferant au conseil du Cardinal, envoie Contrisson demander au Roi un saufconduit. Charles offroit de s'avancer jusques à Saint Nicolas, & d'y confërer avec M. le Cardinal. Sa Majesté acorda tout. Mais elle fit réflexion le lendemain, qu'il étoit plus à propos que son Ministre s'avançât lui-mê-*

1633. *me jusques à Charmes, de peur que le Duc n'eût envie de passer dans les Païs-Bas Espagnols. S'il y fût allé, on ne pouvoit plus espérer qu'il consentît à donner Nanci en dépôt.* Il est donc vrai que Richelieu fit les prémiéres avances & pour l'entrevûë & pour renouer la négociation auprès du Duc & du Cardinal de Loraine, dans le dessein de les tromper l'un & l'autre. Je ne sai s'ils ne se flattérent point que le Ministre assez empressé en apparence de marier sa niéce à François, avoit véritablement quelques expédiens pour conserver une Maison Souveraine, dont l'alliance lui seroit honorable & avantageuse. On voit encore dans le récit de l'Historien de Richelieu, qu'il ne se croioit pas trop assuré d'emporter Nanci à force ouverte. Si la prise paroissoit aussi certaine que le Roi le dit au Duc de Monbazon, pourquoi cette précaution, afin d'empêcher queCharles ne se retire dans les Païs-Bas? Louïs auroit eu un prétexte de prendre Nanci pour lui-même, & d'unir cette conquête à sa Couronne, au lieu qu'en recevant la place en dépôt, il restoit une obligation de la rendre après l'acomplissement des conditions stipulées. Suivons le Panégyriste de Richelieu.

Le Duc de Loraine, ajoûte-t'il, *aiant accepté la Ville de Charmes, Monsieur le Cardinal & lui s'y rendirent le* 18. *Septembre. Son Eminence y arriva la prémiére sur les cinq heures du soir, acompagnée du Cardinal de la Valette, du Nonce du Pape,*

pe, & d'un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes. Le Duc ne s'y rendit que sur le minuit. De maniére que trouvant Monsieur le Cardinal endormi, & ne voulant pas permettre qu'on l'éveillât, quoique Son Eminence l'eût ordonné, ils ne se virent que le lendemain. Ils eurent deux longues conférences ce jour-là, sans se pouvoir accorder. Chacun croioit tout rompu. Mais le Duc persuadé par l'éloquence de Monsieur le Cardinal, céda enfin lorsque Son Eminence lui alla dire adieu. Le Marquis de Beauvau nous éclaircit davantage une circonstance sur laquelle l'Auteur que je viens de citer, passe legérement. Il a raison. La chose ne fait pas honneur à son Héros. *Après divers raisonnemens avec Richelieu*, dit le Marquis, *Charles trouvant toûjours trop de dureté dans les conditions qu'on lui proposoit, résolut de s'en retourner dans ses montagnes, & se sépara du Cardinal. Mais Richelieu aiant affecté de parler encore une fois comme par une rencontre inopinée au Duc qui revenoit de la Messe, il le tourna de tant de côtez, que Charles se laissa enfin persuader d'aller trouver le Roi. On promettoit de faire adoucir ce qu'il y avoit de rigoureux dans le Traité, & d'obtenir au Duc des conditions supportables. En tout cas, Monsieur, dit le Cardinal, vous aurez toûjours la liberté de vous retirer, si vous ne pouvez vous résoudre à les accepter.* 1633.

Charles venant alors à refléchir qu'il lui sera plus facile de passer du quartier

du

1633. du Roi dans Nanci selon le projet qu'il en a formé, paroit assez disposé à donner dans le piége qu'on lui tend. Richelieu profite du moment. Il insinue à Charles que si Son Alteſſe veut ratifier de nouveau le Traité signé par François son frére, où il se fera une certaine addition que le Duc demandoit, Louïs content de cette déférence, relâchera plusieurs choses. On dresse sur l'heure un Acte par lequel Charles confirme le Traité de Nanci. Deux clauses furent seulement ajoûtées, que le Duc pourra faire sa demeure dans Nanci avec tous les honneurs dûs à son rang, & que s'il acomplit dans trois mois les conditions de l'accord, & particuliérement celle qui regarde la Princesse Marguerite, Sa Majesté restituera incontinent Nanci, dont les fortifications seront rasées, si elle le juge à propos. Charles témoigne une grande répugnance à cette démolition. Le Cardinal tâcha de la dissiper en promettant de la part du Roi, que Nanci seroit rendu dans le même état, si le Duc se conduisoit mieux à l'avenir. Tout ceci fut signé à Charmes le 20. Septembre.

Je trouve que le mariage du Cardinal de Loraine avec la Combalet, s'y proposa encore. Fut-ce un nouvel artifice de Richelieu? N'étoit-ce point aussi un effet du zéle de Chanvallon qui vouloit fournir à Charles les expédiens les plus convenables au prompt rétablissement de ses affaires? Quoi qu'il en soit, Richelieu

qui

qui prétend donner une dot considérable à sa bonne niéce, & la laisser héritiére d'une grande partie de ses biens, demande que Charles donne à son frére un Duché avec cent mille écus de rente par an. Où le trouver, ce Duché? Voici de quoi on s'avisa. Que le Roi recevroit l'hommage de celui de Bar comme d'un fief masculin, & que Charles investi en son propre nom, comme le plus proche héritier mâle du feu Duc Henri son oncle, s'en démettra en faveur de François & de ses décendans mâles, qui le posséderont quand même Charles laisseroit des enfans. Les cent mille écus de rente se prenoient dans le Barois, en cas qu'il les pût fournir. Sinon, le surplus devoit être assigné dans la Loraine. Charles fait quelque difficulté de se dépouiller d'une partie si considérable de ses Etats. Mais Richelieu ne desespére pas de la surmonter. Par une modestie qu'il savoit merveilleusement bien affecter, il ne voulut pas proposer lui-même l'affaire au Roi. Séguier Garde des Sceaux, Bullion, & Bouthillier furent chargez de lui en parler. Louïs donna volontiers son consentement. La conclusion fut remise au temps que Charles viendroit à Paris rendre l'hommage dû à Sa Majesté. Il changea de sentiment dès qu'il ne se vid plus maitre de Nanci. Je ne l'en blâme point. Ne devoit-il pas craindre que son frére appuié de Richelieu, n'eût un jour envie d'avoir encore le Duché de Loraine? 1633.

Comme

1633. Le Duc de Loraine va trouver le Roi à la Neuville.

Comme j'entre dans le récit d'une circonstance importante à la réputation du Roi dont j'écris l'hiſtoire; diſons mieux à celle de ſon Miniſtre, que le Duc de Loraine accuſa d'une inſigne perfidie, je rapporterai les paroles mêmes de divers Auteurs François, afin qu'on ne me reproche pas de donner un tour malin à une affaire qui fit grand bruit dans l'Europe. *Le Cardinal*, dit ſon Hiſtorien flateur, *n'ignoroit pas combien il étoit important de n'abandonner point le Duc de Loraine, & de ne ſe repoſer pas ſur ſa fidélité. Elle eût pû être ébranlée par l'inconſtance naturelle de ſon humeur. C'eſt-pourquoi on travailla puiſſamment à lui perſuader de venir trouver le Roi, & d'exécuter ſous les yeux de Sa Majeſté ce qu'il avoit promis.* Cette démarche, Monſieur, *repréſentoit Son Eminence à Charles*, vous ſera honneur dans le monde. On en jugera que vous n'avez point été contraint à donner malgré vous Nanci en dépôt. Vous en tirerez même un grand avantage. Le Roi content de vôtre déférence, prendra plus de confiance en vous. Il ſe diſpoſera inſenſiblement à vous rendre vôtre capitale, dès qu'il croira pouvoir ſe repoſer ſur vos bonnes intentions. *Les charmes de l'éloquence de Monſieur le Cardinal furent ſi puiſſans, que le Duc réſolut de ſuivre le conſeil de Son Eminence.* Il écoutoit plus ſon deſeſpoir qui le portoit à s'aller enſévelir ſous les ruïnes de Nanci, dont il méditoit de faire ſauter les murailles

Hiſtoire du Miniſtère du Cardinal de Richelieu. 1633. Vie du même par Aubery. L. IV. Chap. 41. Mémoires de Beauvau. Liv. I. Bernard, Hiſtoire de Loüis XIII. Liv. XVI. Mémoires de Pontis. Mercure François. 1633. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 673. 674.

railles & les fortifications avant que la place tombât entre les mains des ennemis de sa Maison, que les raisonnemens étudiez du Cardinal. Quoi qu'il en soit, *Charles & Richelieu partent ensemble le 21. Septembre & viennent au quartier du Roi. Quand on s'en approcha, le Cardinal prit les devants, afin de rendre compte à Sa Majesté du secret de l'affaire, & de lui donner les conseils qu'il jugeoit plus utiles à son service.* Nous allons voir le résultat de ces *conseils*. Ce fut d'engager son maître à une action tout-à-fait indigne d'un Roi qui se picquoit de justice & de droiture. Devoit-on attendre autre chose d'un Scélérat imbu des maximes de la détestable Politique de Machiavel, qui enseigne à son Prince de se régler uniquement sur ses intérêts, de n'être point méchant à demi, & de n'avoir aucun égard à la bonne foi, ni au droit des gens? 1633.

Louïs bien instruit par son Ministre, jouë admirablement son rôle. Il s'avance quelques pas au devant de Charles lorsqu'il entre dans la chambre de Sa Majesté. Le Duc aussi grand Comédien qu'aucun autre, s'inclina profondément, fit des excuses pleines de soûmission, protesta qu'il vouloit désormais obéïr à Sa Majesté, & observer exactement les Traitez. *Tout est oublié*, lui répondit-elle en l'embrassant d'un air gai & content. Louïs tient long-temps le chapeau à la main, & ne le met sur sa tête qu'en priant le Duc de se couvrir pareillement. Après

les

1633. les prémiers complimens, on le méne dans le cabinet du Roi, où Richelieu & les principaux du Conseil sont appellez. *Tous*, dit l'Historien du Cardinal, *se mettent à louer de concert la valeur & l'inclination guerriére de Charles, qui parut recevoir avec plaisir l'encens qu'on lui donnoit.* Mon Cousin, *dit alors Sa Majesté*, il faut vous avouer de bonne foi que j'ai eu mauvaise opinion de vous. Lors qu'après vôtre ratification, vous refusâtes d'exécuter le Traité conclu par le Cardinal vôtre frére, je dis que vous n'aviez ni parole, ni fidélité. Aujourd'hui je change de sentiment, assuré que je suis de l'accompliſſement de vos promesses. Je veux vous aimer & vous donner dans toutes les occasions des preuves de ma bienveillance. *M. le Cardinal prend alors la parole & dit en s'adressant au Roi*, Sire, je serai volontiers la caution de M. le Duc. Je connois son inclination pour vôtre service. Il se conduira tout autrement à l'avenir. Vôtre Majesté doit oublier tous les sujets de mécontentement qu'elle a eus. M. le Duc combattra désormais sous vos enseignes, & à la tête de vos armées. *Sur cela M. de Loraine fit de grans complimens au Roi, & pria Sa Majesté de le recevoir dans ses bonnes graces.* Elle lui présente ses principaux Officiers, & entr'autres le Maréchal de la Force âgé de 74. ans. On loua sa valeur, sa vigilance, son activité. Charles attentif à bien faire sa cour, dit de jolies choses, & tombe enfin

enfin sur la chasse que Louïs aimoit pas- 1633.
sionnément. *Je n'y pense plus guéres, mon Cousin*, répondit le Roi. *Depuis mes grandes affaires, j'y ai presqu'entiérement renoncé. Si je m'y divertis quelquefois, c'est lors que j'ai du loisir. Cela se trouve rarement. Quand je suis à la guerre, je m'y applique uniquement.*

Le Duc de Loraine qui s'aperçoit qu'on peut bien avoir envie de lui jouer un mauvais tour, & qu'il y a de l'affectation dans les civilitez extraordinaires, dont le Roi le comble, sent un plus grand empressement d'exécuter sa résolution, sous prétexte d'aller faire ouvrir les portes de Nanci à Louïs. C'étoit, comme Charles l'avoüera bien-tôt lui-même, de s'enfermer dans la place, & de s'y défendre en Prince déterminé à tout hazarder pour la conservation de ses Etats & de sa liberté. Voiant qu'on apporte des bougies, & que le Roi se met à lire des lettres, il veut prendre congé de Sa Majesté. On n'avoit pas envie qu'il échappât. La lumiére fut même demandée exprès de bonne heure, parce que la chambre étoit assez obscure. Louïs ne vouloit pas que Charles s'apperçût quand le jour finiroit. *Mon Cousin*, lui dit le Roi, *vous êtes bien-tôt las de nous voir. Il n'est pas tard, vous serez en moins d'une heure à Nanci, il n'y a qu'une petite lieuë d'ici.* Pontis Lieutenant aux Gardes fut un des témoins & un des principaux acteurs de la comédie. Voici comment celui qui a dressé ses Mémoires la raconte assez naïvement.

Le

1633. *Le Roi fit si bien en caressant M. de Loraine, en feignant de lire des lettres, & en lui parlant par intervalles, que la nuit vint insensiblement. Le Duc qui commence de s'ennuier, veut prendre une seconde fois congé du Roi.* Quelle heure est-il? *demande alors Sa Majesté à ceux qui sont dans la chambre.* Sire, il est sept heures, *répond quelqu'un.* Bon Dieu! le temps passe bien vîte, *reprend le Roi.* Il est trop tard, mon Cousin, vous ne pouvez plus vous en retourner présentement. *M. de Loraine qui aimoit mieux marcher toute la nuit que de demeurer entre les mains du Roi, repartit qu'il savoit les chemins, & qu'il seroit bien-tôt à Nanci.* La garde est-elle posée? *demande finement Sa Majesté qui se voioit un peu trop pressée.* Oui, Sire, *répond un Officier.* Tous les ordres sont donnez. Mon Cousin, *dit alors le Roi,* il est véritablement trop tard. La garde est posée, il faudroit tout troubler. Couchez ici: cela sera mieux. Vous partirez demain de grand matin. *M. de Loraine réitére ses instances. Mais craignant de choquer le Roi, il céde enfin.*

On s'assure de la personne du Duc de Loraine sous prétexte de lui faire honneur. *Mémoires de Pontis.*

On le conduit à la maison du Duc de la Valette, où son logement étoit marqué. S. Simon prémier Ecuier du Roi & le Comte de Nogent eurent ordre de l'entretenir durant son souper. Pontis & quelques autres Officiers furent commandez pour le servir. *Mais les honneurs que Sa Majesté lui faisoit rendre,* ajoûte le Lieutenant aux Gardes, *tendoient à s'assurer*



CHARLES 4. DUC
DE LORRAINE.

J. de Leeuw, Sculp.

surer davantage de sa personne. On ordonna dans le même dessein que douze Suisses garderoient la porte du logis, où quelques soldats entrérent encore secrétement. S. Simon & Nogent que le Duc fit souper avec lui, l'entretinrent jusques à onze heures de nuit. Son Altesse s'étant couchée, je reçus ordre de faire bonne garde autour de la maison avec ma Compagnie, de peur qu'il ne lui prît envie de s'échapper à la faveur de la nuit. Je pose donc des sentinelles de six pas en six pas, & me place sous un arbre avec un soldat, vis-à-vis des fenêtres de la chambre où couchoit le Duc. La crainte qu'il eut d'être pris pour duppe, lui cause une étrange inquiétude. Ne pouvant prendre aucun repos dans son lit, il voulut tenter de s'échapper. Il se léve donc à une heure après minuit, & se met à la fenêtre qui donnoit vers l'arbre sous lequel j'étois du moins aussi éveillé que lui. Il chanta d'abord comme pour se desennuier, & cria peu de temps après: sentinelle, sentinelle, j'entens beaucoup de bruit. Qu'est-ce que cela? *Je pris la parole au lieu du soldat, & répondis que c'étoit un corps de cavalerie qui faisoit la ronde.* De combien est-il? *ajoûta le Duc.* Il est, Monsieur, *lui dis-je*, de deux mille chevaux. Comment? de deux mille chevaux, *reprit-il.* C'est une chose extraordinaire. La garde n'a pas coûtume d'être si forte. Pardonnez moi, Monsieur, *repliquai-je.* Elle est ordinairement aussi nombreuse. Oh! quelque chose de moins, *dit*

1633. *Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu.* 1633. *Vie du même par Aubery. L. IV. Bernard, Histoire de Louïs XIII. Liv. XVI. Mémoires de Beauvau. Liv. I. Mercure François.* 1633.

1633. *dit Son Alteſſe.* Vous la faites plus grande qu'elle n'eſt, paſſe, paſſe. Et qui eſt-ce qui commande. Chacun à ſon tour, *répondis-je.* Tantôt un Maréchal de camp, tantôt un Lieutenant Général, quelquefois un autre Officier. Vraiment, *repartit le Duc*, la garde eſt bonne: il n'y a rien à craindre. *J'ajoûtai que par tout où étoit le Roi, on la faiſoit de même.*

Dans le deſſein de me ſonder, Son Alteſſe continua de la ſorte. Mais n'eſt-ce point un Officier à qui je parle? *Je lui repartis que j'étois un pauvre cadet ſon ſerviteur.* Oui, *dit-il en s'étonnant.* Je croiois à vous entendre parler que vous étiez un Officier. Hé bien donc, camarade, puiſque tu es ſoldat, di moi, y a-t'il long-temps que tu fais le métier? Dix ou douze ans, Monſieur, *répondis-je.* Et combien y a-t'il que tu es dans les gardes? *reprit-il.* Environ cinq ou ſix, Monſieur, *dis-je.* Comment? il y a donc long-temps que tu ſers ſans récompenſe, *ajoûta le Duc.* D'où vient que tu n'es pas plus avancé? Il y a des gens moins heureux que les autres, *repartis-je.* J'attens tous les jours le bonheur que je vois arriver à quelqu'un de mes camarades. *Son Alteſſe me demanda, ſi du moins on me paioit bien mes montres.* Je n'ai pas ſujet de me plaindre de ce côté-là, *répondis-je.* Si je ſuis malheureux dans le reſte, la fortune me favoriſe en ce point. *Après que le Duc m'eut demandé combien on me donnoit, & que*

j'eus

j'eus reparti que je recevois la paie ordinaire des soldats, c'est pourtant être bien malheureux, *reprit-il*, que d'être soldat toute sa vie sans parvenir à aucun emploi. Ne voudrois-tu pas en avoir un? Sans doute, Monsieur, *lui dis-je*. Si le Roi me donnoit une charge, je ne la refuserois pas. Hé bien, *ajoûta Son Alteſſe*, écoute, camarade, ſi tu veux, il y a moien de faire ici la fortune d'un honnête homme. *Je repliquai que j'avois l'honneur de ſervir le plus grand Prince du monde, qui ne manqueroit pas de me récompenſer, ſi je m'acquittois bien de mon devoir.* Tu ne l'as donc pas bien ſervi, *me repliqua le Duc fort agréablement*, puiſque tu demeures ſi long-temps ſans récompenſe. C'eſt que Sa Majeſté me veut éprouver, *repris-je*, afin de mieux juger ſi je mérite un emploi. On ne perd rien à attendre. Je ſuis du moins aſſûré, qu'en lui étant fidéle, ma fortune ſe fera tôt ou tard. *M. de Loraine jugea par ma réponſe que je parlois avec connoiſſance, & qu'il n'y avoit rien à eſperer de mon côté. Bien qu'il fût outré au dernier point de ſe voir joué de la ſorte, il fit mine d'eſtimer nôtre ſentinelle en lui diſant:* va, mon camarade, tu es un brave garçon. Je t'aime de cette humeur. Adieu. *Et incontinent il ſe retira. Un de ſes Gentilshommes qui entendit nôtre entretien, s'écria en même temps:* ah, mon maître! vous êtes arrêté. Il n'y a point moien de ſe ſauver. 1633.

1633. *Cependant j'allai sur l'heure avertir M. le Duc de la Valette de ce qui s'étoit passé, afin qu'il le fit savoir au Roi. M. de la Valette espérant que M. de Loraine reviendroit à la charge, voulut en avoir le divertissement. Il se vient donc poster avec moi sous mon arbre. Son Altesse ne manqua pas d'ouvrir la fenêtre peu de temps après, en criant :* camarade, sentinelle, quelle heure est-il? Tantôt deux heures, Monsieur, *lui dis-je.* Vous êtes long-temps en sentinelle, *ajoûta M. de Loraine qui s'ennuioit étrangement. Il eût bien voulu trouver un autre que moi.* Es-tu celui à qui j'ai déja parlé? Oui, Monsieur, *répondis-je.* Vous m'avez fait cet honneur. Il n'y a pas deux heures que je suis en faction. Quelqu'un viendra bien-tôt me relever. D'où vient, *reprit-il*, que je n'entens plus le même bruit? C'est, Monsieur, *repartis-je*, que la patrouille est passée. Elle se fera entendre incontinent. Vraiment, *dit alors Son Altesse*, cette garde est belle & bien grande. Il faut avouër aussi qu'elle se fait pour un grand Roi. Va, tu es heureux de le servir. C'est le Prince de l'Europe qui sait le mieux tous les ordres de la guerre. Je serois, Monsieur, *répondis-je*, le plus malheureux homme du monde, si je ne connoissois pas l'avantage qu'il y a d'être au service du Roi : vous pouvez juger de sa grandeur mieux que personne. Vous en avez vû quelque chose. Ne fait-il pas faire lui-même l'exercice? *ajoûta le Duc.*

Oui,

Oui, Monsieur, *lui dis-je.* Il le fait faire à ses gardes, à ses mousquetaires, à tous les régimens. On vous oblige à travailler beaucoup, à ce que je vois, *repartit Son Alteſſe.* Le Roi ne vous laiſſe guéres en repos. Il eſt vrai, Monsieur, *lui dis-je*, que le Roi nous fait souvent bien suër. Mais il ne s'épargne pas auſſi lui-même. 1633.

Le Duc me demanda enſuite où étoit le logis de M. le Cardinal. Je m'imagine, *continua-t'il*, qu'on y fait bonne garde. *Sur ce que je l'aſſurai qu'elle ſe faiſoit de même dans tout le quartier du Roi*, il y a du plus & du moins, *me dit-il en riant*, tous n'ont pas beſoin d'être également bien gardez. *Son Alteſſe s'étendit alors ſur les louanges du Roi. Et après m'avoir tourné de tous les côtez, elle ajoûta en ſe retirant :* Oh bien, mon camarade, qui que vous ſoiez, je ſuis vôtre ſerviteur. Adieu. *M. de la Valette avoit penſé tout gâter par un éclat de rire, tant le jeu lui paroiſſoit divertiſſant. Je me retirai en ordonnant au ſentinelle, que ſi le Duc mettoit encore la tête à la fenêtre pour le faire parler, il lui dit aſſez rudement :* retirez-vous, Monsieur: dormez, s'il vous plaît. L'heure eſt indûë. *On ne fut pas dans cette peine. M. de Loraine au deſeſpoir d'être pris pour duppe, ne ſe préſenta plus. Le Roi informé à ſon reveil, de cette agréable conférence par M. le Duc de la Valette, s'en divertit avec les Courtiſans. Il avoit grande envie d'en apprendre les particularitez de moi-*

1633. *même. Je ne tardai pas long-temps à l'aller trouver, & de lui en faire le récit le plus naïf qu'il me fut possible. Voulant avoir le plaisir de conter lui-même l'avanture, il me défendit d'en parler. Mais lorsqu'il avoit fait l'histoire à quelque Seigneur de la Cour, on m'appelloit tout aussitôt. Sa Majesté vouloit que je confirmasse ce qu'elle avoit dit.*

De quoi s'applaudissoit-il à lui-même, le bon Prince? d'une flétrissure éternelle à sa réputation. La maniére dont les Historiens François tâchent de pallier la mauvaise foi de Louïs & de son Ministre, est bien la chose du monde la plus impertinente. *On étoit obligé*, dit l'un d'eux, *d'observer inviolablement la parole de sûreté donnée au Duc de Loraine, pour venir exécuter le Traité. Mais puisqu'il ne le vouloit plus tenir, le Roi étoit quitte de sa promesse. Charles n'étant en sûreté que sur la foi de son Traité, il pouvoit & devoit être arrêté; vû principalement, que l'inexécution le remettoit en la qualité d'ennemi, tout de même qu'auparavant. Il n'étoit pas permis de l'arrêter, à moins qu'il ne se déclarât ouvertement. Mais son évasion faisant assez connoître son mauvais dessein, il y auroit eu de l'imprudence à le laisser échapper avant que de se saisir de sa personne.* Quel galimatias! Charles s'étoit-il évadé? Avoit-il menacé de le faire avant que le Roi s'assurât de lui? On voit dans le récit même de cet Auteur, que Louïs & Richelieu concertérent d'arrêter le Duc, avant

avant qu'il fût arrivé au quartier de Sa Majesté. *Quelque protestation que fît le Duc de Loraine*, dit l'Historien que je réfute ; *la connoissance qu'on avoit de son humeur, obligea le Roi de le faire veiller de près par diverses personnes auxquelles on se fioit.* Ce fut immédiatement après les prémiers complimens de Charles à Louïs. Et par conséquent avant qu'il eût témoigné aucune envie de s'enfuir. On avoit seulement sujet de craindre que le Duc ne refusât de tenir des promesses extorquées par supercherie, & par de violentes menaces, dès qu'il se verroit dans Nanci, où il se pouvoit défendre encore longtemps. Mais étoit-il permis de violer sur un pareil soupçon, la bonne foi & les droits de l'hospitalité? Charles ne vint à la Neuville, qu'après y avoir été invité par Richelieu. 1633.

L'exemple qu'on prétend alléguer, condamne le Roi, bien loin de le justifier. *La prudence de Charles Duc de Bourgogne*, dit-on, *qui fit arrêter Louïs XI. dans le Château de Peronne, est louée par les Historiens. Les deux Princes s'y étoient donné rendez-vous pour un Traité de paix qui fut conclu en effet. Mais Louïs trop peu sincére en son procédé, aiant envoié des Ambassadeurs aux Liégeois, pour leur persuader de reprendre les armes contre le Duc de Bourgogne, & les Liégeois s'étant revoltez plûtôt que le Roi de France ne l'eût voulu, Charles informé que la rebellion s'étoit faite à l'instigation du Roi, lui*

1633. *donna des gardes pour empêcher qu'il ne se sauvât.* Fort bien. Louïs XI. violoit un Traité dans le même temps qu'on le signoit. Il suscitoit des ennemis à celui qu'il amusoit par un accord frauduleux. Peut-on reprocher la même chose au Duc de Loraine? Sa Majesté prit des mesures pour l'arrêter, dès qu'il eut mis pied à terre.

Un autre Historien flateur de Richelieu, qui copie ordinairement celui que je viens de combattre, l'abandonne en cette occasion. Mais il ne justifie pas mieux leur commun Héros. *Il n'y a pas lieu*, dit-il, *d'imputer à crime la pensée qu'on a euë d'obliger un Prince dont la foi étoit fort suspecte, à tenir sa parole. Et il est sans difficulté que le Cardinal de Richelieu mérite plûtôt d'être loué que blâmé, d'avoir empêché par ce moien, que Louïs XIII. ne reçût de la postérité le même reproche, qu'elle fait tous les jours à François I. On condamne la crédulité de ce Prince aux promesses de l'Empereur Charles-Quint dans une conjoncture presque semblable. François rejetta l'avis que la Duchesse d'Etampe & ses Ministres les plus sensez lui donnoient, d'obliger l'Empereur à exécuter avant qu'il sortît du Roiaume, sa parole de rendre le Duché de Milan, & de se désister du Traité de Madrid.* Il n'y avoit que de misérables Machiavellistes, & des gens sans honneur & sans probité qui pussent donner ce conseil à François I. Bien loin que ce Roi doive être blâmé d'avoir

d'avoir religieusement tenu sa parole à un ennemi qui le trompa plus d'une fois ; il mérite d'être proposé comme un modéle de droiture & de fidélité. C'est là un des endroits des plus estimables de sa vie. Plût à Dieu que Richelieu eût porté Louïs XIII. à suivre un si bel exemple. La postérité loueroit l'un & l'autre avec justice. A quoi pense ce ridicule Panégyriste du Cardinal, de nous venir dire qu'on doit emploier la mauvaise foi & la supercherie, pour obliger les Princes d'une fidélité suspecte, à tenir leur parole? Si cela est permis, il n'y a point de Souverain dans l'Europe, qui ne soit en droit d'arrêter le Fils de Louïs XIII. s'il s'avisoit d'exposer sa personne aussi librement que Charles Duc de Loraine. Y eut-il jamais un Prince plus infidéle dans ses Traitez, & plus sujet à les rompre dès que son intérêt l'y porte? 1633.

Enfin le Roi ne se disculpe pas mieux lui-même dans sa lettre du 25. Septembre au Duc de Monbazon. *L'esprit de mon Cousin le Duc de Loraine*, dit Sa Majesté, *se trouvant diversement agité, quelques paroles lui échappérent, qui donnoient à penser qu'il avoit dessein de s'évader sans rien faire. Il croioit être arrêté. Cela m'obligea de lui faire dire, qu'il ne devoit point avoir de telles pensées. Qu'auparavant qu'il eût signé le Traité dans l'entrevûë de Charmes, & qu'il me fût venu trouver pour l'accomplir, il étoit sur la foi de mon saufconduit. Mais que depuis, les affaires*

1633. *aiant changé de face, nous étions l'un & l'autre sur la foi du Traité, & réciproquement obligez à l'observer, sans qu'aucune considération nous en pût dispenser. Qu'il y alloit de ma réputation d'empêcher qu'il ne s'évadât, parce que chacun se pouroit imaginer que je lui en aurois donné sujet. Enfin, que son dessein l'exposoit à un extrême danger de sa vie, à cause de la garde exacte qui se fait au quartier où je suis. Ce qui me causeroit le dernier déplaisir.* Dit-on jamais rien de plus extravagant? Car enfin, on doit marquer les choses par leur nom. Louïs n'avoit qu'à laisser le Duc de Loraine dans la liberté que le Droit des Gens lui donnoit, il n'auroit couru aucun risque de sa vie en allant à Nanci. On devoit d'autant plus l'y laisser, que de l'aveu de Sa Majesté, il étoit sous la bonne foi d'un Saufconduit & d'un Traité. Supposons que Charles se trouvât le plus fort, & que l'accommodement lui fût aussi avantageux qu'il l'étoit au Roi, auroit-il été permis au Duc de Loraine, de faire arrêter Louïs, sous prétexte qu'ils se trouvoient *l'un & l'autre réciproquement obligez à l'exécution du Traité, sans qu'aucune considération en pût dispenser?* Comment un Roi a-t'il osé dire à toute l'Europe une pareille impertinence? Mais le Duc de Loraine avoit témoigné son dessein de s'échapper & de n'observer pas ses promesses. Il a bien pû dire quelque chose capable de faire naître cette pensée, quand il s'est vû prisonnier. Mais un Officier

cier du Roi nous assure que Charles fut arrêté lorsqu'il n'avoit encore fait que des complimens & des protestations d'obéissance à Sa Majesté. Après cela Louïs nous vient dire froidement, que le Duc de Loraine *a reconnu la franchise du procédé* de Sa Majesté. Les Rois, à les entendre parler, semblent souvent croire que les autres hommes n'ont ni jugement ni réflexion. Nous verrons bien-tôt comment Charles parloit à ses confidens de la maniére dont Louïs en avoit usé avec lui. 1633.

Il falloit bien que le bon Pére Joseph eût quelque part à la perfidie du Cardinal son ami. Je trouve que le Capucin & Bouthillier autre Ministre des injustices de Richelieu, eurent le lendemain de l'arrivée de Charles à la Neuville, une conférence de deux heures avec lui. C'étoit pour l'engager à faire ouvrir les portes de Nanci. Tant de finesses, de menaces, de violences employées durant deux jours, prouvent suffisamment, que le Cardinal ne se croioit pas sûr d'emporter Nanci à force ouverte avant le commencement de l'hiver, comme dit le Marquis de Beauvau; & que craignant les reproches de son maître il aima mieux commettre une action capable de le décrier dans toute l'Europe comme une Prélat sans aucun principe de vertu & de probité, que de s'exposer au danger de perdre sa fortune, si le Roi se trouvoit dans la nécessité de lever honteusement un siége

1633 entrepris avec trop de précipitation & de legéreté. Charles incessamment pressé par Richelieu & par ses émissaires, envoia deux ordres consécutifs de recevoir les troupes du Roi dans Nanci. Mais le Marquis de Mouï qui n'y trouvoit pas une certaine marque dont le Duc étoit convenu avec lui, différoit toûjours de les exécuter. Il arriva enfin le 24. Septembre, ce billet avec le signal auquel on devoit obéïr. Cependant Mouï veut encore savoir les véritables sentimens de Charles. Beauvau est dépêché à la Neuville tout exprès pour cela.

N'omettons pas ici une circonstance que raconte ce Gentilhomme. *Etant arrivé de grand matin au quartier du Roi*, dit-il, *je trouvai le Duc au lit & dans une extrême agitation. Sans me donner le loisir de lui expliquer ma commission, il se jetta sur les plaintes de la perfidie avec laquelle on en usoit à son égard, se mit à déplorer ses malheurs, & me demanda comment j'avois fait pour passer. Je lui dis qu'on tenoit la ville pour renduë, & que les troupes du Roi étant sur le bord du fossé, la garde du camp ne se faisoit plus si exactement. Mais que j'étois assuré que M. le Marquis de Mouï n'ouvriroit pas les portes avant mon retour.* Si Vôtre Alteſſe, *ajoûtai-je*, a quelque nouvel ordre à me donner, je ſerai bien-tôt à Nanci. Ah! ſi je pouvois m'échapper, *s'écria le Duc*, je tâcherois d'entrer dans la Ville, pour la défendre moi-même juſques à la derniére extré-

extrémité. Que si après une courageuse résistance, je me trouvois sans aucune espérance de secours, j'en ferois plûtôt sauter tous les bastions, que de la rendre en état de servir à mes ennemis. Mais je suis si malheureux que je n'ai pas seulement un bon cheval, auquel je puisse confier ma vie & ma liberté. Monseigneur, *lui dis-je*, s'il ne tient qu'à un cheval, j'en ai amené un que Vôtre Alteſſe connoit. Je croi qu'elle se peut hazarder dessus. *Le Duc en prend la résolution, & demande incontinent ses habits. Lorsqu'il commence de s'habiller, on lui vient dire que sept ou huit des prémiers Seigneurs de la Cour demandent à le voir. Jugeant bien que ces Messieurs étoient de nouveaux gardes que Sa Majesté lui envoioit, il me congédia. Je m'en retournai de la sorte avec le déplaisir de n'avoir pû rendre un service considérable au Duc.* 1633.

La garnison Loraine étant sortie de Nanci le 24. Septembre, les troupes du Roi s'en mirent en possession le même jour. *Elles entrérent les piques baissées*, dit Pontis, *les rangs fort serrez, la mêche allumée, & prêtes à combattre, si on leur faisoit quelque trahison. Nous nous rendimes maîtres de tous les quartiers & des places. On fit ensuite commandement à toute la garnison Loraine de mettre les armes bas. La Serre mon ami, & un des principaux Officiers de la garnison entendant crier*, les armes bas, *pensa se desespérer.* Si nous eussions cru, *me dit-il*, être traitez de Entrée du Roi à Nanci.

1633. la sorte, le Roi ne seroit entré que par la brèche. *Je radoucis son courage.* Il faut entendre ceci de quelques Officiers & soldats Lorains qui demeurérent peut-être dans la ville. Car enfin, les Nouvelles & les Historiens du temps rapportent que la garnison de Nanci sortit au nombre de deux mille trois cens hommes de pied, & de deux cent trente chevaux, avant que l'armée du Roi s'en mît en possession. Quoi qu'il en soit de cette circonstance que je remarque seulement pour avertir qu'il y a souvent dans les Mémoires de Pontis, des choses qu'on ne peut pas bien concilier avec l'Histoire, Louïs fit son entrée dans Nanci le lendemain 25. Septembre, accompagné de ses Officiers de guerre, & des principaux Seigneurs de sa Cour. Le Cardinal de Loraine qui étoit venu au devant de Sa Majesté, la suivoit immédiatement. Richelieu arriva peu de temps après avec un cortége nombreux. Le Roi ne voulut pas loger dans le Palais Ducal, pour une plus grande seureté de sa personne. Il choisit la maison d'un particulier dans la Ville neuve.

Mémoires de Beauvau. Liv. I. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1633. Testament Politique du même. I. Part. Chap. I. Mémoires de Pontis. Tom. II. Bernard, Histoire de Louïs XIII. Liv. XVI. Mercure François. 1633. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 674.

Le peuple, disent les Nouvelles Françoises du temps, *qui sembloit d'abord tout triste & malcontent, s'égaia un peu sur le soir. Chacun fit des feux de joie devant sa porte.* Il y a de l'apparence que ce fut à contrecœur, & pour céder aux instances, peut-être à la violence des Officiers & des soldats François. En effet, quelques

ques Historiens racontent que les habitans de Nanci s'enfermérent chez eux, que personne n'ouvrit la bouche, & qu'on ne donna pas le moindre signe de joie, ni de soûmission au Roi. Leur Duc étant venu le lendemain saluer Sa Majesté, les bourgeois sortirent en criant les larmes aux yeux: *vive le Duc.* Ils firent de même en présence de Louïs, lorsque Charles l'accompagna dans les ruës de Nanci. On dit que ces témoignages d'affection que les Lorains donnoient à leur Prince, furent cause de la résolution que le Roi prit, après avoir désarmé les habitans, de faire de nouvelles fortifications, & de former une espéce de Citadelle. 1633.

La Reine Anne d'Autriche que son époux laissa prémiérement à Bar, & qui s'avança depuis jusques à Toul, ariva le 26. Septembre à Nanci. Le Duc de Loraine, le Cardinal son frére, & la Princesse de Phaltzbourg leur sœur, lui vinrent rendre leurs devoirs *avec plus de civilité, que de joie*, dit-on. Je n'ai pas de peine à le croire. Louïs impatient de s'en retourner à Paris, donna promptement les ordres nécessaires pour la conservation de sa prétenduë conquête. Le Comte de Brassac eut le gouvernement de Nanci. On y mit huit mille hommes de garnison tirez des meilleures troupes du Roi. Le Maréchal de la Force fut laissé en Loraine avec une armée de vingt mille hommes. Il avoit ordre d'envoier aux Suédois le

1633. secours, dont ils auroient besoin contre le Duc de Feria Gouverneur de Milan, qui passoit en Allemagne à la tête de trente mille hommes. Sa Majesté partit de Nanci le 1. Octobre, & revint en diligence à Paris. Anne d'Autriche la suivoit à petites journées. Une maladie survenuë à Richelieu, l'obligea de s'arrêter quelques jours en chemin, & de marcher fort lentement.

Le Duc de Loraine, dit Beauvau, *voulut accompagner la Reine jusques à Toul. Il savoit bien qu'elle compatissoit alors au mauvais traitement qu'il venoit de recevoir, & qu'elle avoit autant de sujet que lui d'être mécontente du Cardinal. De Toul Charles revint à Nanci. Il avoit la liberté d'y demeurer & d'y tenir sa Cour, s'il lui plaisoit. Sa douleur extrême de n'être plus maître dans sa capitale, lui en rendit le séjour desagréable & ennuieux. Le Comte de Brassac lui conseilloit d'aller à la Cour de France, & d'y témoigner une affection si sincére à servir Sa Majesté, qu'elle ne pût honnêtement se dispenser de lui rendre ses Etats. Mais la mauvaise étoile de Charles,* c'est-à-dire, son étourderie, *le conduisoit toûjours plus avant dans le précipice. Le Duc choisit Mirecour petite Ville à sept lieuës de Nanci pour sa retraite. Il y fit venir la Duchesse Nicole son épouse, & la Princesse Claude sœur de celle-ci. On les avoit conduites dans les montagnes de Voge avant le siége de Nanci. Charles se défioit d'elles à cause de leurs prétensions sur les*

Duchez

Duchez de Loraine & de Bar, comme héritiéres du feu Duc Henri leur pére. Il craignoit que le reſſentiment de ce qu'on les vouloit priver de leur droit, en conſéquence du prétendu teſtament de René Roi titulaire de Sicile & Duc de Loraine & de Bar, ne portât les deux ſœurs à s'accommoder avec le Roi de France, ſi elles tomboient une fois entre les mains de Sa Majeſté. 1633.

Charles ne ſéjourna pas long-temps à Mirecour. Incapable de plier ſous Richelieu ſon ennemi mortel, il s'enfuit à Bezançon deux ou trois mois après, paſſa de là dans l'armée de l'Empereur en Allemagne, & vécut depuis en avanturier. Tel fut le ſort de ce Prince trop fier & trop imprudent. Sa mauvaiſe conduite n'excuſe point les injuſtices criantes de Louïs XIII. & de ſon Miniſtre. Voions comment on tâche de les pallier dans un livre adreſſé au Roi ſous le nom du Cardinal. *La patience*, dit l'Auteur, *qui vous a fait endurer auſſi long-temps que le bien de l'Etat & vôtre conſcience l'ont pû permettre, la malice & la legéreté qui ont porté pluſieurs fois le Duc de Loraine à s'armer contre vous, eſt une vertu qui trouvera fort peu d'exemples dans l'Hiſtoire.* Nous ne remarquons pas que la patience de Louïs ait été ſi grande au regard de Charles. On l'a toûjours attaqué, dès qu'il s'eſt trouvé dépourvû de troupes, & que l'Empereur occupé ailleurs n'a pû le ſecourir. Et quelle eſt cette *malice* que Louïs n'a

pas

1633. pas dû souffrir plus long-temps sans blesser sa *conscience?* Charles s'étoit attaché à la Maison d'Autriche & au Duc de Baviére, afin de s'avancer dans l'Empire, où Ferdinand & Maximilien donnoient alors la loi. Quel Souverain n'auroit pas tenté comme lui de profiter de la conjoncture pour se faire Electeur? Richelieu n'a-t'il pas pensé lui-même à l'Electorat de Tréves, & auparavant à se former un petit Roiaume dans l'ancienne Austrasie? Je n'aprouve pas l'ambition inquiéte & demesurée du Duc de Loraine: mais je soûtiens qu'elle fut beaucoup moins criminelle que celle du Cardinal. Suivons le raisonnement qu'on attribuë à ce grand Politique.

La bonté avec laquelle vous avez voulu vous contenter pour la réparation des secondes fautes de Charles, dit-on encore à Louis, *du dépôt de quelques-unes de ses places, capables de le retenir dans son devoir, si la folie n'eût pas égalé son infidélité, se trouvera peut-être d'autant plus rare, qu'il y a peu de Princes qui perdent l'occasion de se rendre maîtres d'un Etat voisin, quand ils en ont un sujet légitime, & le pouvoir tout ensemble.* Et quelles furent les *secondes fautes* de Charles que le Roi lui pardonna par une *bonté* si extraordinaire? D'avoir compati au malheur du Duc d'Orleans injustement persécuté par Richelieu, & de lui avoir donné retraite en Loraine, lorsqu'on le poursuivoit à main armée pour le faire sortir du Roiau-

Roiaume. Etoit-ce là un *sujet légitime* 1633.
d'envahir un Etat voisin ? Que dis-je ? Cela donnoit-il droit de forcer un Prince Souverain à recevoir garnison étrangére dans ses places, & à les remettre en dépôt ?

Après tant de rechutes commises par le Duc vôtre vassal, fait-on dire enfin au Cardinal : *après qu'il vous eut ravi contre sa foi, contre le droit divin, & contre les loix humaines, un gage presqu'aussi précieux que vôtre Etat, la prudence avec laquelle vous le dépouillâtes lorsque sa malice & son inconstance ne pouvoient plus avoir d'autres remédes que ceux de l'extrémité, est d'autant plus estimable, que si vous l'eussiez fait plûtôt, on eût pû révoquer en doute vôtre justice. Aussi ne pouviez-vous attendre davantage, sans paroître insensible, & sans commettre par omission une faute égale à celle que feroit un Prince qui par une pure violence en dépouilleroit un autre sans raison.* Il est ridicule d'alléguer ici que Charles étoit vassal de Louïs. Cela ne regardoit que le Duché de Bar. Si le Duc se trouvoit coupable de ce qu'on nomme *félonie*, on pouvoit user contre lui dans le Barois de ce que le droit permet en pareilles rencontres aux Seigneurs de fief. Mais enfin quel est ce crime énorme de Charles qu'on affecte ici d'envelopper sous de grans mots ; ce crime contraire aux loix divines & humaines ; ce crime pour lequel il méritoit tellement d'être *dépouillé*, que le Roi auroit commis

1633. mis une faute considérable, s'il ne l'eût pas chassé de ses Etats ? Pourra-t'on s'empêcher de rire quand je le nommerai ? C'est le prétendu *rapt* du Duc d'Orleans. Il en est presque toûjours ainsi des actions les plus éclatantes de ces illustres brigands qu'on appelle Conquérans. Si vous en recherchez les motifs, vous n'y trouverez que violence, qu'injustice.

Punition d'Alfeston assassin suborné contre le Cardinal de Richelieu.

Quelques Magistrats députez du nouveau Parlement de Mets, vinrent à Nanci, faire des complimens à Louïs de la part de leur Compagnie. Ils furent d'autant mieux reçus, que Richelieu étoit fort content de ce que le prémier Arrêt de mort qu'elle rendit, condamna un misérable nommé Alfeston, qu'on avoit suborné pour assassiner le Cardinal, à expirer sur la roue. Cette affaire fit grand bruit dans le monde. Chanteloube le plus intime confident de Marie de Médicis, & son principal Ministre, étoit chargé d'être l'auteur du noir complot. Et le Parlement de Mets le condamna lui-même l'année suivante à être rompu en effigie.

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1633. *Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Extrait du procès d'Al-*

Le Duc de Marse cadet de la Maison Colonne, qui commandoit un régiment de cavalerie dans l'armée du Roi d'Espagne en Flandres, dit un Gentilhomme de la suite du Duc d'Orleans, *se trouvant un jour chez la Reine Mére, lorsque Monsieur y étoit, la conversation tomba sur les affaires du temps.* Je sai, *dit alors le Duc de Marse,* un bon moien de tirer de peine Sa Majesté & Monsieur. C'est d'assurer deux

deux mille pistoles à celui de mes cavaliers qui tuera le Cardinal de Richelieu ? & de promettre qu'en cas que celui qui aura fait le coup, perde la vie, sa veuve ou ses héritiers toucheront la somme. Je réponds qu'il n'y a personne dans mon régiment qui n'entrepréne la chose, pourvû qu'on donne cinquante pistoles d'avance pour les frais du voiage à tous ceux qui seront emploiez. *La Reine Mére & Monsieur ne repartirent rien. Toute la compagnie auroit été grandement surprise & scandalizée d'une semblable proposition faite à des personnes du prémier rang, & qui témoignoient dans leurs actions de bons sentimens de religion & de probité, si on n'avoit sû que le Duc de Marse avoit diné en débauche & bu plusieurs santez. On croit que le P. Chanteloube profita de l'ouverture, & qu'il forma une entrepriſe sur la vie du Cardinal de Richelieu. Alfeston la devoit exécuter. Mais la trame aiant été découverte, il fut mis entre les mains du Parlement de Mets, qui le condamna. Ce fut le prémier Arrêt de mort rendu dans ce nouveau Tribunal.*

1633. *Alfeston dans le Recueil de diverses piéces pour servir à l'Histoire. Jugement sur la préface de ce Recueil par S. Germain dans les défenses de la Reine Mére. Lettre d'un vieux Conseiller d'Etat à la Reine Mére dans le Recueil de piéces curieuses pour sa défense. Mercure François. 1633.*

S. Germain ce fameux Apologiste de Marie de Médicis, tâche de justifier le P. Chanteloube d'une action si atroce. Mais le témoignage du Gentilhomme que j'allégue, est un fâcheux préjugé contre le confident de la Reine Mére. Les Mémoires qui me fourniſſent ces particularitez, paroiſſent écrits avec beaucoup de jugement & de sincérité. A Dieu ne plaise

que

1633. que je prétende envelopper Marie de Médicis dans le complot. Tout le monde lui rend cette justice, qu'une pensée si noire ne lui vint jamais dans l'esprit. Les Ministres & les confidens forment souvent à l'insçu de leurs maîtres des desseins qu'ils n'osent leur proposer, dans la pensée que l'honneur ne permet pas à un Prince de commander certaines choses, dont il n'est pas fâché, & qu'il approuve mêmes secrétement quand elles sont exécutées. Je suis surpris que Chanteloube qui passa un temps considérable dans la Congrégation des Prêtres de l'Oratoire de France, fût scélerat jusques à ce point. L'ambition & la vengeance sont des passions violentes. De quoi un homme ne devient-il pas capable, quand il s'y abandonne aveuglément? Voici le fait d'Alfeston tel qu'il est rapporté dans l'extrait de son procès.

Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 696. 697.

Cet homme déja coupable d'un assassinat, vint vers la mi-Septembre à Mets avec Saulier & Bélanger autrefois Gardes du Maréchal de Marillac. Frappez de l'atrocité du complot dans lequel ils se sont engagez, ou flattez de l'espérance d'être mieux récompensez du Cardinal auquel ils sauveront la vie, que de Chanteloube qui les desavouera peut-être quand l'entreprise réüssiroit même, Saulier & son camarade vont trouver Monmas qui commandoit à Mets en l'absence du Duc de la Valette Gouverneur de Bruxelles. Monmas fait arrêter Alfeston avec les

deux

deux soldats, & les remet au Prémier Pré- 1633.
sident du Parlement. On les interroge, on instruit un procès criminel dans les formes. Selon la déposition des témoins, Alfeston aiant assassiné un Courier nommé Clairbourg, dans la crainte qu'il n'allât à Paris, révéler le secret d'une entreprise sur S. Dizier qu'on lui avoit confiée, s'enfuit à Bruxelles. Il y eut de fréquens entretiens avec Chanteloube & avec La Roche Intendant des affaires de celui-ci. Le maître & le domestique subornent Alfeston, Saussier & Bélanger pour tuër d'un coup de mousquet le Cardinal de Richelieu à Châlons en Champagne, lorsqu'il reviendra de Nanci. Pour prévenir les scrupules qu'une pareille action causeroit peut-être aux complices, le scélerat Chanteloube leur dit qu'on a consulté des gens habiles & pieux sur le projet, & qu'ils ont répondu qu'il se peut exécuter en conscience. La Roche donne dix pistoles à Saussier, autant à Bélanger, trente à Alfeston, & leur promet une ample récompense, en cas qu'ils tuent Richelieu. On donna encore à celui-ci Chef de l'entreprise un cheval de l'écurie de la Reine Mére, nommé *le grand Hongre*, qui fut reconnu par Villiers Ecuier de Marie de Médicis. Alfeston condamné sur la déposition de ses deux compagnons, à expirer sur la roue après avoir eu les os cassez, confesse à la question toutes ces particularitez. Saussier & Bélanger eurent leur grace, en récompense de la révélation du complot.

Les

1633. Les faits paroissent bien avérez dans l'extrait du procès qui fut incontinent publié. Voions comment S. Germain s'y prend pour les détruire. *Tout ce que nous pouvons juger de la condamnation d'Alfeston*, dit-il, *c'est que par l'examen des procédures faites contre lui, il est constant qu'il n'eut jamais dessein d'attenter à la vie du Cardinal, & que les deux soldats qui l'ont accusé, sont des méchans qui se dénoncent eux-mêmes, & chargent Alfeston après qu'on leur a promis l'impunité & de grandes récompenses. Il est vrai que dans la rigueur de la question, celui-ci accusa le P. de Chantelouve. Mais dans son testament de mort & sur l'échaffaut, il protesta devant Dieu que les tourmens lui avoient arraché cette déposition, & que le P. de Chantelouve ne lui parla jamais d'attentat à la personne de Richelieu. Nous avons la lettre que le Confesseur qui assistoit le patient, en a écrite, & quelques-uns de ses Juges l'ont confirmé. Du Chatelet qui a mis les procédures à la fin de son gros volume, s'est égaié sur les motifs de l'Arrêt. Il n'a eu garde de faire mention de cette décharge. Au lieu de soûtenir qu'Alfeston a voulu tuër le Cardinal à la sollicitation des serviteurs de la Reine Mére; parce que l'accusé avoit un cheval de l'écurie de Sa Majesté, Du Chatelet en concluroit le contraire, s'il avoit un peu de probité. Supposé qu'on eût dessein d'emploier Alfeston à une pareille entrepriſe, iroit-on lui donner un cheval connu & marqué sur la cuisse? Il est vrai qu'Al-*

qu'Alfeſton & le grand Hongre, étant retranchez de la maiſon de la Reine Mére en même temps, l'homme fut gratifié de la bête pour l'obliger à ſe retirer. 1633.

Tout ceci eſt extrait d'une lettre adreſſée à Marie de Médicis ſous le nom d'un vieux Conſeiller d'Etat. Elle pouroit bien être de la façon du P. de Chanteloube, ou Chantelouve. On y voit un plus grand détail de l'affaire. L'Auteur dit que le Recteur du Collége des Jéſuïtes de Mets, fut le Confeſſeur d'Alfeſton. Il falloit publier la lettre où ce Religieux témoignoit qu'Alfeſton mourant déchargea Chanteloube. On y devoit joindre les atteſtations de ces Juges qui confirmérent ce que le Jéſuïte diſoit, & le teſtament de mort du patient. Des dépoſitions juridiques ſe peuvent-elles réfuter autrement que par des piéces autentiques? Dire que Sauſier & Bélanger étoient des miſérables, dont l'un fut d'abord Huguenot, l'autre Moine, apoſtat enſuite, & enfin condamné à être pendu pour un vol, cela n'eſt pas capable d'infirmer leur témoignage. S'adreſſe-t'on à des gens de bien, quand il eſt queſtion de concerter un aſſaſſinat? On cherche des ſcélerats déterminez. Le reproche contre Sauſier ſur ce qu'il a été Huguenot, eſt ridicule. *Ils ſe ſont dénoncez eux-mêmes.* Autre impertinence. Il n'y a guéres que les complices d'une conſpiration qui la puiſſent découvrir. Elle ne ſe forme pas en préſence de témoins

1633. moins neutres & desintéressez. *On leur avoit promis l'impunité & de grandes récompenses.* N'est-ce pas le moien ordinaire de chercher des témoins en de pareilles rencontres?

Le P. de Chantelouve, dit un de ses défenseurs, *aiant su que le Roi se plaignoit de lui, a demandé la permission de se justifier. Suivant les intentions du Cardinal, le Roi n'a pas voulu entendre parler de l'affaire. On a renvoié le P. de Chantelouve au Parlement de Mets.* Cela paroit naturel. Sa Majesté pouvoit-elle répondre autrement? Les Magistrats de Mets étoient les Juges légitimes de l'affaire. Alfeston fut dénoncé & arrêté dans leur Ville. Que si Chantelouve avoit de bonnes raisons de recuser ce Parlement, qui le condamna par contumace à être roué vif, il les devoit produire, & demander d'autres Juges; ou du moins exposer dans une piéce publique les preuves de son innocence. Et c'est ce qu'il n'a pas fait. *Si on avoit eu envie d'emploier Alfeston à un tel assassinat*, ajoûtent les partisans de Chanteloube, *lui auroit-on donné un cheval connu & marqué sur la cuisse?* Cela ne prouve rien. Quelqu'habiles, quelque prévoians que soient ceux qui entreprénent de commettre un grand crime, ils ne prénent pas toûjours les mesures nécessaires pour se bien cacher. Peut-être que La Roche ne savoit pas que le cheval fût marqué. Peut-être qu'il n'en avoit pas d'autre à donner. Peut-être qu'on man-

manquoit d'argent pour en acheter un au dehors. J'entre dans la discussion de ces particularitez, afin de montrer que le prétendu Ministre de Marie de Médicis étoit un aussi méchant Prêtre que celui de son Fils. A propos du *cheval marqué*, je ne dois pas omettre ici, que pour rendre la Reine Mére odieuse dans le monde, (Et ce fut apparemment par l'ordre du Cardinal) Bouthillier renvoia le *grand Hongre* à Bruxelles. On fit dire en même temps à la désolée Marie de Médicis, que le Roi la prioit de ne souffrir plus qu'on formât de si noirs complots dans sa maison, que la personne de Richelieu étoit chére & précieuse à Louïs, & qu'il faudroit être bien simple pour ne croire pas que des gens capables d'attenter à la vie d'un Cardinal, ne commettroient pas un crime encore plus énorme, s'ils en trouvoient l'occasion. 1633.

Pour l'honneur du P. de Chanteloube, je voudrois de tout mon cœur, qu'il fût aussi facile de le disculper de l'affaire d'Alfeston, que de celle d'un certain Chavagnac, accusé d'avoir entrepris, à la sollicitation de ce Prêtre, de faire mourir Richelieu, en lui donnant à lire une lettre empoisonnée. Outre que j'ai peine à me persuader qu'il y ait un poison assez malin & assez subtil pour tuer les gens qui liront une lettre, où il aura été mis, le témoignage de Chavagnac n'est nullement recevable. Je suis surpris que le Cardinal & ses créatures ne s'apperçussent pas des

1633. avantages qu'ils donnoient à Chanteloube, en mêlant des accusations frivoles & ridicules avec celles de Sausier, de Bélanger, & d'Alfeston, qui paroissent bien fondées. *Pour ce qui regarde Blaise Ruffet, qui se dit tantôt Chavagnac, tantôt Baron d'Urfé*, répond l'Apologiste de Marie de Médicis, *il suffit de rapporter ce que Du Châtelet qui a instruit le procès de ce misérable, en a écrit.* On fut averti de rechercher la vie de Chavagnac, *disoit le Magistrat.* Divers avis vinrent incontinent, qu'il avoit commis de fort mauvaises actions, changé son nom en diverses rencontres, supposé des contracts, des baux de terre, & des seigneuries imaginaires, fait des promesses de mariage à plusieurs femmes en différens endroits, mené enfin une vie de fourbe & d'imposteur. *Et on veut après cela*, reprend fort bien l'Abbé de S. Germain, *que cet affronteur si parfaitement dépeint, & qui s'est dénoncé lui-même, ait menti en cent extravagances qu'il a dites, & qu'il soit seulement sincére dans son accusation contre les gens de la Reine Mére qu'il n'a jamais vûs? Et comment l'a-t'il faite, cette étrange déposition? Après une promesse d'impunité que lui porta Châtelet, qui fit cacher des témoins lorsqu'on cajola l'imposteur. Il n'a rien dit de semblable dans les interrogatoires réglez. Les procédures faites contre lui, sont aussi friponnes que ses actions. Le Cardinal n'a pas osé l'envoier au Parlement de Paris comme il l'avoit*

l'avoit promis à l'instance de la Reine Mére par Laleu son Envoié. 1633.
Les Commissaires de la Chambre de l'Arsenal se sont moquez des dépositions de Chavagnac. On l'a mis entre les mains des nouveaux Juges de Mets. Ceux-ci l'ont condamné à être pendu pour un meurtre, sans lui faire donner la question. Son testament de mort n'a point été produit. Si ces Magistrats l'avoient jugé criminel de léze-majesté, ne l'auroient-ils pas fait mourir sur la rouë aussi bien qu'Alfeston? Chavagnac auroit été plus coupable. Car enfin, il est entré dans la chambre du Cardinal, sous prétexte d'un dessein de livrer Namur au Roi, au lieu qu'Alfeston n'approcha jamais Son Eminence que de dix lieuës.

Les Gens du Parlement de Mets firent un extrême tort à leur réputation, & rendirent leur prémier Arrêt de mort suspect d'injustice, en condamnant le P. de Chanteloube & La Roche Intendant de ses affaires aussi bien sur la déposition de Chavagnac que sur celle d'Alfeston, à être rouëz en effigie. La prémiére n'est point du tout recevable: la seconde paroit bonne & légitime. Richelieu & Chanteloube étoient tellement acharnez l'un contre l'autre, qu'ils mettoient indifféremment tout en œuvre pour se perdre réciproquement. La partie n'étoit pas égale. Le Ministre de Louïs avoit les finances & l'autorité d'un puissant Monarque à sa disposition. Celui de Marie de Médicis étoit seulement appuié par une Reine fugitive,

1633. & réduite à retrancher le nombre de ses domestiques & de ses équippages pour avoir de quoi subsister. Voici une chose arrivée l'année suivante, qui prouve bien quelle étoit la haine envenimée de Richelieu & de ses créatures contre Marie de Médicis. *Il faut sortir de ces horreurs par la plus grande de toutes*, dit S. Germain après avoir parlé des affaires d'Alfeston & de Chavagnac. *Non content d'avoir fait mêler le nom de la Reine Mére du Roi dans ces deux procès, le Cardinal l'a mis plus distinctement dans un troisiéme beaucoup plus horrible. Un Prêtre & deux Laïques aiant fait à la Messe des imprécations exécrables contre Richelieu, les trois scélerats ont été condamnez au feu. On a glissé ce trait empoisonné dans l'extrait du procès.* Tant de choses horribles, à l'une desquelles assista un valet de pied de la Reine Mére nommé La Roche, aujourd'hui prisonnier à la Bastille, ont été maintenuës au procès. *Que de venin dans cette affectation de mêler le nom auguste de la Reine Mére! On veut insinuer qu'une des plus religieuses Princesses du monde a eu connoissance de la profanation que quelques impies ont faite des plus vénérables mistéres de nôtre Religion. Ce pauvre valet de pied est en prison, parce qu'on ne le veut pas souffrir à S. Germain en Laye, lieu de sa naissance. Sa mére presse depuis quinze mois, qu'on rende la liberté, ou qu'on fasse le procès au prisonnier. On ne veut accorder ni l'un ni l'autre. L'intention de ceux qui l'ont arrêté,*

arrêté, c'est de rendre la Religion de la Reine Mére suspecte. Telle étoit vraisemblablement la malignité de Richelieu. Pour empêcher que la tendresse naturelle de Louis pour Marie de Médicis, ne se réveille, & pour mettre une haine irréconciliable entre le fils & la mére, il insinue par ces infames artifices au Roi, que Marie de Médicis emploie sans scrupule, le fer, le poison, le sortilége, quand il est question de contenter son ambition de gouverner absolument en France, & sa haine contre ceux qu'elle soupçonne d'apporter quelqu'obstacle à l'exécution de ses projets. 1633.

La précaution que le Cardinal fit prendre à Louis de laisser le Maréchal de la Force en Loraine avec une armée de vingt mille hommes, & de lui ordonner de secourir les Suédois en cas de besoin, étoit prudente & nécessaire. Quoique la sagesse & la vigilance du Chancelier Oxenstiern, la valeur & l'habileté du Maréchal Horn son beau-fils, de Bernard Duc de Saxe-Weymar, de Bannier, & les bonnes intentions de Guillaume Landgrave de Hesse, du Duc de Wirtemberg, de quelques autres Princes Allemans, & des Cercles du Rhin, de Suabe, & de Franconie, soûtinssent avec vigueur depuis la mort de Gustave, les affaires des Protestans conféderez; la fortune sembloit vouloir changer de parti, & se déclarer en faveur de Ferdinand. Les Historiens rapportent que Valstein Duc

Affaires des Suisses.

Histoire du Maréchal de Guebriant. Liv. II. Chap. 1. Mercure François. 1633. Puffendorf, Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. V.

1633. de Fridland aiant défait Duwal Officier Suédois qui commandoit un corps d'armée en Siléſie, & repris les paſſages importans de cette Province, pouvoit ruïner facilement le Duc Bernard, & le Maréchal Horn, qui ſe joignirent pour l'empêcher de pourſuivre ſes deſſeins. Mais ce Général infidéle & ambitieux n'avoit pas envie de rétablir les affaires de ſon maître. Toûjours occupé de ſon projet d'uſurper la Bohéme, il laiſſa les Etats de Maximilien Duc de Baviére en proie aux Suédois, & ne ſe mit nullement en peine de pourſuivre Weymar, quand il partit de Donawert pour joindre Horn, ni de traverſer le deſſein que celui-ci avoit d'aller s'oppoſer au Duc de Feria qui paſſoit d'Italie en Allemagne avec vingt-cinq, ou trente mille hommes. Cette armée donnoit beaucoup d'inquiétude & de jalouſie à Fridland. Il ne craignoit rien tant que de la voir victorieuſe. L'Empereur venant alors à reſpirer, auroit ſecoué le joug de ſa Dictature; & Maximilien reprenant le deſſus à la Cour de Vienne, l'auroit dépouillé une ſeconde fois de ſon Généralat. Cependant pour ſauver les apparences, & pour contenter Ferdinand qui le preſſoit de favoriſer la marche & les entrepriſes de Feria, Valſtein envoie un détachement ſous la conduite d'Aldringher ſa créature. Mais ce n'eſt qu'après lui avoir bien recommandé de traverſer ſourdement les deſſeins du Général Eſpagnol, & de faire

re en sorte que son armée soit battuë, ou dissipée. Ce dernier arriva en effet. 1633.
Avant que d'entrer dans le détail de cette affaire qui tenoit l'Europe en suspens à la fin de cette année, il est à propos de dire quelque chose de ce qui se passa en Suisse, de la prise des Villes Forêtiéres, & du siége de Constance par les Suédois. La France prit grande part à toutes ces affaires.

Dès le commencement de ses victoires en Allemagne, Gustave tenta d'attirer les Suisses dans la confédération projettée contre l'Empereur. Pour les gagner plus facilement, il leur fit remontrer, que l'unique but de son entrepriſe dégagée de tout intérêt particulier, c'étoit de rétablir la liberté publique, de délivrer les Princes & les Etats injustement opprimez. de s'opposer aux usurpations de certaines gens qu'il nommoit *Esprits Monarchiques*, & d'arrêter tous les attentats contraires au repos de la Chrétienté. Les Suisses aiant remis à une autre Assemblée leur réponse aux propositions de Sa Majesté Suédoise, l'Empereur & l'Archiduc Leopold son frére craignirent qu'elles ne fussent acceptées. Ils eurent soin de faire souvenir les Cantons de l'alliance héréditaire de la Maison d'Autriche avec eux, & de les avertir qu'ils ne pouvoient, sans y contrevenir, se lier avec la Couronne de Suéde dans la conjoncture présente. *La puissance du Roi Got*, disoit-on, *n'est pas encore assez formidable pour vous faire*

1633. *abandonner vos anciens alliez, de peur de l'irriter. Elle ne subsiste que par les forces d'autrui. Dès qu'on les lui aura soustraites, elle tombera incontinent. Les expéditions faites avec plus de témérité que de jugement, échouent ordinairement. Il y a plus de fanfaronade que de réalité dans les discours des Ministres de Suéde. L'Empereur & ses Alliez ont encore, graces à Dieu, assez de forces pour passer sur le ventre à celles de leurs ennemis.* Les treize Cantons aiant meurement déliberé sur les demandes qu'on leur faisoit des deux côtez, déclarérent qu'ils demeureroient dans une parfaite neutralité, & que leurs passages seroient exactement fermez aux uns & aux autres. Le Duc de Rohan Ambassadeur extraordinaire de France, les confirma dans cette résolution, & les assura que le Roi de Suéde content de leur procédé, ne les inquiéteroit point. C'étoit le meilleur parti que les Suisses pussent prendre. Les Cantons Catholiques ne vouloient point entendre parler de confédération avec un Roi Protecteur d'une Religion contraire à la leur. Que si les Cantons Protestans y fussent entrez, la division se mettoit sur l'heure dans le Corps Helvétique, & les Espagnols habiles à profiter de tout, n'auroient pas perdu une occasion si favorable de se saisir des endroits propres au passage de leurs troupes d'Italie en Allemagne.

Soit que les émissaires de la Maison d'Autriche aigrissent continuellement les Suisses

Suisses Catholiques contre leurs compatriotes Protestans, plus favorables à Gustave & à ses confederez: soit que ce fût seulement un effet de l'animosité que cause la diversité de Religion, il y eut vers la fin de l'an 1630. un grand différend entre la Ville de Zurich, & les Cantons de Lucerne, de Suitz, d'Underwald, & de Zug, à l'occasion de la jurisdiction que l'Abbé de S. Gal & l'Evêque de Constance prétendoient exercer sur les habitans du Turgou & du Rhintal, dont tous ces Cantons & celui de Glaris sont *Conseigneurs*. Les choses furent portées si loin, qu'on se mit en armes de part & d'autre. Les Catholiques & les Protestans s'adressérent chacun aux Princes de leur Religion, & demandérent du secours. On tint plusieurs Diétes pour terminer la contestation, & la paix se rétablit heureusement par l'entremise des Cantons de Berne, de Basle, de Fribourg, & de Soleurre. Elle ne dura pas long-temps. La populace du Canton de Soleurre aiant ou tué inhumainement, ou traité d'une maniére fort barbare des soldats que le Canton de Berne envoioit en Alsace, les Magistrats de Soleurre négligérent de punir les coupables, & de donner une satisfaction raisonnable à leurs compatriotes. Irritez d'un déni de justice criant, les Bernois menacérent hautement de se venger, & en cherchérent même les moiens. De peur que ce nouveau différend n'allumât une guerre intestine, les Cantons 1633.

1633. neutres s'entremirent pour le pacifier. Trois Diétes furent convoquées, & le Duc de Rohan reçut ordre de s'y trouver & de travailler à l'accommodement. Rapportons le discours qu'il fit dans cette occasion. Outre qu'il y a toûjours quelqu'instruction importante dans ce qui part de sa plume, on ne sera pas fâché de remarquer comment la diversité des intérêts & des emplois fait diversement parler les hommes.

Magnifiques Seigneurs, dit Rohan, *Le différend survenu entre Mrs. de Berne & Mrs. de Soleurre m'a causé autant de déplaisir, que l'accommodement des affaires du Turgow & du Rhintal m'avoit donné de joie. Cette nouvelle rupture m'afflige sensiblement. Qui l'auroit prévû que vôtre République, dont la tranquillité paroissoit inébranlable par la bonne intelligence de tous les louables Cantons, dût être si-tôt troublée? La crainte des suites fâcheuses que cette affaire peut avoir, m'oblige de venir ici conjurer les parties intéressées au nom du Roi mon maître, de quitter leurs animositez, d'apporter toute la modération possible, & d'en user avec la prudence ordinaire de vôtre sage Nation, afin que le différend puisse être terminé à l'amiable, & qu'on en sorte par les voies douces que vos péres ont employées avec succès & avec réputation en de pareilles rencontres. Les Républiques, Magnifiques Seigneurs, ne subsistent, & ne se conservent que par l'observation inviolable des loix établies dès*

leur

leur prémier commencement. Tous les pas qu'on fait pour s'en éloigner, sont autant de démarches vers le précipice. Il n'est pas nécessaire de vous prouver cette vérité par des exemples étrangers. Vôtre République en fournit assez, & de réceus. Depuis que ses dernières guerres civiles ont été heureusement éteintes, elle s'est maintenuë dans une admirable tranquillité. Sa réputation s'est augmentée. Les plus puissans Monarques recherchent à l'envi son amitié. Comment cela est-il arrivé, Magnifiques Seigneurs? Par l'observation constante de vos loix & de vos coûtumes. 1633.

Permettez moi d'ajoûter ici un avis que je croi important. Vous ne sauriez prendre assez de précautions pour éviter les divisions que le prétexte de la Religion peut causer parmi vous. C'est le point le plus délicat, & le plus propre à exciter des animositez. Et par conséquent vous devez être extrêmement sur vos gardes contre les conseils violens qu'un faux intérêt de la conscience suggére souvent. Suivez l'exemple de vos sages ancêtres. Par leur modération & par leur droiture, ils ont établi la paix dont vous joüissez heureusement. Fermez les oreilles aux insinuations de ces gens qui font servir leur zéle apparent pour la Religion à l'avancement de leurs desseins. Je dis ceci, Magnifiques Seigneurs, pour vous faire sentir combien les conseils salutaires du Roi mon maître sont différens des pernicieuses suggestions de ceux qui sous prétexte de maintenir les intérêts de la Religion, met-

1633. *tent le trouble & la confusion dans vôtre République. Ils montrent assez quel est le zéle qui les enflamme. Ne remarquez-vous pas qu'ils invectivent autant contre le Roi mon maître? Cependant, ils s'efforcent l'un & l'autre de réparer ce que ces grans zélateurs ont gâté par leur violence. Quels Catholiques sont maintenant à couvert en Allemagne? Ceux qui se sont mis sous la protection du Roi mon maître. A quoi sont-ils redevables des autels, qui subsistent dans les endroits occupez par les Suédois & par leurs confederez? Aux soins & à l'entremise de Sa Majesté.*

Les vertus du Roi mon maître sont connuës de tout le monde. Vous admirez, Magnifiques Seigneurs, son courage & le bon usage qu'il fait de sa puissance uniquement emploiée à la protection de ses amis & de ses alliez. Ceux d'entre vous qui ont eu l'honneur de le voir de près, s'étonneront de ce que je dis si peu de chose à sa louange. Mais la gloire immortelle qu'il s'est acquise par ses actions héroïques, est tellement répanduë dans le monde, que je ne puis rien ajoûter à ce que la renommée publie. Le soin qu'il prend de la conservation de vôtre République est une preuve certaine de sa prudence & de sa générosité. Dès que Sa Majesté a sû le danger que vous couriez d'être troublez par le voisinage des armées Impériales & Suédoises, elle a pensé aux moiens de le prévenir. A la prémiére instance que vous lui en avez faite, elle s'est emploiée à vous obtenir la ratification de la neutralité

que

que le Roi de Suéde vous avoit accordée. J'ai reçu les instructions nécessaires pour négocier une affaire si importante au Corps Helvétique, & ordre de conférer avec vous sur les moiens de la conclure à vôtre avantage. Le Roi mon maître se trouve plus que jamais en état de vacquer aux affaires étrangéres. Son autorité est puissamment établie dans le Roiaume depuis que les troubles domestiques sont heureusement appaisez. J'ose assurer que vous n'êtes pas oubliez dans les mesures que Sa Majesté prend pour le secours, ou pour la conservation de ses alliez. En mon particulier, Magnifiques Seigneurs, je vous témoignerai plus par mes actions que par mes paroles, la sincérité avec laquelle je suis vôtre affectionné serviteur. 1633.

Qui l'auroit cru en lisant les excellens Mémoires que le Duc de Rohan nous a laissez des trois guerres qu'il a courageusement soûtenuës pour maintenir les droits & la liberté de ceux de sa Religion contre Louïs XIII. que ce grand homme dût paroître un jour parmi les Panégyristes flateurs d'un Roi, dont il a si bien dépeint la foiblesse & les défauts? Comment a-t'il osé dire que Louïs n'emploioit sa puissance qu'à secourir ses alliez, lui qui s'est si souvent plaint que le Roi les abandonnoit pour s'appliquer uniquement à la destruction de ses propres sujets? Le Duc de Rohan comptoit-il au nombre des *actions héroïques* de Louïs la prise de la Rochelle & la promptitude avec laquelle il fut lui-même investi de

1633. tous côtez, & opprimé dans le bas Languedoc? A-t'il voulu condamner ses propres actions en relevant le bonheur avec lequel les *troubles domestiques* de la France furent appaisez? Le Duc de Rohan en excita du moins deux. J'ai rougi plus d'une fois pour lui en transcrivant son discours à la Diéte des Suisses. Le dirai-je? La tentation m'a pris de rétracter les éloges que je lui ai donnez dans les livres précédens. La seule chose qui me retient, c'est la réflexion sur sa qualité d'Ambassadeur qui ne lui permettoit guéres de parler autrement. Il la prit dans l'espérance de contribuer quelque chose à l'abaissement de la Maison d'Autriche, & au salut des Protestans d'Allemagne, puisque Dieu avoit permis qu'il travaillât inutilement à la conservation de ceux de France. Les Cantons neutres aiant député certaines personnes des six Cantons de Zurich, de Lucerne, de Zug, de Basle, de Fribourg & de Schaffouze, pour faire d'exactes informations sur la violence dont les Bernois se plaignoient, ceux de Soleurre tâchérent d'éviter le blâme & la condamnation qu'ils craignoient de souffrir, en rendant un jugement contre les principaux auteurs de l'action. Mais il étoit si peu proportionné à l'énormité du fait, que les Bernois indignez menacérent en pleine Diéte de renvoier à ceux de Soleurre leurs Lettres de confédération & de bourgeoisie réciproque. La crainte des suites d'une pareille rupture, & les nou-

nouvelles remontrances de Lande Ambaſſadeur ordinaire de Louïs chez les Griſons, obligérent le Canton de Soleurre à prier les neutres de prononcer eux-mêmes un jugement définitif, auquel il promit de ſe ſoûmettre. Voilà comme le différend fut enfin terminé. 1633.

L'ordre que le Chancelier Oxenſtiern donna vers le milieu de cette année au Rhingrave Othon Louïs Gouverneur des deux Cercles du Rhin pour la Couronne de Suéde, de ſe ſaiſir des quatre Villes appellées Forêtiéres, du domaine de la Maiſon d'Autriche, Rhinfeld, Lauffembourg, Seckingen, & Walshut, dans le voiſinage des Suiſſes, cauſa une nouvelle agitation chez eux. On dit que le Duc de Rohan qui étoit alors à Zurich avertit ſous main Oxenſtiern, que les Cantons Proteſtans ne diroient rien contre l'entrepriſe, & qu'ils la favoriſeroient même ſous main. Les Catholiques ne furent pas ſi tranquilles. A l'inſtigation des émiſſaires de la Maiſon d'Autriche, ils criérent hautement contre les Suédois dans la Diéte aſſemblée à Bade, & menacérent de prendre les armes pour les repouſſer. Le Comte de Furſtemberg Commiſſaire de l'Empereur, leur remontroit au nom de Ferdinand & de Claude de Médicis ſa belle-ſœur, Archiducheſſe Douairiére d'Inſpruck, Veuve de l'Archiduc Leopold, mort depuis quelque temps, qu'en vertu de l'alliance héréditaire des treize Cantons avec la Maiſon d'Autriche, ils

Les Cercles de la haute Allemagne invitent les Suiſſes à entrer dans la confédération d'Heilbrun.

1633. ils devoient obliger les Suédois à se désister de leur entreprise sur les Villes Forêtiéres. La Diéte de Bade en aiant prié le Rhingrave, il répondit civilement aux Députez qu'on lui envoia, qu'en son particulier, il étoit disposé à complaire aux Cantons en tout ce qui dépendroit de lui; mais qu'aiant reçu un ordre exprès du Chancelier Oxenstiern Directeur général des affaires de l'Union Protestante en Allemagne, il ne pouvoit se dispenser de l'exécuter. Furstemberg entre là-dessus en conférence avec les Membres de la Diéte de Bade. Ils promettent d'engager le Duc de Rohan à se transporter de Zurich au camp du Rhingrave devant Seckingen, & à proposer un séquestre des Villes Forêtiéres entre les mains des Suisses jusques à l'accommodement entier des affaires d'Allemagne. Rohan d'intelligence avec les Suédois, rapporta la même réponse à peu près. Othon Louis avoit seulement ajoûté, qu'en considération de Sa Majesté Très-Chrétienne & de la République des Suisses, il épargneroit, autant qu'il lui seroit possible, les habitans des Villes Forêtiéres, jusques à ce que les ordres d'Oxenstiern fussent arivez. Cependant le Rhingrave achéve de les prendre. Tout cela se faisoit de concert avec la Cour de France. Son dessein de dépouiller le Duc de Loraine, & de lui enlever du moins Nanci, l'obligeoit à prêter sa main aux Suédois, qui vouloient fermer le passage au Duc de Feria

ria Gouverneur de Milan. Il se préparoit à passer avec son armée d'Italie en Alsace, où il auroit pû facilement secourir Charles, qui comptoit sur ces nouveaux préparatifs. 1633.

Oxenstiern & le Conseil que l'Assemblée d'Heilbrun lui avoit donné, voiant le grand bruit que les Ministres de la Maison d'Autriche faisoient en Suisse, sous prétexte de son alliance héréditaire avec les Cantons, résolurent d'envoier le Landgrave de Stulingen à la Diéte de Bade. La situation de ses terres dans le voisinage des Suisses, & ses habitudes dans le Païs, le rendoient plus propre à la négociation dont il fut chargé. C'étoit de remontrer à la Diéte, que cette alliance héréditaire que le Commissaire Impérial faisoit sonner si haut, n'engageoit point les Cantons à la défense des Villes Forêtiéres, & de les inviter même à entrer dans la Confédération d'Heilbrun contre les ennemis de l'Empire. Le discours du Landgrave à la Diéte de Bade donnera une plus grande intelligence des affaires des Suisses & de l'Allemagne. Rapportons-le. *Illustres, Très-Nobles, Courageux, Sages, & Pieux Députez des Ligues Suisses, chers Amis & bons Voisins, Vous savez que selon le projet formé par le très-puissant & très-victorieux Prince Gustave Adolphe le Grand, Roi de Suéde, des Gots, & des Vandales, d'immortelle mémoire, les Electeurs, les Princes, les Etats de l'Empire, & les Villes des Cercles*

1633. *cles du Rhin, de Suabe, & de Franconie, se sont étroitement unis avec la Reine & la Couronne de Suéde dans l'Assemblée d'Heilbrun, à laquelle ont assisté les Ambassadeurs de quelques Rois & plusieurs Princes de l'Empire par eux-mêmes, ou par leurs Députez. Cette confédération a été concluë après de longues & mûres délibérations, par une pressante nécessité de prévenir les grans dangers dont la Nation Germanique est menacée, & dans le dessein de défendre sa liberté contre les ennemis de la Patrie. Le feu Roi de Suéde a autrefois invité vôtre République à entrer dans cette alliance qu'il méditoit de former. Ses Ministres vous représentérent alors, combien cette affaire étoit importante à tout le Corps Helvétique. Car enfin, nous avons tous les mêmes ennemis à craindre, & les mêmes inconvéniens à prévenir. Quelques raisons ne vous permirent pas, Illustres & Très-Nobles Députez, d'accepter les propositions de Sa Majesté Suédoise. Vous déclarâtes dans un Acte provisionnel, que vôtre République demeureroit neutre. La face des affaires étant changée depuis, & le danger augmentant tous les jours, l'Assemblée d'Heilbrun m'a donné la commission de vous venir faire de nouvelles instances, & de vous représenter l'intérêt que vous devez prendre à des choses qui vous regardent autant que les Confédérez. Mes instructions sont remplies de témoignages d'affection pour le Corps Helvétique. Elles ne tendent qu'à sa conservation. Je suis chargé de vous assurer des bon-*

nes

nes intentions de la Couronne de Suéde & de ses Alliez. Tous vous prient conjointement de garder soigneusement vos passages, de vous défier d'une Maison dont les ambitieux desseins vous sont connus, & de ne vous laisser pas surprendre par les discours artificieux de ses Ministres. 1633.

La mort déplorable du Grand Gustave expose l'Allemagne à de plus grans dangers. Les Princes & les Etats confédérez s'appliquent à les prévenir. Refuserez-vous, Illustres & Très-Nobles Députez, de les seconder dans une si louable, si juste entreprise? Vous avez un intérêt considérable à la conservation de la liberté de l'Empire. Vos ancêtres ont fait ce que nous faisons aujourd'hui. Ils ont acquis par leur sagesse & par leur valeur deux avantages inséparables, la liberté & la gloire. Nous avons le même but. Seroit-il possible que vous ne vouluſſiez pas nous aider à y parvenir? Entrez dans la grande alliance, & travaillez avec nous à la conservation de la liberté de l'Empire: que dis-je? de toute la Chrétienté. Quoi de plus utile, de plus nécessaire à l'affermissement de vôtre Etat? Quoi de plus glorieux à la Nation Helvétique? Les affaires présentes demandent une vigoureuse & prompte résolution. Il faut embrasser le bien avec chaleur, quand on le trouve. Je n'ai que des conditions honnêtes & douces à vous offrir. Les Confédérez auront égard au repos de vôtre Païs. On évitera de vous mettre dans le danger d'y attirer la guerre. Je laisse à vôtre pru-

1633. *prudence le soin de considérer quel secours vous devez demander, & de proposer ce que vous jugerez convenable à la tranquillité de vôtre Païs. Vos Députez munis des pouvoirs nécessaires entreront en négociation avec Son Excellence M. le Chancelier de Suéde Directeur, & avec le Conseil formé des Cercles.*

On tâche de vous détourner d'une résolution si salutaire par la considération de vôtre alliance héréditaire avec la Maison d'Autriche. Bien loin qu'elle doive vous arrêter, c'est un puissant motif d'accorder ce que les Confédérez vous demandent. Combien de fois a-t'elle été violée, cette alliance héréditaire, par ceux dont les Ministres vous en étourdissent sans cesse? Croit-on que vous aiez déja oublié la derniére invasion des Forts & du Païs des Grisons, la violence faite à leur liberté, les exactions & les logemens de gens de guerre dans vôtre voisinage? Mais je veux bien n'insister pas davantage sur cet article. Venons à quelque chose de plus positif. Quelle fin se propose-t'on dans l'alliance? De vous lier à l'Empire & à ceux qui le représentent. Et qui sont aujourd'hui ceux qui représentent véritablement le Corps de l'Empire? Les Princes & les Etats Confédérez. Ils combattent pour sa liberté; ils en font la plus grande partie. La Ligue Catholique ne peut être regardée de la sorte, quoique l'Empereur ait lié ses intérêts à ceux des Princes qui la composent. Permettez moi, Illustres & Très-Nobles Députez, de vous rapporter

ter

ter les preuves de ce que j'avance, dans leur juste étenduë. 1633.

Le prémier Traité des Cantons de Zurich, de Berne, d'Uri, & d'Underwald avec la Maison d'Autriche, portoit seulement une cessation de guerre, l'établissement de la paix, & les moiens de régler le commerce entre les sujets des uns & des autres. L'Empereur Maximilien I. aiant confirmé en qualité d'Archiduc d'Autriche, ce Traité fait avec les quatre Cantons, l'alliance fut nommée héréditaire. On la renouvella l'an 1511. & les treize Cantons y entrérent. Le dernier Traité ne comprend que le Comté de Bourgogne, & les Etats de la Maison d'Autriche voisins de vôtre Païs. Maximilien I. n'intervient point en qualité d'Empereur. Il traite seulement comme Archiduc d'Autriche, & Curateur de Charles son petit-fils à qui le Comté de Bourgogne appartenoit. L'Empereur aujourd'hui régnant, descend à la vérité de Maximilien I. mais on ne lui dispute ni l'Archiduché d'Autriche, ni aucun des Païs héréditaires de sa Maison. Les Princes & les Etats confédérez n'attaquent point l'Archiduc d'Autriche. On n'en veut pas même à la personne de l'Empereur. On se plaint seulement de l'abus que des gens mal-intentionnez font de son nom & de son autorité. On sait que Sa Majesté Impériale ignore bien des désordres commis par ses Officiers, ou par ses Ministres. Si les Confédérez ont pris les armes, ce n'est point contr'elle à proprement parler. Ils opposent une juste défense

1633. *fense aux violences de ceux qui sous le nom & à l'insu de l'Empereur renversent les privileges, & oppriment la liberté de la Nation Germanique. Aucun des Confederez ne conteste l'Empire à la Maison d'Autriche. Bien loin de prétendre de le lui enlever, on demande qu'elle se souvienne de ce que la Nation Germanique a fait pour l'Empereur, & qu'il cherche sa conservation dans celle de la plus grande partie des Etats de l'Empire. Par un malheur déplorable, on fait le contraire sous le nom de l'Empereur. Les forces de ses Païs héréditaires s'emploient à ruïner le Corps de l'Empire, & à opprimer la liberté Germanique. Après cela, peut-on blâmer la Couronne de Suéde, les Electeurs, les Princes, & les Etats confederez, de ce qu'ils s'opposent à ces entrepriſes; de ce qu'ils tâchent d'arracher l'épée à ceux qui la tirent au préjudice de l'Empire, & de ne laisser à ses ennemis que la seule volonté de lui faire du mal?*

Remarquez avec moi, Illustres & Très-Nobles Deputez, que par le Traité d'alliance si souvent allégué, vous n'êtes point obligez à donner du secours; mais seulement à prendre garde que la Maison d'Autriche ne souffre injustement quelque violence. Les Confederez ont-ils injustement *pris les armes contr'elle? Puisque ses forces servent à l'oppression de l'Empire, ne devoit-elle pas attendre des actes réciproques d'hostilité de la part de ceux qui sont offensez? La défense des Confederez est fon-*

dée

dée sur les Loix divines & humaines. *La* 1633.
raison d'Etat, le droit de la guerre & l'équité naturelle permettent d'ôter à ceux qui nous attaquent tous les moiens qu'ils ont de nous nuire. A Dieu ne plaise que dans une si juste cause, les Confederez trouvent la moindre opposition de la part du Corps Helvétique. Ils espérent au contraire, qu'à l'exemple de vos ancêtres qui ont toûjours secouru & protégé l'innocence opprimée, vous les aiderez à poursuivre leurs desseins. Dans vôtre Alliance héréditaire, & dans vos Traitez avec la Couronne de France, vous n'avez jamais reservé la personne particuliére de l'Empereur, ni la Maison Impériale. Il est seulement parlé de l'Empire. Cela s'est fait avec grande raison. La dignité Impériale est élective & conditionnelle. Un Empereur peut être dégradé par ceux qui l'ont élevé sur le Thrône. L'Empire subsiste indépendamment du Chef qu'on lui donne. Ceux qui ont usé de cette reserve dans vos Traitez, ont eu égard aux anciennes liaisons de la plûpart de vos Villes à l'Empire, dont elles étoient des membres privilégiez, & à ce que nous sommes les uns & les autres d'une même nation. Cela paroit d'autant plus vraisemblable, que vôtre Alliance héréditaire porte formellement, que les Cantons n'entreprendront rien contre la Maison d'Autriche, ni contre ceux qui en dépendent, si ce n'est en faveur de l'Empire Germanique; *loi que l'Empereur Maximilien a dû s'imposer à lui-même, comme Archi-*

duc

1633. *duc d'Autriche. Je vous l'ai déja dit, Illustres & Très-Nobles Députez, les Electeurs, les Princes, & les Etats confédérez représentent le véritable Corps de l'Empire. Et qui peut le leur contester raisonnablement? Ils en sont la plus grande & mêmes la plus saine partie. Car enfin, pourquoi combattent-ils? Vous le savez. Pour la conservation de la liberté, des constitutions fondamentales, & des privilèges de la Nation Germanique. La Ligue Catholique, si vous en exceptez l'Empereur & le Duc de Bavière, n'est composée que de Princes Ecclésiastiques, gens qui ont peu de biens héréditaires à perdre. Qui sont les agresseurs dans la guerre présente? Ceux de la Ligue Catholique. Les Confédérez n'ont tiré l'épée qu'après une longue patience, & dans la nécessité de prévenir la ruïne entière de la Patrie.*

L'Empire est un Etat Aristocratique, & non pas une Monarchie. La puissance Impériale est limitée. L'Empereur fait serment à son élection de garder certaines capitulations réglées. Les Electeurs & les Princes Laïques sont Seigneurs héréditaires de leurs Etats & de leurs dignitez. Ils ont reçu de la part de Dieu l'épée pour la défense de l'Empire & de sa liberté. Si l'Empereur violant les capitulations qu'il a juré d'observer, met le désordre & la confusion dans l'Empire, en ce cas, les Electeurs ont droit de le déposer, & de lui donner un successeur, ou de mettre l'administration des affaires entre les mains du Comte Palatin du

du Rhin, & du Duc de Saxe, Vicaires de l'Empire, nommez dans la Bulle d'Or. 1633.
Avec quelle raiſon pourroit-on regarder les membres de la Ligue Catholique, comme repréſentans le Corps de l'Empire? Eux qui n'ont jamais eu d'autre but que d'en renverſer les loix fondamentales, & qui l'ont expoſé au danger d'être ruïné ſans reſſource. Vous êtes trop éclairez & trop équitables, Illuſtres & Très-Nobles Députez, pour ne reconnoître pas que de pareilles gens ne doivent point être regardez comme véritables membres de cet auguſte Corps, dont ils trahiſſent les intérêts. D'où je tire cette concluſion, que vôtre Alliance héréditaire ne vous empêche nullement d'accepter les propoſitions que je vous apporte de la part de la Couronne de Suéde & de ſes Alliez. Seroit-il poſſible que vous euſſiez oublié que vôtre République tire ſa prémiére origine de l'Empire, dont pluſieurs Villes conſidérables entrérent dans vôtre confédération? Vos ancêtres ſe ſont trouvez dans la même peine que nous. Ils ont ſuivi les maximes ſur leſquelles nous réglons nôtre conduite. Le même danger nous menace également les uns & les autres. Toutes les Maiſons qui affectent une Monarchie univerſelle, vous doivent être autant ſuſpectes, qu'à nous. Celle d'Autriche ne renonce pas encore à ſes anciennes prétenſions ſur vôtre Païs. La Religion ne lui ſert qu'à couvrir ſon ambition. L'Héréſie qu'elle hait & qu'elle déteſte le plus, c'eſt la liberté de ſes voiſins. Ce qui

1633. *s'eſt paſſé dans les dernières guerres de la Valteline & de Mantouë, en eſt une preuve convaincante.*

L'exemple des Rois & des autres puiſſances qui n'ont pas fait ſcrupule de s'allier avec nous, eſt un puiſſant motif pour vous exciter à le ſuivre. Refléchiſſez, Illuſtres & Très-Nobles Députez, ſur la conduite du Roi de France. Le double lien qui ſemble l'attacher à la Maiſon d'Autriche, l'a-t'il retenu en cette occaſion? Il a preſſé tous les Princes de la Ligue Catholique de s'accommoder avec les Proteſtans confédérez, parce qu'il n'eſt point ici queſtion de l'intérêt de leur Religion, à laquelle on ne prétend pas toucher. Indigné de ce que le Duc de Baviére & les autres ont refuſé de ſuivre ſes bons avis, il les laiſſe en état de ſentir les ſuites funeſtes des mauvaiſes réſolutions qu'ils ont embraſſées. Sa Majeſté Très-Chrétienne trouveroit fort étrange que les délibérations de vôtre Aſſemblée fuſſent contraires au bien de ſes Alliez, & que vous traverſaſſiez ouvertement, ou ſous main, le progrès de leurs armes. En ce cas, la Couronne de Suéde & ſes confédérez ſe trouveroient dans la néceſſité de pourvoir à leur ſeureté, & de vous regarder comme partiſans de leurs ennemis. Et à qui les inconvéniens qui en pourront ſuivre, ſeront-ils imputez? A ceux qui auront préféré leur inclination particuliére au bien public. Penſez ſérieuſement, Illuſtres & Très-Nobles Députez, à ces raiſons, & à pluſieurs autres que vôtre prudence découv-

découvrira mieux que moi. Profitez de l'occasion favorable qui se présente : ménagez l'amitié de tant de puissans Princes qui s'adressent à vous. 1633.

Que le sang de vos sages & belliqueux ancêtres qui coule dans vos veines, se ranime à l'exhortation que je vous fais de la part des Confédérez. Ils attendent de la droiture & du courage héréditaires à ceux de vôtre Nation, que vous ne refuserez pas de défendre la liberté publique, & de maintenir la vôtre en même temps. On vous invite à une si noble entreprise : on vous offre le secours, & toutes les marques d'affection que vous pouvez désirer. En mon particulier, Illustres & Très-Nobles Députez, je vous prie d'être persuadez que j'ai une ardente passion de vous témoigner que je suis sincérement vôtre ami & vôtre bon voisin. Telle est la situation de la République des Suisses. Dès que la guerre est allumée en Allemagne, ou en Italie, les prémiéres Puissances de l'Europe recherchent à l'envi leur amitié. Chacune plaide devant eux la justice de sa cause. Ce qu'on voioit dans le siécle précédent, nous le voions encore aujourd'hui. On les prie de garder bien leurs passages. Si on ne peut les engager à se déclarer, on les conjure de demeurer du moins neutres. Les Ministres du fier Louïs XIV. ont beau affecter certains airs de hauteur dans les Mémoires qu'ils présentent aux Suisses, leur Maître y paroît en suppliant, aussi bien que le Duc de Sa-

1633. voie. Dès que les louables Cantons se plaignent de ce que la Cour de France n'a pas assez d'égard à leur Souveraineté & à leur indépendance, son Ambassadeur parle avec plus de retenuë & de modestie. Il se rétracte mêmes assez humblement. Le Marquis de Puysieux déploie autant son éloquence à la Diéte, & y prend un ton aussi respectueux que M. de Melaréde. Le discours du Landgrave de Stulingen embarassa l'Assemblée de Bade. On remit la réponse à ses propositions, jusques à ce que les Députez eussent consulté leurs Supérieurs. On se rassembla quelque temps après à Lucerne. La résolution de garder une entiére neutralité y fut confirmée.

Siége de Constance par le Maréchal Horn.

La prise de Stein dans le Païs des Suisses & le siége de la Ville de Constance par le Maréchal Horn, causa chez eux de plus grans mouvemens & de plus violentes agitations, que les Villes Forêtiéres enlevées à la Maison d'Autriche. Les Suédois faisoient ces nouvelles entrepriſes de concert avec le Roi de France, occupé pour lors de sa prétenduë conquête de la Loraine, & fort intéressé à empêcher l'armée Espagnole qui marchoit déja au travers de la Valteline, de pénétrer dans l'Alsace & de venir au secours du Duc Charles; quoique d'ailleurs Richelieu, dont les desseins furent toûjours profonds, vît avec plaisir le Milanois dégarni de troupes durant le séjour du Cardinal Infant en Italie. C'est-pourquoi le prévo-

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1633. Puffendorf, Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. V. Lotichius, Rerum Germanicarum. Part. II. Lib. VI. Cap. 4.

prévoiant Miniſtre ne ſe mit pas en peine de faire ordonner au Duc de Rohan Lieutenant Général des troupes de Louïs dans le Païs des Griſons, de s'oppoſer au paſſage de Feria par la Valteline. Que ſi on étoit bien-aiſe à la Cour de France que les troupes Eſpagnoles ſortiſſent du Duché de Milan, cela n'empêchoit pas que Richelieu ne concertât avec le Chancelier Oxenſtiern les moiens de les arrêter ſur les frontiéres de l'Allemagne & de les ruïner. Le Cardinal jugeoit à propos de permettre que le Duc de Feria entrât dans l'Empire, afin d'augmenter la défiance de Valſtein, & de le forcer à lever enfin le maſque & à ſe déclarer ouvertement contre l'Empereur. La nonchalance de ce Général, qui affectoit ſous divers prétextes de ne s'écarter point trop de la Bohéme, de laiſſer la Baviére & l'Alſace en proie aux Suédois, & d'abandonner la Loraine au reſſentiment, ou à l'ambition du Roi de France, quoique la conſervation de ces Provinces fût importante à la Maiſon d'Autriche, cette nonchalance, dis-je, donnoit ſujet à Richelieu de ſe flatter que les progrès du Duc de Feria en Allemagne, ne ſeroient pas grans, & que Valſtein aideroit ſourdement les Suédois à ruïner une armée indépendante de ſa Dictature, & qu'on prétendoit même lui oppoſer en cas de beſoin. Il s'agiſſoit ſeulement de rendre la jonction des Impériaux & des Eſpagnols plus difficile, & d'arrêter ceux-ci lorſqu'ils voudroient

1633. *Hiſtorie di Gualdo Priorato. Part. I. Lib. VI. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 646. 647. &c.*

1633. droient pénétrer dans la Suabe. Soit qu'Oxenſtiern & Richelieu euſſent reçu des avis ſecrets que le Duc de Feria donnoit *rendez-vous* aux environs de Conſtance au détachement de l'armée Impériale qui lui étoit deſtiné, & aux troupes qu'on lui amenoit de la Franche-Comté; ſoit que ce fût ſeulement un effet de la prévoiance des Suédois, ils réſolurent de ſe ſaiſir de la Ville de Conſtance, dont les Eſpagnols vouloient faire leur place d'armes. Mais l'exécution du deſſein paroiſſoit mal-aiſée, à cauſe de la jalouſie des Suiſſes, & de l'attachement des Cantons Catholiques à la Maiſon d'Autriche. Il falloit uſer de dextérité pour ménager les Proteſtans & pour les engager à favoriſer ſecrétement les Suédois.

On dit que le Duc de Rohan qui étoit alors à Zurich, où ſes correſpondans de la Valteline & des Griſons, peut-être de la Cour de Milan, l'avertiſſoient régulièrement des mouvemens & des projets des Eſpagnols, donna la prémiére ouverture de ſe ſaiſir de Conſtance, & qu'il fut ſi bien gagner les Cantons Proteſtans, & ſur tout les principaux de celui de Zurich, qu'ils ne s'y oppoſérent pas autant qu'ils le pouvoient. Le Maréchal Horn s'avance en diligence avec douze mille hommes. Après avoir trompé par une fauſſe marche ceux qui l'obſervoient, il tourne ſubitement du côté de Conſtance. Et parce que la Ville étoit aſſez bien fortifiée du côté de l'Allemagne, il prend la

la résolution de l'attaquer du côté de la Suisse, où elle n'avoit que de simples murailles avec quelques tours, & un petit fossé. Mais pour exécuter ce projet, il falloit que son armée passât le Rhin sur le pont de Stein Ville du Domaine des Suisses. Assuré que ceux de Zurich dont elle dépend en partie, ne sont pas malintentionnez pour les Suédois, le Maréchal se présente aux portes de Stein avant que les habitans soient informez de sa marche, & leur dépêche un de ses Officiers avec une lettre datée du 26. Août de cette année. *Sur les avis qui m'ont été donnez*, disoit Horn, *que l'armée Espagnole est sur le point d'entrer en Allemagne, qu'on l'attend à toute heure sur les frontières de la haute Suabe, & qu'elle doit se loger aux environs du Lac & de la Ville de Constance, dont le Duc de Feria veut faire sa place d'armes & un lieu de retraite pour lui, je me trouve dans la nécessité de prévenir nos ennemis, & de me rendre maître de Constance, pour leur ôter les avantages qu'ils en tireroient, s'ils s'en saisissoient les premiers. L'entreprise est utile à vôtre Ville, aux Louables Cantons des Suisses, & à tout le Cercle de Suabe, qui seront ainsi délivrez des grans dangers auxquels les exposeroit le voisinage des troupes Espagnoles. Mais comme je ne la puis exécuter qu'en passant le Rhin sur vôtre pont, je vous prie de trouver bon que je me serve de cette commodité. Ne donnez aucune interprétation sinistre à la marche soudaine de nôtre ar-* 1633.

1633. *mée, & croiez que vous n'en souffrirez, aucune incommodité. J'écris à Messieurs vos Supérieurs, pour leur faire mes excuses de la résolution qu'une nécessité indispensable m'oblige de prendre, & pour les assurer que nos soldats garderont une si exacte discipline, que vôtre Païs ne recevra pas le moindre dommage.*

Les lettres du Maréchal aux habitans de Zurich & aux Cantons Catholiques *Conseigneurs* du Turgow, ne furent pourtant écrites qu'après qu'il fut maître du pont de Stein. Le temps pressoit. Trop de civilité eût pû faire échouër le projet. Il prioit les Magistrats de Zurich & les Cantons Catholiques de l'excuser s'il étoit passé sans attendre leur permission, parce que son dessein qui ne tendoit qu'au bien public & à l'avantage particulier du Corps Helvétique, demandoit une diligence extraordinaire. Il faut avouër qu'Horn en usa cavaliérement avec une République neutre. Les gens de Stein embarassez, aiant demandé du temps pour consulter leurs Supérieurs, un Colonel Suédois frappe à la porte du lieu de l'Assemblée, & dit brusquement, qu'elle doit prendre au plûtôt sa résolution, & que si on ne veut pas acorder le passage de bonne grace, les Suédois sauront bien se l'ouvrir avec leurs épées. Ceux de Stein dont quelques-uns gagnez par les bons amis du Duc de Rohan à Zurich, favorisoient les Suédois, consentirent alors que l'armée du Maréchal passât sur le pont.

pont. Il s'en assure incontinent, & va camper devant Constance, dont les habitans qui ne savent rien de sa marche, ne pensent à rien moins qu'à soûtenir un siége. Les treize Cantons prirent l'alarme, & sur tout les Catholiques échauffez par les émissaires de la Maison d'Autriche. *L'entreprise du Général Suédois*, disoient ceux-ci, *peut avoir des suites fort dangereuses. Tout le Corps Helvétique est intéressé à le repousser. Les armées de l'Empereur & du Roi d'Espagne sont près de nos frontiéres, & celle de la Couronne de Suéde & des Confederez entre dans nôtre Païs. Il va devenir le théatre de la guerre. Nous voilà exposez au danger de perdre nôtre ancienne liberté, à moins que nous n'usions de la diligence & de la vigueur nécessaires dans une occasion si pressante. Courons tous éteindre un feu qui nous menace d'un embrasement général. En joignant nos forces par une prompte & courageuse résolution, nous chasserons les étrangers déja postez sur nos terres, nous arrêterons ceux qui se préparent à y entrer, nous maintiendrons nôtre réputation & nôtre liberté, & nous empêcherons qu'aucune Puissance ne commette désormais un pareil attentat.* 1633.

Ceux de Zurich à qui l'exhortation s'adressoit particuliérement, répondent qu'ils ne sont pas moins scandalisez que les autres de l'invasion de leur Païs, & qu'ils ne manqueront jamais de zéle pour la conservation de la liberté du Corps Helvétique. *Mais avant que d'en venir*

1633. *à un armement*, ajoûtoient-ils, *ne seroit-il pas à propos de voir à quoi aboutiront les démarches du Maréchal Horn, & si elles répondront à ses protestations qu'il n'a pas de mauvais desseins contre nôtre République, & qu'il ne pense qu'à rompre les mesures des Impériaux & des Espagnols. La proposition de nos Alliez de Lucerne, d'Uri, d'Underwald, de Switz & de Zug, ne se peut résoudre que dans une Diéte générale.* Elle fut convoquée à Bade pour les prémiers jours de Septembre. Les partisans des Suédois & les amis du Duc de Rohan ne cherchent qu'à gagner du temps, afin que la longueur ordinaire des délibérations d'une Assemblée composée de gens diversement intentionnez, donnât à Horn le loisir d'emporter la Ville de Constance, qu'il battoit du côté de la Suisse le mieux qu'il pouvoit avec une assez mauvaise artillerie. Pour sauver les apparences, le grand Conseil de Zurich écrit une lettre au Maréchal. Après quelques plaintes de ce que la neutralité acordée par le feu Roi de Suéde étoit enfreinte, on prioit Horn de suspendre tous les actes d'hostilité, jusques à ce que la Diéte qui s'assembloit à Bade, lui eût fait savoir les intentions du Corps Helvétique. La réponse fut honnête & civile; mais ferme & vigoureuse. Le Maréchal savoit bien que ceux de Zurich ne s'en fâcheroient pas, & qu'il y avoit plus de bienséance que de réalité dans leurs instances. *On a mis une forte garni-*

garnison à Constance, disoit-il, *une puis-* 1633.
sante armée y vient encore d'Italie. Quel préjudice cela ne peut-il pas causer à la Couronne de Suéde & aux Princes confederez? Cependant Messieurs les Cantons ne s'en sont autrement allarmez. Puisqu'ils n'ont rien fait pour rompre ces mesures, la raison & la nécessité de la guerre m'obligent à prévenir nos ennemis, & à me saisir le prémier d'une Ville dont ils prétendent faire une place d'armes contre nous. Cela ne m'est pas possible sans entrer dans vôtre Territoire, & sans y séjourner jusques à ce que mon juste dessein soit exécuté. Est-ce d'aujourd'hui que des armées entiéres sont passées par des Etats neutres? Celle de l'Empereur n'est-elle pas allée depuis peu en Italie par le Païs des Grisons? N'est-on pas entré chez vous? Les Généraux Allemans ne se sont-ils pas servis de vos passages? Ne s'y est-on pas fortifié?

Je n'aurois jamais pensé que Messieurs les Cantons dussent prendre cette affaire en si mauvaise part, ni parler avec tant de hauteur. J'espérois au contraire qu'ils exhorteroient les habitans de Constance, auxquels on offre des conditions honorables & avantageuses, à profiter de la conjoncture pour rentrer dans leurs anciens priviléges & dans leur liberté, à prendre un parti qui leur feroit honneur dans le monde, & à penser plûtôt à conserver leur Ville, qu'à l'exposer au péril d'une perte presqu'inévitable. Cela me donneroit occasion de sortir bien-tôt de vos terres en bon ordre,

1633. *après une entiére réparation des dommages qu'on peut y avoir causez, & sans violer la neutralité qui vous est accordée; de témoigner par une prompte & honnête retraite, que le bien public a été le seul motif de nôtre entrée chez vous, & de convaincre les louables Cantons par nos égards & par nos ménagemens que nous ne cherchons qu'à les contenter. Je croi, Messieurs, que ma réponse ne vous déplaira pas, que vous n'y donnerez aucune interprétation contraire à mes véritables sentimens, & que les artificieuses insinuations de nos ennemis, ne vous porteront point à traverser mon entreprise. A Dieu ne plaise que la Nation Helvétique dont la prudence & l'équité sont connuës de tout le monde, trompe l'attente de ceux qui ne demandent qu'à vivre en bonne intelligence avec elle, & à maintenir la liberté publique. Voudriez-vous les irriter, & les réduire à faire quelque chose de contraire à leur inclination? Les forces que Dieu vous a données par les grandes victoires dont il a béni autrefois vos armes, & qui vous rendent aussi considérables que les plus puissans Princes de l'Europe, seront-elles emploiées en faveur d'une Maison, qui de tout temps s'efforce d'opprimer la liberté publique & la vôtre en particulier?* Ce qu'on disoit aux Suisses dans le siécle précédent contre la Maison d'Autriche, on le leur dit aujourd'hui, peut-être avec plus de justice, contre celle de France. Qu'ils prénent garde qu'un trop grand entetement de leurs maximes de neutra-

neutralité, & une crainte mal fondée d'attirer la guerre chez eux, ne soient bien-tôt la cause de la perte entiére de leur liberté. 1633.

Négociations du Duc de Rohan à l'occasion du siége de Constance.

L'Empereur & l'Archiducheſſe Douairiére d'Inſpruck Régente des Etats de feu Leopold ſon époux, ne manquérent pas d'écrire vivement à la Diéte de Bade ſur les nouveaux mouvemens du Maréchal Horn, & de preſſer les Cantons en vertu de leur alliance héréditaire avec la Maiſon d'Autriche, & de la parole qu'ils avoient donnée, diſoit-on, qu'ils s'oppoſeroient à toutes les entrepriſes qu'on voudroit faire ſur Conſtance, d'obliger l'armée Suédoiſe à ſortir inceſſamment de la Suiſſe. *Refléchiſſez*, crioient les Miniſtres de Ferdinand & de ſa belle-ſœur, *ſur les malheurs que vôtre négligence en cette occaſion peut cauſer à vôtre République. Les armées de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne s'approchent de vos Etats. Que ne devez-vous pas craindre, ſi elles y entrent auſſi bien que les Suédois?* Un Colonel dépêché à la Diéte par le Maréchal, remontroit de ſon côté, qu'il étoit ſurprenant qu'on ſe récriât ſi fort contr'une choſe ordinaire dans les grandes guerres: qu'une preſſante néceſſité avoit ſouvent obligé de nombreuſes armées à paſſer par des Païs neutres, que les Souverains n'en faiſoient pas un ſi grand vacarme, & qu'Horn ne penſoit nullement à offenſer les Suiſſes, ni à leur nuire. *Pour vous en convaincre, Magnifiques Seigneurs,*

Mercure François. 1633. Puffendorf, Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. V.

1633. ajoûtoit l'Officier Suédois, *je vous déclare de la part de Son Excellence M. le Maréchal, qu'il sortira de vôtre Païs, dès que vous lui donnerez de bonnes assurances que la Couronne de Suéde & les Princes confederez ne souffriront aucun dommage de la Ville de Constance. Que si vous prétendez user de voies de fait, & traverser les justes desseins de Son Excellence, soiez persuadez que nous ferons tout ce qu'on doit attendre de gens qui ont de l'honneur & du courage.*

On présente ensuite à la Diéte une lettre du Duc de Rohan extrêmement adroite. En affectant un air sincére & desintéressé, il tâchoit de rendre un bon office aux ennemis de la Maison d'Autriche. *Je vous prie, Magnifiques Seigneurs,* disoit l'insinuant Rohan, *de considérer que les forces du Roi d'Espagne passent maintenant par la Valteline sous la conduite du Duc de Feria. Ce Païs est un membre du Corps Helvétique. M. le Maréchal Horn averti que les ennemis de la Reine sa maîtresse, projettent d'entrer dans la Ville de Constance, les a voulu prévenir. On vous remontre de sa part qu'il ne le pouvoit faire seurement, ni assez tôt, sans avoir le pont de Stein à sa disposition. Les deux entrepriſes méritent que vous les examiniez avec maturité. Car enfin, vous n'avez point contracté de nouvelle alliance avec l'un des deux partis à l'occasion de leurs démêlez présens. Vous ne prenez aucun intérêt à la guerre qu'ils se font réciproquement.*

ment. Pour vous parler avec ma franchi- 1633.
se & mon desintéressement ordinaires, Ma-
gnifiques Seigneurs, les Suédois & les Es-
pagnols oublient également le respect qui vous
est dû. Cependant, je vous conjure de
mettre à part toute sorte d'aigreur & d'a-
nimosité, de peur qu'elles ne vous empêchent
de pourvoir comme il faut à la tranquillité
de vôtre République, & aux moiens d'en
éloigner la guerre. Pour vous aider dans
ce dessein, je vous offre les bons offices du
Roi mon maître, & ma personne encore,
si vous jugez que je vous puisse être utile en
quelque chose. Je m'en rendrai sans faute
dans l'endroit que vous me marquerez. Le Duc ne pouvoit servir plus utilement les Suédois, qu'en persuadant aux Suisses de choisir la voie de la négociation. Elle donnoit à Horn le temps d'avancer le siége commencé; & l'entremise de la France ne pouvoit qu'être avantageuse aux Confédérez qu'elle appuioit. Cette Couronne prétendoit empêcher du moins que la Ville de Constance ne servît à l'exécution des projets du Duc de Feria. Les Ministres de la Maison d'Autriche pénétrérent le dessein de Rohan. C'est-pourquoi ils refusérent opiniâtrément d'entrer en négociation sur le séquestre & la neutralité de Constance.

Les Députez des Cantons de la Communion du Pape parloient avec une extrême chaleur dans la Diéte de Bade. Ils demandoient qu'on assemblat incessamment toutes les forces du Corps Helvéti-

que

1633. que pour chasser les Suédois. *Les bons Suisses doivent signaler en cette occasion leur zéle & leur courage*, dirent ces Messieurs. *Serons-nous insensibles à un outrage qu'aucune Puissance de l'Europe n'a jamais osé nous faire? Il en faut obtenir une réparation solemnelle, ou se venger avec éclat: choses également impossibles sans un prompt & nombreux armement. L'offre de l'intervention de M. le Duc de Rohan au nom du Roi de France, ne tend qu'à donner aux Suédois le loisir d'emporter la Ville de Constance.* Les Députez des Cantons Protestans s'efforçoient d'adoucir l'aigreur des Catholiques, & de les amener insensiblement à suivre le conseil du Seigneur François. *Nous trouvons vôtre ressentiment juste*, repartit un d'eux. *Mais il faut craindre d'irriter le mal, au lieu d'y remédier. Prendre les armes avec précipitation, c'est le véritable moien d'attirer chez nous la guerre que nous cherchons à éloigner: c'est exposer la Patrie à être autant ravagée que l'Allemagne. La proposition de M. le Maréchal Horn est-elle si déraisonnable? Il offre de se retirer, dès qu'on l'assurera que la Couronne de Suéde & les Princes confederez ne souffriront aucun dommage de la Ville de Constance. Bon Dieu! quand les Impériaux s'emparérent, il y a quelque temps, du Païs des Grisons nos alliez; quand les Valtelins ajoûtérent un massacre barbare à la rebellion contre leurs Souverains; quand le Roi de France & le Sénat de Venise nous pressérent de remédier à ces désor-*

désordres & d'en prévenir les suites, quelques-uns de nos Cantons que nous voions aujourd'hui si fort échauffez, demeurérent froids & tranquilles. On refusa de prendre les armes pour punir les Valtelins, & pour délivrer les Grisons opprimez, sous prétexte que cela pouroit attirer la guerre chez nous. Et pourquoi veut-on que tout le Corps Helvétique se mette aujourd'hui en campagne? En faveur d'une Ville démembrée de l'Empire, à la conservation de laquelle nous ne sommes obligez par aucune alliance, ni par aucun titre. L'honneur de nôtre Nation étoit véritablement engagé à défendre le Païs des Grisons nos Alliez envahi, & à réduire les Valtelins revoltez. Il n'en est pas de même dans l'affaire de Constance. Il faut accepter l'offre que M. le Duc de Rohan nous fait au nom du Roi Très-Chrétien. Rejetter les bons offices d'un puissant Monarque, ce seroit une chose fort indécente & capable de l'irriter contre nous. 1633.

Cet avis fut enfin suivi après de longues contestations. La Diéte écrivit le 7. Septembre au Maréchal Horn pour le prier honnêtement de sortir du Païs des Suisses, & l'offre faite de l'interposition de l'autorité de Louis fut reçuë avec respect. Rohan vint alors à Bade. Il y dressa de concert avec l'Assemblée un projet d'accommodement, que la Ville de Constance seroit mise en dépôt entre les mains des Suisses, qui s'obligeroient à la garder fidélement, & à la rendre après que

1633. que la guerre d'Allemagne seroit terminée. Si les habitans rejettoient la proposition, la Diéte devoit leur déclarer que le Corps Helvétique content d'en avoir usé en bon voisin, ne s'intéresseroit plus désormais à la conservation de la Ville, & qu'on les laisseroit démêler comme ils pouroient, leur différend avec la Couronne de Suéde & les Princes confédérez. Que si le Maréchal Horn refusoit de consentir à l'accommodement, les Cantons promettoient de prendre les armes pour l'obliger à sortir de leur Païs, & de repousser vigoureusement les Suédois. Le Duc se rend incontinent au camp des assiégeans, & quelques Députez de la Diéte vont à Constance porter le projet au Gouverneur de la Place & aux habitans. Soit qu'Horn content d'empêcher que les Espagnols ne se saisissent de Constance, y allât de bonne foi; soit qu'il jugeât que les assiégez ne voudroient jamais demeurer neutres, ni se mettre entre les mains des Suisses, il parut céder de bonne grace aux instances de Rohan. Le Comte de Wolfeg Gouverneur de la Ville répondit qu'il enverroit à son Général les lettres de la Diéte sans les ouvrir, & qu'il lui étoit défendu d'entrer dans aucune négociation. Les habitans semblérent adhérer à cette réponse; du moins ils n'en firent point d'autre.

Quoique la rupture du projet dût être uniquement imputée aux Officiers de la Maison d'Autriche, les Cantons Catholiques

ques se mettent encore à crier dans la Diéte de Bade qu'il faut prendre les armes & chasser les Suédois à quelque prix que ce soit. Plus les Catholiques s'opiniâtroient dans leur animosité, plus les Protestans demeuroient attachez à leur sentiment de se mettre seulement sur la défensive, en cas que les Impériaux, ou les Suédois entrepriſſent d'attaquer le Corps Helvétique, ou quelque Canton en particulier. De maniére que l'Assemblée dégénerant en cohuë, se sépara sans prendre aucune résolution. Les Catholiques accusoient les Protestans de collusion avec les Suédois, & les Protestans reprochoient aux Catholiques leur intelligence avec la Maison d'Autriche. Ceux-ci avoient écrit aux habitans de Constance, que la seule intervention du Duc de Rohan les empêchoit de prendre incontinent les armes pour délivrer la Ville assiégée, & que si la négociation proposée ne réüssissoit pas, toutes leurs forces assemblées iroient fondre sur les Suédois. Ces Messieurs voulurent tenir leur parole. Ils déclarent le 13. Septembre qu'ils se mettront incontinent en campagne, & font savoir leur résolution au Cardinal Infant à Milan, & au Roi de France qui étoit alors devant Nanci. Le Canton de Zurich craignant que l'orage ne tombât sur lui, parce que les Catholiques le soupçonnoient de favoriser sous main l'entrepriſe des Suédois, assemble promptement ses milices & se tient sur ses gardes. La guerre civile se 1633.

1633. ſeroit allumée malgré l'application & les ſoins du Duc de Rohan, ſi le Cardinal Infant eût pû envoier le ſecours que les Cantons Catholiques lui demandoient. Mais par bonheur, toutes les troupes du Roi d'Eſpagne en Italie s'avançoient par le Tirol ſous la conduite du Duc de Feria.

Louïs répondit de Nanci à la lettre des Suiſſes de ſa Communion. Après les avoir aſſurez de ſes bons offices auprès du Chancelier Oxenſtiern, du Maréchal Horn, & de leurs compatriotes Proteſtans, pour empêcher que les affaires ne ſoient portées à une plus grande extrémité, il les avertit de prendre garde aux intrigues des émiſſaires de la Maiſon d'Autriche, qui travaillent ſourdement à diviſer le Corps Helvétique & à y mettre la confuſion & la diſcorde, dont l'Empereur & le Roi d'Eſpagne tireront de grans avantages. *Les guerres civiles s'excitent ordinairement dans les Républiques pour des ſujets fort legers*, dit ſagement le Duc de Rohan aux Suiſſes, & *le mal devient incurable quand on néglige d'y remédier dans ſon prémier commencement. Si vous avez quelque choſe à craindre du côté de l'Allemagne, vous devez, Magnifiques Seigneurs, y pourvoir en commun. C'eſt-pourquoi nous vous exhortons au nom du Roi nôtre maître, à faire en ſorte que chacun des Louables Cantons rapelle ſes troupes, & à convoquer enſuite une Diéte générale. Vous y prendrez ſelon vôtre bonne & ſage*

ſage coûtume les réſolutions néceſſaires à la conſervation de vôtre Païs, & vous vous ferez amiablement raiſon les uns aux autres. Car enfin, ſi quelques Cantons veulent tirer eux-mêmes juſtice, & exiger certaines choſes de leurs ſujets communs, les autres ne le voudront pas ſouffrir. Chacun appellera ſes amis à ſon ſecours, & voilà une guerre civile allumée. Les étrangers la décideront à vos dépens; peut-être à la ruïne entiére de vôtre République. En ſuivant nos conſeils, vous conſerverez la paix dont Dieu vous fait joüir par une grace ſpéciale, lorſque toutes les Puiſſances de la Chrétienté ſont armées les unes contre les autres. N'abuſez pas de ce bienfait ſignalé, de peur que vous n'irritiez ſa patience, & recevez en bonne part les avertiſſemens d'un grand Roi vôtre plus ancien & plus fidelle allié. 1633.

La levée du ſiége de Conſtance n'appaiſa pas les animoſitez qu'il avoit cauſées chez les Suiſſes. Elles continuérent encore après. Quelque grans que fuſſent les efforts d'Horn durant un mois, il ne put jamais prendre la Ville d'aſſaut, ni obliger les aſſiégez à capituler. Outre que Wolfeg ſe défendoit avec beaucoup de prudence & de courage, il recevoit continuellement de nouveaux ſecours & des rafraichiſſemens par le Lac, dont les Suédois n'étoient pas les maîtres. Le Maréchal voulut faire une derniére tentative & donner un plus grand aſſaut, après que le Duc de Wirtemberg lui eut envoié

Les Suédois lévent le ſiége de Conſtance.

Mercure François. 1633.

1633. envoié de meilleures piéces d'artillerie, & qu'il eut reçu un puissant renfort des troupes du Prince Christian de Birkenfelt & du Rhingrave Othon Louïs. Mais les assiégeans furent vigoureusement repoussez. De maniére que Bernard Duc de Saxe-Weymar, & Christian étant venus joindre Horn, il fut résolu de ne s'opiniâtrer pas davantage à emporter une Place, dont la garnison qui augmentoit tous les jours, deviendroit bien-tôt aussi nombreuse que l'armée Suédoise, & de marcher au devant du Duc de Feria & d'Aldringher qui s'avançoient après leur jonction. Le Maréchal couvrit sa retraite forcée d'une déférence aux demandes du Roi Très-Chrétien, qui souhaitoit qu'on donnât cette satisfaction aux Suisses ses alliez. Le Duc de Rohan aida même Horn à sauver ainsi son honneur. *Magnifiques & Puissans Seigneurs*, dit-il le 13. Octobre aux Cantons, *dès que j'ai reçu la lettre que vos Députez m'ont écrite avant leur départ de Bade, je me suis transporté au camp du Maréchal Horn, pour lui représenter au nom du Roi mon maître, que Sa Majesté recevroit une extrême satisfaction, s'il sortoit de vos terres, en considération d'un Monarque allié de la Couronne de Suéde & de vôtre République. J'ai ajoûté que les armées du Duc de Weymar & du Prince de Birkenfelt étant jointes à celle du Maréchal, il lui seroit plus honorable & plus avantageux d'aller rencontrer les ennemis en rase cam-*

Puffendorf, Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. V.
Lotichius, Rerum Germanicarum. Part. II. Lib. VI.
Historie di Gualdo Priorato. Part. I. Lib. VI.
Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 646. 647.

campagne, que de les attendre dans son camp. On m'a répondu que le siége de Constance n'avoit point été entrepris dans le dessein de vous offenser, & que si la Ville se fût renduë, elle auroit été remise entre vos mains à condition de demeurer neutre, & que pour satisfaire au desir du Roi mon maître, & en considération de la neutralité qui vous a été acordée par le feu Roi de Suéde, le Maréchal levera le siége & sortira de vos frontiéres. Sa résolution, c'est d'aller chercher les ennemis jusques à ce qu'il les trouve. On appréhende seulement que le Duc de Feria n'attende pas les Suédois & leurs confédérez. Ce projet aiant été approuvé par le Duc de Weymar & par le Prince de Birkenfelt, leurs armées décampent aujourd'hui. Quoique ma négociation ait été un peu longue, j'en suis néanmoins fort content. Elle s'est terminée comme vous l'avez désiré, & par ce moien il n'est point arrivé de rupture dans le Corps Helvétique. J'en bénis Dieu de tout mon cœur, & le prie instamment qu'il vous fasse la grace de chercher de plus en plus la paix entre vous, & de ne vous reposer sur aucune puissance que sur la vôtre. 1633.

Le Duc de Feria passe d'Italie en Allemagne avec une armée Espagnole.

Le départ du Duc de Feria & des troupes assemblées dans le Milanois, diminua la défiance que l'arrivée du Cardinal Infant en Italie avoit causée aux Princes de cette nation. Soupçonneux naturellement & pénétrans, ils s'imaginoient que le Roi Philippe, ou plûtôt le Comte

Duc

1633. Duc son Favori, avoit un dessein plus profond que celui d'envoier dans les Païs-Bas, le Prince destiné à remplir la place d'Isabelle que sa vieillesse & ses infirmitez menaçoient d'une mort prochaine. On craignoit que le véritable projet d'Olivarez, ne fût de retenir quelque temps le Cardinal Infant en Italie, bien armé & en état d'y faire un coup d'éclat à la prémiére occasion favorable, pour rétablir la réputation & l'autorité du Roi son frére, extrêmement diminuées depuis que Louïs s'étoit rendu maître de Pignerol & de Cazal. Le Pape Urbain abandonnant les maximes de ses prédécesseurs plus attachez à la Couronne d'Espagne qu'à celle de France, traversoit ouvertement la Maison d'Autriche. Le Duc de Parme prenoit des engagemens avec Louïs. Ceux de Savoie & de Mantouë dépendoient désormais de Sa Majesté Très-Chrétienne. La République de Génes tentoit de secouër le joug de la Cour de Madrid. En un mot il étoit à craindre que les Vénitiens & le Cardinal de Richelieu profitant de la conjoncture, n'exécutassent le projet mis tant de fois sur le tapis à Venise & à Paris de chasser les Espagnols de l'Italie. On ne doute pas que dans le dessein de prévenir un coup fatal à sa Monarchie, Philippe n'eût causé quelque mouvement en Italie par le moien de son frére, si les avantages des Suédois dans la haute Allemagne, l'entrepriſe du Roi de France sur la Loraine,

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1633. Mémoires de Montresor. Mercure François. 1633. Puffendorf, Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. V. Lotichius, Rerum Germanicarum. Part. II. Lib. VI. & VII. Historie di Gualdo Priorato. Part. I. Lib. VI. & VII. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 646. 647. &c.

raine, & la défiance conçuë contre Valstein qui laissoit perdre des Villes & des Provinces importantes à la Maison d'Autriche, n'eussent obligé Sa Majesté Catholique à faire passer des troupes en Allemagne, qu'elle eût été bien-aise de garder en Italie. 1633.

On n'osa pas exposer la personne du Cardinal Infant à l'expérience & à l'habileté de plusieurs Généraux formez sous le feu Roi de Suéde, ni au ressentiment de Valstein, qui déja mécontent de plusieurs entrepriſes de la Cour de Vienne sur sa *Dictature*, auroit infailliblement crié qu'on le jouoit, & qu'après lui avoir promis que le Roi de Hongrie ne viendroit point commander les armées de l'Empereur son pére, on appelloit le Cardinal Infant pour le mettre à la tête des troupes du Roi d'Espagne & de celles de l'Empereur jointes ensemble. Que savoit-on si le Duc de Fridland outré d'un pareil affront, n'emploieroit point son crédit & ses artifices pour ruïner l'armée du Cardinal Infant, & si l'humeur hautaine & vindicative de ce Général, ne le porteroit pas en même temps à se joindre aux Suédois & aux Princes confédérez contre la Maison d'Autriche? Les avances & les propositions faites aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg, de se déclarer en leur faveur, pourvû qu'ils aidassent Valstein à usurper la Couronne de Bohéme, étoient connuës à la Cour de Vienne. Quoiqu'il tâchât de persuader

1633. à l'Empereur que ce n'étoit qu'un piége tendu au Duc & au Marquis pour les détacher de leur alliance avec la Couronne de Suéde, l'affectation de ne s'éloigner point de la Bohéme, & de tenir Ferdinand comme bloqué dans Vienne par ses propres troupes, dont Fridland étoit plus le maître que l'Empereur, donnoit grand sujet de croire qu'il y avoit plus de sincérité, que de dissimulation & d'artifice dans la négociation entamée. De peur de le pousser trop tôt à bout, l'Empereur & le Roi d'Espagne jugérent à propos de laisser le Cardinal Infant à Milan, & d'envoier seulement le Duc de Feria en Allemagne avec un puissant corps de troupes, sous prétexte de délivrer Brisac & Philisbourg, de secourir le Duc de Loraine, de chasser les Suédois de l'Alsace, & d'ouvrir un passage sûr au Cardinal Infant qui devoit aller d'Italie dans les Païs-Bas. Si ce plan ne fut pas formé par le Comte Duc, il l'approuva du moins de tout son cœur. Rien ne l'accommodoit mieux que de tirer de Milan le Duc de Feria son ennemi, & que de l'exposer aux événemens d'une entreprise difficile & périlleuse. Comme la *Dictature* de Valstein ne s'étendoit point sur les troupes, ni sur les Officiers de Sa Majesté Catholique, on demanda que l'armée du Duc de Feria fût indépendante du Général de l'Empereur, & que celui du Roi d'Espagne eût le commandement absolu des troupes auxiliaires Espagnoles,

&

& du détachement des Impériales qui joindroient le Duc de Feria. Valstein pénétra l'artifice de la Cour de Madrid. Ne pouvant se dispenser honnêtement de consentir au projet, il résolut de se venger, & de le renverser par le moien d'Aldringher sa créature & son confident, destiné à conduire les troupes Impériales au Duc de Feria. 1633.

Le Cardinal Infant aiant reçu du Roi son frére les pouvoirs nécessaires pour commander en Italie, on les signifie à tous les Ministres de Sa Majesté Catholique, & le Duc de Feria va incontinent joindre l'avantgarde de son armée qui s'étoit avancée jusques à Lindau sous la conduite du Commissaire Ossa. Les troupes Espagnoles montoient, dit-on, à douze mille hommes de pied & à deux mille chevaux. Aldringher devoit leur amener un détachement presqu'aussi nombreux. Il le fit au mois de Septembre à Ravenspourg dans la Suabe entre le Lac de Constance & le Danube. Feria s'étoit rendu en cet endroit après avoir traversé la Valteline & le Tirol. La jonction releva beaucoup le courage des Espagnols. Ils craignoient que Valstein retardant sous divers prétextes la marche d'Aldringher, ne les laissât à la discrétion des Suédois & des Princes confederez. On assemble promptement le Conseil de guerre. C'étoit pour déliberer s'il falloit marcher droit aux ennemis & les combattre; ou bien si sans trop hazarder, on se

1633. contenteroit d'avancer en Alsace au secours de Brisac assiégé par les Suédois. *Nous venons ici dans le dessein de donner de la réputation aux armes du Roi nôtre maitre,* dirent les Officiers Italiens & quelques Espagnols, *pourquoi éviterions-nous la rencontre des ennemis? Il faut se battre. La fuite de l'occasion causeroit du préjudice aux affaires, & décourageroit le soldat. On crie dans toute l'armée qu'il vaut mieux mourir en braves gens, que se laisser ruïner par de longues marches & par les incommoditez de la saison. Les délais nous feront plus de mal que l'épée des Suédois. Les régimens Italiens diminuent, & les ennemis reçoivent de nouveaux renforts. Ne vaut-il pas mieux les aller chercher avec des troupes fraiches & bien disposées, que de se mettre en danger de ne pouvoir éviter le combat, quand elles seront lasses & rebutées? Une victoire rend les armes du Roi plus redoutables, dissipe les forces ennemies, & affermit la puissance de la Maison d'Autriche dans l'Empire & ailleurs.*

Des Espagnols plus flegmatiques & plus prévoians furent d'un sentiment contraire. La prudence & les ruses ordinaires de la guerre leur paroissoient une voie plus utile & plus sûre. *Dans une grande entreprise*, répondirent-ils, *on en doit toûjours considérer le motif & le but. Pourquoi le Roi nôtre maître envoie-t'il ici une armée? Pour secourir Brisac, & pour avoir un passage libre par l'Alsace. C'est à cela que nous devons tendre principalement.*

La

La victoire est remportée, quand on parvient au but proposé. Une armée défaite ne se rétablit pas facilement. Les Neapolitains ont eu beaucoup de peine à fournir des troupes. Quelle difficulté n'a-t'on pas trouvée à faire des levées dans la Lombardie? L'Espagne devient deserte & inculte à cause du grand nombre d'hommes qu'on en tire depuis long-temps sans aucune discontinuation. Il faut ménager son armée, quand la perte en est difficile à réparer. Aldringher & les Allemans de la confidence de Valstein ne manquérent pas d'appuier l'avis favorable au dessein de leur Général. Il vouloit conserver ses troupes & ruïner celles du Roi d'Espagne. Dans l'action, chacun se picque de bien faire. On craint l'infamie & les reproches du Public. Abandonner le Duc de Feria, ou ne le seconder pas au combat, la trahison auroit été manifeste. Il étoit plus sûr & moins honteux en apparence de laisser périr de fatigues & de maladies les Italiens & les Espagnols. Aldringher remontre donc que les Suédois ont de grandes ressources. *Les troupes du Duc de Wirtemberg & du Rhingrave sont à leur disposition*, dit l'Allemand dissimulé. *En levant le blocus de Philisbourg & le siége de Brisac, & en tirant les garnisons des places qu'ils occupent sur le haut Rhin, le Maréchal Horn réparera bien-tôt sa perte, en cas que la fortune nous soit favorable. On le verra incontinent en état de s'opposer aux progrès de l'armée victorieuse. Ces raisons me font* 1633.

1633. *aprouver le sentiment de ceux qui ne croient pas qu'on doive hazarder trop facilement les troupes, seules capables de soûtenir la réputation des armes de Sa Majesté Catholique, & qu'il est plus à propos de suivre les régles de la prudence militaire pour délivrer Brisac & l'Alsace, que de tenter l'événement incertain d'une bataille.* Le Duc de Feria homme de bon esprit, se détermina pour lors à un milieu qui lui parut propre à ménager son honneur & les intérêts du Roi son maître. De peur qu'on ne le soupçonne de timidité, il s'avance en bon ordre vers Uberlinghen, témoigne n'avoir point envie d'éviter le combat, & se poste toûjours d'une telle maniére qu'il puisse profiter de l'avantage que lui donne son infanterie supérieure à celle des ennemis.

Bernard Duc de Saxe-Weymar, le Maréchal Horn, & les autres Officiers Suédois & Allemans confédérez, voiant la contenance & la marche de Feria, délibérérent entr'eux s'ils risqueroient une bataille, ou bien s'ils prendroient le parti de harceler seulement les Espagnols, de leur couper les vivres autant qu'il seroit possible, & de les faire périr par les incommoditez de la saison déja fort avancée. *Le danger dont la perte d'une bataille peut être suivie*, dirent quelques-uns, *mérite d'être pesé avec beaucoup de maturité. Les résolutions que la bravoure inspire, ne sont pas souvent les meilleures. La prudence ne permet pas de risquer toutes*

ses

ses forces contre des gens qui ne hazardent 1633.
qu'une partie des leurs. La Couronne de Suéde & les Princes confederez peuvent-ils recevoir un plus grand échec, que la perte, ou la dissipation des troupes qui font le principal appui de leur puissance & de leur réputation? L'armée ennemie est un renfort, destiné plûtôt contre la France qui donne une extréme jalousie à la Maison d'Autriche, que contre les Suédois & les Confederez. Ne leur est-il point plus avantageux que les Espagnols demeurent quelque temps armez dans l'Empire, que de les en chasser si-tôt? Les Impériaux ne perdront pas beaucoup à la défaite du Duc de Feria. Ils en deviendront même plus forts & plus puissans. Valstein regarde la venuë de ce nouveau Général comme une atteinte donnée à son autorité. La mesintelligence se mettra bien-tôt entre les Espagnols & les Allemans. La défiance réciproque des Officiers des deux nations fera plus de mal au Duc de Feria, que la victoire dont nous pouvons nous flater. Plus il paroîtra puissant, moins Valstein poursuivra les avantages qu'il vient de remporter sur les Electeurs de Saxe & de Brandebourg. Une longue expérience nous apprend que l'obstacle le plus fatal à la grandeur des Souverains, c'est le mécontentement & la jalousie de leurs Ministres & de leurs Officiers. Le Duc de Feria prétend se signaler dans cette expédition, & y acquerir la réputation de grand Capitaine. Ses soldats Espagnols & Italiens se battront en gens desesperez, qui

1633. *ne se voient point de ressource après la défaite. Acoûtumez à bien garder leurs rangs & à obéïr ponctuellement à leurs Officiers, ils ne se laisseront pas rompre facilement. Les Impériaux que conduit Aldringher sont de vieux soldats, dont les Chefs ne manquent ni d'expérience, ni d'habileté. L'infanterie des ennemis est supérieure à la nôtre; Et c'est la grande force d'une armée. Toutes ces considérations nous engagent à incommoder seulement les Espagnols durant leur marche. Quand ils seront en Alsace, qu'y trouveront-ils? Un païs désolé, des troupes aguerries qui les environneront & les harceleront de tous côtez. Les Espagnols & les Italiens moins robustes & acoûtumez à un climat doux, mourront de froid & de misères au commencement de l'hiver qui approche.*

Le Maréchal Horn & quelques autres parurent goûter ces raisons. Mais le sang bouillant & l'ardeur martiale du Duc Bernard, d'Hofkirchen, & de leurs semblables ne s'en acommodoient point. Chagrins de voir reculer une armée qui se regardoit comme invincible, ils repartirent que le courage & l'envie de soûtenir la réputation acquise par des victoires précédentes, contribuent davantage au gain d'une bataille que le nombre des régimens. *C'est par là*, dit un d'eux, *qu'on intimide les ennemis, qu'on anime les siens, qu'on conserve les conquêtes. Souffrirons-nous que les Espagnols se vantent que les Suédois & les Allemans confédérez n'ont*

osé

osé paroître devant eux en raſe campagne? Si le Duc de Feria ſemble réüſſir, Valſtein oſera-t'il blâmer le Conſeil de Vienne d'avoir appellé une armée étrangére au ſecours de l'Empereur? Il s'efforcera de faire mieux que ſon rival, & de ſe rendre encore plus néceſſaire à la Maiſon d'Autriche. Tout le monde eſt dans l'attente de la fin du ſiége de Briſac. La place eſt réduite à l'extrémité. Abandonnerons-nous une entrepriſe ſi glorieuſe, ſi utile, ſans avoir ſenti aucun revers conſidérable de la fortune qui nous a favoriſez juſques à preſent? Une victoire donne l'Alſace tout entiére, aſſure le Duché de Wirtemberg & les villes occupées dans la Suabe, achéve de ruïner la réputation des Eſpagnols, éterniſe celle des Suédois, & perd ſans reſſource le Duc de Baviére, le plus puiſſant appui de la Ligue Catholique après l'Empereur. Valſtein content de ce que les réſolutions priſes à Vienne contre ſon ſentiment & à l'inſtigation du Bavarois ſon mortel ennemi, auront été funeſtes, penſera plûtôt à rendre les affaires de la Maiſon d'Autriche plus mauvaiſes, qu'à les rétablir. Il voudra plus que jamais profiter de la décadence d'un Maître ingrat. La Couronne de Suéde maîtreſſe de l'Alſace n'aura plus rien à craindre de la ſecréte jalouſie du Roi de France qui ne peut ſouffrir des alliez trop puiſſans dans ſon voiſinage. Nous porterons alors la guerre dans l'Autriche. Et que ſavons-nous ſi nous ne ſerons pas en état de donner l'Empire à celui qui nous acommodera mieux? Com- 1633.

1633. *battons. En voulant éviter un péril incertain, nous perdrons une occasion qui ne se présentera jamais. L'Alsace est désolée, je l'avouë. Les ennemis auront de la peine à y subsister. Mais ne pouront-ils pas aussi tirer des vivres de la Suisse? L'avidité du gain mettra l'abondance dans leur camp. Nôtre infanterie est moins nombreuse; l'inconvénient se peut réparer avec une cavalerie supérieure & bien aguerrie.* Après avoir bien pesé les raisons de part & d'autre, les Suédois & leurs Alliez convinrent de ne rien précipiter, de harceler l'ennemi, de lui couper les vivres, & de camper toûjours si avantageusement, qu'ils pussent profiter de la supériorité de leur cavalerie, en cas que le Duc de Feria les forçât à combattre. Ainsi les deux armées marchérent à côté l'une de l'autre & se suivirent toûjours de près, sans en venir à une action décisive.

Le Duc Bernard de Saxe-Weymar prend Ratisbone & s'avance jusques à Passaw.

Sur de nouveaux ordres envoiez par le Chancelier Oxenstiern, ou sur des avis secrets reçus de la part de l'Electeur de Saxe, les Suédois & les Confédérez changérent subitement les mesures prises auparavant. Soit que ce fût un effet de la prévoiance & de la pénétration d'Oxenstiern, qui jugeant que Valstein outré de l'arrivée du Duc de Feria, travailleroit lui-même à ruïner les troupes Espagnoles, & que sous prétexte de poursuivre la victoire qu'il venoit de remporter en Silésie sur les troupes Suédoises jointes à celles des Electeurs de Saxe & de Brande-

bourg,

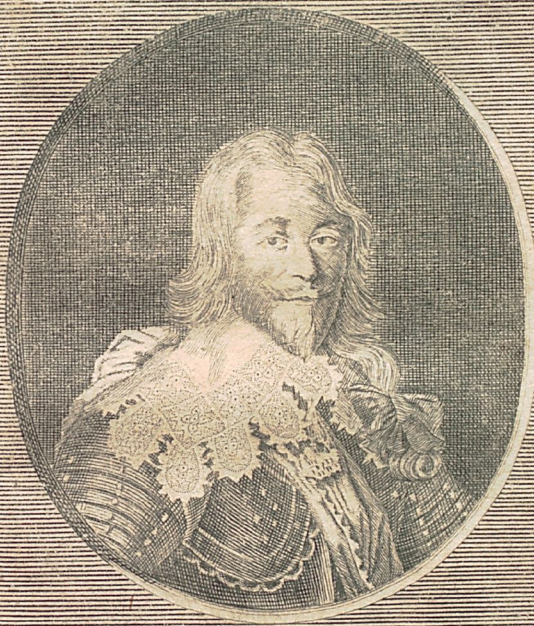

BERNARD DUC de
SAXE WEYMAR.

J. de Leeuw sculp.

bourg, il demeureroit dans la Saxe, sans se mettre en peine de secourir la Baviére, en cas qu'elle fût attaquée; soit, dis-je, que sur ces raisons Oxenstiern crût qu'il étoit à propos que Bernard se séparât du Maréchal Horn, & qu'il allât promtement avec une partie de l'armée en Baviére prendre le Duc Maximilien au dépourvû, & l'obliger à rappeller Aldringher au secours de ses Etats, & à laisser les Espagnols embarassez dans l'Alsace: soit que Valstein eût averti sous main l'Electeur de Saxe, ou le Général Arnheim, que si les Suédois & les Confédérez vouloient fondre sur la Baviére, on la leur laisseroit en proie, Weymar tourne tout d'un coup avec un petit corps d'armée vers la Franconie. Le Maréchal Horn & le Prince de Birkenfelt se chargérent de suivre le Duc de Feria & Aldringher. Pour renforcer leurs troupes affoiblies par la séparation de Bernard, on résolut de lever le siége de Brisac & de mander une partie des garnisons mises dans les places moins exposées. Par ce moien l'armée d'Horn se trouva tellement en état de faire tête aux Impériaux & aux Espagnols, qu'il refusa honnêtement l'offre que le Maréchal de la Force fit conformément à l'ordre du Roi son maître d'envoier aux Suédois un détachement considérable des vingt mille homme laissez en Loraine, en cas qu'Horn eût besoin de secours dans l'Alsace. On remercia civilement le Général François.

1633. *Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu.*
1633. *Mercure François.*
1633. *Pussendorf, Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. V.*
Lotichius, Rerum Germanicarum. Part. II. Lib. VII.
Nani, Historia Veneta. Lib. IX.
1633. *Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 647.*
648. *Historie di Gualdo Priorato. Part. I. Lib. VII.*

1633. Horn répondit qu'il avoit suffisamment de troupes pour repousser l'ennemi. La Couronne de Suéde ne vouloit pas avoir de si grandes obligations à celle de France, de peur de se réduire à la nécessité de lui céder Philisbourg, dont la conquête paroissoit infaillible après la retraite du Duc de Feria & d'Aldringher, sur laquelle on comptoit seurement. Richelieu demandoit cette place avec empressement, & Oxenstiern n'avoit nulle envie de l'acorder.

Quelle fut la surprise de Maximilien Duc de Baviére, quand il sut que Bernard, après avoir repris Neubourg & Aichstad enlevez depuis peu aux Suédois, étoit devant Ratisbone avec son corps d'armée renforcé par les troupes qu'on lui amena dans sa marche ! Le Bavarois écrivit promptement au Baron de Teubreze, auquel il avoit confié le gouvernement de Ratisbone. Quoique Maximilien affectât de paroître peu allarmé de l'entreprise de Weymar, & de la regarder comme une témérité, les Suédois & les Confédérez qui interceptérent la lettre, jugérent du soin que le Bavarois prenoit d'avertir son Officier qu'on lui feroit couper la tête s'il écoutoit la moindre proposition de capituler, & de marquer toutes les précautions qu'il falloit prendre pour se mettre en état de soûtenir un long siége, que Son Alteſſe n'étoit point si tranquille sur la conservation de la place. *Je vous défens absolument de capi-*

capituler, disoit-elle à Teubreze. *Ne vous laissez pas ébranler par les menaces. Il y va de vôtre tête, si vous n'attendez pas la dernière extrémité.* Une seconde lettre pareillement interceptée fut plus forte & plus pressante. *Je connois vôtre courage & vôtre fidélité*, ajoûte Maximilien, *les preuves que vous en donnerez dans cette occasion vous acquereront une gloire immortelle. L'entreprise des ennemis échouera, j'en suis certain. Leur armée sera infailliblement ruïnée. On marche de tous côtez à vôtre secours. Il est seulement question de se bien défendre jusques à l'arrivée des troupes. Encore une fois, souvenez vous que la conservation de Ratisbone est de la derniére importance à l'Empereur & à tout le corps de l'Empire. La seule pensée de rendre la ville, seroit un crime de léze-majesté.* Il y avoit dans ce discours plus de rodomontade que de sincérité. D'où l'attendoit-il ce secours que Maximilien promet avec tant de confiance? Du Duc de Fridland? La suite fit bien voir qu'il étoit fort éloigné d'empêcher que la Baviére ne fût envahie. Il voioit avec plaisir les Suédois aux frontiéres de l'Autriche. Prétendoit-on rappeller Aldringher du fond de l'Alsace? Outre qu'il y avoit beaucoup de chemin à faire, l'Officier Allemand étoit assez embaraſſé à sauver ses troupes, en sacrifiant les Espagnols au ressentiment de Valstein. 1633.

Quoique Teubreze ne reçût pas les let-

1633. tres du Duc son maître, il fit de lui-même la plus grande partie de ce qu'elles lui prescrivoient. Durant dix ou douze jours, il se défendit avec toute la bravoure possible. Mais Bernard avançoit si diligemment ses travaux, & battoit si fortement la ville, que la garnison, les habitans, & les Ecclésiastiques craignant qu'elle ne fût prise d'assaut, obligérent le Gouverneur à capituler le 4. Novembre. Weymar sort de Ratisbone le 8. marche vers Passau & prend sur sa route Straubinghen, & quelques autres places. Son dessein, c'étoit de s'emparer de Passau, d'entrer de là dans l'Autriche du côté de l'Ems, & de favoriser le soulévement des païsans qui promettoient de se déclarer en faveur des Suédois. Mais l'incommodité de la saison obligea Bernard à s'en retourner à Ratisbone, & à mettre ses troupes en quartiers d'hiver. Les ennemis de Valstein criérent à la perte de cette ville, qu'il l'avoit laissé prendre à plaisir, & pour se venger du Duc de Baviére; que c'étoit une infidélité criante, ou du moins une négligence punissable, & qu'il pouvoit sans grande peine sauver une place assiégée par dix mille hommes. Le Duc de Baviére, le Comte d'Ognate Ambassadeur du Roi d'Espagne à Vienne, & quelques Ministres de Ferdinand dissimuloient leur ressentiment. On craignoit d'irriter trop Valstein, dont l'Empereur avoit besoin pour reprendre Ratisbone, & pour repousser les Suédois

dois qui faisoient des courses jusques 1633.
dans l'Autriche.

Sollicité de toutes parts, le Duc de Fridland céde aux clameurs des Espagnols & de Maximilien. Il laisse Galas avec dix mille hommes, lui ordonne d'observer l'Electeur de Saxe, & commence de marcher vers la Baviére. Mais c'est à si petites journées, que les moins clairvoians s'apperçoivent qu'il n'a pas dessein de sauver les Etats de son ennemi, ni de rassurer pleinement l'Empereur effraié de voir le Duc Bernard aux portes de l'Autriche disposée à un soulévement. Maximilien rongé de chagrin & de dépit, dissimuloit de son mieux, & se préparoit à joindre Fridland avec ce qui restoit de troupes Bavaroises. Mais il éclata enfin lorsqu'on lui rapporta que Valstein arivé déja dans le haut Palatinat avoit subitement rebroussé, & qu'il retournoit en Bohéme, sous prétexte que l'Electeur de Saxe marchoit vers la frontiére de ce Roiaume, qu'il étoit plus important de conserver à l'Empereur, que de secourir les autres. Le Chancelier du Bavarois dépêché incontinent par son maître acourt à Vienne, & crie de toute sa force que Ferdinand se doit tenir sur ses gardes contre l'infidélité de son Général, & que si Sa Majesté Impériale ne veut pas mieux pourvoir à la conservation de la Baviére, le Duc sera enfin obligé de s'accommoder avec les ennemis de la Maison d'Autriche. On fit les mêmes remontrances

1633. trances aux Ministres du Roi d'Espagne, résidens auprès de l'Empereur, & auprès de l'Archiducheſſe Douairiére d'Inſpruck. *Au nom de Dieu*, diſoient les Envoiez de Maximilien, *agiſſez fortement auprès de Sa Majeſté Impériale. Preſſez la de penſer ſérieuſement à ſauver ſes Païs Héréditaires, & les Etats des Princes de la Ligue Catholique, abandonnez aux Hérétiques par le traitre Valſtein. A-t'elle perdu le ſouvenir de ce que le Duc nôtre maître a fait pour la Maiſon d'Autriche; qu'il eſt demeuré inviolablement attaché aux intérêts de l'Empereur pendant que la plûpart des Princes de l'Empire les abandonnoient; qu'il a généreuſement refuſé les offres avantageuſes que la France & les autres ennemis de la Maiſon d'Autriche lui ont faites; qu'il a levé & entretenu de puiſſantes armées; qu'il n'a point épargné ſon argent; qu'il a ſouvent expoſé ſa perſonne pour le ſervice de Sa Majeſté Impériale?*

Ces vives exhortations n'étoient pas néceſſaires au regard des Miniſtres du Roi d'Eſpagne, animez depuis long-temps à la ruïne entiére de Valſtein. Elles furent d'un plus grand uſage auprès des Allemans du Conſeil Impérial, prévenus en ſa faveur, & jaloux de ce que les Eſpagnols gouvernoient abſolument le Roi de Hongrie. Quelques-uns déja mécontens du Duc de Fridland qui ménageoit peu ſes amis à la Cour de Vienne, firent ouvrir les yeux aux autres. Tous convinrent que Ferdinand devoit prévenir au plû-

plûtôt les mauvais desseins d'un Officier si dangereux & si puissant. Les Espagnols déterminez à délivrer l'Empereur & le Roi Catholique à quelque prix que ce fût, du joug que la *Dictature* de Valstein leur imposoit, & à conserver la Couronne de Bohéme dans la Maison d'Autriche qui avoit eu tant de peine à la rendre héréditaire, représentérent qu'on ne devoit plus perdre de temps, & que les remédes les plus violens étoient nécessaires à un mal si pressant. Le foible & timide Ferdinand s'intéressoit encore pour son Général. Il combattoit & contre ses plus fidéles serviteurs, & contre lui-même. Toûjours flatté de la vaine espérance que Valstein le fera régner encore avec la même splendeur, & avec la même puissance, & incapable d'oublier le dernier service rendu après la perte de la bataille de Leipsick, lors que le Duc de Fridland leva une nombreuse armée en moins de trois mois contre l'attente de tout le monde, l'Empereur condamne la précipitation avec laquelle il suivit le conseil que le Duc de Baviére & les Espagnols lui donnoient d'appeller Feria en Allemagne contre le sentiment de Valstein. Il ne desespére pas de se tirer de ce second embaras en appaisant son Général irrité. Sa Majesté Impériale ne voioit pas même comment elle s'y pouroit prendre pour ôter au Duc de Fridland le commandement d'une armée, dont les principaux Officiers étoient redevables de leur avan- 1633.

cement

1633. cement au Général, & paroiſſoient diſpoſez à ſuivre aveuglément ſa fortune. Ferdinand ouvrit ſeulement les yeux quand on lui découvrit clairement après la ruïne de l'armée du Duc de Feria par les artifices que Valſtein ſuggeroit à Aldringher ſa créature, que l'infidéle Général négocioit avec la France & avec le Duc Bernard, & qu'il ſe préparoit tout de bon à lever le maſque, & à ſe faire proclamer Roi de Bohéme.

L'armée du Duc de Feria ſe ruïne & ſe diſſipe. *Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1633. Mémoires de Montreſor. Mercure François. 1633. Puffendorf, Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. V. & VI. Lotichius, Rerum Germanicarum. Part. VII. VIII. & IX. Hiſtoria di Gualdo Priorato. Lib. VII. & VIII.*

Je ne ſuivrai point le Duc de Feria & Aldringher dans leur marche. Ils y furent continuellement harcelez par le Maréchal Horn, auquel le Duc de Wirtemberg & le Prince de Birkenfelt ſe joignirent. Toutes les conquêtes de cette armée Eſpagnole, dont les préparatifs & l'entrée en Allemagne firent ſi grand bruit dans le monde, ſe terminérent à la priſe des quatre Villes Forêtiéres enlevées depuis quelques mois à la Maiſon d'Autriche par le Rhingrave Othon Louïs. Valſtein avoit donné des ordres trop précis à ſon confident Aldringher, d'empêcher que le Général Eſpagnol ne fît quelque choſe de plus conſidérable, & de détourner ou de traverſer ſecrétement tous ſes bons deſſeins. Après avoir paſſé le Rhin près de Bâle, Feria n'oſa rien entreprendre dans l'Alſace. Il ne tenta pas même le ſecours de Philipsbourg que les Suédois ſerroient encore de plus près depuis la levée du ſiége de Briſac. Sous prétexte de la néceſſité de s'en retourner dans la Baviére

Baviére ouverte aux Suédois & aux Confé- 1633.
derez par la prise de Ratisbone, Aldringher se sépara des Espagnols. Le Duc de Feria desesperé de voir mourir ses soldats de faim & de miséres prenoit le parti d'aller dans les Païs-Bas. Mais l'armée du Maréchal de la Force lui en fermoit l'entrée. Il fallut donc repasser le Rhin, & rejoindre Aldringher auquel Maximilien Duc de Baviére ordonna d'aider les Espagnols à se sauver, & à prendre quelque part des quartiers d'hiver. On approche du Duché de Wirtemberg dans ce dessein. Les soldats de Feria encouragez par l'espérance du pillage qu'on leur promettoit, firent de nouveaux efforts. La prévoiance & l'habileté des Suédois, peut-être encore les artifices d'Aldringher, les rendirent inutiles. De maniére que Feria se voioit sur le point de perdre le reste de ses troupes en retournant sur ses pas en Italie, si le Duc de Baviére qui cherchoit par tout de quoi couvrir ses Etats que Vallstein ne vouloit pas secourir, n'eût offert une retraite aux Espagnols. Dans une entrevûë près de Munick, Maximilien & Feria délibérérent s'ils tenteroient de reprendre Ratisbone. Mais l'armée Espagnole & celle d'Aldringher étoient tellement diminuées par la mort & par la désertion des soldats harassez, ou rebutez, qu'on ne crut pas devoir former une entreprise que le Duc Bernard pouvoit faire échouër facilement, & que Vallstein auroit traversée, bien loin de l'appuier.

Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 648. 649.

Acca-

1633. Accablé de chagrin & de fatigues, Feria va chercher du repos à Munick. Il y apprit bien-tôt la prise de Philisbourg, dont la garnison réduite à la derniére extrémité, capitula enfin au commencement de l'année suivante. Le Cardinal de Richelieu entêté d'avoir cette place, qui appartenoit à l'Evêque de Tréves en qualité d'Evêque de Spire, voulut engager le Gouverneur à la rendre au Roi de France, sous la protection duquel le Souverain s'étoit mis. Le Vicomte d'Arpajou s'avance pour cet effet avec quatre mille hommes sur les bords du Rhin, & envoie faire la proposition au Gouverneur. Elle fut rejettée, soit que les Suédois eussent gagné cet Officier; soit que les Espagnols qui étoient à Philisbourg, chagrins de ce que la France causoit tout le mal possible à la Maison d'Autriche, quoi qu'il n'y eût point de rupture ouverte entr'elles, aimassent mieux livrer la place aux Suédois, de la main desquels on la retireroit plus facilement, que de celle du Roi Très-Chrétien, s'il la possédoit une fois. Les Suédois trouvérent si mauvais que la France prétendit leur enlever une conquête qui leur coûtoit beaucoup, qu'on menaça le Vicomte d'Arpajou de le repousser à force ouverte, s'il faisoit la moindre démarche pour entrer dans Philisbourg. L'Officier François céda pour lors, & s'en retourna vers le Maréchal de la Force qui l'avoit envoié. La mort de Don Alvarez de Figueroa Duc

de

de Feria & Gouverneur de Milan, suivit de près la reddition d'une ville qu'il n'avoit pû délivrer. La douleur du mauvais succès de son expédition, dans laquelle il se flattoit d'acquerir une belle réputation, abrégea ses jours. Je ne sai sur quoi il fondoit ses grandes espérances. Outre que ce Seigneur Espagnol fut toûjours malheureux à la guerre, il manquoit d'expérience & d'habileté, quoique d'ailleurs ses bonnes qualitez le rendissent assez recommandable. Quelques-uns soupçonnérent Valstein de l'avoir empoisonné. Le pauvre Espagnol étoit-il si redoutable à un Officier qui faisoit trembler l'Empereur & le Duc de Baviére? Pour relever le courage de Ferdinand, & pour le rendre plus susceptible des conseils violens que la Cour de Madrid lui suggeroit contre Fridland, le Comte d'Ognate Ambassadeur de Philippe, offrit de la part du Roi son maître après la mort du Duc de Feria, une somme considérable d'argent, qui seroit emploiée à lever une nouvelle armée, & à continuer la guerre avec vigueur. 1633.

HIS-

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.

LIVRE XXXV.

1633. La division augmente entre la Reine Mére & le Duc d'Orleans.

TOut sembloit réüssir au gré de Louis & de son Ministre depuis leur retour de Nanci. Les Suédois & les Princes d'Allemagne conféderez faisoient trembler l'Empereur dans Vienne. L'armée du Duc de Feria se ruïnoit. Les projets de Valstein étoient sur le point d'éclater, il se disposoit à une rebellion manifeste contre son Maître. François Cardinal de Loraine arivé à Paris demandoit la permission de voir la Combalet, & de se déclarer amant. Enfin pour

pour comble de bonheur, Marie de Médicis & le Duc d'Orleans mécontens plus que jamais l'un de l'autre, recherchoient chacun leur acommodement particulier avec le Roi. La haine réciproque de Puylaurens & du Pére de Chanteloube conduisoit insensiblement les choses à une rupture ouverte entre la Mére & le Fils. *Puylaurens ne voioit point Chanteloube*, dit un Gentilhomme de la Cour de Gaston, & *Chanteloube n'alloit pas chez Monsieur. On s'appercevoit que Son Altesse Roiale cessoit de rendre de si fréquentes visites à la Reine Mére. Si Monsieur alloit quelquesfois chez elle, c'étoit comme pour la braver. Il trouvoit encore à redire que Madame eût souvent des conférences particuliéres avec elle. Chanteloube qui prétendoit avoir la surintendance des affaires comme principal Conseiller de Marie de Médicis, lui insinuoit que la qualité de Reine & de Mére, lui devoit donner la principale autorité dans tout ce qui regardoit l'intérêt commun. Puylaurens de son côté vouloit bien qu'on sût que la Reine Mére ne seroit considerée en France, ni ailleurs, quand elle se sépareroit de Monsieur: qu'il importoit peu au Roiaume qu'elle y retournât: qu'on souhaitoit uniquement d'y voir Monsieur comme le plus nécessaire: que Marie de Médicis ne se remettroit jamais en crédit sans lui: qu'il ne pouvoit attendre aucun avantage de la Reine sa mére: que leur union étoit même un obstacle perpétuel au bien des affaires parti-* 1633.

Mémoires anonimes sur la vie du Duc d'Orleans. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 692. 693. &c. 708. 709. &c.

1633. *particuliéres de Monsieur : qu'on avoit raison d'empêcher qu'il ne dépendit absolument des volontez de Marie de Médicis, qui suivoit aveuglément les conseils de Chanteloube, pauvre Prêtre dont le corps & l'esprit étoient également estropiez par les douleurs de la goutte.*

Pour se venger de Puylaurens, la Reine Mére concerte avec l'Infante Isabelle, dont la vertu & la gravité ne s'acommodoient point de l'étourderie & des débauches du Favori, de se joindre ensemble, afin d'engager Marguerite Ducheſſe d'Orleans à insinuer le plus souvent & le plus finement qu'il lui sera possible, au Duc son époux de se défaire de Puylaurens. *C'est un homme vendu à Richelieu*, disoit la Reine à sa belle-fille. *On lui promet de grans avantages, & une cousine du Cardinal en mariage. A quelles conditions croiez-vous que l'accord est conclu ? Que Monsieur s'abandonnera entiérement, & sur tout en ce qui concerne son mariage, à la volonté de Richelieu ; qu'il vous remettra entre les mains du Roi, ou du moins qu'on vous laissera ici, en cas qu'on ne puisse pas vous conduire en France ; qu'on examinera si vôtre mariage est légitime, ou non ; enfin, que Monsieur se détachera entiérement de moi & du Roi d'Espagne. Après cela qui pourra vous aider à soûtenir la validité de vôtre mariage?* Bien loin de se rendre aux insinuations de son épouse, Gaston lui défend de voir trop souvent la Reine Mére, & d'écouter ce qu'elle dira de Puylaurens.

rens. Le foible Prince racontoit tout à son Favori, qui s'irritoit encore plus contre Marie de Médicis & contre son Chanteloube. Pour braver cette Mére, désolée de se voir sur le point de perdre encore bien-tôt l'appui de son second fils, qui ne se laissoit pas moins gouverner que son aîné, Puylaurens entre un jour fiérement dans la chambre de Marie de Médicis, suivi de vingt-cinq Gentilshommes avec de plus longues épées qu'à l'ordinaire. Vouloit-il lui faire entendre qu'il se tenoit sur ses gardes, de peur que Chanteloube n'attentât à la vie du Favori de Gaston, comme il avoit attenté à celle du Ministre de Louïs? Quoi qu'il en soit, la Reine Mére outrée d'une si grande insolence, sort de sa chambre, & va pleurer amérement dans son cabinet. 1633.

Elle éclata enfin contre Puylaurens à l'occasion que je vas raconter. Entêté d'établir surement sa fortune, & de s'agrandir par le moien de Richelieu, puisqu'il ne lui étoit pas possible d'y parvenir autrement, ce Gentilhomme disposé insensiblement son Maître à s'acommoder avec le Cardinal, & à se soûmettre aux conditions que Louïs exige. Gaston qui suivant son inconstance ordinaire, se lassoit bien-tôt d'une Cour étrangére quand on l'y avoit reçu, & mouroit d'impatience de sortir de celle de France quand il y étoit rentré, se rendit enfin aux sollicitations de Puylaurens. Soit que ce fût un mouvement de sa tendresse

1633. naturelle pour la Reine sa mére, & pour la Ducheſſe ſon épouſe; ſoit qu'incapable de garder un ſecret, il ne cachât rien à ceux qui avoient l'adreſſe de le faire parler, le Duc d'Orleans découvrit franchement à Marie & à Marguerite ſa diſpoſition à ſuivre le conſeil de ſon Favori, & il pria la prémiére de dire ce qu'elle penſoit de cette affaire. *Allez*, lui répondit la Reine indignée, *vous devriez avoir honte d'écouter de pareilles propoſitions. Avez-vous oublié vôtre naiſſance & vôtre rang? Que penſera-t'on de vôtre Traité dans le monde? Que c'eſt l'accommodement particulier d'un Favori, & non pas l'accord honnête d'un Fils de France héritier préſomptif de la Couronne, avec le Roi ſon frére. Vôtre honneur & les intérêts de vôtre épouſe y ſont entiérement ſacrifiez. Si vous avez jamais l'injuſtice & la lâcheté de prendre une autre femme avant la mort de celle-ci, qui vous répondra que les enfans que vous aurez de la derniére, ſeront regardez comme légitimes? Je ne vous parle point de ce qui me concerne. Quand on vous offrira des conditions raiſonnables & ſûres, ſans m'y comprendre, je ſerai la prémiére à vous conſeiller de les accepter.*

Le Duc d'Orleans confus n'eut rien à repliquer. Il rentre en lui-même & retire la parole que Puylaurens avoit extorquée. Le Favori ne douta pas que le P. de Chanteloube ſon ennemi, n'eût fait parler Marie de Médicis. Tranſporté de colére & de rage, il va chez elle, maltraite

traite Chanteloube, le menace, entre dans la chambre de la Reine, & lui reproche que pour contenter sa passion contre Richelieu, elle s'oppose à la réconciliation des deux Fréres. *Jamais*, dit alors Marie de Médicis dans son juste ressentiment, *le Cardinal mon ennemi ne m'a perdu le respect de la sorte. Il s'en faut beaucoup qu'il n'ait osé me parler avec tant de hauteur & d'insolence. Sachez que si je veux dire un seul mot pour le recevoir dans mes bonnes graces, je dissiperai tous vos projets. Sortez d'ici petit écervelé, ou je vous ferai jetter par les fenêtres. On voit bien que vous avez le cœur aussi bas que la naissance.* Cette querelle acheva de mettre le désordre & la confusion chez la Reine Mére & chez le Duc d'Orleans. Marguerite embarassée au dernier point, se trouvoit, comme on dit, entre le marteau & l'enclume. Son époux lui ordonnoit de ne parler jamais contre Puylaurens. *C'est celui de mes serviteurs*, disoit-il, *à qui j'ai de plus grandes obligations. Je le chéris plus que tous les autres.* Quelque fortes que fussent les instances de Gaston auprès de son épouse, elle ne se pouvoit résoudre à se séparer de Marie de Médicis, qui soûtenoit la validité de son mariage, ni à regarder de bon œil un homme dont les démarches intéressées tendoient à en faciliter la dissolution, en conseillant au Duc d'Orleans de la remettre entre les mains du Roi de France, ou de la laisser dans les Païs-Bas. 1633.

1633. A la sollicitation de la Reine Mére, les Espagnols firent entrer des troupes d'infanterie & de cavalerie dans Bruxelles, sous prétexte de les y loger, quoique la chose fût nouvelle & extraordinaire. Ils déclarent ensuite à Gaston qu'ils ne souffriront pas que la Duchesse d'Orleans soit abandonnée avec tant d'indignité, ni que la dépense de quatre cent mille écus faite par an pour lui, soit si mal reconnuë. *Que deviendront*, disoient-ils, *tous les honneurs que le Roi d'Espagne a rendus à la Princesse Marguerite comme à l'épouse légitime de son beau-frére? Sera-t'il dit que le Palais Roial où elle a été reçuë & logée par l'Infante, aura servi à un commerce criminel? Sa Majesté ne prétend pas être encore sacrifiée dans un second acommodement de Monsieur avec le Roi son frére. Il est important au repos de toute la Chrétienté que le mariage contracté validement par l'Héritier présomptif de la Couronne de France subsiste. Sa dissolution causeroit de longues & sanglantes guerres. Le Roi nôtre maitre est obligé en conscience de les prévenir.* Les Espagnols observérent alors de plus près & le Prince & le Favori. De maniére que Gaston dégoûté du séjour de Bruxelles, sembloit désormais réduit à la facheuse alternative de s'enfuïr secrétement, & d'abandonner sa mére & son épouse, ou de demeurer dans les Païs-Bas contre son inclination & contre sa volonté.

L'indif-

L'indifférence que Puylaurens lui persuadoit de témoigner à Marie de Médicis, la pouſſoit à rechercher avec plus d'empreſſement ſa réconciliation avec le Roi. Elle ne laiſſoit échapper aucune occaſion de lui écrire & de lui dépêcher quelqu'un. Mais il falloit dire ce *mot* dont elle avoit menacé le Favori de Gaſton: Et il coûtoit trop à ſon reſſentiment & à ſa fierté. Occupée des nouvelles chimères que ſon imagination formoit chaque jour, la bonne Reine ne s'appercevoit pas que ſon opiniâtreté à ne parler point du Miniſtre dans ſes lettres & dans ſes complimens à Louïs, rendoit toutes les avances inutiles, & que ſe flatter de retourner à la Cour, ſans ſe racommoder prémiérement avec Richelieu plus abſolu que jamais, c'étoit ſe tromper ſoi-même à plaiſir. Quelque grande que ſoit ma diſpoſition à compatir à la diſgrace d'une Reine ſi affligée à la fin de ſes jours, dont elle avoit paſſé la plus longue partie dans la ſplendeur & dans l'abondance de toutes choſes, je ne puis m'empêcher de blâmer ſon imprudence extraordinaire, quand je viens à conſidérer, combien ſes démarches furent mal concertées. Louïs lui avoit dépêché Des Roches à l'occaſion de la maladie dont elle fut attaquée à Gand. La bienſéance voulut qu'elle envoiât remercier ſon Fils. On pouvoit ſe ſervir de la conjoncture favorable pour parler de réconciliation. Au lieu de choiſir une perſonne qui puiſſe être agréable-

1633. Allées & venuës pour l'acommodement de Marie de Médicis avec le Roi ſon fils.

Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 692. 693. 694. &c.

1633. ment écoutée, Marie de Médicis donne la commission à Brasseuse créature du Pére de Chanteloube, & le charge d'une lettre, où elle ne rabbat rien de sa prémiére hauteur. Le Roi la lit exprès en présence de Brasseuse, lui fait signe ensuite de se retirer, & dit d'un air froid & sévére: *que personne ne vienne ici désormais de la part de la Reine ma mére, sans demander auparavant un passeport.* Quelques-uns s'imaginérent que Louis en usoit de la sorte, afin de témoigner qu'il savoit répondre & prendre ses résolutions à l'insû de son Ministre. Mais le monde ne se desabusa pas d'une prévention trop bien fondée. Les Courtisans malins dirent que Richelieu averti de l'arivée de Brasseuse, avoit préparé le Roi à le renvoier séchement.

Launai Femme de chambre de la Reine Mére obtint la permission de s'acquitter de je ne sai quel vœu superstitieux à Nôtre-Dame de Liesse en Picardie, & d'aller ensuite solliciter un procès à Paris. Combalet envoie demander à Launai des nouvelles de la santé de Marie de Médicis. On attendoit que la domestique de la Reine Mére, allât après cela rendre visite à la niéce du Cardinal. Mais Launai n'osoit faire la démarche sans un ordre exprès de sa Maitresse. On lui impute de former une intrigue; & l'ordre de sortir de Paris dans vingt-quatre heures, & de s'en retourner incessamment auprès de la Reine Mére, suit immédiatement.

Le

Le chagrin que ces mauvais traitemens causoient à Marie de Médicis, retomba sur le Supérieur Général des Religieux Feuillans. Ce bon homme qui avoit trop bonne opinion de sa dévote éloquence, s'en va l'exhorter dans je ne sai quel contretemps, à s'humilier devant le Roi, & à prendre cet unique moien de se réconcilier avec lui. *Mon Pére*, lui répondit-elle en colére, *si vous n'aviez pas autre chose à me dire, cela ne valoit pas la peine de sortir de vôtre Couvent.* Soit que le Roi d'Espagne épuisé par les dépenses de ses guerres en Allemagne & dans les Païs-Bas, fournisse moins d'argent; soit qu'on craigne de lui être trop à charge; soit qu'on veuille témoigner à Louis qu'on aime mieux se réduire à vivre en simple particuliére, que de retourner en France, tant que Richelieu y sera tout-puissant, Marie de Médicis prend tout à coup la résolution de retrancher un nombre considérable de ses domestiques, de n'avoir plus de table pour ceux qu'elle retiendra, & de leur donner de l'argent pour leur dépense journaliére. Il fallut demander que les gens congédiez eussent la liberté de retourner en France. Louis y consentit, pourvû qu'on donnât une liste, où ils fussent tous exactement nommez. La Reine Mére prend cette occasion d'envoier Jacquelot un de ses Gentilshommes la porter, avec ordre de faire des complimens au Roi, & de sonder la bonne ou mauvaise disposition des esprits à une réconciliation. 1633.

1633. Jacquelot reconnut bientôt que le Cardinal, dont l'insolence augmentoit à mesure que son autorité s'affermissoit, ne relâcheroit rien de la rigueur des prémiéres conditions. Richelieu prétendoit que Marie de Médicis se soûmît aveuglément à tout ce qui lui seroit prescrit, & qu'elle demandât grace & non pas à traiter avec son Fils. Cette étrange dureté, on la couvroit du prétexte spécieux de maintenir l'autorité de Louïs dans le choix, & dans la conservation des Ministres qu'il jugeoit plus utiles à son service; de rétablir la tranquillité dans la famille Roiale; d'empêcher que la Reine Mére & le Duc d'Orleans intimidez par cette sévérité, ne se jettassent désormais en de pareils embaras, & ne se missent en tête de s'opposer aux volontez du Roi; enfin de les tenir l'un & l'autre dans une telle dépendance, que Louïs eût la liberté d'ôter quand il lui plairoit, de leur maison, ceux qui lui seroient desagréables ou suspects. Le Cardinal pensoit à se garantir par ce moien des inconvéniens qui mirent sa fortune à deux doigts d'un renversement entier, & à faire acroire au monde que le Roi n'avoit jamais eu intention de maltraiter sa Mére, & qu'il étoit disposé à vivre en bonne intelligence avec elle, dès qu'on se soûmettroit à certaines choses qu'il jugeoit raisonnables & nécessaires au repos de son Etat. Les Delbénes agissoient en même temps pour Gaston. Mais deux incidens arrêtérent les négociations parti-

particuliéres de part & d'autre ; la dé- 1633.
claration publique du mariage du Duc d'Orleans, & la condamnation d'Alfeſton. Cette derniére affaire rendit Richelieu plus roide & plus dur au regard de Marie de Médicis. On crut dans le monde que ce n'étoit qu'un prétexte, & que véritablement il n'avoit nulle envie de la revoir à la Cour. De quelque maniére qu'elle y revint, ſa préſence diminuoit toûjours l'autorité du Miniſtre, ou du moins, empêchoit qu'il ne dominât ſi abſolument. Chanteloube à qui les découvertes faites par les Magiſtrats du Parlement de Mets, ferment plus que jamais l'entrée du Roiaume, n'eſt pas mieux intentionné pour la réconciliation de la Mére avec ſon Fils, quoiqu'il demande lui-même d'être ſacrifié pour le repos de la Reine ſa maîtreſſe. Profitant de la répugnance qu'elle avoit de recevoir la loi de ſon ingrat domeſtique, ce Prêtre hipocrite la flattoit d'une prochaine révolution à la Cour de France. Le Cardinal étoit cruellement tourmenté de ſes hémorrhoïdes ulcérées. On lui avoit fait de grandes inciſions, & pluſieurs gens crûrent qu'il mourroit à ſon retour de Loraine. En ce cas, Marie de Médicis & le Duc d'Orleans ſe diſpoſoient à s'aller remettre entre les mains du Roi ſans aucune négociation précédente, afin de lui témoigner que l'arrogance de Richelieu avoit été la ſeule cauſe de leur mécontentement.

1633. Chanteloube s'abusoit étrangement. Outre que la santé du Cardinal se rétablit assez-tôt, il avoit résolu de nommer son successeur au Roi. Le Capucin Joseph fut, dit-on, celui sur lequel Richelieu jetta la vûë. La Reine Mére s'en seroit-elle mieux accommodée? Il avoit suggeré la plus grande partie des conseils violens dont elle se plaignoit. Il haïssoit mortellement le P. de Chanteloube & l'Abbé de S. Germain qui ne l'épargnérent point dans leurs Ecrits. En un mot, le Capucin auroit voulu dominer aussi absolument que le Cardinal. Un entretien que Joseph eut environ ce temps-ci avec Gondi Envoié du Grand Duc de Toscane, découvre les sentimens du maître fourbe. *Nous aprenons de plusieurs endroits*, dit-il, *que la Reine Mére voudroit bien revenir en France à des conditions honnêtes. Catherine Forzoni sa femme de chambre arivée depuis peu avec un passeport, aporte des propositions. Pour vous parler franchement, il faut que la Reine Mére donne prémiérement de bonnes assurances au Roi, qu'elle ne formera plus de parti, ni d'intrigue contraire à la tranquillité de l'Etat, & que sur tout elle ne s'opposera jamais à la conservation de Son Eminence dans la place de prémier Ministre. Après cela, le Roi lui donnera toutes les marques de tendresse & de respect qu'elle peut attendre d'un bon fils, & M. le Cardinal fera tous ses efforts pour rentrer dans ses bonnes graces. Il se dévouera plus que jamais au service d'une Maî-*

tresse

treſſe dont il n'oublie pas les bienfaits ſignalez. Croiez moi, Monſieur, je parlerois en vain d'accommodement, à moins que la Reine ne veuille faire cette démarche. Je vous dirai maintenant quelles ſont les ſûretez qu'on demande: que la Reine Mére éloigne de ſa perſonne quelques-uns de ſes domeſtiques deſagréables au Roi, & entr'autres ce P. Chanteloube. Quand elle n'aura plus des eſprits malins & factieux dans ſon Conſeil, elle pourra ſe remettre entre les mains du Roi avec une pleine confiance, il lui accordera toutes les douceurs imaginables. Propoſer à une Reine fiére & acoûtumée à dominer, de chaſſer ſes fidéles ſerviteurs, & de les ſacrifier à la haine d'un ingrat, c'étoit exiger d'elle quelque choſe de ſi bas, de ſi contraire à ſon humeur, que Gondi & pluſieurs autres crûrent qu'il y avoit de la diſſimulation & de l'artifice dans les propoſitions de Joſeph, & que Richelieu & ſon Confident offroient de concert les conditions auxquelles ils ſavoient bien que Marie de Médicis ne ſe ſoûmettroit jamais, afin de pouvoir dire dans le monde, qu'il ne tenoit pas au Cardinal que la paix ne ſe rétablît dans la famille Roiale. 1633.

Villiers S. Geneſt Gentilhomme de la Reine Mére fut envoié de Bruxelles à Paris vers le commencement de Novembre, ſous prétexte de faire des complimens à Louis ſur ſon heureux retour de Nanci, & de ſavoir des nouvelles de ſa ſanté. Le véritable deſſein du voiage, c'étoit de s'informer du ſuccès des intrigues de

Marie de Médicis envoie des propoſitions d'accommodement au Roi ſon fils.

1633. Catherine Forzoni qui ne savoit pas écrire, de la disposition des Ministres d'Etat au regard de l'acommodement, & sur tout des sentimens de Bouthillier le pére, à qui Marie de Médicis se fioit davantage. Le Gentilhomme eut audience à Versailles. Après les prémiéres civilitez, il dit au Roi que le Duc d'Orleans à la persuasion de Puylaurens, chagrinoit extrêmement la Reine Mére. Que l'insolent Favori faisoit des *algarades continuelles*. Qu'elle prioit instamment Louïs d'avoir quelqu'égard à la conservation de la santé d'une Mére qui l'aimoit tendrement. Qu'on espéroit qu'il le feroit non seulement en considération de Marie de Médicis, mais encore pour l'amour de lui-même, & qu'il voudroit s'épargner le déplaisir de voir saMére languir sous la tirannie de Puylaurens. Qu'elle souffroit ces indignitez avec une résignation entiére à la volonté de Dieu. Que le Pére Suffren Jésuïte son Confesseur la soûtenoit dans son affliction, en lui remontrant que Dieu se servoit de Puylaurens pour exercer sa patience, & pour l'affermir de plus en plus dans la pratique des Vertus Chrétiennes. Qu'elle supplioit le Roi de croire qu'elle n'avoit eu aucune part aux entrepriſes faites contre lui. Que le Duc d'Orleans ne communiquoit point ses desseins à Marie de Médicis. Qu'il étoit allé en Languedoc à son insû. Avec quel front cette Reine si dévote en apparence a-t'elle avancé un mensonge si évident?

Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 699. 700. 701. &c.

dent ? Louïs fut bien l'en convaincre d'une maniére qui ne souffroit pas de replique. 1633.

Je suis fâché, répondit-il froidement, *que mon Frére en use mal avec la Reine ma mére. Elle auroit pû s'épargner ce chagrin, s'il lui eût plu de suivre mes bons avis, & d'écouter les remontrances de ses fidéles serviteurs. J'ai cru autrefois qu'elle avoit de l'amitié pour moi. Mais depuis quelque temps, elle m'a donné des marques si certaines de sa mauvaise volonté, que j'ai peine à me persuader que les protestations de tendresse & d'attachement qu'elle m'envoie faire, soient sincéres. Je suis bien informé de la part qu'elle a prise aux mouvemens du Languedoc. Ses pierreries ont été venduës pour avoir de quoi me faire la guerre. Quel mortel déplaisir à un bon fils ! Je ne suis plus en seureté dans mon Roiaume, dès que ma Mére y reviendra. Non que je croie qu'elle ait intention de me nuire : mais elle a dans sa maison des esprits malins & brouillons, qui recommenceront leurs cabales, dès qu'elle sera dans ma Cour. Dites moi la vérité : vous a-t'on ordonné de voir M. le Cardinal ? Non, Sire*, répondit Villiers, *mais cela ne m'empêchera pas de lui faire la révérence, si je le rencontre. Puisque Vôtre Majesté m'ordonne de dire la vérité, je ne lui dissimulerai point que la Reine Mére est toûjours prévenuë contre M. le Cardinal. Si elle m'aimoit véritablement*, repliqua Louïs, *elle aimeroit aussi un Ministre qui a fait*

1633. *tant de choſes utiles & glorieuſes à ma Couronne depuis la priſe de la Rochelle. Je voi bien qu'il ne faut point eſpérer de réconciliation ſincére, tant que la Reine ma mére gardera dans ſa maiſon des gens faits comme la Fargis & Chanteloube. Sire*, dit Villiers, *la Reine connoit bien Madame Du Fargis. Elle la connoit bien*, reprit le Roi: *je n'en croi rien. Cette créature eſt une de ces malheureuſes vipéres de Lion qui concertérent avec le Duc de Bellegarde, le Garde des Sceaux Marillac, & d'autre canaille, de porter la Reine ma mére à faire tant d'éclat & de vacarme.*

Les réponſes de Villiers confirmérent Louïs dans ſa penſée, que Puylaurens devenoit véritablement inſupportable à Marie de Médicis, & que les *algarades* de ce Favori la fatiguoient extrêmement: mais qu'elle ne changeoit point encore au regard de Richelieu. Le Roi réſolut de profiter de la conjoncture favorable, & de gagner Puylaurens dégoûté de la Reine Mére & du P. de Chanteloube. On eſpéroit que le Favori perſuaderoit enfin à ſon Maître de ſe relâcher de quelqu'une de ſes demandes. Le Gentilhomme de Marie de Médicis lui aiant rendu un compte exact de tout ce que Louïs avoit dit, elle envoia incontinent le mémoire ſuivant. *Le Roi aiant témoigné aux Sieurs de Villiers & Jaquelot, qu'il ne peut ſe perſuader que la Reine ſa mére l'aime, tant qu'elle refuſera de rendre ſes bonnes graces au Cardinal de Richelieu; qu'il ſou-*

souhaite encore que le passé s'oublie, & que 1633.
le P. de Chanteloube soit éloigné ; la Reine veut bien donner au Roi son fils une marque certaine de la sincérité des protestations qu'elle lui fait. Tous les déplaisirs causez par le Cardinal de Richelieu seront mis en oubli, & en considération du Roi son fils, la Reine recevra le Cardinal dans ses bonnes graces. Mais elle ne prétend pas qu'on lui impose la nécessité d'éloigner de sa personne le moindre de ses serviteurs, encore moins le P. de Chanteloube qui lui a rendu des services signalez. Elle se sent obligée à parler en faveur de cet ancien domestique, & de le protéger auprès du Roi. Tout ce que la Reine peut acorder, c'est de laisser au P. de Chanteloube la liberté de demeurer chez elle, ou de se retirer. Cependant il seroit bien fâché d'apporter le moindre obstacle à la réunion du Roi & de la Reine sa mére. Dans le dessein de se sacrifier lui-même pour l'avancement d'une si bonne œuvre, le P. de Chanteloube promet d'obéïr au Roi, dès qu'il lui commandera de sortir de la maison de la Reine Mére. En s'acommodant avec le Roi son fils, elle use de la liberté que Monsieur lui a laissée : le Sieur de Puylaurens aiant déclaré au P. de Chanteloube, que la Reine peut négocier sa réconciliation particuliére avec le Roi, parce que Monsieur est dans la résolution de traiter séparément.

On ne sait pas quelle fut la réponse au mémoire. Je trouve seulement que Villiers

1633. liers étant allé prendre les derniers ordres de Louïs avant que de s'en retourner à Bruxelles, on lui parla en ces termes. *Assurez la Reine ma mére que je suis sensiblement touché des amertumes qu'elle trouve dans les Païs-Bas. Si elle veut bien mettre la main sur la conscience, elle avouera que c'est uniquement sa faute. Quand on m'enverra les auteurs des pernicieux conseils qu'elle a suivis, afin que je les punisse comme ils le méritent, je croirai que la Reine ma mére n'est plus dans les mauvaises dispositions qu'elle fit paroître en sortant de mon Roiaume. Que si elle demeure autant inflexible sur cet article, que sur celui d'aimer mes fidéles serviteurs, je ne me persuaderai jamais qu'elle ait les bons sentimens que je prie Dieu de lui inspirer. Je veux bien vous déclarer une chose. Dans le temps même que j'envoiois Des Roches à Gand, on me mit entre les mains une lettre de Chanteloube. Il s'y mocquoit de la visite que je faisois rendre à la Reine ma mére; on disoit sans façon qu'elle ne s'accommoderoit jamais avec moi. Le fripon s'attendoit que je renverrois Des Roches. Il étoit disposé à se divertir de tout ce qui viendroit de ma part. En vérité, j'aurois dépéché Des Roches une seconde fois, si l'insolence du coquin ne m'avoit fait changer de résolution. Comment puis-je me persuader de la droiture des intentions de la Reine ma mére, quand je la voi protéger un misérable hipocrite qui tient de pareils discours? Le P. Suffren est-il un de*

ceux

ceux qui ont dit à cet honnête homme qu'on peut assassiner M. le Cardinal en seureté de conscience? 1633.

Je me défie de la lettre interceptée de Chanteloube. Louïs témoigne qu'on la lui donna, sans déclarer comment elle fut trouvée. Ne seroit-ce point une *friponnerie* de Richelieu, ou de son Capucin, pour empêcher que le Roi attendri de la maladie de sa mére, ne renvoiât Des Roches à Gand avec des propositions d'acommodement? Je dis *friponnerie*; car enfin le Cardinal, Joseph, & Chanteloube étoient également scélerats. Il y avoit seulement cette différence, que les deux prémiers plus déliez & mieux pourvûs d'argent & des moiens de récompenser ceux qu'ils mettoient en besogne, faisoient leurs coups plus habilement. Quoi qu'il en soit de la prétenduë lettre de Chanteloube, depuis qu'il fut convaincu d'avoir attenté à la vie de Richelieu, on eut raison de presser Marie de Médicis de se défaire d'un si méchant homme. Au lieu de le protéger hautement, elle devoit examiner les procédures du Parlement de Mets, & livrer, ou du moins chasser Chanteloube avec infamie, si elles étoient exactes & légitimes, comme il y a beaucoup d'apparence. Les ménagemens de la Reine Mére sont capables de persuader à ceux qui ne la connoissent pas bien, que si elle n'ordonna pas l'attentat, du moins elle n'auroit pas été fâchée qu'il eût réüssi.

Quoi

1633. Quoi que son opiniâtreté à soûtenir Chanteloube, dont elle pouvoit facilement découvrir la scélerateſſe, ne soit pas excusable, il semble d'un autre côté, qu'on ne devoit pas exiger avec tant de hauteur, qu'une Reine qui avoit du courage & des sentimens convenables aux personnes de son rang, fît de basses soûmissions à son ancien domestique; ni qu'elle s'engageât à chasser de sa maison tous ceux qu'il plairoit au Cardinal de noircir auprès du Roi. La conduite de Richelieu me confirme dans mon sentiment, que n'osant pas s'opposer ouvertement à la réconciliation du fils & de la mére, le Cardinal qui connoissoit bien Marie de Médicis, lui faisoit offrir des conditions qu'elle n'étoit pas capable d'accepter. Aussi verrons-nous que nonobstant les continuelles instances de quelques-uns de ses serviteurs, qui lui remontroient, qu'elle ne rentreroit jamais autrement en France, elle aime mieux mourir dans un triste exil, privée de ses revenus, & réduite à la mendicité, que de souffrir qu'un Prêtre ingrat lui donnât la loi. Sentiment que les personnes raisonnables ne blâmeront point.

Discours du Cardinal de Richelieu dans le Conseil du Roi sur les affaires de Marie de Médicis & du Duc d'Orleans.

A l'occasion de l'empressement que Marie de Médicis & le Duc d'Orleans témoignent à l'envi l'un de l'autre, de conclure leur acommodement particulier, Louis assemble un Conseil extraordinaire le 18. Décembre de cette année, pour délibérer sur les mesures qu'il doit prendre

dre au regard de sa mére & de son frére, qui demandent à rentrer dans ses bonnes graces. Richelieu à qui cette affaire étoit de la derniére importance pour la conservation de son autorité, prépara un long & artificieux discours, afin d'amener insensiblement le Roi à la résolution la plus conforme aux intérêts de son Ministre. Ils furent adroitement confondus avec ceux de Louïs, remarque fort bien un Auteur judicieux. Les raisons du Cardinal paroissent solides, si vous substituez le nom de Richelieu à la place de celui du Roi. *C'est avec un extrême déplaisir*, dit-il, *que je me trouve aujourd'hui, Sire, dans la nécessité de parler contre la Reine vôtre mére, qui m'a comblé de ses bienfaits. Le souvenir que j'en conserverai toute ma vie, me porteroit à vous persuader de lui acorder ses demandes, ou du moins à garder le silence dans cette occasion, si le commandement exprès que Vôtre Majesté me fait, de lui déclarer sincérement ce que je juge plus utile à son service & au bien de l'Etat, ne m'obligeoit à rappeller dans son esprit des choses que je voudrois voir ensévelies dans un éternel oubli. Je l'avouë & c'est avec la derniére confusion. En sortant de France, la Reine vôtre mére vous a donné une marque indubitable de sa mauvaise volonté. On lui avoit offert un lieu de retraite à son choix, des places, des gouvernemens, en un mot, toutes les conditions capables de la convaincre, que vous n'aviez pas intention d'en user mal avec*

1633.

Vie nouvelle du Cardinal de Richelieu. Liv. VI. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 710. 711. &c.

1633. *avec elle, & qu'elle n'avoit aucun traitement rigoureux à craindre de vôtre part. Au lieu d'être sensible à des avances si obligeantes, elle a pris le parti de se retirer chez les ennemis déclarez de vôtre Couronne. Que doit-on penser de cette démarche? Que la Reine Mére a résolu de se venger cruellement, & de ne pardonner jamais le mal qu'elle s'imagine faussement qu'on lui a fait. Elle n'ignoroit pas que sa liaison étroite avec Monsieur, vous déplaisoit; que tous les bons François condamneroient sa retraite chez les Espagnols; que cette action seroit regardée comme contraire aux sentimens naturels qu'une mére doit avoir pour son fils; que les moins clairvoians s'apercevroient que sa fuite est la marque la plus certaine d'une haine implacable. Cependant, aucune de ces considérations ne l'arrête. Elle ne doit donc pas trouver étrange que vous lui reprochiez que sa conduite dément les protestations qu'elle fait, de n'avoir aucun mauvais dessein. On ne découvre dans ses actions que dissimulation, qu'artifice, que passion envenimée. Les discours de ceux qui sont venus depuis peu de sa part, vous en ont convaincu.*

Si Vôtre Majesté veut bien aprofondir l'affaire qui se propose, elle reconnoîtra que bien loin de retirer quelque avantage du retour de la Reine Mére, il y a de fort grans inconvéniens à craindre. L'empressement que Monsieur a maintenant de revenir auprès de vous, diminuera sur l'heure. Puylaurens qui le gouverne sera bien-

aise

aise de le tenir éloigné de la Reine. Le Favori que ses galanteries arrêtent à Bruxelles, ne se mettra pas autrement en peine de ramener son maître auprès d'une mére qui poura se venger en France des algarades qu'on lui a faites dans les Païs-Bas. Supposons, je le veux, que Monsieur revienne aussi bien que la Reine Mére. Qui vous répondra, Sire, que réünis, à la prémiére occasion ils ne se mettront pas à concerter ensemble de nouveaux projets? La Reine Mére détourne du moins Monsieur de consentir à la dissolution de son mariage. Le repos de vôtre Roiaume sera moins assuré. On connoit l'humeur opiniâtre & vindicative de la Reine Mére. Les malcontens se lieront plus volontiers à elle qu'à Monsieur, dont l'inconstance & la facilité sont à craindre. Vôtre esprit sera moins tranquille, & vôtre personne plus exposée. Chacun demeure dans son devoir. Tous vos ordres sont ponctuellement exécutez. Ne doit-on pas craindre que les brouillons ne se reveillent, quand ils espéreront d'être appuiez de la Reine Mére? La vie de vos fidéles serviteurs sera moins en seureté. On y attentera plus facilement de près que de loin. Je veux enfin que la Reine Mére & Monsieur soient demain en France bien réconciliez avec vous, & fort brouillez ensemble. N'est-il pas vraisemblable qu'au prémier sujet de mécontentement que l'un des deux s'imaginera qu'on lui donne, ils se réconcilieront? Et voila incontinent un nouveau parti formé. Vous previendrez cet incon- 1633.

1633. *inconvénient, Sire, en les tenant fort éloignez l'un de l'autre. Leur réünion & le concert entr'eux seront alors beaucoup plus difficiles.*

Les Conseillers d'Etat ou timides, ou dévouez à Richelieu opinérent à son gré. Ils dirent tous unanimement, que si Marie de Médicis se vouloit disculper de l'attentat formé par ses domestiques contre la vie du Cardinal, elle devoit remettre Chanteloube & les autres accusez entre les mains de la Justice. Qu'en ce cas le Roi la pouvoit rappeller en France, & lui rendre la jouïssance de ses biens & de ses revenus; à condition qu'elle demeureroit dans une de ses maisons loin de la Cour. Que lui permettre de revenir autrement, ce seroit recevoir dans le sein de l'Etat un serpent d'autant plus dangereux, qu'on ne pouvoit lui faire du mal pour l'empêcher de mordre. Enfin que le seul moien de se garantir du venin, c'étoit de ne souffrir point qu'il approchât des gens auxquels il seroit capable de nuire. L'affaire particuliére du Duc d'Orleans aiant été mise ensuite sur le tapis, Richelieu reprit ainsi la parole. *Ceci mérite de sérieuses réflexions. Car enfin, l'absence de Monsieur est maintenant utile au Roi, & le mal qu'elle peut causer paroit encore éloigné. D'un autre côté, si Monsieur alloit prendre de trop grans engagemens avec les Espagnols, ce contretemps est capable de renverser en un seul jour tout ce qu'on aura eu beau-*

coup

coup de peine à établir durant le cours de plusieurs années. Tout bien considéré, je ne sai si la crainte d'un inconvénient incertain, & dont les effets ne se sentiront pas si tôt, doit l'emporter sur l'avantage présent de n'avoir pas Monsieur dans le Roiaume, tant que ses intentions ne seront pas droites. S'il vouloit se contenter de certaines conditions capables de le rendre véritablement heureux, dont les suites ne sont point à craindre pour le repos de l'Etat, & que Sa Majesté lui offre volontiers, on ne se pouroit réjoüir assez de le voir éloigné des Espagnols qui l'entretiennent dans son mécontentement, & bien réüni avec le Roi. La bonne intelligence des deux prémiéres personnes de l'Etat apporteroit un bien inestimable. Mais tant que Monsieur ne voudra revenir qu'aux conditions proposées par Puylaurens, de donner à Monsieur non seulement le gouvernement de l'Auvergne, mais encore Bellegarde l'une des meilleures places de la Bourgogne, où il poura demeurer avec toute sa maison, il y aura beaucoup de mal à craindre, & peu de bien à espérer de son retour. 1633.

Les Espagnols ne souhaitent rien tant que de le voir maître d'une porte du Roiaume, qu'il puisse leur ouvrir. Quand Monsieur aura Bellegarde à sa disposition, le Roi d'Espagne se liera davantage à lui, on cultivera son amitié avec grand soin. La diversion qui sera toûjours à craindre du côté de la place de seureté qu'il demande

sur

1633. *sur la frontière, empêchera que Sa Majesté ne pense à l'agrandissement de sa Couronne par des conquetes dans les pais étrangers, & à secourir efficacement ses Alliez. La Maison d'Autriche affectera de donner tant d'allarmes par son étroite correspondance avec Monsieur, que le Roi aura les mains liées. On n'osera rien entreprendre contr'elle. Les factieux & les malcontens reprendront courage, dès qu'ils espéreront de trouver une retraite auprès de Monsieur. Et que savons-nous si les Huguenots abattus ne feront pas un nouvel effort pour se relever à la prémiére occasion favorable ? Je conclus de là qu'il vaut mieux laisser Monsieur où il est, que d'acorder les conditions que son Favori demande. Voions maintenant si le Roi peut en conscience & sans intéresser son honneur, promettre tout à Puylaurens, afin de l'attirer en France; après quoi on s'assurera de sa personne. Qu'en usant de ce stratagéme, Dieu ne sera point offensé, les mauvais desseins que ce Favori ambitieux & inquiet forme contre l'Etat, rendent la chose indubitable. Il y a plus de difficulté sur l'honneur. Un pareil manquement de parole peut flétrir la réputation du Roi, & causer des maux irréparables. Je ne voi pas même quel avantage on tirera de l'empriſonnement de Puylaurens, à moins que le Roi n'use de la même sévérité au regard de Monsieur : chose impossible & à laquelle il ne faut jamais penser. Monsieur s'enfuira dès que son Favori sera mis à la*

Bastille,

Bastille, ou à Vincennes. Il ne se fiera plus aux paroles qu'on lui donnera, quand le Roi voudra le rappeller en France, & le tirer des mains des étrangers. Car enfin, Sa Majesté ne poura se dispenser d'en venir là tôt ou tard. Celui qui remplira la place de Puylaurens, prendra une route contraire. Il portera Monsieur à se réünir avec la Reine Mére, & elle ne manquera pas d'emploier tous ses artifices pour le rendre irréconciliable : inconvénient qui causera plus de mal que la prison de Puylaurens n'aura fait de bien. 1633.

Après s'être assuré de la personne du Favori, dira-t'on peut-être, il faut obliger Monsieur à se retirer dans un endroit, duquel il ne se puisse échapper. Outre que celà est plus aisé à proposer, que praticable; bien loin de gagner quelque chose à présent, vous risquez tout pour l'avenir. Le Roi souhaite avec passion d'obtenir le consentement de Monsieur à la dissolution du prétendu mariage avec la Princesse de Loraine. Voudra-t'il le donner après une pareille violence? Et quand il l'accorderoit enfin, ne poura-t'il pas le rétracter & dire que la rigueur d'une prison le lui a extorqué? Monsieur s'attachera plus que jamais à la Maison de Loraine, & à tous ceux qui souhaitent que le mariage subsiste. Il tâchera de les engager par sa constance à le secourir de tout leur pouvoir. Les serviteurs du Roi ne pouront jamais espérer de se remettre bien dans l'esprit de Monsieur. Après tout, que gagnera-t'on en l'irritant

1633. *encore plus contr'eux? Rien: le Roi s'expose seulement à de nouveaux embaras. J'entens dire à quelques personnes que le Duc d'Alençon frére unique du Roi Henri III. fut bien arrêté. Qui fit ce coup hardi? Une Reine Mére qui paroissoit agir d'elle-même & sans aucun intérêt particulier. Encore ne fut-ce que pour un peu de temps. A quoi serviroit-il de s'assurer de Monsieur durant quelques semaines? La Reine Catherine de Médicis qui arrêta son second fils, avoit un aîné qui n'étoit pas encore marié. On ne pensoit point qu'Henri III. Prince jeune & vigoureux dût mourir sans enfans. Dieu dont les jugemens sont impénétrables, afflige la France par la stérilité de la Reine depuis un mariage de dix-huit ans. Et que diront ceux qui se flattent qu'elle ne finira point? Qu'on veut faire mourir l'Héritier présomptif de la Couronne. Ce sera une calomnie diabolique, je l'avouë. Mais elle peut causer d'étranges maux. On les découvre en général, & il est impossible de les prévoir & de les prévenir tous en particulier.*

Ces considérations me persuadent que si Monsieur refuse d'accepter les conditions raisonnables que le Roi offre, de lui donner une somme considérable d'argent pour acquitter ses dettes, de lui rendre ses biens, ses apanages, & ses pensions, d'y ajoûter le gouvernement de l'Auvergne, où il pourra demeurer avec ses gardes, ses gendarmes & ses chevaux-légers, d'acorder des gratifications à Puylaurens, il vaut mieux laisser



L'INFANTE ISABELLE
CLAIRE EUGENIE.

J. de Leeuw schulp.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-14015/fragment/page=0321

laisser Monsieur où il est, que de tenter les autres moiens proposez. Ils ne sont ni utiles, ni honnêtes. Je ne voudrois pas les conseiller, dussé-je y trouver tous les avantages imaginables. Non que la crainte de m'exposer à quelque danger pour le service du Roi, me retienne. Mais parce que ces expédiens sont contraires à l'honneur de Sa Majesté. Il y a tant à risquer, & si peu à gagner, qu'on ne peut s'y déterminer sans commettre une insigne folie. Les gens du Conseil applaudirent à la solidité de ces raisons. Pouvoient-ils faire autrement? Richelieu leur en sut bon gré. On ne cherchoit qu'à tenir le Duc d'Orleans éloigné du Roiaume, aussi longtemps que l'intérêt de Son Eminence le demanderoit, & à se disculper dans le monde, en disant qu'il ne tenoit pas à Mr. le Cardinal que Gaston ne se réconciliât avec le Roi son frére à des conditions raisonnables. Ces Conseillers savoient fort bien que le Duc d'Orleans, prévenu que Louis pressé par la nécessité des affaires, seroit enfin obligé de le rapeller, ne les accepteroit pas, & qu'il voudroit quelque chose de plus, pour s'assurer contre la persécution de Richelieu. 1633.

Ce délié Politique n'espéroit-il point que la mort de l'Infante Isabelle arivée le prémier Décembre, contribueroit beaucoup à mettre le Duc d'Orleans dans la disposition de se contenter de ce que le Roi son frére vouloit bien lui acorder. Mort de l'Infante Isabelle.

1633. Les Mémoires de deux Gentilshommes qui étoient à la suite de Gaston, disent que cette Princesse faisoit la plus grande consolation de Marie de Médicis & du Duc son fils dans leur mauvaise fortune. Après une procession où elle s'échauffa en marchant à pied selon sa coûtume, l'Infante fut surprise d'une fiévre continuë, & d'une inflammation de poumon, qui l'emportérent en cinq ou six jours de maladie, à l'âge d'environ 68. ans. Elle fut, de l'aveu de tous les Historiens, une des plus acomplies Princesses de son siécle. A la superstition près dans laquelle Philippe II. Roi d'Espagne son pére la fit élever, c'est un des meilleurs modéles qu'on puisse proposer aux personnes de son rang. Elle gouverna durant 33. ans les Païs-Bas Catholiques avec tant de sageſſe & de modération, que les plus grans ennemis de la Maison d'Autriche ne lui pûrent refuser les justes louanges que ses rares vertus, & son habileté dans les affaires politiques méritoient. Nonobstant la violence de sa maladie, elle donna tous les ordres nécessaires pour maintenir la paix dans les Provinces jusques à l'arivée du Cardinal Infant son neveu, & recommanda instamment les intérêts de Marie de Médicis, du Duc & de la Duchesse d'Orleans. On ouvrit incontinent après sa mort le pacquet où étoient les ordres du Roi d'Espagne pour l'administration des affaires du païs. Don François de Moncade

Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans.
Mémoires de Montresor.
Mercure François.
1633.
Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 707.

cade Marquis d'Ayetone, à qui elle fut principalement déferée, alla, suivi des principaux du Conseil d'Etat, assurer la Reine Mére, Gaston & Marguerite son épouse, que la perte d'Isabelle n'apporteroit aucun changement en ce qui regardoit leurs intérêts, & que le Roi d'Espagne, qui avoit eu la prévoiance de pourvoir à tout, en cas que l'Infante vînt à mourir, ordonnoit qu'on leur fît cette protestation de sa part. Le Marquis d'Ayetone entra, dit-on, dans les fonctions de sa charge avec tant de modération & de sagesse, que tous les Corps de l'Etat en furent merveilleusement satisfaits. 1633.

François Cardinal de Loraine retourna de Paris à Nanci deux jours après la tenuë du Conseil extraordinaire. Il étoit venu négocier quelque adoucissement à la dureté des conditions imposées au Duc Charles son frére, & tenter si par son mariage avec la Combalet, il ne pouroit point prévenir la ruïne entiére de leur Maison. Christine de Loraine Ducheſſe Douairiére de Toscane, sa tante, écrivit en même temps à Gondi Envoié du Grand Duc à la Cour de France, d'exhorter François à demander avec instance la niéce du Cardinal de Richelieu. Ce mariage paroissoit à Christine la seule ressource qui restât aux Princes Lorains dans leur malheur. *Mes neveux*, disoit-elle de fort bon sens, *doivent ménager le Roi de France plus que tout autre Prince du monde. On les ruïnera infail-*

Le Cardinal de Loraine va demander à Paris la Combalet en mariage.

Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 703. 704. &c. 736. 737.

1633. *liblement dès qu'ils prendront ouvertement des intérêts contraires aux siens. La Loraine sera perduë, avant que les troupes de l'Empereur & du Roi d'Espagne aient commencé de marcher au secours. Mes neveux peuvent-ils espérer de se bien remettre à la Cour de France, tant qu'un Ministre tout-puissant dans l'esprit du Roi leur est contraire? Quand le Cardinal de Loraine aura épousé Madame de Combalet, l'oncle sera obligé de soûtenir la Maison dans l'alliance de laquelle il aura l'honneur d'entrer. C'est peut-être le moien le plus sûr de faire subsister le mariage de Monsieur. Le Cardinal de Richelieu doit être bien-aise que sa niéce devienne belle-sœur d'une Duchesse d'Orleans.* François pensoit comme Christine. Dès les prémiers jours de son arivée à Paris, il remet sur le tapis son mariage avec la Combalet, & demande à Richelieu la permission de voir la Dame. Sa personne & son esprit se trouvérent, dit-on, au gré de François. Il n'étoit plus question que de convenir des articles. Richelieu persistoit à vouloir cent mille écus de rente héréditaires, & le Duché de Bar pour l'époux de sa niéce. François prétendoit de son côté que son mariage obtint le rétablissement entier de la Maison de Loraine, la restitution des places données en dépôt au Roi de France, & la libre jouïssance à Charles de sa Souveraineté. Il n'y avoit aucune apparence de se flater que le Duc de Loraine consentit autrement au ma-

mariage inégal de son frére avec la niéce 1633.
d'un Ministre qu'il haïssoit, comme le prémier auteur de ses disgraces. L'ajustement de toutes ces prétensions différentes étoit mal aisé. François le voioit fort bien.

Je suis disposé à suivre l'avis de Madame la Grande Ducheſſe, dit-il un jour à Gondi. *Mais je trouve beaucoup d'obstacles à surmonter. Il faut chercher un prétexte honnête au Roi de nous rendre les places qu'il a demandées avec tant de hauteur & d'éclat. On nous répondra qu'en les abandonnant si-tôt, il s'expose à être blâmé d'imprudence ou de légéreté. M. le Cardinal de Richelieu voudra encore se mettre à couvert du reproche que ses ennemis lui feroient, d'avoir engagé le Roi à mettre des armées sur pied, à épuiser ses finances & à prendre beaucoup de peine, afin de procurer un établissement considérable à la niéce de son Ministre. Je vous dirai même que je suis en garde contre l'expérience & l'habileté de M. de Richelieu dans les négociations. Il demande beaucoup, & ne veut donner que fort peu de choses. Que sai-je si ce Politique artificieux & délié, ne fait point semblant de nous rechercher, afin d'inspirer de la jalousie aux Bourbons & sur tout au Comte de Soissons? Il aimeroit mieux donner sa niéce à celui-ci qu'à tout autre. Je rencontre d'autres difficultez dans nôtre Maison. La Princesse Claude ma cousine a ses prétensions aux Duchez de Loraine & de Bar, en cas que la Du-*

1633. *cheſſe ſa ſœur aînée meure ſans enfans. On a parlé de nous marier enſemble, afin de prévenir tous les inconvéniens. Si je vas épouſer Madame de Combalet, la Princeſſe portera ſes droits dans une autre Maiſon: Et nous voilà en danger de perdre tous nos Etats. Comment remédier à cela? Forcera-t'on ma couſine à prendre contre ſon inclination le voile de Religieuſe? Cela n'eſt guéres praticable. Enfin, le plus grand embaras, c'eſt du côté de M. mon frére. Vous le connoiſſez. Il eſt toûjours diſpoſé à prendre le plus mauvais parti. Le Roi & lui ſe haïſſent extrémement l'un l'autre. L'inégalité de la naiſſance, une belle-ſœur niéce d'un Miniſtre odieux à nôtre Maiſon, déplairont fort à M. le Duc. Je crains d'ailleurs de lui devenir ſuſpect, quand il me verra ſoûtenu du crédit & de l'autorité de M. le Cardinal de Richelieu. Ne s'imaginera-t'il point que non content d'avoir d'obtenu un riche apanage, je voudrai bien-tôt lui enlever le Duché de Loraine? Cependant la paſſion de conſerver dans nôtre Maiſon ce que nos Ancêtres ont poſſedé, l'agite ſi fortement, que je ne déſeſpére point de lui faire agréer pour cet effet mon mariage avec Madame de Combalet. On peut auſſi remédier aux inconvéniens que M. le Cardinal appréhende. Le Roi n'a demandé Nanci, & les autres places que comme un gage de l'attachement de nôtre Maiſon à la Couronne de France. Il a promis de rendre le dépôt dès que ſes craintes ſeront diſſipées. Sa*

Ma-

Majesté n'aura pas sujet de se défier de moi, quand j'aurai épousé la niéce de son prémier Ministre. Le Roi poura me donner le gouvernement des places déposées entre ses mains, & les restituer ensuite. Si M. mon frére a bien voulu se dépouiller de tout en ma faveur, pour sauver seulement Nanci, je puis espérer qu'il relâchera beaucoup de choses, quand il sera question d'assurer les Duchez de Loraine & de Bar dans nôtre Maison. 1633.

Sur ce fondement, François presse la conclusion de son mariage avec la Combalet. On lui acorde quelques adoucissemens aux conditions du Traité de Charmes. On dispense le Duc de Loraine de l'obligation de venir à la Cour de France; on lui acorde la jouïssance des revenus du Duché de Bar saisis. On trouve bon qu'il préne son temps & sa commodité pour rendre l'hommage. On restitue quelques-unes de ses places occupées par les Suédois. On veut bien terminer à l'amiable le différend sur quelques dépendances de l'Evêché de Mets. En un mot, on paroit dans la disposition d'acorder tout, pourvû que Charles & François ne pressent pas trop la restitution du dépôt. Cette demande fut la pierre d'achoppement. Quand le Cardinal de Loraine insista là-dessus, comme sur une condition préalable pour obtenir le consentement de son frére au mariage, Richelieu répondit froidement qu'il souhaitoit avec passion d'entrer dans l'alliance

1633. de la Maison de Loraine, mais que sa niéce aiant depuis long-temps formé le dessein de se faire Religieuse, il ne pouvoit la disposer si promptement à penser au Sacrement. François persuadé que ce flegme s'affectoit, afin de l'amener insensiblement à la conclusion de l'affaire, sans aucune obligation de restituer les places qu'il demandoit, se met à parler avec la même reserve. On ne fait plus tant l'amant empressé. Il fallut pourtant couler quelque chose de sa persévérance dans le dessein d'obtenir la Combalet, lorsqu'il fut question de prendre congé du Ministre. *Monseigneur*, répondit froidement Richelieu, *ma niéce vous est fort obligée de l'honneur que vous lui faites. Nous saurons dans un mois, si elle veut enfin quitter sa fantaisie de se retirer dans un Couvent. Dès qu'elle se sera déclarée, vous en aurez la prémiére nouvelle.*

Parlons, s'il vous plaît, d'une autre affaire, ajoûta le Ministre. *Vous savez, Monseigneur, que suivant le Traité de Charmes, la Princesse Marguerite vôtre sœur doit être remise dans trois mois entre les mains du Roi. Les voilà expirez. Sa Majesté veut que le mariage soit incessamment déclaré nul au Parlement. Un des principaux fondemens de la procédure, c'est le rapt, c'est la séduction de Monsieur par des personnes de vôtre Maison. Il faut que M. le Duc de Loraine trouve bon qu'on le cite au Parlement pour répondre sur ce qui peut concerner cette affaire.* Etonné d'une propo-

sition

sition à laquelle il ne s'attendoit pas, le Cardinal de Loraine repartit que le Duc son frére ne s'étoit point engagé à remettre Marguerite entre les mains de Louis. Que la chose n'étoit pas même en son pouvoir depuis la fuite de la Princesse dans les Pais-Bas. Que Charles avoit pleinement satisfait aux conditions du Traité, en pressant le Duc d'Orleans d'envoier Marguerite en France. Qu'on étoit prêt à montrer les diligences faites pour cet effet. Le Lorain finit en priant Richelieu de s'entremettre auprès du Roi, afin que le Duc ne fût point cité devant un Tribunal qu'il ne pouvoit reconnoître, sans déroger à sa qualité de Prince Souverain. *Comme Duc de Bar*, repliqua Richelieu, *M. de Loraine est vassal de Sa Majesté. J'appréhende qu'il ne se fasse une fâcheuse affaire, s'il prétend décliner la jurisdiction de la Cour des Pairs de France.* Pour donner un témoignage de sa déférence aux volontez du Roi, François va trouver le Cardinal Bichi qui faisoit encore les fonctions de Nonce en France, & le prie d'écrire au Ministre du Pape à Bruxelles de s'employer auprès de Gaston, afin qu'il remette incessamment la Princesse Marguerite entre les mains de Louis. On crut qu'il y avoit plus de bienséance que de réalité dans cette démarche. Le Cardinal de Loraine pouvoit-il travailler sérieusement à faire venir sa sœur en France, recevoir l'affront d'être démariée, & renvoiée 1633.

1633. voiée ensuite à ses parens? Quoi qu'il en soit, François prit congé du Roi le 20. Décembre sans rien conclure. Outre un diamant de deux mille pistoles dont le Roi l'avoit régalé, il remporta la *main-levée* de la saisie des revenus du Duché de Bar, & une prorogation de deux mois pour l'hommage que Charles en devoit rendre.

1634. Les effets suivirent de près les menaces faites au Duc de Loraine. Le Procureur Général au Parlement de Paris reçut les mémoires nécessaires pour dresser l'acte par lequel il devoit requérir au nom du Roi, que les Magistrats procédassent incessamment à déclarer le mariage contracté par le Duc d'Orleans avec la Princesse de Loraine, nul & invalide. Quoique les choses parussent disposées à une prompte expédition, les gens sages ne pouvoient se persuader qu'on voulût aller trop vîte dans une procédure de si grande importance. La jurisdiction Eccléssiastique étoit intéressée. Plusieurs croioient que le Pape & les Evêques ne souffriroient jamais que les Magistrats prissent connoissance d'une affaire où il étoit question de juger de la validité d'un Sacrement. On tâchoit d'éluder la prétension du Clergé en disant que le Parlement ne toucheroit pas à ce qu'il y a de *sacramentel*, ou d'institution divine dans le mariage; & qu'il décideroit seulement de la validité du contract civil que le Sacrement suppose, comme une

Discours du Cardinal de Richelieu, en présence du Roi au Parlement de Paris.

Mercure François. 1634.

chose

chose préalable & nécessaire. Que dans un différend où il s'agiroit de savoir si un homme est baptizé par de l'eau véritablement naturelle, condition requise pour la validité du Sacrement de Batême, on demanderoit la décision des Physiciens & des Médecins, & non pas le jugement du Pape & des Evèques. Qu'il en étoit de même dans la contestation sur le mariage du Duc d'Orleans. Qu'on devoit recourir aux Jurisconsultes & aux Magistrats pour savoir si le contract étoit conforme aux Loix du Roiaume, ou non; question qui n'est en aucune maniére du ressort des Tribunaux Ecclésiastiques. Le zéle ardent de plusieurs gens du Clergé ne se paioit point de cette subtile distinction. Ils crioient contre la molleſſe, ou la dissimulation des Ministres du Pape & des Prélats qui par leur silence affecté sembloient aprouver l'entrepriſe des Juges séculiers. Le Procureur Général aiant présenté sa requête pour demander des informations juridiques sur le *rapt* commis dans la personne du Duc d'Orleans, & la cassation d'un mariage contracté contre les prétenduës Loix du Roiaume, les Gens du Parlement effraiez des suites terribles qu'auroit peut-être un jour, l'Arrêt qu'on prétendoit leur extorquer, demandérent du temps pour penser sérieusement à ce qu'ils devoient faire. J'ai dit, *contre les prétenduës Loix du Roiaume*; car enfin cette *Loi fondamentale*, disoit-on, qui défend aux Fils de France & aux

1634. *Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 739. 740.*

1634. Princes du sang de se marier sans le consentement exprès du Roi, on ne la trouvoit écrite nulle part.

Richelieu qui n'aima jamais les longues procédures, craignit alors de rencontrer trop d'embaras & de difficultez du côté des Magistrats. Dans une affaire capable de causer une guerre immortelle au dedans du Roiaume, ils n'auroient pas tous voulu suivre aveuglément les passions du Ministre. Le 16. Janvier 1634. il fait expédier une Déclaration contre le mariage de Gaston, & persuade au Roi d'aller deux jours après la faire enrégitrer au Parlement de Paris. Le voilà donc qui tient son Lit de Justice, acompagné du Prince de Condé, du Comte de Soissons, des Ducs de Chevreuse, d'Usez, de Chaunes & de la Valette, des Maréchaux de Châtillon & de Brezé, du Comte de Tresmes, des Marquis de Nesle, de Sourdis, & de plusieurs autres Seigneurs distinguez. Richelieu voulut se trouver à l'action & y haranguer même; chose presqu'inouïe, & autorisée par le seul exemple de Charles Cardinal de Loraine, qui se donna autrefois la liberté de parler dans une cérémonie, où le Chancelier, le prémier Président du Parlement, & quelqu'un de ceux qu'on nomme *les Gens du Roi*, ont seuls droit d'ouvrir la bouche; le Chancelier pour expliquer les intentions du Souverain, & les autres pour lui faire des remontrances, ou des remercimens de ses soins pour le

bon

bon gouvernement du Roiaume. Louis aiant dit en peu de mots, que l'affection qu'il avoit pour son Frére unique & pour le bien de ses sujets, le portoit à venir faire publier une Déclaration, dont le Garde des Sceaux exposeroit les motifs & les raisons à la Compagnie, Séguier parla selon la coûtume. Dès qu'il eut fini son discours, Richelieu commença le sien. Si le Cardinal l'avoit préparé dans le dessein de faire admirer son éloquence, il réüssit certainement fort mal. La piéce est indigne d'une personne de son rang. Elle a plus l'air d'une déclamation que d'un discours convenable à un grand Ministre d'Etat. Sous prétexte de relever les belles actions de son Prince, il fait son propre panégyrique; mais c'est de la maniére du monde la plus fade. Il n'y a ni finesse, ni éloquence dans ce qu'il dit. Ne rapportons point une harangue ennuieuse & nullement instructive. Il suffira d'en remarquer certains endroits. En voici un. 1634.

Ma langue, dit Richelieu, *est non seulement liée par la grandeur de son sujet, mais encore par la modestie de Sa Majesté, qui ne peut ouïr, sans que sa pudeur souffre beaucoup, ce qu'elle a fait avec un plaisir indicible. Je me tairois en cette considération, si je ne savois que Dieu qui ne permet pas que personne soit exempt de mortification, veut souvent que les oreilles des bons Princes soient blessées de leurs louanges, ainsi que celles des mauvais, des plaintes*

qui

1634. *qui se font contr'eux. Il faudroit un discours étendu pour bien représenter la grandeur des desseins, & l'excellence de la vie de celui qui rend la nôtre heureuse. Au lieu que les Orateurs amplifient, mon but est de resserrer celle dont j'ai à vous entretenir. C'est un mauvais art de louer les Princes que de représenter leurs actions en racourci. Si je m'en sers aujourd'hui, le Roi ne se peut plaindre que de lui-même. Ses actions merveilleuses sont en si grand nombre, qu'il est impossible de les raconter en peu de temps, comme le respect dû à la présence de Sa Majesté m'y oblige. Je me représente à l'heure que je parle, ceux qui sortent d'un songe, ou d'une grande rêverie. Ils ont la tête si pleine des fantômes qui les troublent, qu'ils ne se souviennent que du dernier. Toutes les glorieuses actions du Roi ont cent fois passé devant mes yeux: je n'en ignore aucune. Cependant la dernière est la seule, qui en ce moment s'offre distinctement à mon esprit. Tant s'en faut que je me plaigne de la stérilité de ma mémoire, qu'au contraire j'ai grand sujet de m'en louer, puisque cette dernière merveille contient en vertu toutes les autres. Vous l'avouerez, Messieurs, assurément, si vous considérez que les Théologiens enseignent que convertir une ame, c'est plus que de créer le monde. D'où je puis inférer avec fondement, que pratiquer tout ce qui se peut imaginer être convenable pour ramener l'esprit & convertir le cœur d'un Prince tel que Monsieur, c'est un effet qui surpasse tous*

ceux,

ceux, par lesquels le Roi a tellement rétabli cet Etat, qu'on peut dire sans flatterie qu'il l'a fait de nouveau. Cet échantillon prouve assez la vérité de ce que je dis d'un discours que le Cardinal avoit travaillé avec soin. Il y a là un galimatias qui surprend. On a peine à se persuader que de pareilles pauvretez soient sorties de la bouche d'un Prélat qui savoit d'ailleurs s'exprimer avec élégance & avec dignité. Tant il est vrai qu'en voulant trop bien faire, les plus grans génies ne font souvent rien qui vaille. 1634.

Si Richelieu parle ici de la *stérilité* de sa mémoire, c'est une figure qui lui a paru jolie. Il avoit trop de part aux actions glorieuses qu'il feint d'avoir oubliées. Sa vanité ne lui permettoit pas de les passer sous silence. *Je vous en ferai un fidéle rapport*, ajoûta-t'il, *si je puis rappeller mon esprit de la confusion de divers objets qui sembloient le troubler au commencement de ce discours. Le Prince que vous voiez, Messieurs, a défait un monstre qui avoit plus de trois cens têtes, si chaque ville desobëïssante est capable d'en composer une. Il a par un singulier miracle renversé en un instant, non les murailles d'une seule ville, comme Josué fit en la Terre Sainte, mais celles de tout un Parti, au grand étonnement de ceux qui avoient connoissance de son orgueil & de sa force. L'Hérésie n'a pas été seule rebelle en ce Roiaume. L'autorité du Roi étoit connuë de beaucoup, mais reconnuë & obëïe de peu: maintenant elle est également révérée*

1634. *vérée de tous.* Quelques personnes pensérent en cet endroit que le Cardinal parloit plus sincérement qu'il ne croioit, & que son esprit étoit véritablement en désordre lors qu'il l'avoit mis sur le papier. *L'exemple de Josué vient ici mal à propos,* dit-on. *Le siége de Montauban fut honteusement levé. Le Roi auroit encore échoué devant Montpellier, si certaines raisons n'eussent porté le Duc de Rohan à s'accommoder. Enfin il a fallu demeurer un an devant la Rochelle.*

Les auditeurs réfléchirent beaucoup sur l'endroit du discours qui regardoit la Reine Mére. Richelieu insinuoit assez clairement qu'on se passeroit fort bien d'elle, en cas qu'elle persistât dans son opiniâtreté à refuser les conditions que Louïs lui offroit. *Je n'ose parler,* poursuivit le Cardinal, *des divisions de la Maison Roiale. Cependant il est vrai que le Roi a heureusement empêché qu'elles n'aient produit tous les maux qu'on en devoit craindre. Ses plus proches parens se déclarent contre la prospérité de ses affaires. Un de ceux qui avoit l'honneur d'avoir part à ses conseils les plus secrets, divers Gouverneurs de Provinces, quelques-uns de ses Officiers & de ses domestiques les assistent. Un grand Roi & d'autres Princes Souverains les soûtiennent. Cette union étoit d'autant plus dangereuse, que le respect de celle qui en étoit la cause, étoit sacré à un Prince religieux comme le Roi a toûjours été. Il n'y osoit toucher non plus qu'à l'Arche. Mais*

Dieu

Dieu ému de sa révérence y a mis la main de telle sorte, que les principaux Chefs de ce Parti ont fait par leurs propres mouvemens, ce qui étoit capable d'anéantir leurs desseins, sans qu'ils se puissent plaindre qu'on les y ait contraints. C'est en cette seule rencontre, où je puis dire que le Roi s'est vû en peine. Il avoit à considérer ce qu'un Prince doit à son Etat, & à peser ce dont un fils est redevable à celle qui lui a donné l'être. Cette discussion étoit épineuse. Mais il a tenu la balance si juste, qu'il n'a rendu à l'Etat que ce qu'il n'eût pû lui dénier sans injustice, & n'a dénié à celle de qui il a reçu la vie, que ce qu'il n'eût pû lui acorder sans commettre une faute, dont les suites eussent assurément causé sa ruïne. La Religion de ce grand Roi est si connuë, qu'il n'est pas besoin d'en dire davantage sur ce sujet particulier. Il ne reste qu'à demander à Dieu qu'il mette fin à ce divorce, & qu'il touche, amolisse, & convertisse les cœurs qui en sont la cause. La seule chose que Marie de Médicis demandoit au Roi son fils, c'étoit l'éloignement de Richelieu. Louïs ne pouvoit-il l'acorder sans s'exposer lui-même, ou la France, à une *ruïne* certaine? Les gens d'esprit se mocquérent en cet endroit de la vanité & du discours amphibologique du Cardinal. On ne sait de la *ruïne* de qui son Eminence veut parler. 1634.

Ce qui regardoit le Duc d'Orleans, parut aussi plat & aussi mal concerté. Richelieu affectoit de ménager davantage l'Héri-

1634. l'Héritier préſomptif de la Couronne qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer de rappeller tôt ou tard en France. La Reine Mére, il la vouloit éloigner pour toûjours. *Je voudrois bien céler*, pourſuivit-il, *que ceux qui ont précipité Monſieur en l'état où il eſt, ſe ſont prévalus du crédit qu'ils ont ſur ſon eſprit juſques au point, qu'en lui faiſant prendre les armes, ils l'ont armé contre lui-même. Mais cette vérité étant connuë d'un chacun, je dois dire que toutes les forces qui ont été miſes ſur pied au préjudice de la tranquillité publique, ont fondu devant la face du plus heureux de tous les Rois, comme la cire fond devant le feu. Bien que la révolte du Languedoc eût été tramée dix mois auparavant qu'elle éclatât; que pluſieurs Puiſſances de l'Europe y priſſent part; que l'Héritier préſomptif de la Couronne y fût en perſonne; qu'il eût un corps d'étrangers aſſez conſidérable avec lui; que la plus grande Province de France fût révoltée par les Députez de ſes Etats; que ſon prétexte fût plauſible, & touchât apparemment l'intérêt de la Province; que ſon Gouverneur fût l'auteur de ſa débauche; qu'il y eût cinq grandes villes déclarées en faveur de Monſieur; il eſt certain que ſon commencement & ſa fin ont été une même choſe, & que la fleur qui naît le matin, & meurt le ſoir, en eſt la véritable idée. Ce qu'il y a de plus admirable en cette derniére merveille, c'eſt que celui qui ſembloit y avoir tout perdu, trouva ſon ſalut en ſa perte. Et en effet, il eût joüi d'un parfait repos, ſi*

les

les mauvais esprits qui l'obsédoient encore, ne l'eussent porté à sortir pour la troisiéme fois de son devoir & du Roiaume tout ensemble, au grand déplaisir de Sa Majesté qui désiroit le retenir en tous les deux pour son propre bien. 1634.

Ce n'est pas peu de pouvoir dire maintenant, que nonobstant tout ce qui s'est passé, un des grans maux qui nous a travaillez depuis trois ans, est en état de guérison, puisque tous les remédes nécessaires sont trouvez, & qu'on les fournit au malade. Ce n'est pas peu de pouvoir dire avec vérité qu'en étant une fois sortis, nous ne pourons plus craindre la rechute: les Médecins convenant en ce point, qu'il n'en arive jamais plus de deux ou trois aux grandes maladies, si les parties nobles ne sont gâtées. D'où il est clair que nous n'aurons plus sujet d'en appréhender, puisque le mal dont il s'agit, a déja eu ce nombre de rechutes, & qu'au lieu d'avoir ses principes au dedans, il est certain que sa cause est externe; certain qu'il a été produit par de mauvais conseils, & non par l'inclination de celui qui l'a souffert bien qu'il ne l'ait pas fait. On voit ce que Richelieu veut dire. Mais son discours est étrangement embarassé. L'axiome de Médecine est plat & mal appliqué. Laissons à ceux qui se souviennent de ce que j'ai raconté dans les livres précédens des affaires du Duc d'Orleans, la liberté de refléchir sur le tour ingénieux que le Cardinal croit donner aux divers mécontentemens de Gaston. J'ajoûterai

1634. terai seulement une chose à propos de la modestie que Richelieu relève dans le Roi dont j'écris l'histoire: Et ce pouroit bien être avec quelque fondement; car enfin Louïs XIII. avoit des qualitez estimables. S'il est vrai qu'on ne pouvoit le louër en sa présence sans le faire *souffrir beaucoup*, son Fils ne lui ressemble guéres par ce bel endroit. Jamais Prince n'écouta les flatteurs avec plus de plaisir & de contentement que Louïs XIV. On l'a vû applaudir à de misérables discours, dès que le Harangueur le nommoit à tort & à travers le plus grand Roi du monde. Et ce qui surprend davantage, c'est que ce Monarque si grave, si sérieux, a souvent mêlé sa voix avec celle des Acteurs de l'*Opera*, qui chantoient devant lui de méchans vers remplis de flatteries les plus outrées & les plus fausses: chose tout-à-fait contraire aux bienséances que doit garder un Prince qui veut acquerir une gloire solide.

Du temps de son Pére, c'étoit la mode de mettre l'ambition de la Maison d'Autriche par tout. Il ne se faisoit presque rien dans le monde, dont elle ne dût être responsable au gré de certaines gens. Richelieu la mêla comme les autres dans sa harangue. Il falloit bien imputer à l'Empereur & au Roi d'Espagne les mouvemens du Duc d'Orleans; quoique dans le fond ils ne fissent que ce que tout autre Prince, jaloux de la grandeur d'une Couronne voisine & rivale, auroit fait. Ma-

rie

rie de Médicis & Gaſton maltraitez en France, eurent recours à Ferdinand & à Philippe. Ils tâchérent de profiter de l'occaſion pour occuper Louïs chez lui, & pour ruïner, s'il étoit poſſible, un Miniſtre habile, qui prétendoit ſoûtenir ſon crédit en France, & immortaliſer ſon nom par l'abaiſſement de leur Maiſon. Mais Richelieu plus habile que le Comte Duc d'Olivarez, ſut empêcher l'Empereur & le Roi Catholique de tirer aucun avantage de la diviſion de celle de France. Peu heureux d'ailleurs dans certaines applications recherchées dont ſa harangue eſt remplie, le Cardinal compare aſſez finement Ferdinand & Philippe à *des pipeurs qui ſupportent avec patience les grans gains que la conduite & le bonheur du jeu donnent à celui contre lequel ils jouent, dans l'eſpérance que l'adreſſe & la ſubtilité non permiſe de leur main, réparera leur perte en un inſtant, & les rendra maitres de la fortune & de l'argent de celui qui ſans fraude gagne le leur.* Le Roi, ajoûte Richelieu, *voit à ſon grand regret que les perſonnes qui devroient avec plus de ſoin, & pourroient plus facilement ſeconder le deſir qu'il a d'empêcher nos malheurs, ſont entre les mains de ceux qui les machinent, & ſemblent du tout réſignées à leur conduite. Il craint qu'un jour par ce moien, la fortune de la France ne décende plus en un moment, qu'on ne l'a fait monter avec beaucoup de temps, & de difficultez qui n'ont pas été petites. Il ſouhaite ardemment de* 1634.

préve-

1634. *prévenir tous ces maux. Mais il ne le peut seul. Il y a du travail pour tous ceux qui sont avec lui dans le vaisseau de cet Etat. Le Roi n'oubliera rien de ce qu'il pourra par sa vigilance incomparable, par sa bonté & son autorité. Reste que chacun fasse son devoir à mêmes fins.*

Si tous s'en acquittent aussi bien que dans la fonction de vos charges, vous correspondrez religieusement, Messieurs, à ses bonnes intentions; j'ose répondre que le bonheur de la France ne recevra jamais d'altération; ou que s'il en reçoit, elle ne pourra être imputée qu'à ceux qu'on n'aura pû empêcher d'être aussi bien artisans de leur malheur, que de celui du Roiaume. Je croi certainement que Dieu voudra nous garantir de toutes ces misères, qu'il faut prévoir pour les éviter plus surement, & que nous verrons plûtôt augmenter que diminuer, la grandeur de cette Monarchie. Je le demande de tout mon cœur à la bonté divine. Et finissant en ces bonnes pensées, je dois vous assurer pour ma satisfaction, que puisqu'il plaît au Roi de se servir de moi, comme Dieu des causes secondes, parce qu'il le veut sans qu'il en ait besoin, je m'estimerai extrêmement heureux de finir mes jours en des travaux utiles & importans au bien de ce Roiaume, au repos de la Chrêtienté, & au contentement & à la gloire du plus grand Prince & du meilleur maître du monde, dont les intérêts me seront toûjours plus chers que ma propre vie. Le Jai prémier Président & Bignon Avocat Général parlérent

lérent ensuite pour remercier Sa Majesté. Nous n'avons pas leurs discours, non plus que celui de Séguier Garde des Sceaux. Évitérent-ils de les publier, afin de laisser à Richelieu toute la gloire de l'éloquence dans une cérémonie, où il voulut établir mal-à-propos la sienne? 1634.

Déclaration du Roi contre le mariage du Duc d'Orleans.

L'action finit par la lecture & par l'enrégîtrement d'une longue Déclaration contre le mariage du Duc d'Orleans. On espéra de la faire mieux recevoir dans le monde, en y inférant deux ou trois articles qui tendoient en apparence au soulagement du peuple. Elle est plus judicieuse & plus poliment écrite que la harangue du Cardinal, soit que le Garde des Sceaux eût la plume meilleure, soit qu'il se fût servi d'un homme plus versé en ce genre-là, que Richelieu. Voici cet Acte fameux. Il mérite de trouver sa place dans l'histoire de Louïs XIII. dont il contient un élégant abregé jusques à ce temps-ci. *L'amour des Princes vers leurs peuples,* fait-on dire au Roi, *& le respect & l'obéissance des sujets vers leurs Souverains, étant comme des liens sacrez qui les unissent, & conservent cette heureuse intelligence qui soûtient & affermit les Empires, on ne doit pas être surpris que la douce & légitime domination des Rois nos prédécesseurs, jointe à la vénération & à la fidélité que les François ont naturellement pour leur Prince, ait durant tant de siécles maintenu la puissance de cette Monarchie, & porté ses armes & sa réputation dans tout le mon-*

Mercure François. 1634. *Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag.* 739. 740.

1634. *monde. Mais ceux dont l'ambition demesurée n'a pû qu'avec un extrême déplaisir, voir les bornes que la grandeur de cet Etat donnoit à leurs desseins, ni considérer sa gloire sans une violente jalousie, reconnoissant que la seule division étoit capable de l'affoiblir, & que pour entreprendre avec succès contre la France, il la falloit combattre par elle-même, rechercherent tous les moïens, userent de tous les artifices, & firent tous les efforts que la crainte d'un puissant voisin, & la passion de s'agrandir, peuvent emploier, pour rompre les nœuds saints & inviolables, qui par une juste dépendance, attachent les sujets à leurs Rois, & les obligent à considérer le Souverain comme la vive image de Dieu sur la terre. L'ambition particulière de quelques Grands favorisa celle des étrangers. Sous des prétextes spécieux, on corrompit la fidélité des peuples; on excita leur fureur contre la Majesté Roiale. Et après l'effusion de tant de sang, la ruïne de tant de villes, la désolation de tant de provinces, cette Couronne alloit devenir le fleuron d'une autre qui lui est inférieure, si Dieu pour la conserver dans son lustre, ne l'eût mise sur la tête du Roi Henri le Grand, nôtre très-honoré Seigneur & Pére, dont les actions immortelles relevérent l'Etat de sa chûte, & l'alloient porter au dernier point de grandeur & de félicité, si le plus déplorable malheur qui fut jamais, n'eût fini ses triomphes avec sa vie.*

Cette perte incomparable releva les espérances des factieux, auparavant abattuës

sous

sous la puissance d'un si grand Monarque. 1634.
A peine fumes nous entrez dans la conduite de nos affaires, qu'il nous fallut prendre les armes. En commençant à régner, nous commençâmes à combattre & à vaincre. Ensuite des divers troubles qui s'élevérent, & que par nôtre présence & par nôtre résolution, nous éteignîmes presque dans leur naissance, l'Europe avec étonnement, nous vid entreprendre une guerre si grande, si difficile, que sans le secours que nous devions attendre de Dieu dans la justice de nôtre dessein, le succès en sembloit sans apparence. Il falloit avec partie des forces de nôtre Etat aller combattre le reste, attaquer un Parti formé depuis soixante ans, élevé parmi les combats, accru dans ses propres ruïnes, qui partageoit avec nous plusieurs de nos Provinces, qui avoit autant de Citadelles que de villes, & qui dans l'aveuglement d'une fausse croiance, ne s'estimoit point coupable, lorsque par une révolte criminelle il secouoit le joug de l'autorité souveraine. Ces extrêmes difficultez furent augmentées par les artifices secrets des mêmes envieux de la gloire de nôtre Couronne, & par les entreprises ouvertes d'un des plus grans de nos voisins. Les uns dans le désir de voir les forces de nôtre Roiaume occupées contr'elles-mêmes, afin de pouvoir cependant sans résistance, étendre plus loin leur domination, fomentoient par leurs pratiques l'opiniâtreté des rebelles, & les autres poussez par l'ambition de se rendre arbitres entre nous & nos sujets, & par la conformité de la Religion, qui est un si puis-

1634. *sant lien pour unir les hommes, couvrirent nos côtes de tant de vaisseaux, que les plus judicieux eurent fort grand sujet de craindre dans cette surprise d'autant plus inopinée, qu'elle étoit injuste, & d'autant plus périlleuse, qu'elle étoit imprévûë. Mais celui qui tient en sa main le cœur des Rois qui font régner la justice, voiant que nous étions armez pour sa querelle, permit que tous ces obstacles ne servissent qu'à rehausser l'éclat de nôtre victoire. La prévoiance des sages & généreux conseils dont nous nous servons, réüssit si heureusement, qu'en domtant, malgré la résistance des hommes, la fureur de la mer & l'injure des saisons, nous exécutâmes sans perte ce que les Rois nos prédécesseurs avoient en vain entrepris, & qui avec le sang de tant de Noblesse, leur a coûté des armées entiéres.*

Aussi-tôt que ce glorieux succès eut affermi le dedans de nôtre Etat, en faisant connoître qu'après la prise de cette place qui avoit été durant plusieurs années comme la source des révoltes, il ne s'en trouvoit point qui fût capable de nous résister, nous résolûmes de passer en Italie pour secourir nos Alliez, & pour les maintenir dans la possession légitime de leurs Etats, dont par une violence tirannique, on s'efforçoit de les dépouiller. Et bien que l'Allemagne, l'Espagne, & la Savoie se fussent unies pour s'opposer à nôtre dessein, que tout le païs leur fût favorable, que les places fortes tinssent pour eux, que leurs armées fussent dans l'abondance & assistées de tous les avantages

de

de la nature, & que nos troupes fussent combattuës non seulement par les ennemis, mais encore par la nécessité des vivres, par la corruption de l'air, par la foiblesse des logemens, & par plusieurs autres incommoditez, la conduite de nôtre entreprise fut soûtenuë par nôtre prémier & principal Ministre avec une si haute prévoiance & avec une telle grandeur de courage, qu'à la vûë de tant d'ennemis, nous sommes rentrez glorieusement dans une ville de l'ancien patrimoine de cette Couronne, & avons maintenu le Prince que nous protégions, dans la possession de ses Etats, en lui conservant Cazal par la plus mémorable action de ce siécle, & en le rétablissant ensuite dans Mantouë. Nous voions en même temps d'un autre côté, que cette Maison, qui par une ambition sans pareille s'efforce d'élever sa grandeur sur la ruïne des Princes & des Républiques, & qui durant l'occupation de nos guerres civiles, en avoit déja jetté de si puissans fondemens dans l'Allemagne, se trouvoit arrêtée dans le cours impétueux de ses nouvelles prospéritez par les armes d'une nation belliqueuse, qui touchée des plaintes & de l'oppression de ses Alliez, vint comme des extrémitez du monde pour les secourir, releva leurs courages, & les réünit dans la défense de leur commune liberté avec un tel succès, qu'elle resserra dans leurs limites ceux qui enflez de l'espérance de se rendre en même temps maitres de l'Allemagne & de l'Italie, se préparoient à entreprendre ensuite contre cet 1634.

1634. *Etat, afin de s'ouvrir le chemin à la conquête du reste de l'Europe par l'affoiblissement de la France qui a toûjours été l'azile des affligez & la terreur des usurpateurs.*

Ainsi par l'assistance particuliére de Dieu, tout étant calme au dedans de nôtre Roiaume, & ne voiant plus rien au dehors, qui pût donner de l'apprehension, nous espérions après tant de travaux de joüir d'une heureuse paix, & d'en faire goûter les fruits à nos peuples, en les soulageant des incommoditez inévitables, qu'ils avoient souffertes durant ces longues guerres. Mais ceux qui ne peuvent sans jalousie voir l'éclat de nôtre gloire, & cette haute réputation qu'il a plu à Dieu sous nôtre Régne de redonner à la France, jugeant nôtre puissance si bien établie qu'il leur étoit impossible par la force ouverte de rien entreprendre contre nous, eurent recours à leurs anciens artifices. Pour mettre la desunion dans nôtre Maison Roiale, en séparant de nous nôtre très-cher & très-amé Frére unique le Duc d'Orleans, ils lui sûrent persuader par une étrange calomnie, que nous avions résolu de l'arrêter, & le portérent ensuite à sortir de nos Etats, & à se mettre entre leurs mains, afin que l'aiant en leur pouvoir, ils s'en servissent à diviser les esprits & les affections de nos sujets. Dans le dessein de l'engager encore plus étroitement par une seconde faute, en des intérêts contraires aux nôtres, on le fit résoudre à contracter mariage contre les loix & les maximes les plus inviolables de cet Etat, avec la Princesse Mar-

Marguerite sœur de nôtre cousin le Duc de Loraine, sans nous en donner avis, & sans nôtre consentement qui tendoit à le rendre irréconciliable avec nous. Les auteurs de l'intrigue savoient bien que nous ne pourions dissimuler un si sensible mépris, ni une si grande injure. La suite fit bien-tôt juger par les effets, quelle étoit l'intention de ceux qui ménagérent cette alliance. Nôtre frére devint l'instrument de leurs passions. A leur instigation il entra dans nôtre Roiaume les armes à la main, blâma nôtre juste gouvernement, excita nos sujets à la révolte, traversa toute la France, ravagea nos provinces, appella les étrangers à la dissipation de cet Etat, & au lieu d'exposer à nôtre exemple sa vie, pour en acroître la gloire, il hazarda de se perdre & de s'ensévelir dans l'embrasement de sa patrie. 1634.

Le feu qui s'allumoit de tous côtez, ne pouvoit en apparence s'éteindre qu'avec beaucoup de sang. Nôtre extrême amour vers une personne qui nous est si proche & si chére, combatant nôtre juste indignation, nous faisoit trembler dans l'espérance des heureux succès de nos armes, lorsque nous considérions qu'ils nous faisoient courir risque, en perdant nôtre frére unique, de pleurer à jamais une si funeste victoire. Mais Dieu dont la providence éternelle semble veiller particuliérement à la conservation de cette Monarchie, voulut dans ce nouveau péril qui la menaçoit, faire un nouveau miracle pour la garantir. Un seul combat suivi de nôtre présence termina toute cette

1634. grande guerre. L'orage épargna celui pour qui nous craignions, tomba sur peu de personnes, & épouvanta si fort tout le reste, que l'unique salut des factieux, ce fut de recourir à nôtre clémence. Dans ce merveilleux événement nôtre frére éprouva l'excès de nôtre affection. Nous oubliâmes nôtre qualité de Roi, pour prendre celle de pére; le remîmes en tous ses biens, pardonnâmes en sa considération à tous ceux des siens qui se trouvérent près de lui, & lui fîmes rendre par tous les lieux où il passa en allant à Tours, tous les honneurs qui ne sont dûs qu'à nôtre personne. Nous nous promettions que ces effets de nôtre bonté produiroient une telle reconnoissance dans son ame, qu'il se porteroit bien-tôt de cœur & d'affection, à conspirer avec nous aux généreux desseins que Dieu nous donne. Mais les ennemis de nôtre grandeur ne craignant rien davantage qu'une si heureuse union firent de nouveaux efforts pour l'empêcher. Par le moien des mêmes esprits qui abusant de la bienveillance de nôtre frére, l'avoient fait entrer avec des troupes étrangéres dans nôtre Roiaume, ils eurent encore le pouvoir de l'en faire sortir sans prétexte & sans apparence.

Le temps découvrit que son prétendu mariage en étoit la véritable cause. Quelques mois après, nôtre cousin le Duc de Loraine qui l'avoit toûjours dénié, nous fit déclarer par nôtre cousin le Cardinal de Loraine son frére, qu'il étoit véritable. Ce fut alors que nôtre extréme patience si souvent irritée,

tée, ne pouvant & ne devant plus demeu- 1634.
rer dans la retenuë, nous résolumes de faire sentir au Duc de Loraine les effets de nôtre colére, comme à l'un des principaux auteurs de cette action qui nous avoit si sensiblement offensez, & dont la hardiesse, sans nous en donner part, & sans recevoir nôtre consentement exprès, blesse également le respect qui nous est dû, & la dignité de cette Couronne. Nos armes fortifiées de nôtre présence, ôtérent toute espérance au Duc de Loraine, de pouvoir défendre Nanci contre la même Puissance qui avoit emporté la Rochelle. Il aima mieux nous le mettre pour un temps entre les mains, que s'engager au hazard évident de le perdre pour jamais. Ne pouvant excuser sa faute sur le sujet du prétendu mariage, il prêta son consentement pour en poursuivre la dissolution par les voies légitimes. Ensuite de quoi nôtre Procureur Général a présenté sa requête à nôtre Parlement, afin de recevoir commission pour informer. Ainsi après avoir mis cette importante affaire dans les voies ordinaires de la Justice; après avoir par l'assistance divine éteint si heureusement les factions de cet Etat, que ceux qui formant un parti les entretenoient depuis long-temps, ont été les prémiers dans ce dernier trouble à servir d'exemple de fidélité; après avoir maintenu nos Alliez en la possession légitime de leurs Etats, & en nous assurant de Pignerol, assuré la liberté de l'Italie; après avoir fait voir jusques au Rhin la puissance de nôtre protection, par l'utile &

1634. *grand secours que nous avons donné à nôtre cousin l'Electeur de Tréves, & fait connoître à toute la Chrétienté que nous sommes continuellement armez pour la défense de la justice ; impatiens de joindre de plus en plus au titre auguste de Fils aîné de l'Eglise, celui de Pére de nôtre peuple, nous allons commencer de témoigner par de notables effets, la volonté constante & déterminée que nous avons, non seulement de le soulager de ses miséres, mais encore de le faire jouïr, moiennant la grace de Dieu, d'une entiére félicité.*

On ne l'a point sentie, cette *félicité* si souvent promise dans les Déclarations publiées par Louïs XIII. Ses intentions furent bonnes ; il lui faut rendre justice. Mais la paix si nécessaire pour procurer le bonheur des sujets, ne convenoit ni aux intérêts, ni aux vastes projets de Richelieu. Pour ce qui est de Louïs XIV. bien loin de suivre les justes desseins que son Pére eut toûjours, & qu'il ne put acomplir, trompé par un Ministre qui savoit se rendre absolument nécessaire, & dont sa foiblesse le rendoit esclave, le *grand Monarque* s'applique uniquement à augmenter les *miséres* que Louïs XIII. a tant de fois déplorées dans son Lit de Justice. Cependant son Fils a pû y apporter du soulagement avec beaucoup de gloire & de facilité. Il n'avoit qu'à se contenter des grans Etats qui lui ont été laissez, & de ce qu'il acquit par les Traitez de Vestphalie & des Pirénées. Cette modération

dération lui auroit fait plus d'honneur que ses prétendues conquêtes. Arbitre des affaires de toute l'Europe, il eût joui paisiblement d'un puissant Roiaume, & du solide plaisir que l'amour sincére des sujets donne à un bon Prince. Mais persuadé, sur je ne sai quel fondement, qu'il n'est pas Roi pour travailler à rendre son peuple heureux; & que chacun est obligé de sacrifier son bien & sa vie pour l'aider à soûtenir les guerres les plus injustes, & à vivre lui seul dans la splendeur & dans l'abondance, Louïs XIV. étouffe depuis quarante-cinq ans les remords de sa conscience, & contente tranquillement son luxe & son ambition. Ce fut dans le dessein d'appaiser les violens scrupules que les souffrances du peuple causoient à son maître, & d'arrêter les plaintes & les cris des François accablez de neuf millions levez extraordinairement à l'occasion de la derniére expédition en Loraine, outre la taille augmentée d'un quart, que Richelieu le fit remettre dans la Déclaration dont je parle, & donna de grandes espérances, que les exemptions acordées à un nombre infini de personnes moiennant une somme d'argent, au préjudice des pauvres qui se trouvoient surchargez, seroient enfin révoquées. 1634.

Le Cardinal explique plus particuliérement dans sa harangue, cet endroit de la Déclaration. *Le Roi*, dit-il, *a résolu de supprimer près de cent mille Officiers de nouvelle création, dont l'exemption est l'accable-*

1634. *ment de ceux qui portent les frais des levées.* Tel est le malheur déplorable des François depuis qu'ils ont eu la lâcheté de souffrir l'établissement du pouvoir arbitraire. On crée une infinité de charges, afin d'avoir de l'argent; les gens riches sont forcez à les acheter; Et peu de temps après, on casse tout sous prétexte de soulager le peuple accablé. Ceux qui ont acheté bien cher des offices & des exemptions, se sentent-ils du bien fait aux autres à leurs dépens? Ne plaignons point des gens insensibles à leur misére. Ils ne le méritent pas. Qu'on érige tout en charges, qu'on augmente le prix de la monnoie le tiers au delà de sa valeur; qu'on dépeuple les villes & la campagne en obligeant les jeunes gens à se faire soldats malgré eux; cela paroit doux, chacun applaudit: les sots se repaissent du plaisir de voir bientôt un Fils de France paisible possesseur de la Monarchie d'Espagne. Merveilleux soulagement aux miséres publiques! Si jamais Louïs XV. entreprend de réparer le mal fait sous le Régne de son pére, & sous celui de son grand-pére, il supprimera, non *cent mille*, mais un million d'Officiers de nouvelle création; c'est-à-dire, qu'il ruïnera, ou du moins incommodera considérablement, un million de personnes; afin de soulager le reste de ses sujets: disons mieux, pour se décharger lui-même de l'obligation de paier des *gages*, & des *augmentations des gages* qui montent à des sommes immenses. Combien

bien de millions extorquez par son pére, 1634.
seront perdus pour ceux qui les ont prêtez à regret? Louïs XIII. promet encore dans sa Déclaration de faire tenir dans les Provinces ce qu'on nomme *les Grans Jours*, d'abolir le luxe, & d'introduire l'abondance par l'établissement d'un grand commerce. Artifices usez d'un Ministre qui cherche à en imposer au peuple. On dit qu'il fit de bon cœur des acclamations à Louïs, quand il sortit du Parlement. Acoûtumez à ne l'y voir aller que pour la vérification de quelque nouvel Edit pécuniaire, les Parisiens furent transportez de joie, quand ils apprirent que bien loin d'ordonner une levée extraordinaire, le Roi remettoit un quart de la taille.

Revenant au mariage du Duc d'Orleans, *nous ne saurions*, ajoûta Louïs dans sa Déclaration, *parmi tant d'heureux succès dont Dieu nous favorise, joüir d'une pleine satisfaction, lorsque nous considérons que nôtre Frére unique est entre les mains des ennemis de la grandeur de nôtre Couronne, & que pour l'attacher aux intérêts d'une Maison, dont l'alliance a toûjours été peu heureuse à la France, & lui faire mepriser toute sorte de respect, ils l'ont engagé dans un mariage contre nôtre expresse volonté. C'est-pourquoi, après tant de moiens tentez inutilement, afin de ramener nôtre Frére à son devoir, & ne voulant rien omettre dans une affaire de si grande importance, nous avons résolu de*

1634. *faire entendre nous-mêmes nos intentions dans nôtre Parlement, & d'y déclarer à tout le monde, que ce prétendu mariage étant contraire aux Loix fondamentales de nôtre Etat, & que la dignité de nôtre Couronne se trouvant intéressée dans l'offense que nous avons reçuë, nous n'y consentirons jamais. A Dieu ne plaise, que la postérité nous reproche un jour, d'avoir eu moins de jalousie que nos prédécesseurs pour la gloire de la France, & d'avoir confondu les injustices faites au public que la justice des Rois ne doit point pardonner, avec les offenses commises contre leur personne, que la clémence peut souvent remettre.* Sa Majesté promettoit ensuite au Duc d'Orleans d'oublier tout le passé, de le rétablir dans tous ses biens, & de le traiter favorablement, pourvû qu'il revint dans trois mois *reprendre*, disoit-elle avec un peu trop de faste, *le rang glorieux de la seconde personne du prémier Roiaume de l'Europe.* Quant à ceux qui l'avoient suivi, le Roi les assuroit d'une abolition entiére, s'ils rentroient dans leur devoir avant l'expiration du terme prescrit. Le Président Le Coigneux, Monsigot, & les Evêques au procès desquels les Commissaires du Pape travailloient actuellement, furent exceptez de l'amnistie promise

On refléchit diversement sur la Déclaration. Quelques-uns applaudissoient à la sincérité de Louis, qui confessoit de bonne foi que l'heureux succès de ses entre-

prises

prises étoit l'effet des conseils & de la sa- 1634.
ge conduite de son Ministre, & louoient en même temps la modeste politique de Richelieu, qui dans sa harangue donnoit la gloire de tout au Prince, & se regardoit tout au plus comme une *cause seconde* dont le Roi se servoit, parce qu'il le vouloit, sans en avoir besoin. D'autres plus judicieux & plus pénétrans raisonnoient sur l'affectation de ne dire pas un seul mot de la Reine Mére dans la Déclaration. Ils en concluoient que le Cardinal vouloit lui faire sentir qu'on souhaitoit à la vérité de rappeller le Duc d'Orleans en France; & que pour elle on la trouvoit fort bien dans les Païs étangers. Quant à ce qui concernoit le mariage de Gaston, tous les gens sages levérent les épaules en se représentant les suites terribles que sa dissolution auroit peut-être un jour. Car enfin, il pouvoit arriver que la Ducheſſe d'Orleans acouchât bien-tôt d'un fils. *Si le Roi & Monsieur viennent à mourir*, disoit-on, *les Princes du sang lui disputeront la Couronne. Et quand le mariage subsisteroit, les cadets ne pouront-ils pas dire que la naissance de leur aîné, n'est pas légitime, & que la ratification subséquente du mariage ne rend pas un fils né auparavant, habile à succéder au Roiaume? Supposons encore que Monsieur dégoûté de la Princesse Marguerite consente à la dissolution & se remarie. Les Princes du sang ne prétendront-ils point que le prémier mariage étoit bon & légi-*

1634. *légitime, & qu'il a été injustement cassé? Quelles guerres civiles une pareille affaire causera-t'elle peut-être un jour? Le Duc de Loraine a commis une grande imprudence en permettant que sa sœur épousât de la sorte l'Héritier présomptif de la Couronne: cela est certain. Mais enfin, la faute est faite. Il faut la dissimuler. Le mariage n'est point inégal. La Maison de Loraine vaut infiniment mieux que celle de Médicis. L'Empereur & le Roi d'Espagne seroient bien-aises qu'on crût que les Comtes d'Habspurg dont ils descendent, étoient cadets des anciens Comtes d'Alsace, dont les Princes Lorains tirent certainement leur origine. Pour contenter le dépit & la haine, peut-être l'ambition extravagante d'un Ministre, qui veut obliger Monsieur à prendre la Combalet, faut-il exposer l'Etat au danger d'un bouleversement général?*

Charles Duc de Loraine se démet de ses Etats en faveur du Cardinal son frére.

Peu de jours après la vérification de la Déclaration de Louïs au Parlement de Paris, la Cour souveraine de S. Michel en Loraine enrégitra solennellement un Acte de *donation entre vifs*, par lequel l'infortuné Duc Charles se démettoit purement & simplement de tous ses Etats en faveur de Nicolas François Cardinal son frére. *Le Duc*, dit le Maréchal de Bassompierre, qui, dans sa prison, prenoit intérêt aux affaires de son païs, *voiant que ses ennemis lui rendoient continuellement de mauvais offices auprès du Roi, & qu'aucune de ses actions ne pouvoit*

con-

contenter Sa Majesté, envoia prémiérement le Cardinal son frére en France, pour dissiper les soupçons du Roi. Cette nouvelle tentative n'aiant pas réüssi, le Duc résolut de renoncer par un Acte autentique à sa Souveraineté en faveur de son frére. En voici l'Extrait. Il est daté de Mirecour le 19. Janvier de cette année. *Charles par la grace de Dieu, Duc de Loraine, Duc de Calabre, de Bar, de Gueldres, Marquis de Pont-à-Mousson, &c. Quoique depuis nôtre avénement à cette Couronne, nous aions emploié tous les moiens que nous avons jugé convenables, à maintenir nos Etats dans la tranquillité que nous désirions, & à nous acquitter de l'obligation qui nous est commune avec tous les Princes souverains, de procurer le repos de nos sujets; nous avons eu le déplaisir d'avancer peu dans le juste dessein de les rendre heureux, & de vivre en bonne intelligence avec les Princes voisins. Nôtre industrie a été inutilement emploiée à répondre par nos bonnes actions à la droiture de nos intentions. Bien loin d'avoir égard à nôtre franchise, & aux preuves suffisantes que nous donnions de nôtre sincérité, par toutes les soûmissions qu'on a désirées de nous, & par le dépôt des plus importantes places de nos Etats, on a interprété ce que nous faisions, d'une maniére sinistre que nous n'avons pû prévoir. Tant de mauvaises impressions conçuës à nôtre desavantage, nous persuadent que nôtre seule personne est odieuse, sans que nous en connoissions les raisons. Dans*

1634. *Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires de Beauvau. Liv. I. Bernard, Histoire de Louïs XIII. Liv. XVII. Mercure François. 1634. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 341. 343.*

cette

1634. *cette fâcheuse extrémité, nous nous croions obligez de recourir au dernier & seul remède, capable de prévenir la désolation dont nos Etats semblent être menacez. C'est de les remettre désormais entre les mains d'une personne, en qui on prène plus de confiance, que nous n'en avons acquis jusques à present par toutes les voies qui nous ont paru convenables. Nous témoignerons ainsi de la manière du monde la plus authentique, nôtre ardent & sincére desir de préférer le repos de nos sujets à nôtre contentement.*

Persuadez que nous ne pouvons choisir une personne, dont les actions soient plus capables de donner de la confiance que celle de nôtre très-cher & très-amé frére Monsieur Nicolas François de Loraine Cardinal, nôtre légitime & présomptif Héritier, de la conduite duquel nous espérons autant de bonheur qu'il est nécessaire au succès favorable du rétablissement & de la conservation de nos Etats; pour ces causes & autres considérations, & particuliérement par l'affection que nous portons à nôtre Frére tant à cause de la proximité du sang, que des qualitez louables que nous avons reconnuës en lui, savoir faisons qu'après avoir déliberé plusieurs fois sur cette affaire dans nôtre Conseil, Nous en présence de nôtre Frére, d'autres Princes de nôtre sang, Seigneurs & Officiers de nôtre Couronne, avons de nôtre propre science, pure, franche, & libre volonté, donné, conferé, cédé, & transporté, donnons, conférons, cédons & transportons,

par

par donation entre vifs, de pure libéralité, & sans y pouvoir contrevenir pour quelque cause que ce soit, à nôtre Frére présent & acceptant, sous la condition néantmoins de réversion à nous, en cas que nous lui survivions, nos Duchez de Loraine & Barois, Terres & Seigneuries annexées & dépendantes, selon que nos prédécesseurs, & nous en avons joüi jusques à present, & généralement tous nos autres biens, terres, droits & actions qui nous appartiennent en propriété, par usufruit, & à quelqu'autre titre que ce soit, sans retenir, ou nous reserver aucune chose. 1634.

Charles finit en dispensant les Lorains du serment de fidélité qu'ils lui avoient prêté, & leur ordonne de reconnoître Nicolas François son frére pour leur naturel & légitime Souverain. L'Acte aiant été publié dans les formes, le Cardinal de Loraine prit la qualité de Duc, & se fit appeller le *Duc François*. Nous le nommerons ainsi dans la suite. Charles se retira incontinent après à Bezançon dans la Franche-Comté, & conserva seulement à sa solde deux mille hommes de pied, & environ mille chevaux qu'il conduisoit au service de la Maison d'Autriche. Tout le monde crut qu'il y avoit de la collusion entre les deux fréres. Cela est fort vraisemblable. Bien loin que je les en blâme, ils sont à mon avis louables d'avoir concerté entr'eux les moiens de sauver leur Maison, dont Richelieu avoit juré la ruïne. L'aîné incapable

de

1634. de plier devant un Miniſtre hautain & vindicatif, eſpéroit d'engager par ſon attachement & par ſes ſervices l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, à retirer du moins par un Traité de Paix ce que le Roi de France avoit uſurpé en Loraine, pendant que le cadet moins altier & plus ſouple tâcheroit de conſerver ce qui reſtoit des débris d'une des plus nobles & des plus anciennes Maiſons ſouveraines de l'Europe en ménageant Louis & ſon Cardinal. *Mais Sa Majeſté Très-Chrétienne*, remarque judicieuſement le Marquis de Beauvau, *avoit déja trop d'avantage ſur la partie, pour demeurer en ſi beau chemin.* On lui fit trouver de nouveaux prétextes de mécontentement, & le Maréchal de la Force eut ordre de s'emparer du reſte de la Loraine.

Querelle faite au nouveau Duc de Loraine par le Cardinal de Richelieu.

Un des prémiers ſoins du nouveau Duc, ce fut de donner avis au Roi Très-Chrétien de l'abdication de Charles. Pour ſe le rendre plus favorable, on promet d'obſerver religieuſement les Traitez faits avec lui. Mais tous les ménagemens de François furent inutiles. La réſolution en étoit priſe. Richelieu vouloit ruïner la Maiſon de Loraine, à moins que les Chefs ne ſe miſſent dans une entiére dépendance de ſes volontez. *Le Roi*, répondit-il froidement quand Contriſſon que François avoit dépêché, préſenta l'Acte de démiſſion, *a deux ſujets de plainte contre le Duc Charles, l'infraction des Traitez, & la ſéduction de Monſieur qu'on a forcé*

a forcé à épouser la Princesse Marguerite. Le prémier article, c'est une obligation réelle. M. de Loraine ne peut transporter ses Etats, sans que son Successeur demeure obligé à l'acomplissement entier de toutes les conditions stipulées dans les trois derniers Traitez. Quant à la violence faite à Monsieur, l'absence ne dispense pas M. de Loraine de s'en justifier, ou du moins de déclarer juridiquement ce qu'il sait de l'affaire. Il n'est pas seul coupable de la séduction dont Sa Majesté se plaint. M. le Cardinal de Loraine y a grande part. En qualité d'Evêque de Toul, il a dispensé de la publication des bans, & donné pouvoir à un Moine de bénir le prétendu mariage; cérémonie qui se devoit faire du moins en présence du Curé de la Paroisse, selon le réglement du Concile de Trente. Le Roi a bien voulu dissimuler les raisons particulières qu'il a d'être mécontent de M. le Cardinal de Loraine, aussi bien que l'abus du Passeport de Sa Majesté pour faire évader la Princesse Marguerite. C'est à M. le Cardinal de se conduire maintenant de telle manière, que Sa Majesté continuë d'avoir les mêmes égards pour lui. La fin ambiguë de ce discours embaraſſa Contrisson & ceux qui s'intéressoient en faveur de la Maison de Loraine. On ne savoit si Richelieu vouloit chercher de nouveaux prétextes de querelle, ou s'il prétendoit seulement rendre l'affaire plus difficile, afin de réduire le nouveau Duc à la nécessité de se tirer d'intrigue en épousant la Combalet

1634. *Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 743. 744. &c. Journal de Bassompierre. Tom. II.*

1634. let que son oncle ambitieux auroit bien voulu faire Ducheſſe de Loraine.

Contriſſon n'avoit pas ordre de parler de cette alliance, dont la vanité du Miniſtre ſe flatoit. Les deux fréres avoient concerté enſemble que François prendroit la Princeſſe Claude leur Couſine, afin d'aſſurer les Duchez de Loraine & de Bar dans la Maiſon de Vaudemont, en épouſant l'un & l'autre les deux filles du feu Duc Henri leur oncle. Mais ſi Contriſſon ne diſoit rien du mariage de François avec Combalet, il prenoit bien garde qu'il ne lui échappât quelque choſe qui pût faire ſoupçonner à Richelieu, qu'on ne penſoit plus à ſa niéce, de peur qu'il ne ſe vengeât d'avoir été joué par les avances de François à ſon dernier voiage à la Cour de France. Lors que Contriſſon prit ſon audience de congé, le Miniſtre affecta de le tenir en ſuſpens ſur ce que le Roi, ou plûtôt lui-même penſoit de la démiſſion de Charles, ſi elle ſeroit aprouvée, ou non. *Aſſurez M. le Cardinal de Loraine*, dit Richelieu, *que ſon repos & ſa bonne fortune dépendent du parti qu'il voudra prendre maintenant. S'il prétend ſe conduire auſſi mal que M. le Duc ſon frére, il ſe jettera dans les mêmes embaras, peut-être en de plus grands. Que s'il a un deſir ſincére de mériter la bienveillance de Sa Majeſté, il faut que les effets répondent à ſes proteſtations. Le Roi demande que M. le Cardinal deſaprouve le mariage de Monſieur avec la Princeſſe Mar-*

Marguerite ; qu'il consente à la dissolution ; 1634.
qu'il remette entre les mains de Sa Majesté la minute du contract, la dispense de la publication des bans & de la bénédiction par le Curé de la Paroisse, l'Acte original de la célébration du mariage avec le nom des témoins qui assistérent à la cérémonie, enfin la personne même du Moine qui a béni le prétendu mariage. On vous donnera toutes ces demandes dans un mémoire, & vous rapporterez incessamment la réponse précise de M. le Cardinal de Loraine à chaque article.

L'approbation du Roi étant tout au plus nécessaire pour l'abdication du Duché de Bar qui relève de la Couronne de France, & non pour celle du Duché de Loraine, Souveraineté indépendante, François crut que rien ne l'empêchoit de prendre la qualité de Duc de Loraine, & de se faire reconnoître par ses sujets. Le voilà donc qui entre dans les fonctions de sa nouvelle dignité. On le nomme le Cardinal Duc de Loraine. Il faisoit ces prémiéres démarches avec d'autant plus de confiance, que la démission n'étoit point formellement desaprouvée à la Cour de France, & que le silence de Louis sembloit promettre un consentement, en cas qu'on en usât bien avec lui. François renvoie promptement Contrisson à Paris avec une lettre de créance & des instructions particuliéres. Il enjoignoit à son Exprès de protester au Roi que la plus ardente passion du nouveau

Duc,

1634. Duc, c'étoit d'obtenir les bonnes graces & la protection de Sa Majesté. Il devoit présenter ensuite la réponse aux demandes contenuës dans le mémoire donné par le Cardinal de Richelieu, & se plaindre de l'entrepriſe du Maréchal de la Force, qui s'étoit emparé depuis peu de Saverne en Alsace avec une extrême hauteur & sans rien dire, quoi qu'il n'y eût aucune guerre déclarée entre la France & la Loraine. L'Empereur avoit donné la garde & le domaine utile de la place au Duc Charles, comme un dédommagement des dépenses faites pour le service de Sa Majesté Impériale. Enfin, Contrisson avoit ordre de remontrer que dans les villes données en dépôt au Roi, les Commandans de la garnison troubloient les Magistrats Lorains dans l'exercice de leurs charges, & sur tout en ce qui regardoit la levée des revenus du Souverain, & de demander une nouvelle prorogation du terme fixé pour rendre l'hommage du Duché de Bar, le Duc François ne pouvant pas s'acquitter si-tôt de ce devoir. Richelieu aiant parcouru les papiers que l'Exprès lui présenta, dit d'un air mépriſant & dédaigneux en lisant tout haut la souscription de la lettre signée, François Cardinal Duc de Loraine, & en repétant plus d'une fois les mots de *Duc de Loraine : cette qualité se prend pour tromper le Roi. Mais on ne donnera pas dans le panneau.* Le Ministre enflammé de colére du moins en apparence, dit tant de choses

desobligeantes & injurieuses à la Maison de Loraine, que le pauvre Contrisson interdit & tremblant, ne savoit comment justifier son maître des reproches que Richelieu lui faisoit sur les réponses aux demandes du Roi. 1634.

Monseigneur, dit enfin le Gentilhomme Lorain en reprenant un peu ses esprits, *le Cardinal Duc mon maître a fait chercher la minute du contract de mariage dans les régitres du Sécretaire d'Etat, & chez tous les Notaires publics: elle ne se trouve nulle part. M. le Comte de Brassac qui commande pour le Roi à Nanci, en rendra témoignage à Vôtre Eminence. On ne dit pas qu'il n'y ait point de contract. Peut-être qu'il a été fait sous seing privé, & que Monsieur l'a entre ses mains. L'original des dispenses ne se rencontre pas non plus. Pour vous convaincre qu'il y va de bonne foi, le Cardinal Duc mon maître s'offre de signer la copie que Vôtre Eminence lui a envoiée, & de certifier qu'elle est exacte. Il en est de même de l'acte original de la célébration du mariage: tout est enlevé. On ne peut pas dire le nom des témoins présens à la cérémonie. Enfin, le Religieux qui a donné la bénédiction s'est évadé. Je voi bien,* repliqua Richelieu avec une colére véritable, ou feinte, & en affectant de ne donner point à François la qualité de Duc, *que M. le Cardinal de Loraine veut marcher sur les traces de M. son frére. Les réponses pleines d'artifice & de dissimulation qu'il envoie, sont contraires à ce*

1634. *qu'il nous a dit ici. Elles découvrent suffisamment sa disposition & ses desseins. Il a protesté plus d'une fois qu'il ne savoit rien du prétendu mariage de Monsieur; Et il confesse aujourd'hui qu'il a donné deux dispenses. Pouvoit-il mieux nous convaincre de sa mauvaise foi? Peu s'en est fallu que nous n'aions cru comme les autres, que M. le Cardinal de Loraine avoit de la droiture & de la candeur. Voilà de quoi desabuser ceux qui ont bonne opinion de lui. Au reste, il importe peu au Roi d'avoir la minute du prétendu contract de mariage. Il y a dans les Bureaux des Sécretaires d'Etat, suffisamment de quoi prouver la vérité des faits avancez. S'il ne paroit point de contract, tant mieux. La nullité du prétendu mariage en sera plus certaine. Pour ce qui est des témoins & du Moine fugitif, nous connoissons les uns; l'autre on saura bien l'atrapper. Le Roi a les mains longues. Jusques à présent j'ai fait profession d'être serviteur de M. le Cardinal de Loraine. Mais puisqu'il veut suivre les mauvais exemples de son frére, je serai obligé de me déclarer son ennemi.* Quelle arrogance! Prétendoit-il donc être Roi, ce Prêtre insolent?

Il ajoûta que bien loin de desavouër le Maréchal de la Force, & de faire des excuses sur son entreprise, le Roi étoit fort content de la conduite du Général de ses troupes, & que les Suédois auroient enlevé tôt ou tard Saverne aux Lorains qui n'avoient pas assez de forces pour défendre

dre la place. Le Cardinal passa plus doucement sur les plaintes contre les Officiers de Louïs dans les villes données en dépôt à Sa Majesté. *On verra*, dit-il, *si vos remontrances sont justes.* Puis venant à la prorogation du terme pour l'hommage du Duché de Bar, *le Roi*, dit-il d'un ton plus fier & plus menaçant, *est si éloigné d'acorder ce que M. le Cardinal de Loraine demande sur cet article, que Sa Majesté pense tout de bon à déclarer le Barois réüni à la Couronne de France par la félonnie de M. de Loraine. Le principal court même risque de suivre l'accessoire.* Il vouloit insinuer que Louïs pouroit bien en conséquence de l'Arrêt que le Parlement de Paris rendroit sur le ridicule & prétendu rapt de l'Héritier présomptif de la Couronne par le Duc Charles, se saisir encore de toute la Loraine & la garder comme un dédommagement des frais de la guerre, que Charles, auroit-on dit, s'étoit justement attirée. *En tout cas*, poursuivit Richelieu, *la Loi Salique n'est établie ni en Loraine, ni dans le Barois. Le prétendu testament du Roi René n'est pas une piéce fort autentique. Et quand il seroit véritablement de lui, on ne demeure pas d'acord qu'il ait pû changer la nature des Fiefs & des Souverainetez. Le Duc Charles n'a jamais possédé les Duchez de Loraine & de Bar, qu'en vertu de son mariage avec Madame la Ducheſſe son épouse fille aînée du feu Duc Henri. La Princesse Claude est l'héritiére légitime, si* 1634.

1634. *Madame sa sœur meurt sans enfans. M. le Cardinal se presse un peu trop de prendre une qualité qui ne lui appartient pas seurement. On la lui peut contester par plus d'une raison.*

Contrisson sortit de l'audience entiérement consterné. Il va promptement consulter Gondi Envoié du Grand-Duc de Toscane, & Chanvallon qui cherchoient à servir la Maison de Loraine. Le mariage du nouveau Duc avec la Combalet paroissoit & le meilleur, & presque l'unique expédient de la sauver d'une entiére désolation. Mais François n'avoit point ordonné de faire aucune avance auprès de Richelieu: Et le Ministre inflexible dans sa maxime altiére & arrogante, que si les gens sacrifiez à sa vengeance, ou bien à son ambition, demandoient ensuite à se racommoder avec lui, ils devoient humblement lui présenter la carte blanche; Richelieu, dis-je, prétendoit que les Lorains le recherchassent désormais, & reçussent les conditions qu'il lui plairoit de prescrire. Un bruit sourd se répandoit déja que le Duc François alloit épouser la Princesse Claude sa cousine. Contrisson attentif à prévenir le mauvais effet que cela pourroit faire sur l'esprit du Ministre déja trop irrité, protestoit dans toutes les occasions, que ni le nouveau Duc, ni la Princesse ne feroient rien sans le consentement exprès du Roi. Mais le Gentilhomme Lorain s'avançoit trop. En voulant bien faire, il gâta encore plus les affaires de son maître.

Soit

Soit que les deux fréres l'euſſent ainſi concerté au temps de l'abdication de l'aîné: ſoit que le Duc François fût averti ſecrétement que la Cour de France changeant tout à coup de vûës, prétendoit déſormais faire déclarer que la *Loi Salique* n'eſt point reçuë dans les Duchez de Loraine & de Bar, ſe ſervir enſuite du nom de la Ducheſſe Nicole, qui chagrine de la maniére dure & mal-honnête dont le Duc Charles en uſoit avec elle, entretenoit une aſſez étroite correſpondance avec le Roi Très-Chrétien, & marier enfin la Princeſſe Claude ſœur de Nicole à un Prince du ſang Roial de France: ſoit que ce fût ſeulement une juſte & ſage précaution du Duc François, pour s'aſſurer davantage à lui-même, ou du moins à ſes enfans la poſſeſſion des Etats que ſon frére lui cédoit, il ne demeura pas longtemps ſans prendre la réſolution de quitter ſon chapeau de Cardinal, & d'épouſer ſa couſine ſeconde fille du Duc Henri. Dans ce deſſein, il ſe retire à Luneville, & y méne avec lui la Ducheſſe Nicole, & les Princeſſes Claude & de Phaltzbourg. Le Maréchal de la Force craignant les ſuites de cette retraite, fait marcher ſur le champ des troupes, afin d'inveſtir Luneville, & d'empêcher qu'il ne ſe fit rien d'extraordinaire ſans le conſentement du Roi ſon maître. *François averti*, dit le Marquis de Beauvau, *que le Maréchal a reçu ordre de tirer les Princeſſes de ſes mains, & de les envoier en*

1634. Le Duc François de Loraine épouſe la Princeſſe Claude ſa couſine.

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Mémoires de Beauvau. Liv. I. Mercure François. 1634. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 750. 751. 752. Hiſtorie di Gualdo Priorato. Part. I. Lib. VIII.

1634. *France, presse Claude de l'épouser incessamment, & lui remontre la nécessité de sauver leur Maison. Elle y consentit d'autant plus volontiers, que depuis long-temps, elle avoit conçu de l'estime & de l'affection pour ce Prince. La dispense du mariage défendu entre les cousins germains, causoit une grande difficulté. Mais certains Casuistes qui se trouvoient auprès d'eux, passérent par dessus, à cause de la nécessité de l'Etat, & de l'extrémité du Duc & de la Princesse, renfermez dans une place incapable de résister plus d'un jour. On dépêcha un Courier au Pape pour lui remontrer les raisons de précipiter le mariage, & pour lui demander sa dispense.* Bien-aise de pouvoir gratifier quelqu'une de ses créatures du Chapeau rouge qu'on lui renvoioit, Urbain acorde tout sans peine. *Comme le Duc Charles n'avoit point d'enfans de la Duchesse Nicole,* poursuit Beauvau, *& ne vivoit pas en trop bonne intelligence avec elle, il étoit à craindre que si la Princesse Claude sa sœur que le Duc Charles maltraitoit pareillement, venoit à tomber entre les mains du Roi, avant que d'avoir épousé son cousin, on ne la mariât à quelque Prince du sang Roial, qui auroit réveillé la question du droit des femmes à la succession des Duchez de Loraine & de Bar. Ce dessein fut bien-tôt découvert. Le Maréchal de la Force informé du mariage par un Gentilhomme que le Duc François dépêcha pour lui en donner avis, écrivit que le Roi se tiendroit offensé de ce que l'affaire*

faire étoit concluë sans sa participation. Espérant que peut-être, elle ne seroit pas consommée, à cause du défaut de dispense qui pouvoit causer une nullité, il obligea le Duc François de retourner à Nanci, & d'y attendre les ordres de Sa Majesté. Le Duc obéit, & vint coucher à S. Nicolas. Vingt compagnies de cavalerie Françoise y arrivent le lendemain pour arrêter le Duc & les Princesses. Mais il étoit trop tard. On trouva François au lit avec son épouse. Tous furent conduits au Château de Nanci sous sûre garde. 1634.

Un autre Historien marque les Casuistes qui furent consultez sur le mariage précipité de François & de Claude. A dix heures du soir, on envoia chercher le Prieur & le Soussprieur des Chanoines Réguliers de l'Abbaie de S. Remi à Luneville. Le Duc leur aiant remontré le danger auquel la Loraine seroit exposée par le projet que le Roi de France formoit d'enlever la Princesse Claude, & qu'il ne voioit pas d'autre moien de prévenir cet inconvénient, qu'en épousant à l'heure même sa cousine germaine, sans attendre la dispense du Pape, puisque Luneville se trouvoit déja investi par les François, il pria les deux Religieux de lui dire, si le mariage seroit valide en ce cas-là, ou non. Le Prieur & le Soussprieur demandérent du temps pour consulter les Canonistes, & répondirent deux heures après que le Duc, en qualité d'Evêque de Toul Diocésain, se pouvoit dispenser lui-

1634. même de la publication des bans, ou donner à quelqu'un le pouvoir de lui en acorder la dispense. Mais que celle au second degré de consanguinité, paroissoit absolument reservée au Pape, & que si les Evêques l'avoient donnée quelquefois, ce n'étoit que dans une grande nécessité. *Je suis certainement dans le cas*, repartit François. *Y eut-il jamais un besoin plus pressant de précipiter la célébration d'un mariage nécessaire au repos d'une famille, & au bien d'un Etat? J'espére que le Pape n'y trouvera point à redire, & qu'il fera expédier sa dispense, dès que mon Exprès lui aura présenté la supplique.*

Après cette consultation, le Prieur de S. Remi donne la bénédiction nuptiale au Duc François & à la Princesse Claude, en présence du Sousprieur, de la Ducheſſe Nicole, de quelques Demoiselles, & d'un Gentilhomme. Le mariage aiant été consommé sur l'heure, le prémier soin du Duc ce fut de donner avis au Roi de France, que pour des raisons importantes à l'un & à l'autre, François & Claude avoient cru devoir conclure avec quelque précipitation, une affaire projettée depuis quelque temps dans leur famille. On chargea Lenoncourt d'aller faire le compliment. La bienséance de la Souveraineté fut gardée, en supprimant toutes les excuses de n'avoir pas attendu la volonté d'un Roi dont les contractans n'étoient aucunement sujets. On parla encore moins de l'affront que François

sem-

sembloit faire à la Combalet, abandonnée après une recherche publique. Le Duc supposa que Richelieu avoit rejetté lui-même la proposition, en répondant que sa niéce étoit résolue à l'acomplissement de son vœu de prendre le voile. On ordonna seulement à Lenoncourt de se plaindre de ce que le Maréchal de la Force s'étoit emparé de Luneville; de ce qu'il se disposoit à prendre de même toutes les autres places de la Loraine; de ce que François, les deux Ducheſſes, & la Princeſſe de Phaltzbourg, étoient reſſerrez dans le Château de Nanci comme dans une prison. Le Gentilhomme devoit prier ensuite Sa Majesté Très-Chrétienne de les remettre tous en liberté, de rendre Luneville, d'obſerver les Traitez faits avec elle, & remontrer à Louis que le Duc François avoit assez témoigné son desir sincére de le contenter, en remettant Luneville à la prémiére sommation du Maréchal de la Force. 1634.

Un Exprès du Comte de Brassac Commandant pour le Roi à Nanci, ariva dans le même temps à la Cour de France. Il venoit recevoir les ordres de Sa Majesté sur la maniére, dont Brassac en useroit avec le Duc François, les deux Ducheſſes Nicole & Claude, & la Princeſſe de Phaltzbourg. Richelieu se trouvoit assez embaraſſé. *Il eût bien voulu*, dit le Marquis de Beauvau, *séparer la Princeſſe Claude de son époux, la faire conduire à Paris, & laiſſer au Duc François la li-*

1634 *berté d'aller où bon lui sembleroit. La Princesse étoit seule nécessaire à l'exécution de son projet. D'ailleurs ne pouvant supposer que le Duc fût marié, à cause du défaut de dispense, le Ministre n'osoit rien faire contre lui, de peur que le Pape ne trouvât mauvais qu'on attentât à la personne, ou à la liberté d'un Cardinal distingué par sa grande naissance, qui n'avoit rien fait contre le Roi, & qui n'étoit point son sujet. La perplexité de Richelieu retardant les ordres de Sa Majesté, le Duc François eut le temps de se sauver avec la Duchesse son épouse d'une maniére assez adroite, mais fort triste pour des personnes du prémier rang.* Lenoncourt fut seulement renvoié d'abord. *Le mariage de M. le Cardinal de Loraine*, lui dit le dissimulé Ministre de Louis, *est une affaire de famille à laquelle Sa Majesté ne s'intéresse en aucune maniére. On trouve étrange qu'elle ait été concluë & consommée sans attendre la dispense du Pape. La bienséance voudroit que M. le Cardinal de Loraine se séparât de la Princesse Claude, jusques à ce que Sa Sainteté se soit expliquée, & qu'elle ait reçu le Chapeau de Cardinal qui lui doit être renvoié avec beaucoup de respect & de soûmission. Je ne sai pourquoi M. le Cardinal & les Princesses de Loraine disent qu'on les tient en prison. Ils sont dans la capitale des Etats de leur Maison. M. de Brassac les traite avec le respect dû à leur rang. Ils ont la liberté de se promener par tout au dedans & au dehors du Palais de Nanci.*

Il

Il est vrai que le Roi veut que M. le Cardinal soit observé de près. Mais à qui s'en doit-on prendre? Aux mauvaises intentions du Duc Charles, & à l'étroite correspondance qui continuë entre les deux fréres. C'est ce qui oblige Sa Majesté à user de toutes les précautions possibles. Elle ne croit pas devoir permettre que le cadet fasse les mêmes équippées que l'aîné, ni que l'un sorte de la Loraine comme l'autre. Sur quel fondement peut-on s'imaginer que le Roi rendra Luneville? La place n'est pas fortifiée, je l'avouë. Mais on la peut faire bonne & s'y défendre long-temps. 1634.

Quelque pressantes que fussent les instances de Lenoncourt, il ne put obtenir autre chose. Bien-tôt il découvrit que le Roi pensoit à se rendre maître de la Motte & de Bitsch, les deux seules bonnes places qui fussent demeurées aux Lorains. On disoit que le Roi iroit à Nanci dans le printemps, faire déclarer que ce qu'on nomme la Loi Salique, n'a point de lieu dans les Duchez de Loraine & de Bar, que la Ducheſſe Nicole seroit reconnuë seule & légitime héritiére du feu Duc Henri son pére, qu'on la conduiroit à Paris avec la Princesse Claude sa sœur, & que Richelieu croioit qu'il seroit moins odieux de s'assurer de tous les Etats de la Maison de Loraine sous le nom de la Ducheſſe Nicole, que de confisquer le Duché de Bar, & de s'emparer de celui de Loraine, comme d'un dédommagement pour les frais de la guerre. Tel étoit le

1634. nouveau plan du Cardinal. Le Duc Charles en craignoit tellement l'exécution, qu'il envoia promptement offrir au Roi, de lui remettre la Motte & Bitsch, pourvû que Sa Majesté voulût laisser au Duc François & aux Princesses retenuës avec lui, la liberté d'aller où il leur plairoit, & retirer ses garnisons de la vieille ville de Nanci, & des autres places compriſes dans le Traité de Charmes. La proposition fut rejettée avec hauteur. Richelieu comptoit que les Princesses ne lui échapperoient pas, & que les deux fréres seroient bien-tôt réduits à la nécessité d'abandonner à Louïs tout ce qui leur restoit dans la Loraine.

Dispersion de toute la Maison de Loraine.

Je rapporterai le récit même que le Marquis de Beauvau fait de la fuite du Duc François & de la Duchesse son épouse. Ses tristes circonstances tirent les larmes des yeux du lecteur le plus insensible. Pour moi, c'est avec la derniére indignation que je raconte la maniére, dont un Roi qui prenoit le surnom de *Juſte*, réduisit des personnes d'une naissance presqu'égale à la sienne, dont il n'avoit aucun sujet légitime de se plaindre, à de si cruelles extrémitez pour sauver leur liberté, & usurpa ensuite tous les Etats d'une Maison tant de fois alliée à celle de France. Tout ce qu'on peut alléguer en faveur du foible Louïs XIII. c'est que son Ministre le trompoit. Cela le disculpe-t'il devant Dieu & devant les hommes? *Le Duc François*, dit Beauvau, *se voiant*

Mémoires de Beauvau. Liv. I.

comme

comme prisonnier, disposa Madame son épouse à se tirer des mains de ses mauvais hôtes, avant que le Courier envoié par le Comte de Brassac à la Cour de France, rapportât ce qu'on auroit ordonné de leurs personnes. Il choisit pour cet effet le prémier jour d'Avril, auquel on a coûtume en Lorraine de faire de petites tromperies à ceux qui ne s'en défient pas. Cela s'appelle, donner le poisson d'Avril. Le jeu étoit si peu connu des François, que ce jour-là ils se défioient de tout ce qu'on leur disoit. De maniére qu'ils demeurérent long-temps sans vouloir ajoûter foi aux divers avis qui leur furent donnez d'assez bonne heure de l'évasion du Duc & de la Duchesse, prévenus qu'ils étoient qu'on se vouloit moquer d'eux par une fausse alarme & les faire courir inutilement. Pour mieux tromper ses gardes, la Duchesse étoit sortie la nuit déguisée en page, & portant un flambeau devant un Gentilhomme du Duc François, nommé Beaulieu, conducteur de l'entrepriſe. En passant sous les portes du Château soigneusement gardées, Beaulieu feignit d'être en colére contre le prétendu page, & le menaça de lui donner des coups de pied, s'il ne vouloit mieux éclairer. La Duchesse alla joindre son époux dans la maison de Bornet prémier Gentilhomme de la chambre du Duc. Il s'y étoit déja rendu, sous un méchant habit de crocheteur, aprés avoir fait couper ses beaux cheveux, afin d'être moins reconnoissable.

1634. *Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Mercure François.*

1634. *Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 753. 754. 755. Historie di Gualdo Priorato. Part. I. Lib. VIII.*

1634. *Dès que les portes de la ville furent ouvertes à la pointe du jour, la Duchesse sortit travestie en pauvre femme de village avec une hotte pleine de fumier sur son dos, & conduite par son époux déguisé de même. En cet équippage, ils marchérent près d'une demi-lieuë avec des peines incroiables pour la Princesse, qui n'avoit jamais fait un si long chemin à pied, ni par des endroits si raboteux, avant que de joindre Beaulieu au rendez-vous donné. Il les y attendoit avec des chevaux. Une païsane qui venoit de la campagne les reconnut sous les portes de la ville. Par une indiscrétion rustique, elle raconte l'avanture à un soldat du corps de garde qu'elle connoit. Celui-ci la va dire à son Officier qui se met à rire, croiant que la païsane se veut divertir,* en donnant le poisson d'Avril *au soldat. Cependant l'Officier crut devoir avertir le Comte de Brassac. Mais ce ne fut que deux heures après. La même chose vint dans l'esprit du Comte. Il craignit d'être joué & de se donner un ridicule parmi les Lorains, s'il faisoit quelque mouvement extraordinaire. Naturellement soupçonneux & timide, Brassac se contente d'envoier un ordre secret à l'Officier chargé de garder le Duc & la Duchesse, de s'informer s'ils sont dans leur apartement. L'Officier grate incontinent à la porte & demande si Leurs Altesses sont levées. Un valet de chambre instruit auparavant, répond en faisant signe de la main qu'elles dorment encore, & prie qu'on ne les éveille pas.*

pas. L'Officier qui les avoit toûjours traitées avec beaucoup d'égards & de reſpect, attend encore quelque temps. Mais le Comte de Braſſac, auquel on donnoit à tous momens de nouveaux ſujets de crainte, arive & oblige le valet de chambre à lui ouvrir la porte. Il va lui-même tirer les rideaux du lit. N'y trouvant perſonne, il décharge ſa colére ſur Bornet & ſur les autres domeſtiques du Duc. On les enferme, on les menace de la queſtion, s'ils ne découvrent l'endroit où le Duc s'eſt retiré, & la route qu'il a priſe, en cas qu'il ſoit hors de Nanci. Les mauvais traitemens du Comte ne purent faire dire à ces pauvres gens ce qu'ils ignoroient. Le Duc ne s'étoit pas découvert à Bornet, afin qu'il jurât en ſeureté de conſcience. On court inutilement de divers côtez. Le Duc avoit fait une extrême diligence, nonobſtant la délicateſſe de ſon épouſe. 1634.

Il fallut qu'un homme monté en croupe ſur ſon cheval la tînt toûjours entre ſes bras, pour aller plus vîte & pour l'empêcher de tomber. Le Duc & la Ducheſſe arivent le même jour bien avant dans la nuit en Franche-Comté, à cinq ou ſix lieuës de Bezançon, & vont deſcendre au Château d'un Gentilhomme du Duc François. La Ducheſſe accablée de la fatigue d'une journée de vingt-trois lieuës, s'y repoſa quelques jours. Ils eſpéroient de trouver le Duc Charles à Bezançon. Mais il étoit allé joindre l'armée du Roi de Hongrie en Allemagne. De maniére qu'ils ſe virent réduits

1634. *duits à prendre la route de l'Italie. Leur deſſein, c'étoit de ſe retirer à Florence auprès de la Grande-Ducheſſe Douairiére de Toſcane leur tante paternelle.* Le Cardinal Infant fit aux époux fugitifs tous les honneurs poſſibles à Milan. Le Sénat de Génes en uſa de même lors qu'ils y vinrent. Enfin le Grand-Duc de Toſcane petit-fils de Chriſtine leur tante les reçut d'une maniére fort obligeante. Ils paſſérent trois ans à Florence. Mais l'air leur étoit ſi contraire, que ne pouvant plus réſiſter aux maladies preſque continuelles, qui les tourmentoient, ils prirent le parti d'aller à Vienne auprès de l'Impératrice Eleonore de Gonzague tante maternelle de la Ducheſſe. Leur mariage fut aſſez long-temps ſtérile. Mais enfin Dieu leur donna deux fils & deux filles. Un des jeunes Princes mourut bientôt. Celui que Dieu leur conſerva, s'eſt acquis une gloire immortelle dans le commandement des armées de l'Empereur contre les Turcs & contre les François. On voit bien que je parle de Charles V. Duc de Loraine, dont l'Europe a ſi ſouvent admiré la valeur, la prudence & les autres vertus civiles & militaires.

La fuite de la Princeſſe de Phaltzbourg précéda, ou du moins ſuivit de fort près celle du Duc François ſon frére. *Perſuadée que le Roi de France & le Cardinal de Richelieu lui vouloient beaucoup de mal, parce qu'elle ne diſſimuloit pas ſon juſte reſſentiment des injuſtices faites à toute ſa Maiſon,*

&

& qu'ils la soupçonnoient d'avoir l'esprit brouillon & remuant, dit encore le Marquis de Beauvau, elle craignit d'être arrêtée, & maltraitée. La voilà donc qui pense aux moiens de se sauver. Elle en vint à bout sous la conduite de M. de Brone. Feignant de faire une neuvaine à Nôtre-Dame de bon secours qui n'est qu'à un demi-quart de lieuë de Nanci, ce Gentilhomme acoûtume durant quelques jours les soldats à le laisser passer & repasser en carosse. Le prétexte de la neuvaine, c'étoit un mal de jambe qu'on disoit incurable. C'est-pourquoi Brone la tenoit étenduë sur un careau mis le long de la portiere. Un jour la Princesse de Phaltzbourg se cache dessous, & Brone appuie la jambe sur son dos. Elle s'échappa de la sorte sans que les François s'en apperçussent. La Princesse & le prétendu boiteux trouvérent des chevaux qui les attendoient dans un bois voisin, & de bons guides les conduisirent sur les terres du Roi d'Espagne par des chemins détournez. Le Comte de Brassac chagrin d'avoir ainsi deux fois *son poisson d'Avril*, fit courir en grande diligence après la Princesse. Mais ce fut encore inutilement. Telle fut la triste dispersion des Princes & des Princesses de la Maison de Loraine, si heureuse, si florissante avant le régne du Duc Charles. Ils s'étoient flattez de se procurer un puissant appui, & de s'agrandir même par le mariage de la Princesse Marguerite avec l'Héritier présomptif de la Couronne de France: Et une affaire si 1634.

1634. re si avantageuse en apparence, causa la ruïne de leur Maison. La haine d'un Cardinal impérieux qu'ils ne surent pas ménager, les rendit tous malheureux jusques à la fin de leur vie. Fâcheuse situation des Souverains voisins d'un puissant Monarque! S'ils ne font pas autant & plus leur cour à ses Ministres qu'à lui-même, ils s'exposent au danger d'être dépouillez & perdus sans ressource. Quelle peine toutes les Puissances de l'Europe n'ont-ils pas euë à rétablir, & même assez mal, la Maison de Loraine? Les imprudences du Duc Charles ne disculpent point Louïs XIII. Les violences faites sous son Régne à tant de Princes innocens, seront une flétrissure éternelle à sa mémoire.

Si nous en croions un Gentilhomme de la Cour du Duc d'Orleans, Phaltzbourg avoit une raison secréte d'aller à Bruxelles, qui ne lui fait pas honneur. *Dans les visites fréquentes*, dit cet Auteur, *que Puylaurens rendoit à la Princesse de Chimai depuis le retour de Monsieur à Bruxelles, il devint si éperdûment amoureux de Mademoiselle de Chimai fille de la Princesse, qu'oubliant ses engagemens de Loraine, il quitta la marque de Chevalerie que lui donna la Princesse de Phaltzbourg, lors qu'il partit de Nanci. C'étoit un nœud bleu traversé d'une petite épée avec cette inscription*, fidélité au bleu mourant. *Puylaurens le portoit ordinairement du côté du cœur. Mais il le quitta pour prendre un ruban vert, couleur favorite de Mademoiselle*

moiſelle de Chimai. La Princeſſe de Phaltzbourg informée de ce changement, ne peut ſouffrir un pareil mépris, & conçoit une haine mortelle contre Puylaurens. L'empreſſement d'aller elle-même ſe venger ſur les lieux, lui fait trouver les moiens de ſe ſauver des mains de Braſſac Gouverneur de Nanci. Elle ſe rendit à Bruxelles au mois de Mars en 1634. Le Marquis d'Ayetone la reçut fort bien. Son logement fut marqué au Palais près de l'appartement de la Ducheſſe d'Orleans ſa ſœur. Si ce récit eſt exact, Phaltzbourg s'étoit échappée de Nanci avant le Duc ſon frére. Cependant tous les Hiſtoriens mettent ſa fuite après celle des autres. Peut-être que l'Auteur des Mémoires que je cite, ne s'eſt pas bien ſouvenu du temps de l'arivée de la Princeſſe à Bruxelles. 1634.

La Ducheſſe de Guiſe déja cruellement affligée de l'exil du Duc ſon époux, ſe ſentit encore de la derniére diſgrace de la Maiſon de Loraine. Elle reçut ordre de ſortir de Paris dans trois jours, & d'aller à Reims avec toute ſa famille. On lui dit à l'oreille que le Roi étoit mécontent de la correſpondance qu'elle avoit avec Marie de Médicis. Mais l'ardeur de la Ducheſſe à conſulter les Docteurs de Sorbonne ſur la validité du mariage du Duc d'Orleans, fut la véritable cauſe du commandement que le Roi lui fit à l'inſtigation de Richelieu. On rapporte que pluſieurs Docteurs répondirent que le mariage étoit bon. Ils conſeilloient ſeulement

à Gaſ-

1634. à Gaſton de recevoir une nouvelle bénédiction nuptiale pour plus grande ſeureté, & de réparer le défaut de certaines formalitez de la prémiére, ſur lequel on pouvoit chicaner. Quelques mois après la Ducheſſe de Guiſe eut ordre de ſortir du Roiaume & d'aller joindre le Duc ſon époux à Florence.

On oblige la Ducheſſe Nicole de Loraine à venir en France.

Louïs piqué de l'évaſion de la Princeſſe Claude qu'il eût bien voulu ſéparer de ſon époux, & garder en France, ſollicita vivement la Ducheſſe Nicole de venir à Fontainebleau. On lui promettoit de prendre un ſoin particulier de ſes intérêts, & de lui fournir de quoi vivre ſelon ſa qualité. *C'étoit*, dit le Marquis de Beauvau, *le plus grand ſecours qu'elle pût attendre dans l'abandonnement où elle ſe trouvoit.* Les offres de Louïs furent plus intéreſſées que généreuſes. On prétendoit amuſer Nicole, & ſe ſervir de ſon nom pour donner, comme je l'ai déja dit, une couleur moins noire & moins odieuſe à l'uſurpation de la Loraine. Soit que la Ducheſſe crût qu'on lui parloit de bonne foi; ſoit que toûjours chagrine contr'un époux qui l'avoit extrêmement maltraitée, quoi qu'elle lui eût apporté pour dot la jouïſſance certaine & paiſible des Ducheſ de Loraine & de Bar, & qui dans ſon dernier voiage à Bezançon, étoit devenu éperdûment amoureux de la belle Princeſſe de Cantecroix; Nicole eut véritablement du penchant à s'accommoder avec le Roi de France, puiſque

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Mémoires de Beauvau. Liv. I. Mercure François. 1634. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 87. 88. &c.

que Charles ne témoignoit aucun desir de l'avoir auprès de lui; soit enfin que les priéres & les invitations de Sa Majesté Très-Chrétienne lui parussent des commandemens honnêtes, & qu'elle craignît que le refus d'y obéir ne fût suivi de quelque violence, la Duchesse résolut de déférer aux volontez de Louis. Beaucoup de gens crurent qu'elle étoit bien-aise d'aller en France, & que les mécontentemens continuels que son Epoux lui donnoit, l'avoient portée à entretenir une assez étroite correspondance avec le Roi. Mais il faut lui rendre justice. Elle paroissoit alors aimer sincérement sa Maison. L'Acte signé un peu avant son départ de Nanci, les larmes répanduës dans son prémier compliment à Sa Majesté, & quelques entretiens secrets à Paris, prouvent assez qu'elle fut sensible, & à son propre malheur, & à celui de son époux, & de tous ses plus proches parens. 1634.

De peur qu'on ne lui fasse à Paris quelque violence à l'instigation de Richelieu, ennemi plus implacable de la Maison de Loraine, depuis qu'il fut déchu de l'espérance de marier sa niéce au Duc François, Nicole fait avant que de se mettre en chemin, une protestation juridique, où elle dit que ne pouvant se dispenser d'obéir au Roi qui l'appelle en France, elle ne prétend jamais rien faire au préjudice de la Maison de Loraine, & que si elle souscrit à quelque chose de contraire à ses intérêts, ou à ceux de ses héritiers légitimes,

1634. gitimes, elle le déclare par avance nul & invalide, comme lui aiant été extorqué contre sa volonté. La chose ne se passa point si secrétement, que la Cour de France n'en fût avertie. On en fit des plaintes à la Ducheſſe. *Non que Sa Majesté trouve mauvais*, lui disoit-on finement, *que Vôtre Alteſſe prêne les précautions qu'elle juge néceſſaires pour la conſervation des droits de ſa Maiſon : mais cet Acte, Madame, témoigne une certaine défiance dont le Roi eſt ſurpris. Vous ſemblez craindre qu'il n'ait deſſein de vous faire violence, choſe dont un Prince ſi juſte n'eſt pas capable.* Le Vicomte d'Arpajou conduiſit Nicole à Paris avec une eſcorte de cinq compagnies de cavalerie; preuve évidente qu'on ne ſe fioit pas à elle, ou du moins qu'on craignoit que le Duc ſon époux ne la fît enlever ſur le chemin. Elle ariva au commencement du mois de Mai à Paris avec des habits de laine. Cela parut convenable à l'affliction que ſa diſgrace lui devoit cauſer. Le peuple qui courut en foule pour la voir, compâtit au triſte état d'une Princeſſe que ſon pére avoit laiſſée héritiére des Duchez de Loraine & de Bar.

Le cérémoniel de ſa réception eſt aſſez curieux : donnons en le détail. Le Comte d'Alais acompagné de quelques Seigneurs d'un rang inférieur, l'attendit à l'entrée du parc de Vincennes, lui fit les complimens du Roi ſur ſon heureuſe arivée, & la conduiſit à l'Hôtel de Loraine riche-

richement orné des meubles de la Couronne. Elle fut servie par les Officiers, & régalée aux dépens du Roi. Deux Suisses de la garde de Sa Majesté furent mis à la porte de l'Hôtel. Elle ne sortit jamais qu'avec trois carosses. Les Princesses, les prémiéres Dames, & les principaux Seigneurs de la Cour lui vinrent rendre visite. Parmi tous ces honneurs, elle eut une mortification qui parut lui être sensible. La jeune Princesse fille du Duc d'Orleans qu'on nommoit *Mademoiselle*, ne lui donna pas la main dans sa propre maison. Nicole s'en plaignit, & dit qu'elle n'auroit point rendu la visite, sans faire régler ce point du cérémoniel, si elle eût prévû qu'une Princesse née sujette, dût faire la moindre difficulté de donner la main chez elle à une Ducheſſe Souveraine de son chef. On répondit à Nicole que la fille de l'Héritier présomptif de la Couronne, avoit la même distinction & les mêmes honneurs qu'une Fille de France. 1634.

Comme les Princes du sang Roial ne veulent céder en lieu tiers qu'aux Têtes couronnées, & tout au plus au frére d'un Roi, il fallut régler le cérémoniel entre la Ducheſſe de Loraine & les Princesses du sang. Nicole consentit d'aller de pair avec elles, & de leur rendre les mêmes honneurs dans son Hôtel, qu'elles lui rendroient dans le leur. La difficulté du lieu tiers fut plus difficile à lever. Elles pouvoient bien éviter de se trouver ensemble

dans

1634. dans plusieurs endroits ; mais cela n'étoit pas possible dans l'apartement, dans le carosse, & au cercle de la Reine. On convint que celle qui se trouveroit la prémiére auprès de la Reine, précéderoit les autres sans aucune distinction de rang. L'expédient parut le plus propre à éloigner les contestations, & à conserver les prétensions des unes & de l'autre. Pour ce qui est de Mademoiselle, le Roi son oncle voulut que Nicole la regardât comme Fille de France. De maniére que Mademoiselle ne donnoit pas dans son logis la main à la Ducheſſe de Loraine. Elle alloit la recevoir à la porte de sa chambre, & la reconduisoit deux ou trois pas au delà. Quand Mademoiselle visitoit la Ducheſſe, on s'avançoit au devant de la jeune Princesse jusques au milieu de l'escalier. A son retour on l'acompagnoit jusques au carosse. Nicole s'acommodoit avec d'autant moins de répugnance aux volontez du Roi, qu'elle avoit besoin qu'il lui assignât un revenu fixe pour sa subsistance. On lui donna une pension de cent mille écus par an, qui fut assez bien paiée durant quelque temps.

Louïs passoit alors les beaux jours du printemps dans sa maison de Fontainebleau. La Ducheſſe de Loraine s'y rendit le 20. Mai. Sous le prétexte ordinaire d'une partie de chasse, le Roi & la Reine vont une demi-lieuë au devant d'elle. Dès qu'on l'avertit que le carosse de Leurs Majestez approchoit, elle mit pied à terre.

terre. Louïs décend ensuite & marche en- 1634.
viron dix ou douze pas vers la Ducheſſe qu'il salue du baiſer. Tous les Courtiſans compâtirent à la diſgrace de Nicole, quand ils virent les larmes qui couloient de ſes yeux en abondance, lors qu'elle faiſoit ſes complimens au dur perſécuteur de ſa Maiſon, & à l'injuſte uſurpateur de ſon bien. On la loua d'être ſenſible à ſes malheurs parmi tous les honneurs dont une Cour ennemie s'efforçoit de l'étourdir. En s'approchant de la Reine elle s'inclina pour lui baiſer la robe. Anne d'Autriche la prévient, l'embraſſe & la baiſe au viſage. La Ducheſſe en uſa de même avec les prémiéres Dames de la Cour, auxquelles Louïs avoit ordonné de lui baiſer la robe. On monte en caroſſe. La Reine prend la prémiére place, Nicole la ſeconde après quelque réſiſtance, & le Roi la troiſiéme. Tous allérent à l'apartement de la Reine qui tint ſon cercle. *Une piéce de tapiſſerie de la chambre, où la Ducheſſe fut logée à Fontainebleau,* dit un Auteur de Mémoires, *repréſentoit le pot de terre briſé par le pot de fer, contre lequel il avoit voulu heurter. Cela paroiſſoit une inſulte à la mauvaiſe fortune & à l'imprudence du Duc Charles qui ſe perdit en voulant meſurer ſes forces contr'un Prince beaucoup plus puiſſant que lui.* Fut-ce à deſſein qu'on deſtina cette chambre à Nicole? Fut-ce par une ſimple inadvertence? Quoi qu'il en ſoit, *les larmes lui vinrent aux yeux, quand elle ap-*

1634. *perçut la piéce de tapisserie. On ne manqua pas de raconter la chose au Roi. Il ordonna que l'ameublement de la chambre fût changé.*

Gondi Envoié du Grand-Duc de Toscane parla dans ce même temps à Richelieu de l'arivée du Duc François & de la Ducheſſe ſon épouſe à Florence, & de la maniére dont ils avoient été reçus. *Puiſque par leur mauvaiſe conduite, ils ont bien voulu ſe réduire à la néceſſité d'implorer le ſecours & la pitié d'autrui*, répondit l'hipocrite Cardinal avec une gravité affectée, *on ne peut trouver à redire que leurs parens, ou leurs alliez, les reçoivent & les aident. Je ne croi pas que la bonté que M. le Grand-Duc témoigne au Prince & à la Princeſſe de Loraine, déplaiſe à Sa Majeſté. Outre que leur malheur eſt digne de compaſſion, elle les chérit comme ſes proches parens. On ſait bien que M. le Grand-Duc ne les a point ſollicitez de ſortir de Nanci & de venir à Florence. Bien loin que le Roi ſoit fâché qu'ils y ſoient, Sa Majeſté ſera fort contente de ſavoir qu'ils ont choiſi pour le lieu de leur retraite, une maiſon dont elle eſtime la ſage conduite. On ne doute point que le Prince & la Princeſſe ne reçoivent auprès de Monſieur le Grand-Duc des avis ſalutaires, & un ſecours tel qu'on le doit attendre d'un Souverain prudent & bien intentionné pour la Couronne de France. Je ne manquerai pas d'informer le Roi des égards de Monſieur le Grand-Duc pour Sa Majeſté, & de lui rapporter*

porter exactement ce que vous m'avez dit. 1634.
Je vous puis assurer dès à présent qu'elle saura fort bon gré à Monsieur le Grand-Duc de la déférence & du respect qu'il lui témoigne. Et quelle est cette *mauvaise conduite*, par laquelle François & Claude se sont mis dans la nécessité d'aller mendier un azile & du secours chez leurs parens? Ils s'étoient mariez contre l'inclination du Roi de France, ou plûtôt de son Ministre. Ils avoient paru sensibles à l'oppression que leur faisoit souffrir un Cardinal cruel & violent. Ils s'étoient enfuis, de peur qu'on ne les emmenât prisonniers en France, ou du moins qu'on ne les séparât l'un de l'autre pour les empêcher d'avoir des enfans, qui pussent réclamer un jour les Duchez de Loraine & de Bar usurpez sur leur tante & sur leur mére; disons, si vous l'aimez mieux, sur leur oncle & sur leur pére. Richelieu croioit-il donc les autres hommes si stupides, qu'on ne pénétrât ni ses motifs, ni ses projets?

L'Envoié de Toscane aiant fait part de la même nouvelle à la Ducheſſe Nicole, elle parut extrêmement reconnoissante de l'accueil favorable fait à sa sœur & à son beau-frére par le Grand-Duc. *Je suis au desespoir*, dit-elle, *de ce qu'ils seront à charge à nos parens. Mais j'ai si bonne opinion de la générosité de Monsieur le Grand-Duc, que j'espére qu'il nous pardonnera une si grande importunité, & qu'il compatira au malheur presqu'inouï de nô-*

1634. *tre Maison. Il a certainement peu d'exemples. Si M. le Grand-Duc n'a pas refusé d'assister en certaines rencontres, des personnes qui lui étoient tout-à-fait étrangéres, nous pouvons nous flater qu'il sera bien-aise de donner dans un si grand desastre, des marques de son amitié à des Princes ses proches parens. Je compte beaucoup sur la bonté de Madame la Grande-Duchesse ma tante. Je ne doute point qu'elle ne fasse ensorte que M. le Grand-Duc supporte plus facilement le triste objet de nôtre Maison désolée, que ma sœur & son époux lui présenteront sans cesse devant les yeux.* Nicole témoigna ensuite tant de respect pour le Duc Charles, & une si forte passion de le voir tiré d'une si dure oppression, que Gondi demeura convaincu qu'il n'y avoit que des gens extrêmement malins qui pussent soupçonner la Duchesse de se soucier peu de la disgrace de son époux, & du malheureux état de la Loraine, pourvû qu'elle vécût commodément.

Ses bons sentimens parurent encore dans les plaintes améres qu'elle fit à Richelieu d'une procédure du Parlement de Paris. Les Magistrats de cette Compagnie avoient déja rendu un Decret d'ajournement personnel contre le Duc Charles, & contre François son frére alors Cardinal de Loraine, accusez de la prétenduë séduction de l'Héritier présomptif de la Couronne, & ordonné que la Princesse Marguerite seroit interrogée juri-

juridiquement sur son mariage avec Gaston, & que le Prêtre qui leur avoit donné la bénédiction nuptiale, seroit mis en prison. Il est fort surprenant que le Parlement de Paris, où il y avoit sans doute des gens intégres & éclairez, ait entrepris de citer de la sorte, je ne dis pas Charles, puisqu'on le supposoit vassal du Roi en qualité de Duc de Bar, mais un Prince Cardinal, sur lequel Louïs ne pouvoit prétendre aucune jurisdiction. Quel droit avoient ces Magistrats, d'ordonner que Marguerite seroit interrogée? Elle étoit tout au plus sujette du Roi en qualité de Ducheſſe d'Orleans. Mais on la lui contestoit à Paris. Que d'irrégularité, que d'injustice, que de violence dans ces procédures d'une Cour Souveraine qui suit aveuglément les passions d'un Ministre emporté! On les surſit durant quelque temps. Mais le Duc Charles aiant fait afficher dans toute la Loraine un Edit, par lequel il défendoit à ses sujets d'obéïr aux François, qu'il traitoit d'usurpateurs & de tirans, le Roi irrité ordonna qu'elles fussent continuées. Second ajournement personnel contre Charles, signifié à l'Hôtel de Loraine, sans aucun égard à la Ducheſſe son épouse que Louïs y avoit logée, & qu'il y faisoit servir par ses Officiers. Elle court les larmes aux yeux se plaindre à Richelieu de l'incivilité du Parlement de Paris, & lui dit les choses du monde les plus pressantes pour le fléchir. Soit que Charles voulût ménager Nicole, 1634.

1634. de peur qu'elle ne fît quelque chose à son préjudice, pendant qu'elle seroit entre les mains de son ennemi; soit qu'aiant à passer les Alpes pour aller du côté de Milan, il fût embarassé d'un carosse de campagne trop magnifique, & de six chevaux extraordinairement beaux que le Duc de Baviére son oncle lui avoit donnez, il s'avisa de l'envoier à son épouse. L'équippage fut arrêté d'abord par ordre du Roi, sous prétexte que Nicole l'avoit peut-être mandé dans le dessein de s'échapper plus facilement à la prémiére occasion. Mais on le relâcha peu de temps après. Quelques-uns conseillérent à la Ducheſſe de dissiper les soupçons, en priant Richelieu d'accepter le carosse & les chevaux. Elle les lui envoie sur l'heure. Le Cardinal prend le carosse, & refuse les chevaux avec de profonds remercimens. Par une délicatesse ordinaire aux personnes du prémier rang qui deviennent malheureuses, Nicole fut extrêmement mortifiée. Elle s'imagina que le fier Richelieu la regardoit désormais comme une Princesse hors d'état de lui faire un si riche présent.

Le Duc d'Orleans ratifie son mariage à Bruxelles.

Dès qu'on vid que le Cardinal déchu de l'espérance de marier sa niéce au Duc François de Loraine, faisoit poursuivre si vivement la dissolution du mariage du Duc d'Orleans, un bruit sourd se répandit dans le monde, que Richelieu prétendoit réduire l'Héritier présomptif de la Couronne à épouser la Combalet.

Mon-

Montresor bien informé de ce qui se passoit chez Gaston, assure que l'oncle & la niéce pensérent véritablement à cette affaire, sur tout depuis le retour de Son Alteſſe Roiale en France vers la fin de cette année, ou du moins après la disgrace & la mort de Puylaurens. La Riviére, Goulas, Chavigni domestiques de Gaston, vendus au Cardinal, & Chaudebonne lui-même avec *ses belles apparences de probité*, emploiérent tous les artifices dont ils purent s'aviser, afin d'inspirer de l'amour à un jeune Prince. On ne perdoit aucune occasion de louër en sa présence la beauté de Combalet. On le conduisoit adroitement par tout où elle alloit afin de l'embarquer. La créature dont la personne ne manquoit pas d'attraits, *ne s'aidoit pas mal*, ajoûte Montresor. *Sa modestie affectée cachoit l'ambitieux desir de s'ouvrir le chemin à une fortune si glorieuse pour elle, & si supérieure à sa naissance & au rang que son mari lui devoit donner, s'il eût vécu.* Le projet du Cardinal & de sa niéce aiant été découvert, ou par l'indiscrétion de quelque confident, ou par la maligne pénétration des Courtisans, la Maison de Loraine, & sur tout la Princesse de Phaltzbourg, prirent l'allarme. Celle-ci réfugiée à Bruxelles, chercha les moiens de soûtenir ce qui avoit été fait à Nanci, & d'empêcher que Richelieu ne vînt à bout de faire casser le mariage de Gaston avec Marguerite. 1634.

Mémoires de Montresor. Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 764. 765. 766.

1634. Voici les expédiens qui vinrent dans l'esprit de Phaltzbourg; d'engager le Duc d'Orleans *à repéter solennellement & pour plus grande seureté, la célébration d'un mariage qu'il croioit dans son ame validement contracté*, dit un Gentilhomme de la suite de ce Prince; *de le faire aprouver par les Docteurs de l'Université de Louvain; d'écrire une lettre au Pape dans laquelle Monsieur déclareroit qu'il tient en son ame le mariage bon & valide, protesteroit que ce qu'il en écrit, est la pure vérité, se trouvant alors en un lieu, où il est maître de ses volontez & de ses actions; supplieroit Sa Sainteté de n'ajoûter aucune foi à toute autre lettre ou acte qu'il pourroit signer dans la suite, soit en public, soit en particulier, au préjudice de la déclaration qu'il faisoit au Pape, & de croire qu'à moins que d'y être contraint par une Puissance supérieure, il ne se départiroit en nulle maniére d'une si sainte résolution.*

Monsieur qui vouloit tenir religieusement sa parole, acorda de bonne grace tout ce que la Princesse lui demandoit. L'Archevêque de Malines est mandé sur l'heure, & en présence du Duc d'Elbeuf, & de tous leurs principaux Officiers, les deux Epoux se promettent derechef la foi conjugale entre les mains du Prélat. Un autre Auteur dit qu'il n'y eut que sept témoins, & que Puylaurens en fut un. *Les mémoires qui concernoient le mariage*, ajoûte le Gentilhomme dont je rapporte les paroles, *furent envoiez à Louvain. Les Docteurs firent*

firent deux consultations en Latin séparées ; 1634.
l'une suivant le Droit Canonique, & l'autre suivant le Droit Civil. Au bas de chacune, ils déclarérent que le mariage étoit bien & validement contracté. On ajoûta même, qu'encore que par une force majeure, quelque mariage que ce fût, vint à être déclaré nul, & qu'il y eût un Decret du Pape confirmatif de la sentence & portant peine d'excommunication, celui qui a contracté le mariage, doit plûtôt subir la censure, que de rompre un engagement qu'il croit légitime selon les lumiéres de sa conscience. Tel est, *disoit-on*, le sentiment de Sanchez & des autres Casuistes. *La lettre au Pape fut aussi expédiée dans les termes que la Princesse de Phaltzbourg désiroit. Afin de donner plus de poids au sujet pour lequel Monsieur l'écrivoit, on résolut d'envoier un exprés à Rome. Passart Controlleur Général des finances de Son Altesse Roiale fut choisi pour cet effet, & se mit en chemin. Mais il fut arrêté sur la frontiére & envoié à la Bastille. On fut fort offensé de cette dépêche à la Cour de France. Cependant Monsieur envoia le* duplicata, *au Pape par une autre voie.* Les Jésuites de Louvain signérent comme les autres la validité du mariage. Tous déclarérent être prêts à soûtenir la justice de leur décision contre qui que ce fût, & la suffisance légitime des formalitez observées à la célébration du mariage en Loraine.

On dit que le Duc d'Orleans alla prier la Reine sa mére de confirmer l'approba-

1634. tion qu'elle avoit donnée au mariage, lors qu'il fut conclu à Nanci. Marie de Médicis refusa son seing; soit qu'elle ne jugeât pas cette ratification essentielle & nécessaire; soit plûtôt, comme on le crut communément, que négociant alors sa réconciliation avec Louïs, elle voulût tenir par avance la parole qu'elle offroit de donner, de se résigner parfaitement aux volontez du Roi son fils. Gaston lui aiant fait une seconde instance pour obtenir cette confirmation, *vous avez si peu d'égards pour moi*, répondit-elle brusquement, *& vous rejettez mes bons avis avec tant d'opiniâtreté, que j'ai enfin résolu de ne me mêler plus de vos affaires. Mon parti est pris, je me conformerai entiérement aux volontez du Roi.* On crut que cette grande soûmission de la Reine Mére ne dureroit pas long-temps, & qu'elle accorderoit bien-tôt ce que le Duc d'Orleans lui demandoit. Outre que Richelieu lui vouloit imposer des conditions si dures, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elle les acceptât jamais, le Marquis d'Ayetone s'emploioit alors pour la racommoder avec Puylaurens. De maniére que les gens ne doutoient pas que la ratification que Gaston souhaitoit d'obtenir, ne fût une des conditions de l'accord. Pour entretenir la division entre la mére & le fils, si avantageuse à ses desseins & à ses intérêts, Richelieu fit insinuer à Marie de Médicis, que Louïs étoit fort content de ce qu'elle refu-

refusoit de confirmer son approbation donnée au mariage du Duc d'Orleans, & qu'elle gâteroit entiérement ses affaires si elle se laissoit extorquer un pareil acte. 1634.

Le Cardinal étoit tellement irrité des démarches de Gaston à Bruxelles pour soûtenir la validité de son mariage, que Son Eminence se mit à en presser plus que jamais la cassation au Parlement de Paris. Cette affaire devenoit tous les jours plus embarassante & plus difficile. LeDuc d'Orleans soûtenoit que les Magistrats n'en étoient point Juges compétens, & que la connoissance d'une contestation de cette nature appartenoit au Pape, ou du moins à des Commissaires déléguez de sa part, selon le Concordat & les anciennes coûtumes du Roiaume de France. D'un autre côté le Marquis d'Ayetone qui commandoit pour le Roi d'Espagne dans les Païs-Bas, aiant reçu la résolution du cas proposé par Gaston à l'Université de Louvain, déclara tout publiquement que Sa Majesté Catholique emploieroit non seulement la plume des Docteurs des Universitez de ses Etats, mais encore l'épée de ses Officiers & de ses soldats, pour maintenir contre qui que ce fût la validité du mariage du Duc d'Orleans avec la Princesse Marguerite. On ne savoit à quoi aboutiroit enfin un différend de cette importance, dans lequel les deux plus puissantes Couronnes de l'Europe prenoient l'une l'affirmative,

1634. & l'autre la négative. Il étoit à craindre que le Pape à qui Gaſton avoit recours, intervenant dans la conteſtation, elle ne devînt à la fin une affaire de Religion, autant & plus que de Politique. Richelieu que les obſtacles les plus inſurmontables en apparence, n'arrêtérent jamais, quand il fut queſtion d'exécuter ce qu'il jugeoit néceſſaire à l'établiſſement de ſa fortune & de ſon autorité, ne ſe rebute point. Il oblige le Parlement de Paris à continuër vivement les procédures commencées, & diſpoſe les choſes à la prononciation ſolennelle de l'Arrêt de diſſolution avant la fin de cette année.

Marie de Médicis fait de nouvelles & de plus grandes démarches pour ſa réconciliation avec le Roi ſon fils.

La Princeſſe de Phaltzbourg contente d'avoir obtenu ce qu'elle ſouhaitoit du Duc d'Orleans, penſe déſormais à obliger Puylaurens de lui faire ſatisfaction de l'injure qu'elle prétend avoir reçuë du Favori de ſon beau-frére. L'infidélité d'un amant peut-être trop favoriſé, ne lui tenoit pas moins au cœur, que l'incertitude du mariage de ſa ſœur avec l'Héritier préſomptif de la Couronne de France. Trouvant les choſes aſſez bien diſpoſées pour l'exécution du ſecond motif; diſons, j'y conſens, du deſſein principal de ſa retraite à Bruxelles, à cauſe des ſujets continuels de mécontentement que Puylaurens donnoit à la Reine Mére, Phaltzbourg ſe jette dans le parti de celle-ci, & ſe lie avec tous les ennemis que ſon perfide amant a dans la maiſon de Marie de Médicis. La meſintelligence

ne

ne pouvoit guéres être plus grande entre la mére & le favori du fils. On se plaignoit presqu'autant de Puylaurens que du Ministre de Louïs. Cette brouillerie engendra plusieurs querelles particuliéres entre les gens de la Reine Mére & ceux du Duc d'Orleans. Le Secq domestique de Marie de Médicis qui tenoit le parti du P. de Chanteloube, se sentit offensé de quelques actions ou paroles mépriſantes de la Rochepot fils du Comte du Fargis. Ceux-ci se déclaroient d'autant plus en faveur de Puylaurens, qu'ils lui étoient redevables de la charge de Dame d'honneur de la Ducheſſe d'Orleans, donnée à la Comteſſe du Fargis contre le sentiment de la Reine Mére. Comme la Vaupot étoit encore jeune, le Secq se met en tête que le pére doit faire raiſon de l'imprudence de son fils. Hurtaut va de la part de le Secq son ami, porter le défi à Fargis. *Comment*, dit le Comte surpris, *ce méchant homme voudroit-il mettre l'épée à la main contre moi? Méchant homme*, reprend Hurtaut. *Vous en avez menti. M. le Secq eſt un fort honnête homme.* Fargis donne un soufflet à Hurtaut. Celui-ci tire promptement l'épée, & sans attendre que Fargis débaraſſé de sa cazaque, se mette en défense, le bleſſe dangereuſement au poumon. De cette querelle náquit une autre à quelques jours de là, entre Hurtaut & Fontaine Gentilhomme allié de Fargis. Celui-ci fut tué sur la place après avoir fait beaucoup de peine à Hurtaut.

1634. *Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 758. 759. 760.*

1634. taut. *Il y eut encore plusieurs querelles entre divers particuliers & pour différens sujets*, dit le Gentilhomme de la Cour du Duc d'Orleans dont j'ai souvent cité les Mémoires. *Le Marquis d'Ayetone n'avoit la tête rompuë d'autre chose. Il disoit que les gens de la Reine Mére & de Monsieur, lui causoient plus de peine, qu'il n'en avoit à gouverner tous les sujets du Roi son maître dans les Païs-Bas.*

Tout cela ne donnoit pas de moindres embaras à Marie de Médicis. Lassé de souffrir les dégoûts qu'elle recevoit de la part du Duc d'Orleans, à l'instigation de son Favori, & chagrine de ce que les Espagnols prenoient le parti de Gaston, duquel ils attendoient plus que d'une Reine presqu'également brouillée avec ses deux fils, elle prend la résolution, après y avoir bien pensé durant trois jours, de se racommoder avec Louïs, & même avec Richelieu. Pour garder les régles de la bienséance au regard du Roi d'Espagne qui l'avoit si humainement reçûë dans ses Etats, la Reine ordonne à Chanteloube d'aller déclarer son dessein au Marquis d'Ayetone. *Monsieur*, dit le Pére au Seigneur Espagnol, *la Reine voit avec un extrême déplaisir la vérité de ce que le Roi Catholique lui écrit dans sa derniére lettre, qu'il ne faut pas espérer que Monsieur fasse quelque chose de bon, ni qu'il concoure avec la Reine, quand il sera question de prendre les mesures nécessaires pour parvenir à une paix générale, tant qu'il gardera*

Puylau-

Puylaurens auprès de lui. Persuadée qu'il n'est plus possible d'empêcher que Monsieur ne suive les mauvais conseils de ceux qui l'obsèdent ; ni de le porter à se conduire d'une manière digne de sa naissance & de son rang, Sa Majesté prend enfin la résolution de négocier sa réconciliation particulière avec le Roi son fils. Les manières de Monsieur deviennent tous les jours plus insupportables. Non content d'oublier les grandes peines qu'elle souffre pour l'amour de lui depuis long-temps, il perd le respect à la Reine sa mère dans toutes les occasions, & lui donne incessamment quelque nouvelle marque de mépris. Deux domestiques de la Reine ont eu depuis peu un différend avec le Comte du Fargis intime ami de Puylaurens. Croiriez-vous, Monsieur, que ce petit homme a eu l'insolence d'envoier demander à la Reine de la part de Monsieur, qu'elle permît de chercher dans sa maison celui qui s'est battu contre Fargis, & contre un de ses alliez ? Monsieur a donné occasion à ces querelles, en mettant malgré Sa Majesté, & à la persuasion de Puylaurens, la Comtesse du Fargis auprès de Madame. C'est une personne qui ne convient nullement à une Princesse du prémier rang. La Reine n'a pû se dispenser de le témoigner à Monsieur. Et parce qu'un serviteur de Sa Majesté paroit surpris de ce que Monsieur écoute si peu les bons conseils de la Reine sa mère, le Vaupot fils du Comte du Fargis l'insulte. Voilà, Monsieur, la véritable origine des deux querelles qui ont fait tant de bruit. 1634.

So

1634. *Sa Majesté ne peut souffrir plus longtemps l'insolence & la malice de Puylaurens. Elle lui a pardonné plusieurs étourderies dans l'espérance qu'il deviendroit plus sage. Mais il n'y a point de patience dans le monde que cet homme ne pousse à bout. Puisque par l'ordre de la providence de Dieu, une grande Reine se trouve réduite à dépendre, ou du Ministre de son fils aîné, ou d'un Favori du cadet, elle aime mieux s'accommoder avec le Cardinal, dont le Roi son fils veut absolument se servir, que d'être exposée à essuier tous les jours les impertinences d'un petit Gentilhomme. L'un a du moins de la prudence & d'autres qualitez estimables. L'autre est un maître fou qui gâte les affaires de son Prince, au lieu de le servir utilement.* Ayetone parut surpris du soudain changement de Marie de Médicis. Depuis que Louis lui offrit des conditions si dures, elle paroissoit plus irréconciliable que jamais avec Richelieu. *J'avoue,* répondit le Marquis à Chanteloube, *que la Reine a grande raison d'être offensée des manières de M. de Puylaurens. Il ne m'appartient pas de donner des avis à Sa Majesté. Tout ce que je puis faire, c'est de rendre compte de tout ceci au Roi mon maître. Il ne manquera pas de conseiller ce qu'il croira plus avantageux à la Reine sa belle-mère, dont il ne cherche que le repos & la satisfaction. Afin que le Roi mon maître puisse mieux juger des raisons qu'elle croit avoir de négocier son accommodement particulier, donnez les moi,*

s'il

s'il vous plait, par écrit. Je les enverrai incessamment à Madrid. En attendant la réponse de Sa Majesté Catholique, Marie de Médicis propose au Duc d'Orleans de prendre tous deux conjointement un nouvel engagement avec Philippe, & de lui promettre de ne s'accommoder jamais avec Richelieu. Le plan du Traité fut dressé. Mais Puylaurens détourna son maître de le signer, & rompit la négociation. 1634.

Plus irritée qu'auparavant contr'un Favori qui prend plaisir à la chagriner, & à traverser tous ses projets, la Reine Mére forme tout de bon le dessein de se racommoder au plûtôt avec Louis, & à quelque condition que ce puisse être: mêmes avec le Cardinal, puisque le Roi le veut absolument. Chanteloube écrivit de la part de sa maîtresse une lettre à Bouthillier. On y déclaroit que Marie de Médicis vouloit se remettre entre les bras de son fils, & rendre ses bonnes graces à Richelieu pour l'amour du Roi. Il étoit supplié d'accorder un passeport à la Roche Intendant, ou Sécretaire du P. de Chanteloube, qui viendroit incessamment à Paris avec les pouvoirs nécessaires à la conclusion de l'acommodement. *En mon particulier*, ajoûtoit Chanteloube, *je ne demande rien pour moi. Si j'ai quelque chose à désirer, c'est d'aller finir mes jours dans une maison de l'Oratoire, après que la Reine Mére sera rétablie dans ses biens, & parfaitement réconciliée avec le Roi.* Un Garde de

1634. de Marie de Médicis fut chargé de porter la dépêche. L'épouse de Laleu Ecuier de la Reine Mére le conduisit chez Bouthillier. Il parut étonné du message, & fit d'abord quelque difficulté de recevoir une lettre de Chanteloube, renduë par un homme venu sans passeport. Après avoir un peu rêvé, Bouthillier prend la lettre, dit qu'il la portera cachetée au Roi, & fait enfermer le Garde. Louïs ouvrit la lettre en présence de Richelieu, & de Bouthillier, à qui elle étoit adressée. Surpris d'un si prompt changement, le Roi assemble son Conseil pour délibérer sur la nouvelle proposition. Chacun raisonna beaucoup. Après d'assez longs discours, il fut conclu, que c'étoit une chose si extraordinaire de voir Marie de Médicis & son P. de Chanteloube, passer tout d'un coup d'une extrémité à l'autre, qu'on devoit craindre qu'il n'y eût quelqu'artifice caché sous cette soûmission inespérée. *Ce la Roche pour lequel on demande un passeport*, disoient quelques-uns, *se trouve chargé par les dépositions d'Alfeston & de Chavagnac. Il y est marqué comme un des principaux complices de l'attentat formé contre la vie de M. le Cardinal. Pourquoi choisit-on cet homme plûtôt que beaucoup d'autres qui seroient plus agréables ? Il y a là quelque chose qui ne paroit ni droit ni sincére.* On résolut donc de renvoier le porteur de la lettre avec cette réponse : *Lorsque la Reine Mére n'aura plus le P. de Chanteloube dans sa maison, & qu'elle écri-*

ra

ra ſes ſentimens de ſa propre main, le Roi y aura égard. 1634.

La chicanerie faite ſur la prémiére démarche de l'infortunée Princeſſe, donnoit à penſer que ceux-là ne raiſonnoient pas mal, qui prétendoient qu'elle prenoit des peines inutiles, & que Richelieu ne ceſſeroit point de traverſer ſon retour. *Quelle eſt*, diſoient-ils, *la grande & conſtante maxime du Cardinal? De ſe compter pour le prémier de ſes amis; de ne rien faire dont un autre que lui, puiſſe tirer de l'avantage. C'eſt à la Reine Mére & à ſes confidens, d'examiner ſi Richelieu dont la prétenduë généroſité ne fut jamais qu'orgueil & artifice, s'imaginera que le retour de ſa bienfaictrice poura ſervir à l'affermiſſement de ſa fortune & de ſon crédit. Ne craint-il point que la Reine Mére ne découvre un jour beaucoup de choſes capables de le perdre dans l'eſprit du Roi? Par où ſubſiſte-t'il? Par les défiances, par les craintes qu'il inſpire continuellement à Sa Majeſté, tantôt de la Reine Mére, tantôt de Monſieur, tantôt de la trop étroite correſpondance qu'il affecte de remarquer entr'eux. Si la paix ſe rétablit une fois dans la famille Roiale, où ſera cette néceſſité prétenduë des ſervices du Cardinal, qu'on fait tant valoir dans l'eſprit du Roi?* Chanteloube qui connoiſſoit peut-être trop bien pour ſon propre repos le génie de Richelieu, remontroit ces mêmes choſes à Marie de Médicis, quoique d'ailleurs il demandât d'être ſacrifié au reſſentiment du Cardinal, pour témoi

La Reine Mére s'humilie devant le Cardinal de Richelieu.

Vie du Cardinal de Richelieu, par Aubery. Liv. IV. Chap. 52. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Mémoires de Montreſor. Lumiéres pour l'Hiſtoire de France, & Lettre d'un vieux Conſeiller d'Etat à la Reine Mére dans les recueils des diverſes Piéces pour ſa défenſe. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 760. 761.

1634. témoigner que le bonheur de la Reine sa maîtresse, lui étoit plus cher que toute autre chose, peut-être aussi pour l'engager davantage par cette feinte générosité à ne l'abandonner point. Ces insinuations ne détournérent point Marie de Médicis de poursuivre sa tentative de se racommoder avec son fils. Soit qu'elle fût véritablement lasse de son exil, des duretez du Duc d'Orleans, & des *algarades* de son Favori; soit qu'elle voulût mettre entiérement Richelieu dans le tort, & convaincre toute l'Europe, que la noire ingratitude, & la haine implacable de son ancien domestique étoient les seules & véritables causes de sa disgrace, elle résolut de dépêcher à Paris le Rebours de Laleu son Ecuier avec trois lettres, l'une pour le Roi, l'autre pour le Cardinal, & la troisiéme pour Bouthillier. Voici ce que contenoit la prémiére. *Monsieur mon Fils, puisque je suis privée de l'honneur & du contentement de vous voir, & que je ne puis espérer d'autre satisfaction que celle d'envoier le plus souvent qu'il me sera possible, savoir de vos nouvelles, je suis réſoluë de faire tout ce que Vôtre Majesté peut désirer de moi pour en obtenir la permission. Le Sieur de Laleu auquel je vous prie de prendre créance, vous entretiendra sur ce sujet, & vous témoignera combien je vous aime & vous honore.*

L'instruction donnée à ce Gentilhomme paroit bien tournée. Si elle étoit de la

la façon de Des-Landes Payen Sécretaire 1634.
des commandemens de Marie de Médicis, il savoit bien écrire. On y marquoit en peu de mots & fort nettement ce que Laleu devoit dire au Roi, & puis à Richelieu. Rapportons ces deux choses. Elles sont curieuses. On verra que la mére de Louïs négocioit véritablement son retour avec le Cardinal, & qu'elle s'adressoit seulement au Roi par bienséance. C'est devant le Ministre qu'on s'humilie; c'est lui qu'on regarde comme le maître absolu de toutes choses, comme l'arbitre souverain du repos & du bonheur de la veuve d'Henri le Grand. *Le Sieur de Laleu dira au Roi de la part de la Reine sa mére, que les Sieurs de Villiers & Jaquelot, lui aiant témoigné que le Roi ne se pouvoit persuader qu'elle l'aimât, si elle n'aimoit M. le Cardinal, il a ordre d'assurer Sa Majesté, que la Reine veut en considération du Roi son fils aimer M. le Cardinal, & n'avoir nul ressentiment de tout ce qui s'est passé. Pour convaincre Sa Majesté qu'il n'y a rien de si difficile que la Reine ne fasse, quand il sera question de lui témoigner son affection, elle ordonne au Sieur de Laleu de rendre de sa part une lettre à M. le Cardinal, & de lui faire ces mêmes protestations.* Voions comme elle fut conçuë, cette lettre qui coûta certainement beaucoup au ressentiment & au courage de la désolée Marie de Médicis. *Mon Cousin, Le Sieur Bouthillier m'aiant fait dire de vôtre part, que mes déplaisirs vous touchoient*

1634. *choient sensiblement, & qu'aiant regret de ce que je suis si long-temps privée de l'honneur de voir le Roi, vous seriez content au dernier point, d'emploier vôtre pouvoir à me procurer ce bonheur, j'ai cru être obligée de vous témoigner par le Sieur de Laleu que j'envoie au Roi, avec quelle satisfaction je reçois vôtre bonne volonté. Prenez toute confiance en lui.*

Un des Historiens flateurs de Richelieu prétend conclure de cette lettre, que le Cardinal désiroit avec passion le retour de la Reine Mére, qu'il donna ordre à Bouthillier de le lui proposer, qu'elle en remercia Richelieu, & que l'affaire se seroit concluë, si Marie de Médicis n'avoit pas trop écouté les mauvais conseils de Chanteloube. Que cela est impertinent & ridicule! Toutes les personnes desintéressées & bien instruites des affaires du temps, qui liront la lettre, jugeront tout au plus, que le Cardinal aiant dit à Bouthillier de charger le Garde envoié par la Reine Mére quelque temps auparavant, de lui faire un compliment de la part de Richelieu, en termes généraux qui ne signifioient rien, elle se sert de cette occasion pour écrire une lettre obligeante au Cardinal, & pour l'inviter à une réconciliation. La réflexion que l'Auteur ajoûte est aussi fausse qu'extravagante. *La Reine Mére*, dit-il, *fut trop ferme. Elle ne voulut point absolument donner d'autre commission à Laleu dépêché de sa part à la Cour, que de déclarer qu'elle ne pouvoit rentrer seure-*

ment

ment en France, ni partant consentir à aucun acommodement avec M. le Cardinal, pendant qu'il continueroit dans ses défiances & dans ses soupçons qu'il avoit toûjours témoignez. C'étoit irriter le mal au lieu de le guérir, & faire des reproches du passé, au lieu de rechercher un remède efficace pour l'avenir. Il n'est donc pas surprenant qu'une négociation mal commencée, & où il se trouvoit si peu des dispositions nécessaires à la conclure, ait malheureusement échoué d'abord. Si cet Historien vouloit nous en imposer par son faux récit, pourquoi a-t-il mis à la fin de son ouvrage l'instruction donnée à Laleu? Cette seule piéce suffit pour la justification de Marie de Médicis, & pour montrer que si la négociation échoua d'abord, c'est que Richelieu ne voulut pas l'entamer, de peur que Marie de Médicis se réduisant à des conditions trop raisonnables, ou plûtôt trop dures, il ne pût se dispenser de consentir au retour d'une Reine si cruellement offensée, qu'on avoit peine à se persuader qu'elle oubliât jamais la noire ingratitude de son domestique. Voici la suite de l'instruction. 1634.

Le Sieur de Laleu dira à M. le Cardinal de Richelieu, que la Reine a pris une ferme résolution d'oublier tout le passé, & de n'en avoir aucun ressentiment, sans que Sa Majesté prétende d'autre avantage des témoignages qu'elle désire lui donner de son amitié, que l'espérance de rentrer par son moien dans les bonnes graces du Roi, & d'avoir

1634. *d'avoir un libre accès pour ceux qu'elle lui dépêchera désormais. Le Sieur de Laleu n'a point ordre de faire d'autres propositions d'acommodement. La Reine trouve peu d'apparence d'en venir là, tant que M. le Cardinal demeurera dans les défiances qu'il a euës jusques à cette heure. Il s'est rendu si puissant, que quand il donneroit à la Reine le choix des meilleures & des plus fortes places du Roiaume, Sa Majesté n'y seroit pas en seureté, s'il venoit à se défier tant soit peu d'elle. Cela étant, comme personne n'en peut douter, la Reine ne sauroit trouver d'autre seureté que la confiance de M. le Cardinal. Si la confiance est parfaite, la seureté de la Reine sera entiére. En retournant en France, elle hazarde tout, & M. le Cardinal ne risque rien. Car enfin, le fort donne la loi au foible. S'il étoit capable de se défier de la Reine, il la perdroit quand il lui plairoit : Et Sa Majesté ne lui pouroit nuire, quand elle en auroit la volonté. Nonobstant toutes ces raisons qui sont sans replique, si M. le Cardinal veut envoier de la part du Roi, ou de la sienne, quelqu'un de ses plus confidens pour traiter, la Reine le recevra fort agréablement. Si par les propositions & par les ouvertures d'acommodement qui lui seront faites, M. le Cardinal ne témoigne aucune défiance de Sa Majesté, il sera fort facile d'ajuster toutes choses. Que s'il fait paroître de la défiance, la Reine demeurera persuadée qu'il est impossible de s'acorder, parce qu'elle n'y pourra*

pourra trouver ses seuretez. Cependant Sa Majesté persistera dans sa résolution d'oublier tout le passé, & de n'en avoir jamais de ressentiment, puisque c'est le seul moien de se conserver les bonnes graces du Roi, & la liberté de lui écrire. 1634.

La connoissance que la Reine a depuis long-temps de la fidélité du P. Chanteloube, & de son affection au service de Sa Majesté, ne lui permet pas de consentir jamais à l'éloigner d'auprès d'elle. Mais comme il ne voudroit pour rien du monde, aporter le moindre obstacle à l'union qui doit être entre Leurs Majestez, non plus qu'à la parfaite intelligence de la Reine avec M. le Cardinal, le P. Chanteloube le supplie très-humblement de lui donner l'exclusion, de peur que les intérêts d'un domestique n'empêchent l'effet d'un bon acommodement. Il engage sa parole de se retirer, & se croit fort glorieux de contribuer par sa retraite à une réconciliation que les gens de bien souhaitent universellement. On apperçoit sans peine le but de cette instruction. C'étoit réduire Richelieu à la nécessité de souffrir que Marie de Médicis retournant en France, demeurât à la Cour. Car enfin, quelle raison auroit-il eue de l'en éloigner, s'il avoit une fois promis de ne se défier plus d'elle? Mais le Cardinal craignoit plus que toute autre chose de la revoir auprès du Roi. Que savoit-il si la tendresse naturelle de Louis pour sa mére venant à se réveiller, Marie de Médicis ne trouveroit pas un moment favorable

1634. pour engager son fils à se défaire enfin d'un Ministre qui par ses calomnies atroces avoit mis la division dans la famille Roiale, & exposé la France à la désolation d'une guerre civile entre les deux fréres? La Reine Mére se réduisoit à des conditions si raisonnables, que le Cardinal n'osa les rejetter ouvertement. Il n'eut pas d'autre ressource que de persuader à Louis d'exiger certaines démarches préliminaires, que le Cardinal savoit bien que Marie de Médicis ne feroit jamais.

Etranges effets de l'ambition & de l'amour propre! Un petit Prêtre élevé par une puissante Reine au souverain degré de la fortune, n'est pas content d'avoir réduit sa bienfaictrice à s'humilier devant lui, & à reconnoître tellement sa puissance, qu'elle ne lui demande pas d'autre condition d'acommodement, que la grace de ne se défier point de la sincérité des protestations d'amitié qu'elle lui fait. Il faut que la veuve d'Henri le Grand, mére du Roi de France & des Reines d'Espagne & d'Angleterre, finisse sa vie dans un triste exil, parce qu'Armand-Jean Du Plessis troisiéme fils d'un Gentilhomme de Poitou, trop heureux d'avoir obtenu d'abord l'Evêché de Luçon, craint que sa fortune prodigieuse ne coure risque d'être ébranlée, si sa prémiére bienfaictrice demeure auprès du Roi son fils. On dit que l'esprit du Ministre fut étrangement agité à l'arivée de Laleu. L'amour

mour du repos, la gloire d'avoir heureusement surmonté la tempête élevée contre lui, & le desir de rétablir sa réputation flétrie par une ingratitude criante, le portoient à se réconcilier avec Marie de Médicis. Mais la crainte de perdre cette puissance absolue, à laquelle il n'étoit parvenu qu'avec des peines infinies, & en commettant les crimes les plus noirs, peut-être la passion demesurée de faire dissoudre le mariage du Duc d'Orleans, & de l'obliger à épouser la Combalet, indignitez que la Reine Mére n'auroit jamais souffertes; ces deux motifs, dis-je, l'emportérent enfin dans l'esprit de Richelieu. Il résolut de rompre une négociation, dont les suites lui pouvoient être fatales. Nous n'avons pas la troisiéme lettre de Marie de Médicis que Laleu rendit à Bouthillier. Elle demandoit seulement, dit-on, ses bons offices auprès du Roi & du Cardinal. 1634.

Audience donnée à Laleu.

Les difficultez que son Ecuier eut à obtenir audience du Roi, confirmérent à la vérité des soupçons des gens plus pénétrans, qui soûtenoient que Richelieu empêcheroit l'acommodement. Il dit d'abord à Laleu de remettre entre les mains d'un Sécretaire d'Etat la lettre adressée au Roi. On crut que le Cardinal vouloit savoir prémiérement, si elle ne contenoit rien qui lui fût desavantageux. L'Ecuier se défendit prudemment, rassura Richelieu en disant que la lettre de la Reine n'étoit qu'une simple créance,

Vie nouvelle du Cardinal de Richelieu. Liv. IV. Lumiéres pour l'Histoire de France. Lettre d'un vieux Conseiller d'Etat à la Rei-

1634. ce, & refusa constamment de la rendre à un autre qu'à Louïs. Sa Majesté témoignant quelqu'impatience de savoir ce qu'on avoit à lui proposer, le Cardinal lui persuada de ne recevoir les lettres que dans son Conseil, & d'obliger Laleu à y exposer tout publiquement sa créance. L'artifice sautoit aux yeux. De peur que Laleu qui ne manquoit ni d'esprit, ni de dextérité, n'émût dans une audience particuliére la compassion de Louïs pour une mére désolée, & que le Roi ne prît de lui-même sa résolution, comme il faisoit quelquefois pour témoigner qu'il ne se laissoit pas gouverner par son Ministre, Richelieu vouloit détourner un coup qui l'auroit peut-être extrêmement embarassé, & empêcher que le Roi ne donnât d'autre réponse que celle qui lui seroit suggérée. Laleu obéït, & se conduisit avec tant de prudence, dit-on, qu'il évita tout ce qui pouvoit déplaire à Louis, & fit ce qui paroissoit plus convenable au service de Marie de Médicis. Quand on vint à délibérer sur ses propositions, le dissimulé Richelieu témoigna d'abord en être content, & dit qu'elles étoient recevables. Mais Séguier Garde des Sceaux, homme qui durant sa longue vie, fut toûjours un lâche esclave de tous les Ministres, forma des difficultez, inspira de nouvelles défiances, & dit qu'on devoit exiger comme un préliminaire absolument nécessaire à l'acommodement, que Marie de Médicis

ne Mére dans le Recueil de piéces pour la défense de cette Princesse. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 761, 762.

Médicis livrât au Roi, non seulement le P. de Chanteloube & l'Abbé de S. Germain, mais encore Fabroni, duquel on n'avoit point parlé jusques alors, afin que Sa Majesté les fit punir tous trois, comme ils le méritoient. Les autres gens du Conseil persuadez que le Garde des Sceaux déclaroit les véritables sentimens du Ministre, applaudirent selon leur coûtume. Et pour confirmer davantage Louis dans la résolution d'exiger cette prémiére démarche, on fait ensorte qu'il demeure huit jours sans donner une audience particuliére à Laleu. 1634.

Cette étrange conduite fit lever les épaules à toutes les personnes qui souhaitoient la réünion de la famille Roiale. Quelques-unes ne purent s'empêcher de témoigner peut-être trop librement ce qu'elles en pensoient. *Est-ce donc là*, disoit-on, *cette parfaite reconnoissance que le Cardinal prétend avoir toûjours conservée des bienfaits signalez dont la Reine Mére l'a comblé? Si nous l'en eussions voulu croire, il désiroit de rentrer au prix de sa vie dans les bonnes graces de sa bienfaictrice. Une parole obligeante eût fait son souverain bonheur. Un seul commandement devoit tirer de lui des services capables de rendre la Reine entiérement contente. La voilà venuë, cette parole obligeante. Le Cardinal reçoit, non des commandemens, mais de très-humbles priéres. On les accorde ces bonnes graces si ardemment désirées.*

1634. *Qu'en arive-t'il ? Les Ambassadeurs des Princes sont écoutez, lors même qu'ils portent une déclaration de guerre. L'Ecuier de la Reine Mére avec des protestations d'amour & de soûmission, trouve-t'il un libre accès auprès du Roi ?*

Quand Richelieu voit son maître suffisamment affermi dans la résolution d'exiger prémiérement de Marie de Médicis ce que le Garde des Sceaux a proposé dans le Conseil, Laleu est mandé à Ruel. Il parut un peu surpris de n'y trouver que le Cardinal. On le reçoit avec de si grans honneurs, on lui fait de si beaux complimens, qu'il fut embaraſſé de cette nouvelle scéne. *Il n'y a rien ici d'extraordinaire*, dit Richelieu qui s'apperçut de l'étonnement de Laleu. *J'ai un si profond respect pour la Reine Mére, une si forte passion de lui témoigner combien je lui suis dévoué, que je voudrois traiter avec beaucoup plus de distinction ceux qui viennent de sa part. Je ne vous puis bien exprimer quelle a été ma joie, en lisant la lettre que la Reine m'a fait l'honneur de m'écrire. Quel contentement pour moi, que la malignité des ennemis de l'Etat n'ait pas été capable d'arracher tellement de son cœur la bienveillance dont elle m'honoroit, qu'il n'y soit encore demeuré des racines assez profondes qui commencent à se faire sentir au dehors ! Je supplie très-humblement Sa Majesté de trouver bon que pour lui donner des marques certaines de la droiture de mes intentions, je lui parle déſor-*

désormais avec la même franchise qu'elle me permettoit, avant que j'eusse malheureusement perdu l'honneur de ses bonnes graces & de sa confiance. Les choses ont été poussées si loin, qu'il est impossible qu'il ne reste encore des soupçons & de la défiance. Il faut dissiper ces nuages une bonne fois. On bâtira ensuite sur un fondement solide. Le nouveau lien d'amitié qui se formera entre le Roi & la Reine sa mère, deviendra indissoluble à l'avenir. Elle recevra toutes les marques d'affection & de tendresse qu'elle peut attendre du meilleur fils qui soit au monde; dès qu'elle voudra bien faire encore une ou deux démarches que le Roi croit nécessaires. En mon particulier, je proteste à la Reine, que je lui rendrai tous les services possibles, & que je ne perdrai aucune occasion de lui témoigner que le souvenir de ses bienfaits ne peut être plus profondément gravé dans mon ame. Je prie seulement Sa Majesté de considérer que la place où je suis, m'oblige indispensablement à suivre les intentions du Roi avec la dernière exactitude, & que dans la conjoncture présente, je ne puis m'écarter tant soit peu de ce qu'il me prescrit, sans lui déplaire sensiblement. Le Cardinal découvrit en termes généraux ce que Louis devoit exiger de sa mére pour dissiper ces prétendus *nuages* qui restoient encore, & remit Laleu à ce que Sa Majesté lui expliqueroit plus particuliérement le lendemain, dans l'audience qu'elle lui donneroit à S. Germain en Laye. 1634.

1634. Il s'y rend, & Louïs parle de la sorte. *La Reine ma mére sera toûjours la bien venuë. Mais afin que les bonnes dispositions où je suis ravi de la voir maintenant, ne puissent être altérées par les malignes insinuations des gens qui l'ont trompée jusques à present, il faut qu'elle remette prémiérement entre mes mains* Chanteloube, *S. Germain, & un certain Tireur d'horoscopes. Je ne me croi pas en seureté tant que ces trois miserables seront, je ne dis pas auprès de la Reine ma mére, mais dans le monde.* Fabroni étoit l'Astrologue que Louïs désignoit. *Non seulement ils ont mal servi la Reine ma mére*, poursuivit-il d'un ton qui marquoit sa colére, *mais ils m'ont encore si griévement offensé, que je ne leur pardonnerai jamais: Chanteloube, par les conseils pernicieux qu'il lui a suggérez; S. Germain, par ses libelles séditieux & injurieux à ma personne; & Fabroni cet habile Astrologue, en lui assurant que je mourrois bien-tôt. Ces vaines & malignes prédictions l'ont renduë susceptible des mauvais conseils qui ont mis la division dans ma famille, & causé des maux infinis dans mon Roiaume. Elle ne doit pas hésiter à me livrer de pareilles gens, afin que j'en fasse bonne & briéve justice: de Chanteloube qui par ses attentats à la vie de mes plus fidéles serviteurs, m'a donné sujet de craindre pour la mienne: de S. Germain qui a entrepris de flétrir mon honneur & ma réputation par ses libelles diffamatoires; enfin, de Fabroni qui par son Astrologie a prévenu je ne sai combien*

de

de gens, qu'il falloit compter sur ma mort, 1634.
comme sur une chose infaillible. Si ces coquins ont eu la témérité de croire que leurs noires entreprises ne déplairoient pas à la Reine ma mére, peut-elle mieux faire que de les abandonner à ma justice, afin que je les châtie de leur présomption, dont elle doit être encore plus offensée que moi? Que si la conjoncture de ses affaires ne lui a pas permis de leur faire sentir combien elle déteste leurs méchantes actions, elle doit être bien-aise, que je la mette, pour ainsi dire, dans la nécessité de déclarer tout publiquement qu'elle n'a nullement aprouvé ce que trois misérables ont fait, & qu'elle n'est, & ne sera jamais capable de consentir à de pareils desseins, ni de protéger ceux qui les forment.

Dès que la réponse du Roi à Laleu fut sûë à la Cour, chacun refléchit selon ses intérêts, ou selon ses préjugez. Les gens sages trouvoient que Richelieu donnoit étrangement prise sur lui, & qu'en persuadant au Roi d'insister sur des choses que Marie de Médicis ne pouvoit honnêtement acorder, le Cardinal témoignoit trop ouvertement qu'il ne vouloit point de réconciliation. Le monde fut beaucoup surpris de voir Fabroni au nombre des victimes dont Richelieu demandoit le sacrifice. *Quel crime ce pauvre Italien a-t'il commis?* disoient quelques-uns. *Il est au service de la Reine Mére depuis dix-sept ou dix-huit ans. Elle l'a envoié en diverses Cours étrangéres, & il s'est bien*

1634. *acquitté des commissions qu'on lui a données. M. le Cardinal a fait profession d'être son ami. On ne voit point que dans les dernières brouilleries, le Ministre se soit plaint de lui. Vautier prémier Médecin de la Reine Mére a été arrêté. Fabroni a eu la liberté de demeurer à Paris & à Compiegne. Des Roches allant faire les complimens du Roi sur la maladie de la Reine sa mére, eut ordre de tourner le dos à Chanteloube & à S. Germain. On ne lui dit point d'éviter Fabroni, ou de le rejetter. Il n'étoit pas encore du nombre de ceux dont le Roi se plaignoit particuliérement. La Reine Mére a dépêché depuis Brasseuse, Jacquelot, & Villers : leur a-t'on dit quelque chose contre Fabroni? Content de faire paisiblement sa charge auprès de la Reine sa maîtresse, il paroit ne se donner aucun mouvement. A la vérité, on a parlé de quelqu'horoscope tiré, & des gens ont dit que Fabroni s'en étoit mêlé. Mais puis que Duval & un autre ont été punis sur ce sujet, sans qu'on ait rien dit à celui-ci, n'est-ce pas une preuve que les Magistrats, ou plûtôt les Inquisiteurs du Ministre, n'ont pas trouvé de quoi poursuivre Fabroni? Son prétendu crime n'a-t'il été bien avéré que depuis l'arivée de Laleu? Cela n'est guéres vraisemblable.*

Les gens desintéressez qui avoient lu les Ecrits de S. Germain, trouvoient encore étrange qu'on eût malignement insinué à Louïs que l'Apologiste de Marie de Médicis avançoit des choses injurieuses

ſes à la perſonne du Roi ſon fils. Car enfin S. Germain parle toûjours de Louïs avec reſpect, & même avec de fréquens éloges. Il le diſculpe de tout le mal dont la Reine Mére ſe plaint, & l'attribuë uniquement aux artifices, aux calomnies, & aux pernicieux conſeils de Richelieu. *On accuſe la Reine*, diſoient des perſonnes équitables. *Un de ſes domeſtiques la défend, & découvre la malice & les divers crimes des accuſateurs. Eſt-ce là un ſi grand mal? S'il faut pendre ceux qui écrivent contre le Miniſtre du Roi, à quel ſupplice doit-on condamner l'Evêque de S. Malo, Balzac, Chatelet, & les autres plumes vénales du Cardinal, qui ont flétri d'une maniére ſi atroce la réputation de la Reine mére du Roi? L'intérêt que le Souverain prend à ſon Miniſtre, n'eſt que volontaire. Il peut changer en un inſtant. Mais la part qu'un fils doit prendre à la conſervation de l'honneur de ſa mére, eſt invariable. Les flétriſſures faites à la réputation de ceux qui nous ont donné l'être, retombent ſur nous & ſur toute nôtre poſtérité. Puiſque M. le Cardinal paroit ſi vivement picqué des reproches de l'Apologiſte de la Reine Mére, n'eſt-ce point une preuve certaine qu'il en ſent la vérité?* On s'étonnoit encore que le Cardinal de Richelieu eût oublié ce que l'Evêque de Luçon répondit au Duc de Luines ſur le ſujet du même S. Germain, qui avoit compoſé le Manifeſte de Marie de Médicis, lors qu'elle prit les armes à Angers. Luines demanda 1634.

1634. que la Reine trouvât bon que S. Germain fût éloigné pour quelque temps d'auprès d'elle. *Sa Majesté*, repartit Richelieu alors Evêque de Luçon, *périra plûtôt que d'abandonner aucun de ses domestiques. Elle conservera toûjours l'honneur de sa protection à M. de S. Germain qui l'a utilement servie.*

Pour ce qui est du P. de Chanteloube, fort peu de gens prirent son parti. Sa réputation étoit si mauvaise, qu'on n'osoit presque le plaindre. Un de ses cousins l'avoit autrefois accusé d'un attentat à la vie du Duc de Luines. Comme il s'en étoit si bien justifié, que l'accusateur fut condamné à perdre la tête, quelques-uns concluoient de là, que Chanteloube pouvoit bien être aussi innocent de l'affaire d'Alfeston. Mais les informations du Parlement de Mets paroissoient si bonnes, que le plus grand nombre des honnêtes gens abandonna Chanteloube. Tout ce qu'on disoit en sa faveur se terminoit à cette réflexion: *Puisque ce malheureux offre de se retirer de la maison de la Reine*, disoit-on, *il faut le prendre au mot, & le laisser dans les païs étrangers, sans obliger la Reine trop prévenuë, à livrer un de ses anciens serviteurs qu'elle ne croit pas légitimement convaincu. Brétagne premier Président de Mets en récompense de ses noires injustices dans l'affaire du Maréchal de Marillac, & quelques autres Magistrats de cette Compagnie vendus au Cardinal, rendront toûjours leurs pro-*

procédures contr'Alfeston suspectes à la Reine Mére & à plusieurs autres personnes distinguées. 1634.

Laleu aiant donné avis du mauvais succès de la négociation à la Reine sa maîtresse, elle lui envoia incontinent deux lettres encore plus soûmises que les précédentes, pour le Roi & pour Richelieu. Le P. Suffren Jésuite son Confesseur, & qui l'étoit pareillement du Roi avant l'affaire de Compiegne, écrivit à Louïs pour l'assurer que les protestations de la Reine sa mére étoient sincéres, & qu'il s'y pouvoit fier sans scrupule. Dans l'espérance que les remontrances, les exhortations, les priéres de Suffren dont il avoit toûjours estimé la droiture & la probité, feroient quelqu'impression sur l'esprit de Louïs, Marie de Médicis résolut de l'envoier en France, & demanda un passeport pour lui. Mais Richelieu n'avoit garde de laisser venir un homme qui connoissant la conscience timide & scrupuleuse du Roi, sauroit le prendre par son foible. *La Reine Mére*, répondit-on, *enverroit inutilement le P. Suffren, ou quelqu'autre personne que ce soit, à moins qu'ils n'apportent son consentement à remettre entre les mains du Roi Chanteloube, S. Germain, & Fabroni. Il a pris une résolution invariable de ne se relâcher jamais sur cet article, & de n'écouter aucun Exprès de la Reine sa mére, avant qu'elle ait donné cette marque de soûmission; que l'intérêt de sa propre réputa-*

Marie de Médicis fait de plus grandes soûmissions, & offre d'envoier le P. Suffren son Confesseur au Roi.

Vie nouvelle du Cardinal de Richelieu. L. IV. Lettre d'un vieux Conseiller d'Etat dans le Recueil de piéces pour la défense de la Reine Mére.

1634. *tion, la tranquillité de la famille Roiale, & le bien de l'Etat exigent d'elle indispensablement.*

Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 763. 764.

Le refus de recevoir le P. Suffren, parut si dur, que tous les gens intentionnez pour la paix, le blâmérent. *Qu'est-ce que M. le Cardinal*, disoient-ils, *peut raisonnablement craindre de la part de ce bon Pére, dont la vertu & la piété sont connuës de toute la Cour? De quoi le soupçonne-t'il? Il a eu part à tout le bien fait dans la maison du Roi, ou de la Reine Mére, pendant qu'il étoit auprès de Leurs Majestez. A-t'il commis quelque crime qui mérite qu'on l'excluë du Roiaume, & qu'on lui défende de se présenter devant le Roi, dont il a été le Confesseur durant plusieurs années? La Reine Mére ne pouvoit choisir un homme plus propre à être Ambassadeur de paix, & à négocier une affaire, où il s'agit presqu'uniquement de la conscience & des devoirs du Christianisme. Qui a plus de droit de s'entremettre pour la réconciliation du fils & de la mére, que le Confesseur de l'un & de l'autre? Si le P. Suffren est suspect, qui ne le sera pas? Si on ne le juge pas propre à une pareille négociation, qui choisira-t'on désormais? Les Ecrivains de M. le Cardinal diront tout ce qu'il leur plaira, ils n'empêcheront jamais qu'on ne lui reproche d'avoir emploié la violence pour maintenir la desunion entre le Roi & la Reine sa mére.* Au P. de Chanteloube & à quelques autres près, tous les domestiques de Marie de Médicis

cis se flattoient d'un prompt retour en France, quand ils virent qu'elle se résignoit entiérement aux volontez de Louïs, & qu'elle consentoit à recevoir Richelieu dans ses bonnes graces. Quelle fut leur désolation, lors qu'ils apprirent que les soûmissions de leur maîtresse n'obtenoient rien, & qu'on refusoit même d'écouter le P. Suffren! Supérieure à toutes ses disgraces, la Reine Mére témoigne seule du courage & de la magnanimité. Elle rend compte de tout au Marquis d'Ayetone: Et bien loin d'être tentée d'abandonner ses serviteurs, elle fait S. Germain son prémier Aumonier. La charge étoit vacante depuis quelque temps dans sa maison. 1634.

Négociation pour le retour du Duc d'Orleans.

Puylaurens vid avec plaisir l'inutilité des soûmissions de Marie de Médicis. Quelle joie pour lui que Richelieu s'opiniâtrât à demander Chanteloube presqu'également odieux au Roi & au Duc d'Orleans, afin de le faire punir comme un suborneur d'assassins! Le Favori sembloit d'autant plus content, qu'il espéroit de réüssir dans la négociation de l'acommodement particulier de son Prince, & insulter à la Reine Mére que Louïs & son Ministre se soucioient fort peu de tirer des païs étrangers, au lieu qu'ils souhaitoient ardemment de rappeller l'Héritier présomptif de la Couronne. En ratifiant solennellement son mariage, le Duc d'Orleans mit un nouvel obstacle à sa réconciliation avec le Roi son frére. Cependant, cela

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. IV. Chap. 49.

1634. *Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Mémoires de Montresor. Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 756. 757. 758.*

cela n'empêcha pas que les deux fréres Delbéne ne poursuivissent leur négociation entamée. L'un d'eux Abbé s'intriguoit à la Cour de Louïs, & l'autre Chevalier de Malte à celle de Gaston. Le prémier avoit d'assez grandes rélations avec Chavigni fils de Bouthillier l'un des principaux confidens de Richelieu, & le second n'étoit pas mal reçu chez Puylaurens. Ces deux Messieurs prenoient l'affaire à cœur, dans l'espérance d'obtenir par un service important, quelque chose en faveur de l'Evêque d'Albi, contre qui les Commissaires du Pape se disposoient à prononcer une sentence de déposition. L'Abbé Delbéne qui fut depuis Evêque d'Agen, ne se flattoit-il point d'avoir le riche Bénéfice d'Albi, en cas qu'on voulût absolument l'ôter à son oncle, ou du moins de se faire donner un autre Evêché en récompense? Quoi qu'il en soit, le Duc d'Orleans aiant reçu par le canal des Delbénes de nouvelles ouvertures d'acommodement, il les communique au Marquis d'Ayetone, afin de lui témoigner sa franchise du moins en apparence, & proteste qu'il ne fera rien sans la participation du Roi d'Espagne. Ayetone lui conseilla d'avoir du moins Châlons sur Saone pour place de seureté, & le consentement du Roi à son mariage. Le Seigneur Espagnol paioit le Duc d'Orleans d'une pareille franchise. Il étoit d'avis que Gaston s'acommodât, mais à des conditions qui lui seroient certainement refusées.

Toû-

Toûjours inconstant dans ses résolu- 1634.
tions qu'il changeoit selon les intérêts & les passions de ses Favoris, Gaston mande le Chevalier Delbéne à l'instigation de Puylaurens, qui pour son propre malheur, s'entêtoit de plus en plus d'établir sa fortune en s'alliant au Cardinal de Richelieu. *Je veux bien*, dit Son Alteſſe Roiale au Chevalier, *renouer la négociation de mon retour en France. Mais je demande Bellegarde ou Châlons sur Saone pour place de seureté, & le Duché de Bellegarde à Puylaurens.* Le Duc & son Favori parurent insister si peu sur l'affaire du mariage, que Delbéne s'imagina que Son Alteſſe Roiale n'étoit pas fort éloignée de consentir à la dissolution. Elle ne l'avoit pas encore ratifié en présence de l'Archevêque de Malines. Le Chevalier écrit tout ceci à l'Abbé son frére, & Richelieu répond que si le Duc d'Orleans & Puylaurens vouloient sincérement rentrer dans leur devoir, ils demanderoient des choses moins déraisonnables. *Le Roi*, dit le Cardinal, *poura bien se résoudre à donner Macon au lieu de Châlons sur Saone. Le Duché de Bellegarde, comment Sa Majesté le promettroit-elle? Est-on bien assuré qu'il soit à vendre? Celui d'Aiguillon qui vaut davantage, acommodera mieux M. de Puylaurens. Au reste, je suis bien-aise d'aprendre que Monsieur ne s'opiniâtre pas à soûtenir la validité de son mariage. Le Roi n'y consentira jamais. On va intenter une action de rapt contre le Duc*

de

1634. *de Loraine, le Procureur Général de Sa Majesté a de quoi prouver qu'on a fait violence à Monsieur, pour l'obliger à épouser clandestinement la Princesse Marguerite. L'ajournement personnel suivra de près. Le Roi a un trop grand intérêt de presser la dissolution d'un pareil mariage, dont l'incertitude pouroit causer des guerres civiles, si Sa Majesté venoit à mourir sans enfans mâles.*

Quoique cette réponse ne fût pas autrement favorable aux propositions de Gaston, Puylaurens empressé de retourner en France, s'imagina que si le Chevalier Delbéne alloit traiter lui-même à Paris, on obtiendroit quelque chose de plus. On le dépêche sur l'heure. Le Duc d'Orleans lui donne une lettre, dont Louïs parut assez content; à cela près que Gaston insistoit trop sur une place de seureté, & sur la validité de son mariage, & se plaignoit de ce que Louïs s'opiniâtroit à le faire déclarer nul. *Monsieur veut absolument une place de seureté*, dit Delbéne à Richelieu. *Elle lui est nécessaire pour se tirer plus facilement des mains des Espagnols, qui auront peine à le laisser partir, à moins qu'on ne la lui donne. Au reste, Monseigneur, la plus forte passion de M. de Puylaurens, c'est d'obtenir l'honneur de vôtre alliance. Je lui suis obligé*, repartit Richelieu. *Mais une de mes parentes, & une place de seureté sont deux choses incompatibles. Il ne sera jamais dit qu'une personne qui m'appartient, ait une place de seureté*

dans

dans le Roiaume. En l'acordant à Monsieur, on la donne véritablement à M. de Puylaurens. Delbéne remontra que celui-ci préféreroit sans doute l'alliance du Cardinal à une place de seureté, & que si on insistoit sur cet article, c'étoit pour contenter les Espagnols qui vouloient absolument que le Duc d'Orleans en eût une. *Il est facile de remédier à cet inconvénient*, repliqua le Cardinal. *On mettra dans le Traité, que le Roi acorde la place de seureté, & Monsieur donnera sa contre-lettre par laquelle il reconnoîtra qu'il n'a demandé cette condition que par bienséance & pour se tirer plus facilement de Bruxelles, & que dans le fond il n'a jamais prétendu l'obtenir. A la ville de seureté près, Monsieur aura tout ce qu'il peut souhaiter de Sa Majesté. Outre la restitution entiére de tout ce qu'il possédoit auparavant, on lui acordera le gouvernement de l'Auvergne, la liberté de demeurer dans le Bourbonnois voisin, ou dans la Principauté de Dombes avec ses gardes, ses gens-d'armes, ses chevaux-legers entretenus aux dépens du Roi. Les troupes de Sa Majesté n'approcheront pas plus près que quinze lieuës, de l'endroit où Monsieur fera sa résidence. Il recevra quatre cent mille livres à Bruxelles pour le paiement de ses dettes; & trois cent mille en France pour son équippage. Quant à son mariage, la décision de l'affaire sera laissée aux Commissaires que le Pape choisira dans le Roiaume, & Monsieur signera la procuration nécessaire pour en obtenir la nomination.* 1634.

1634. *tion. La Princesse Marguerite sera remise entre les mains du Roi, qui la fera conduire à Blois, ou dans quelqu'autre endroit au cœur du Roiaume. Elle promettra de n'en point sortir avant le jugement décisif de l'affaire. Si le mariage est déclaré nul, Monsieur ne se remariera point sans le consentement du Roi, & n'épousera qu'une personne agréable à Sa Majesté. Tous les domestiques de Monsieur seront rétablis, excepté ceux que le Roi a toûjours exclus de l'abolition promise. Enfin M. de Puylaurens aura le gouvernement du Bourbonnois, de la ville & du château de Moulins, le Duché d'Aiguillon & cent mille écus. Bien entendu que Monsieur & lui, renonceront de bonne foi à toutes les intelligences au dedans & au dehors du Roiaume, contraires au service de Sa Majesté.*

Les choses en étoient là, lorsque le Duc d'Orleans ratifia son mariage à Bruxelles; démarche qui sembloit devoir rompre entiérement la négociation. Cependant elle se renouë encore, soit que Puylaurens brouillé avec la Reine Mére, & incapable de souffrir plus long-temps les divers chagrins que la Princesse de Phaltzbourg son amante irritée, lui faisoit tous les jours, voulût absolument se tirer des Païs-Bas; soit que les Delbénes pressez d'arrêter les vives procédures des Commissaires du Pape contre l'Evêque d'Albi, remuassent divers ressorts pour racommoder les affaires de leur oncle, en procurant le retour de Gaston; soit enfin

enfin que Richelieu constant dans sa maxime de négocier toûjours, ne desespérât pas de trouver à la fin un moment favorable pour conclure un acommodement que plusieurs raisons de politique, & d'intérêt particulier l'obligeoient à rechercher avec ardeur. Les couriers qu'on voioit tous les jours partir de Bruxelles, ou venir de Paris, donnoient de l'inquiétude aux Espagnols. Marie de Médicis, la Princesse de Phaltzbourg, & le Duc d'Elbeuf, la fomentent avec soin, & disent que Puylaurens entretient un commerce continuel avec le Cardinal, afin d'engager le Duc d'Orleans à laisser sa mére & son épouse, & à paier d'ingratitude le Roi d'Espagne, auquel il est si fort obligé des bons traitemens reçus durant sa mauvaise fortune. Le Président le Coigneux qui vivoit depuis deux ans avec beaucoup d'incommodité dans un triste exil, s'allarme encore plus que le Marquis d'Ayetone à la nouvelle de l'acommodement prochain de Gaston. Il n'avoit point été compris dans le Traité de Beziers. Toutes les Déclarations où le Roi promettoit une amnistie aux domestiques de son frére, exceptoient nommément le Coigneux. Son procès étoit fait par contumace, & Lamoignon rempliſſoit sa charge de Président au Mortier. En un mot, cet homme qui s'étoit flatté d'obtenir le Bonnet de Cardinal, & de n'avoir ni moins de crédit, ni moins d'autorité que Richelieu, trouvoit à peine 1634.

de

1634. de quoi subvenir à ses plus pressans besoins. Gaston lui avoit promis de le rétablir bien-tôt dans l'exercice de sa charge de Chancelier de Son Altesse Roiale. Mais Puylaurens ennemi du Président, empêchoit qu'on ne lui tint parole, & qu'on ne pensât à le rappeller, tant que le Duc d'Orleans seroit hors de France.

Averti du mécontentement que Puylaurens donne à la Reine Mére, & de la négociation des Delbénes qui s'avance, le Coigneux prend la résolution d'aller trouver le Duc d'Orleans à Bruxelles, & s'imagine que Marie de Médicis, la Princesse de Phaltzbourg, & tous les autres ennemis du Favori, l'aideront à rentrer dans les bonnes graces de Gaston. *J'obtiendrai du moins*, disoit-il en lui-même, *de n'être pas omis dans le Traité qui se négocie, & j'aurai la liberté de retourner en France. Mes amis me conseillent de me présenter devant Monsieur. Ils m'assurent que si je puis seulement lui parler une demi-heure, je serai rétabli dans ma place, & que je rendrai peut-être la pareille à Puylaurens auteur de ma disgrace. Monsieur doit être autant rebuté que les autres des étourderies de son Favori hautain & imprudent. Le Duc d'Elbeuf mon ami a gagné la Reine Mére qui promet d'agir en ma faveur. Avec cela je puis hazarder un voiage à Bruxelles, & faire une tentative.* Le Coigneux arive, & ses amis l'introduisent dans le cabinet du Duc d'Orleans, lors que Puylaurens

laurens est chez la Princesse de Chimai, occupé de l'objet de ses nouvelles amours. Quelqu'un courut lui dire que le Coigneux arivé soudainement, étoit seul avec Son Alteſſe Roiale. Sûr de l'esprit de son Prince, ou trop enchanté de la belle qui écoute ses douceurs avec plaisir, le Favori témoigne ne se mettre pas autrement en peine du long entretien de son ennemi avec Gaston. Il demeure tranquille auprès de Mademoiselle de Chimai. Le Duc d'Orleans avoit reçu le Coigneux assez humainement. On lui témoigna seulement quelque déplaisir de ce qu'il étoit venu contre la défense de Son Alteſſe Roiale. Le Président commence à parler de ce qui le regarde, & à la prier de se souvenir d'un ancien serviteur qui a tout perdu pour l'amour de son maître. Après l'avoir souvent interrompu, Gaston laisse brusquement le Coigneux avec cette froide réponse, *j'aurai soin de vos intérêts.* 1634.

Le Chevalier Delbêne revint alors de Paris à Bruxelles. Il rapportoit la réponse du Roi aux propositions du Duc d'Orleans, & à la lettre que Son Alteſſe Roiale lui avoit envoiée. Je ne sai si elle écrivit aussi à Richelieu. Quoi qu'il en soit, Delbêne étoit chargé d'une lettre honnête & respectueuse du Cardinal à Gaston. Richelieu avoit une extrême impatience de revoir l'Héritier présomptif de la Couronne en France. Les Etats Généraux

des

1634. des Provinces-Unies pressoient le Roi de rompre ouvertement avec l'Espagne, & menaçoient d'accepter l'offre que Philippe leur faisoit d'une paix, ou d'une tréve à longues années, à moins que Louïs ne voulût se déclarer incessamment. Le Cardinal qui souhaitoit la guerre, afin que son foible maître plus embarassé des affaires qu'elle lui causeroit, ne se pût passer de lui, pensoit non seulement à contenter les Etats Généraux, mais encore à conclure une ligue avec eux; persuadé qu'il étoit que les armes de France ne feroient pas de grans progrès du côté des Païs-Bas, à moins que les Etats Généraux ne fussent de la partie. La personne du Duc d'Orleans étoit absolument nécessaire au projet de Richelieu. Tous les alliez de la Couronne faisoient difficulté de prendre de trop grans engagemens avec le Roi, qu'on voioit sans enfans, & d'une santé fort incertaine, pendant que son Héritier présomptif se trouvoit entre les mains des Espagnols. Voilà pourquoi le Cardinal persuada au Roi d'écrire à Gaston une lettre tendre, afin de l'inviter à revenir aux conditions que le Chevalier Delbéne lui portoit.

Mon Frére, disoit Louïs, *j'ai été bienaise d'apprendre les bons sentimens que vous avez de vôtre devoir. La lettre présente vous assurera qu'il n'y a personne qui vous aime tant que moi, ni qui vous en rende de meilleurs témoignages, quand vous m'y convierez par vôtre bonne conduite. J'ai grande*

grande raiſon d'eſpérer que vous le ferez à l'avenir. Le Sieur Delbéne m'a dit ce que vous lui avez commandé ſur le mariage que vous prétendez avoir contracté avec Madame Marguerite de Loraine. Vous ne ſauriez que vous louer de mes intentions. Elles n'ont point d'autre but que de faire examiner ſoigneuſement tout ce qui s'eſt paſſé en cette action, & de me remettre à l'événement qu'elle aura par juſtice & par raiſon. En cela & en toute autre choſe, je rendrai prémiérement à ma conſcience ce que je lui dois. Vous recevrez enſuite des marques de mon affection. Outre la qualité que j'ai de vôtre Roi, je veux vous tenir lieu de pére. Une lettre ſi générale, ſi ambiguë ſur l'article de ſon mariage, ne contenta pas Gaſton abſolument déterminé à le ſoûtenir. Cependant, ſi on en veut croire Richelieu Louïs acordoit à ſon frére les plus grans avantages du monde. 1634.

Monſeigneur, diſoit le Cardinal au Duc d'Orleans, *les effets que Monſieur Delbéne vous porte, vous feront mieux connoître que mes paroles, la tendre affection que le Roi a pour vous. Je ne laiſſerai pas cependant d'aſſurer Vôtre Alteſſe, que ſi Sa Majeſté avoit un fils, elle ne pouroit l'aimer davantage. En mon particulier, Monſeigneur, je vous ſupplie de croire que je n'eſtimerai jamais la proſpérité du Roi parfaite, à moins que la vôtre n'y ſoit jointe. Je le déſire avec une paſſion indicible: vous le connoîtrez de plus en plus.* Le

1634. refus de donner Bellegarde ou Châlons sur Saone pour place de seureté au Duc d'Orleans, & l'opiniâtreté contre son mariage, le dégoûtérent extrêmement de la maniére dont le Roi traitoit avec lui. Il résolut de suivre le conseil de la Comtesse du Fargis habile & intelligente dans les intrigues de Cour. C'étoit de ne retourner point en France, avant que la question du mariage fût vuidée. Le Duc & son Favori persuadez que Richelieu entêté de faire la guerre à l'Espagne, tirera des mains du Roi Catholique, l'Héritier présomptif de la Couronne de France, à quelque prix que ce soit, pour ôter tout sujet de défiance aux Etats Généraux des Provinces-Unies, réselurent de rejetter les conditions apportées par le Chevalier Delbéne, & de traiter même avec le Marquis d'Ayetone, afin d'engager Louis à se relâcher davantage, quand il saura que son frére prend de nouveaux engagemens avec le Roi d'Espagne.

Etrange proposition du Cardinal de Richelieu dans le Conseil du Roi.

Ils se confirmérent dans leur sentiment, quand ils virent ariver à Bruxelles l'Abbé Delbéne dépêché promptement par le Cardinal de Richelieu que ses espions avoient averti du projet de traiter avec les Espagnols. Delbéne venoit faire de plus grandes instances pour la conclusion de l'acommodement. Mais comme il n'apportoit que les mêmes conditions proposées par son frére, Gaston & Puylaurens répondirent, que Son Al-

teſſe

teſſe Roiale ne conſentiroit jamais à remettre Marguerite entre les mains du Roi, ni à ſigner la procuration pour demander des Commiſſaires au Pape. Le Duc d'Orleans déclara depuis, la raiſon pertinente qu'il avoit de vouloir que l'affaire de ſon mariage fût jugée à Rome, & non par des Evêques de France en vertu d'une commiſſion du Pape. Il craignoit que des Juges timides ou intéreſſez que Richelieu choiſiroit lui-même, ne prononçaſſent la ſentence qu'il leur dicteroit. Pour ce qui eſt du motif de ſon refus de remettre Marguerite entre les mains du Roi, il le découvrit ſans façon à l'Abbé. *Qui me répondra*, dit Gaſton, *qu'après que j'aurai obtenu une déciſion en faveur de mon mariage, le Cardinal enragé n'aura pas la malice d'empêcher que le Roi ne me rende Madame? En un mot, le repos de ma conſcience m'eſt plus cher que tous les avantages du monde. Mon mariage eſt bon & légitime: je ne conſentirai jamais à ſa diſſolution.* *Monſieur*, répondit Delbéne, *je vous prie très-humblement de conſidérer, que ſi l'Egliſe venoit à déclarer vôtre mariage nul, cela ſuffiroit pour mettre vôtre conſcience en repos. S'il eſt bon & valide, que riſquez-vous en conſentant qu'il ſoit examiné ſelon les formes ordinaires? Le Pape & le Roi voudroient-ils ſe damner de gaieté de cœur pour rompre un mariage auquel il n'y a rien à redire? Quant à vôtre appréhenſion qu'on ne vous rende pas vôtre épouſe, après que le mariage aura* 1634.

Vie nouvelle du Cardinal de Richelieu. Liv. IV. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 79. 80. 81. &c.

1634. *été jugé bon, j'ai ordre de vous dire que le Roi veut bien qu'on ne la lui remette pas entre les mains, & qu'elle ait la liberté de venir en France, ou de demeurer hors du Roiaume. Mais en vérité, si elle vous aime sincérement, si elle veut bien assurer l'état des enfans que vous pouvez avoir, si elle a de bonnes intentions pour le repos de la France, doit-elle faire difficulté de vous suivre? C'est le moien le plus sûr de prévenir les maux que son mariage peut causer un jour, s'il demeure incertain, ou du moins sujet à quelque contestation. Elle en soûtiendra la validité conjointement avec vous, & sa présence contribuera beaucoup à obtenir un jugement favorable.*

L'Abbé, que Richelieu avoit apparemment leurré de l'espérance de quelqu'adoucissement en faveur de l'Evêque d'Albi son oncle, ou plûtôt d'un bon Bénéfice pour lui-même, se mit à faire une grande & forte leçon au Duc d'Orleans. *Monsieur*, lui dit-il, *vous ne pouvez nier que vous n'aiez plus d'une fois grièvement offensé le Roi. Cependant, dès que vous avez eu recours à sa clémence, il vous a toûjours ouvert son Roiaume, sa bourse, & son cœur. C'est à vous de penser maintenant au parti que vous avez à prendre. Sa Majesté s'est accommodée jusques à présent aux incertitudes, aux craintes, aux soupçons que vos seules fautes vous causent. Car enfin, le Roi vous a-t'il jamais manqué de parole? Ne vous a-t'il pas religieusement tenu ses promesses? Aujourd'hui il*

vous

vous en fait de plus précises & de plus positives ; il les acompagne de toutes les seuretez que vous pouvez raisonnablement désirer : Et vous refusez de vous fier à lui ? On diroit que vous prétendez traiter, comme si vous partagiez l'autorité souveraine avec le Roi. Cependant, Monsieur, vous êtes autant son sujet que le moindre des François. Vôtre naissance & vôtre rang demandent même, que vous témoigniez plus de soûmission que les autres. Elles vous obligent à de plus grans ménagemens au regard du Roi dont vous êtes l'héritier présomptif. Les personnes qui suivent de plus près celle du Souverain, sont celles qui lui donnent plus de jalousie. Ne vous mettez point trop dans l'esprit que le Roi & l'Etat ne se peuvent passer de vous, & que si vous avez un peu de patience, on vous acordera tout pour vous tirer des mains des étrangers. Le Roi sera bien-aise de vous revoir, pourvû que vous aiez un déplaisir sincére de l'avoir offensé : cela est certain. Tous les bons François souhaitent vôtre retour. Mais c'est à condition que vous marquerez un attachement inviolable au bien de l'Etat. Que si vous ne vous mettez pas en peine d'appaiser le Roi justement irrité ; si vous paroissez étroitement lié avec les anciens ennemis de la Couronne, je crains, Monsieur, qu'on ne vous laisse à Bruxelles, & que vous ne vous voiiez bien-tôt réduit à la nécessité d'implorer la clémence du Roi, & de vous jetter entre ses bras sans stipuler la moindre condition. 1634.

1634. Gaſton demeure inébranlable à de ſi vives remontrances, & Delbéne prend congé de lui en retirant les paroles qu'il avoit apportées de la part du Roi. *Je voi bien, Monſieur*, dit l'Abbé, *que vous n'êtes plus libre. Vous prenez de nouveaux engagemens avec les ennemis de la France. Par là vous vous rendez indigne des graces que le Roi veut bien vous acorder. Vous avez commis deux fautes énormes, en vous mariant contre la volonté du Roi, & avec la ſœur d'un Prince irréconciliable ennemi de Sa Majeſté, qu'elle eſt obligée de dépouiller pour le mettre hors d'état de nuire à la France. Aujourd'hui que le Roi eſt dans la diſpoſition d'oublier tout le paſſé, vous tombez dans un égarement pire que tous les précédens. Vous traitez avec le Roi d'Eſpagne. C'eſt fermer la bouche & lier les mains à Monſieur le Cardinal, qui ſouhaite ardemment vôtre retour, & qui s'offre d'être vôtre caution auprès de Sa Majeſté.* *On vous a trompé*, reprit bruſquement le Duc d'Orleans. *Je ne traite point avec le Roi d'Eſpagne. Qui vous l'a dit ? Ceux-là mêmes, Monſieur*, repliqua l'Abbé, *qui vous portent à faire une démarche capable de vous perdre ſans reſſource auprès du Roi. Elle aigrira tellement les eſprits de part & d'autre, qu'ils ſeront déſormais irréconciliables.*

Nous l'allons voir, ſi le fourbe Richelieu étoit ſi bien intentionné pour le Duc d'Orleans. Ce que je dois raconter, prouve clairement la juſtice de tous les repro-

reproches que Marie de Médicis & Gaſton lui ont faits de ſon ambition ſans bornes ; qui le portoit à ſe rendre maître abſolu du Roiaume. Il projettoit de former une ligue auſſi dangereuſe, & plus criminelle que celle dont le fameux *Balafré* fut l'auteur & le chef. Henri Duc de Guiſe avoit du moins le prétexte ſpécieux de la Religion, lors qu'il entreprit d'exclure de la ſucceſſion à la Couronne Henri Roi de Navarre, prémier Prince du ſang Roial, & héritier préſomptif du Roi Henri III. Mais l'ambition de ſe mettre en état de diſpoſer de la Couronne de France en faveur du Prince qui lui feroit de meilleures conditions, & la paſſion de maintenir ſa fortune à quelque prix que ce fût, dûrent être les ſeuls motifs de l'étrange propoſition que le Cardinal eut l'audace de faire dans le Conſeil de Louïs, lorſque l'Abbé Delbéne rapporta la réponſe à ſes offres. *Je ne voi que deux moiens ſûrs de mettre le Roi à couvert des mauvais deſſeins de Monſieur*, dit Richelieu. *L'un dépend de la bénédiction du Ciel, & l'autre de la prudence de Sa Majeſté. Le prémier, c'eſt la naiſſance d'un Dauphin. En ôtant à Monſieur l'eſpérance de ſuccéder à la Couronne, il lui fera perdre l'envie de la voir bien-tôt vacante.* 1634.

Le ſecond expédient conſiſte dans une étroite liaiſon entre ceux ſur la fidélité deſquels le Roi ſe peut repoſer. Elle fera voir aux gens d'eſprit qui ſe ſont engagez dans

1634. *le parti de Monsieur, que si on entreprend sur la vie du Roi, non seulement il y aura des personnes disposées à venger un crime si atroce; mais encore que Monsieur trouvera une puissante ligue opposée à lui & à ses partisans, quand même le Trône viendroit à vaquer par les voies ordinaires. Si Monsieur s'apperçoit une fois que la succession à la Couronne lui peut être fortement disputée après la mort du Roi, il ne la souhaitera pas. Son intérêt demande qu'il attende patiemment celle des bons serviteurs de Sa Majesté, dont l'union lui sera formidable. Cet expédient est encore capable de garantir l'Etat des pernicieux desseins des Espagnols, & des méchans François. En cas que le Roi meure, les uns & les autres n'oseront contraindre Monsieur à leur acorder ce qu'ils lui demanderont pour récompense de ce qu'ils l'auront ou protégé, ou défendu. Leur pouvoir sera trop contrebalancé par l'union des fidéles serviteurs du Roi, qui trouveront leur propre seureté, en soûtenant le bon droit de Monsieur, & en défendant l'Etat contre les entreprises des Espagnols.*

Cette ouverture dans laquelle Richelieu insinuoit malignement que le Duc d'Orleans, ou du moins ses confidens, étoient capables d'attenter à la vie du Roi, tendoit manifestement à former une nombreuse & redoutable faction, sous le nom & sous l'autorité du Roi; dont le Cardinal maître des meilleures places, de plusieurs provinces, des ports de mer,

&

& des arsenaux du Roiaume, se seroit 1634.
fait le chef. Assez puissant alors pour disputer la Couronne à Gaston après la mort du Roi son frére, Richelieu l'auroit menacé de la faire donner à quelqu'autre Prince du sang, si le Duc d'Orleans lui eût refusé les conditions qu'il auroit demandées. C'est là ce que le Cardinal nomme *la seureté des bons & fidéles serviteurs du Roi.* Tel fut toûjours son projet, de conserver durant sa vie une puissance absoluë dans le Roiaume. Tant que la foiblesse de la santé & la stérilité du mariage de Louïs donnérent sujet de craindre qu'il ne mourût bien-tôt sans enfans, le Cardinal ne pensa qu'à se rendre assez puissant pour contraindre l'Héritier de la Couronne à s'acommoder avec lui, dès que le Roi auroit les yeux fermez, & à ménager dans la suite un homme capable de lui susciter d'étranges embaras. Après la naissance du Dauphin, nous verrons Richelieu former d'autres projets. Il voudra se faire déclarer Régent du Roiaume, en cas que Louïs meure avant lui, & reléguer Gaston à Venise avec une pension modique. Y eut-il jamais une ambition plus demesurée? Pouvoit-on concevoir des desseins plus criminels? Le silence que le Roi paroit garder sur la proposition de son Ministre, donne à penser qu'il en appercevoit les terribles conséquences. Si cela est, comment s'opiniâtroit-il à soûtenir contre sa mére & contre son frére un

1634. homme prêt à faire passer la Couronne de la famille d'Henri le Grand dans une autre, en cas que le frére de son maître refusât de lui laisser la libre jouissance de l'autorité souveraine, ou du moins de la partager avec lui?

Valstein renouë sa négociation avec la France.

Une chose contribuoit encore à l'empressement de Richelieu pour attirer le Duc d'Orleans en France. Les projets ambitieux de Valstein aiant enfin éclaté, Ferdinand l'avoit fait assassiner. On destinoit le commandement de l'armée Impériale au Roi de Hongrie. Le Cardinal Infant se préparoit à passer en Allemagne avec de nouvelles forces, & à joindre le Roi de Hongrie. On devoit tenter quelque entreprise considérable pour rétablir la réputation des armes Espagnoles, avant que l'Infant se rendit dans les Païs-Bas. Que savoit-on si l'Empereur mieux servi depuis la mort du Duc de Fridland, ne repousseroit pas enfin les Suédois & les Princes Protestans confédérez? En ce cas, Louïs ne pouvoit plus différer de se déclarer ouvertement, & de faire la guerre en même temps à l'Empereur & au Roi d'Espagne, pour empêcher que la Maison d'Autriche supérieure à ses ennemis, ne les réduisît à la nécessité de lui demander la paix, & ne se vengeât ensuite de tout le mal que la France lui avoit fait depuis le ministére de Richelieu. Ces choses que le Cardinal prévoioit, arrivérent en effet. C'est pourquoi son impatience d'avoir en France

Puffendorf, Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. VI.
Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 32. 33. &c. 41. 42.

ce l'Héritier préſomptif de la Couronne, redoubla ſi fort immédiatement après la défaite des Suédois & de leurs alliez à Nortlingue, que la négociation du retour de Gaſton recommença fort chaudement. Avant que d'en venir là, il faut développer pluſieurs choſes arrivées en Allemagne, dans les Païs-Bas, en Italie & en Loraine. Commençons par la conſpiration de Valſtein. Elle ſe découvrit au prémier mois de cette année, & la France y eut grande part. 1634.

Le refus de donner quatre mille chevaux au Cardinal Infant, qui vouloit aller promptement dans les Païs-Bas après la mort d'Iſabelle, acheva d'irriter les Eſpagnols contre le Duc de Fridland. Ognate Ambaſſadeur du Roi Catholique à la Cour Impériale, ne gardoit plus de meſures. Il crioit de toute ſa force que Valſtein non content de s'être rendu maître de Bohéme par le grand nombre de troupes qu'il y avoit miſes en quartier d'hiver, inveſtiſſoit encore l'Empereur dans Vienne par les régimens poſtez aux environs. Les vives remontrances du Comte d'Ognate étoient ſoûtenuës d'une diſtribution conſidérable d'argent aux Miniſtres Allemans de Ferdinand. De maniére que ces Meſſieurs commencérent de dire tout publiquement que Valſtein leur devenoit fort ſuſpect. Le Prince d'Eckemberg mécontent de ce que ſes terres ne ſont pas épargnées dans le logement des gens de guerre, ſe laiſſe ga-

1634. gner comme les autres. Questemberg ancien ami du Duc de Fridland, est le seul qui tienne pour lui dans le Conseil Impérial. Le timide Ferdinand résistoit pourtant encore, mais plus foiblement, en faveur de son Général, soit qu'il ne pût oublier les anciens services de Valstein; soit qu'il craignit de le pousser à bout. Mais Ognate aiant déclaré hautement qu'il ne délivreroit point l'argent que le Roi son maître remettoit en Allemagne pour la continuation de la guerre, à moins que le commandement de l'armée ne fût ôté à Valstein, l'Empereur se rendit enfin, & prit la résolution de le donner à son fils aîné, sous prétexte que les Hongrois qui promettoient un puissant renfort, ne vouloient servir que sous leur Roi. C'étoit un ménagement en faveur de Valstein.

Questemberg, & puis le Capucin Valérien homme insinuant & délié, furent envoiez pour le disposer doucement à céder de bonne grace son emploi au Roi de Hongrie. *De tout mon cœur*, répondit le dissimulé Fridland. *Je ne prétends point servir mon maître malgré lui.* Plein de rage & de dépit au dedans de lui-même, il fait proposer aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg de s'accommoder avec eux, & leur déclare sa disposition à se soulever contre l'Empereur. Irrité ensuite de ce que les deux Princes qui se défient de lui, reçoivent avec trop d'indifférence les offres qu'on leur fait de sa

part,

part, il envoie à la Cour de Vienne les lettres qu'ils lui ont écrites en termes généraux pour l'exhorter à s'unir à ceux qui ne cherchent que la conservation de la liberté de l'Empire, & prétend donner par là un témoignage de sa fidélité à l'Empereur. Quelqu'un l'avertit en ami, que ces artifices indignes de sa réputation & de son rang, étoient désormais inutiles, & que Ferdinand obsedé par les Espagnols, s'affermissoit de plus en plus dans la résolution de donner à son fils le commandement de l'armée. Telle fut la véritable cause de la perte de Valstein. Par sa dissimulation & par sa duplicité dans les négociations, il donna si mauvaise opinion de lui, que personne ne se vouloit fier à un homme, dans lequel on ne trouvoit ni droiture, ni probité. Le Chancelier Oxenstiern & le Duc Bernard de Saxe-Weymar, auxquels il demanda du secours après que sa conspiration eut éclaté, craignirent qu'il ne les voulût sacrifier à la Cour de Vienne, comme il avoit déja sacrifié plusieurs autres. 1634.

En s'ouvrant, ou du moins en feignant de s'ouvrir à ceux qui négocioient avec lui de la part des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, il offroit de procurer le rétablissement des affaires des Protestans en Allemagne, de faire chasser les Jésuïtes, & de réduire l'autorité de l'Empereur à ses anciennes & justes bornes. Cela ne manquoit pas d'être rapporté aux

1634. Espagnols qui entretenoient alors des espions & des émissaires par tout. On crioit à Vienne contre lui: Et pour dissiper les ombrages donnez à l'Empereur, il lui faisoit accroire que ces propositions n'étoient que des piéges tendus aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg, pour les détacher de leur alliance avec la Couronne da Suéde. Ce manége ne fut point si secret, que ces Princes n'en découvrissent quelque chose. De là vint que toutes les avances de Valstein leur furent suspectes dans la suite. Il se met en tête de négocier avec la Cour de France, & de s'unir par ce moien aux Suédois & aux Princes d'Allemagne conféderez. Dans ce temps-là même il tâche de leurrer l'Electeur de Saxe naturellement opposé à tous les étrangers, de l'espérance de les chasser tous de l'Empire, & d'obliger Ferdinand indépendamment de la Suéde & de la France, à donner satisfaction aux Princes & aux Etats Protestans, & à rétablir la Maison Palatine dans son bien & dans sa dignité. Le Chancelier Oxenstiern averti de ce projet qui tend à former un tiers parti en Allemagne, ne veut plus écouter aucune proposition de Valstein, & le rend suspect à la Cour de France. De maniére que lors que réduit à la derniére extrémité, il appellera les Suédois & le Duc Bernard à son secours, on prendra de si grandes précautions, & les choses se feront avec tant de lenteur & de circonspection,

tion, que la Cour de Vienne aura le temps de l'opprimer, avant qu'il ait pû se mettre en état de résister. C'est le sort ordinaire de ceux qui veulent être trop fins. Ils se font des ennemis de tous les côtez, & ne trouvent pas de véritables amis dans le besoin. 1634.

Rebuté des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, qui ne se pressoient pas autrement d'aider un Gentilhomme de Bohéme, à se rendre maître d'une partie des Etats de la Maison d'Autriche qu'ils auroient mieux aimé conquerir pour eux-mêmes, ni de faire Roi & prémier Electeur de l'Empire un Avanturier qui les a traitez avec la derniére hauteur, désolé leurs Etats, & projetté de les assujettir au pouvoir arbitraire de l'Empereur, Valstein reprend sa négociation commencée avec la Cour de France. Le Comte de Kinski son confident écrivit au Marquis de Feuquiéres Ambassadeur extraordinaire de Louïs, & l'assura que le Duc de Fridland se trouvoit dans la disposition de faire tout ce qu'il plairoit à Sa Majesté Très-Chrétienne. Feuquiéres informé des desseins de Richelieu du côté de l'Allemagne, accepte l'offre de Kinski, & avertit promptement le Cardinal des nouvelles avances de Valstein. Bienaise de gagner ce Général dont il connoit le chagrin contre les Espagnols, Richelieu persuade à Louïs d'écrire une lettre obligeante à Kinski, afin de l'engager à faire de son mieux auprès de son beau-fré-

re.

1634. re. Arnaud parent de Feuquiéres fut chargé d'aller conférer avec Kinski, & de lui porter la lettre du Roi. Comme Richelieu avoit une extrême passion de mettre le Duc de Fridland dans les intérêts de la France, l'Envoié eut ordre de faire des propositions à Valstein, soit qu'il voulût se déclarer ouvertement contre l'Empereur; soit que la conjoncture du temps ou d'autres raisons particuliéres ne lui permissent pas de prendre les armes. Dans le prémier cas, on demandoit que Valstein s'emparât d'abord de la Bohéme, ou de quelques autres provinces héréditaires de la Maison d'Autriche. Qu'il promît d'entretenir une armée de quatorze ou quinze mille hommes effectifs, tant cavalerie qu'infanterie. Qu'après avoir pris les armes contre l'Empereur, il ne pût traiter avec lui, ni avec aucun autre Prince de la Maison d'Autriche sans le consentement du Roi, & sans que tous les différends de la Couronne de France & de ses alliez, au regard des affaires présentes de l'Empire, fussent terminez.

Louïs s'engageoit de son côté à donner chaque année au Duc de Fridland la somme d'un million de livres paiables en deux termes; à faire ensorte que ses alliez promissent de défendre Valstein, & de lui obtenir la libre jouïssance de tous les Etats qu'il possédoit auparavant, c'est-à-dire du Duché de Meckelbourg, ou d'un équivalent; à ne traiter ni avec l'Em-

l'Empereur, ni avec les autres Princes de la Maison d'Autriche, sans comprendre le Duc de Fridland dans le Traité; enfin à tenir une puissante armée en Alsace, pour soûtenir les entreprises de Valstein, en cas que cela parût nécessaire. Quant à l'exécution du projet, au commandement des armées, aux attaques, à la jonction des troupes du Duc de Fridland à celles de la Couronne de Suéde & de ses confédérez, & à diverses autres circonstances, Louïs s'en rapportoit à lui, & demandoit seulement que la Religion Catholique fût conservée dans les lieux où elle se trouveroit établie. On vint ensuite au dessein formé depuis si long-temps par Valstein de s'emparer de la Couronne de Bohéme. Louïs se faisoit fort d'obtenir de ses alliez l'approbation de l'entreprise & leur consentement. On remontroit seulement au Duc de Fridland, le danger auquel il s'exposeroit en communiquant à tant de personnes un projet de cette importance. C'est pourquoi le Roi lui conseilloit de lever le masque tout d'un coup, & de fonder sa prise d'armes sur ce que le Roiaume de Bohéme étant originairement électif, la Maison d'Autriche se l'approprioit comme héréditaire, & opprimoit la liberté des Bohémiens. Dès que Valstein seroit sur le point de faire cette démarche, Louïs promettoit de l'approuver par un écrit autentique, & de la soûtenir de toute sa force. 1634.

Que

1634. Que si le Duc de Fridland ne jugeoit pas à propos de se déclarer contre Sa Majesté Impériale, on offroit de traiter avec lui aux conditions suivantes. Que pour appuier la bonne intention que le Roi avoit de conserver la Religion Catholique & la liberté de l'Empire, Valstein procureroit la convocation d'une Diéte générale, afin de terminer les contestations présentes, où les Ambassadeurs de Louïs interviendroient en qualité de Médiateurs, & auroient le rang & la prééminence convenables à la dignité du Roi leur maître. Que le Duc de Fridland ne consentiroit à aucun Traité de paix, à moins que les intérêts de la Couronne de France & de ses alliez n'y fussent duement ménagez, & qu'il les appuieroit de tout son crédit. Que pour avancer la conclusion d'une bonne paix dans la Diéte qui se convoqueroit, Valstein n'attaqueroit ni par lui-même, ni par ses amis, les Etats du Roi, ou ceux que Sa Majesté auroit pris sous sa protection. Que les troupes qu'il commanderoit, ne seroient point emploiées au service du Roi d'Espagne, & qu'il empêcheroit que celles de la Ligue Catholique conduites par Aldringher sa créature, n'aidassent les Espagnols dans l'exécution de leurs projets. Dans ce second cas, Louïs promettoit de ne conclure aucun Traité, à moins que le Duc de Fridland ne fût préalablement remis en possession des Etats qu'il possédoit auparavant, ou qu'il n'eût un équi-

équivalent pour le Duché de Mecklebourg, s'il arrivoit que la Couronne de Suéde & ſes alliez vouluſſent abſolument que les Princes de la Maiſon de Mecklebourg fuſſent rétablis dans leur patrimoine, dont Valſtein lui-même les avoit dépouillez. 1634.

Enfin ſi l'Empereur venant à ſe défier du Duc de Fridland, le réduiſoit à la néceſſité de prendre ouvertement les armes pour ſa défenſe, le Roi s'obligeoit alors à l'acompliſſement de ce qui étoit propoſé dans le prémier plan de ce Traité. Et parce que ſelon le dernier projet, Valſtein ne prenoit point les armes contre l'Empereur, la France s'engageoit à lui donner cent mille écus par an, dès qu'il l'auroit ſigné. De peur que cet homme artificieux & diſſimulé, ne ſe ſervît des offres de Sa Majeſté Très-Chrétienne pour irriter les Suédois & leurs alliez contr'elle, en leur faiſant voir que Louïs traitoit avec lui ſans leur participation, Arnaud ſtipula qu'on mettroit dans l'un & dans l'autre Traité, que le Roi & le Duc de Fridland demeuroient d'acord que le Chancelier Oxenſtiern & les Conféderez d'Heilbrun, les Princes & les Etats Proteſtans de l'Empire fuſſent invitez à y entrer, & que Sa Majeſté Très-Chrétienne prétendoit les y comprendre. Arnaud & Kinski s'en retournérent communiquer ces deux plans à Feuquiéres & à Valſtein, dont le Miniſtre de France attendroit la réſolution.

Soit

1634. La conspiration de Valstein éclate.

Soit que l'ouverture du Cardinal de Richelieu, que le Duc de Fridland se fit incessamment élire & couronner Roi de Bohéme, après quoi il seroit infailliblement soûtenu de la France, de la Suéde, & des Princes confédérez en Allemagne, parût la meilleure; soit que pressé par les puissans efforts du Duc de Baviére & du Comte d'Ognate contre lui à la Cour de Vienne, Valstein crût n'avoir plus de temps à perdre en délibérations, de peur d'être opprimé avant qu'il eût concerté davantage les mesures nécessaires au bon succès de son projet, il résolut de lever enfin le masque. Mais il falloit prémiérement s'assurer de l'armée sans découvrir ses véritables desseins. Tertski & Kinski ses beaux-fréres & Illo, tous trois ses plus intimes confidens, furent ceux qu'il emploia d'abord à l'exécution de la prémiére chose qu'il avoit résoluë. C'étoit de se faire prier par les principaux Officiers de l'armée Impériale, de n'en point quitter le commandement qu'on lui vouloit ôter, & de les engager par un serment de fidélité à le servir contre ses ennemis qui avoient juré sa perte. Ces trois Officiers parlent aux autres, & disent que leur Général rebuté des calomnies dont les émissaires du Duc de Baviére & les Espagnols le noirciſſent tous les jours, prend le parti d'un homme sage, & pense à se démettre de son emploi. *Pour lui*, disoit-on, *impénétrable aux traits les plus envénimez de l'envie, & supé-*

Mercure François. 1634. *Puffendorf, Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. VI. Lotichius, Rerum Germanicarum. Part. II. Lib. IX. Nani, Historia Veneta. Lib. IX.* 1634. *Historie di Gualdo Priorato. Part. I. Lib. VIII.*

supérieur aux vains efforts de ses ennemis, il joüira tranquillement des richesses & de la réputation que ses importans services, & ses exploits héroïques lui ont justement acquises. Mais tant de bons Officiers, tant de braves soldats, dont il connoit parfaitement le mérite & les belles actions, & qu'il se préparoit à récompenser, que deviendront-ils? La vûë secréte des Espagnols en faisant éloigner nôtre Général, c'est d'obtenir pour eux-mêmes les prémiéres charges de l'armée. Tant qu'on a eu besoin de son crédit & de son argent pour lever des troupes capables de repousser l'ennemi victorieux, quel bien n'a-t'on pas dit du Duc de Fridland? C'étoit l'homme le plus propre à soûtenir la Couronne de l'Empereur ébranlée, & à sauver les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche ouverts aux Suédois & aux Confederez. Aujourd'hui qu'on croit se pouvoir passer de lui, sa fidélité devient suspecte. On veut lui ôter le commandement d'une armée mise sur pied à ses dépens & par ses soins, & disciplinée avec une application infatigable. Nous nous sommes attachez à sa personne & à sa fortune. Chacun attendoit de lui le dédommagement de son bien dépensé dans le service, la récompense de ses travaux & de son sang répandu. Les Espagnols qui vont disposer de tout, avanceront leurs créatures. Ils diront qu'on ne doit pas se fier aux partisans de celui qu'on décrie comme un traitre. Témoignons en cette occasion que nous ne manquons ni de courage, ni de reconnoissance. Ne souffrons point

1634. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 45. 46. &c.

1634. *point que Son Alteſſe quitte le commandement. Prions la tous conjointement de n'abandonner point à la diſcrétion des étrangers des gens qui ſe ſont dévouez à leur Général avec l'agrément de l'Empereur. Pouvons-nous rendre un plus grand ſervice à Sa Majeſté Impériale, que de déconcerter les projets artificieux & malins de ceux, qui la vont jetter dans les mêmes embaras, où elle ſe trouva immédiatement après que M. le Duc de Fridland fut dépouillé de ſes emplois à la Diéte de Ratisbonne?*

Chacun ſe met alors à crier contre le Duc de Baviére & contre le Comte d'Ognate. On dit qu'il faut détourner le mauvais effet de leurs calomnies, ſupplier très-humblement Valſtein de tenir bon, & l'aſſurer que toute l'armée eſt diſpoſée à le défendre contre ſes ennemis. Les uns donnérent dans le piége par affection pour le Général, & les autres par complaiſance pour leurs amis qui les ſollicitoient. Quelques-uns de ceux qui paroiſſent plus ardens entrent dans le complot pour avancer leur fortune en trahiſſant Valſtein. On nomme entre ceux-ci deux Italiens, le Marquis de Grana & Picolomini. Le Duc de Fridland avoit conçu une eſtime particuliére du mérite de celui-ci, & s'étoit beaucoup attaché à le gagner en lui confiant les prémiers emplois, en prenant ſes avis dans les affaires les plus importantes, & en lui donnant toutes les marques d'une intime confiance. Soit que Tertski fût jaloux de ce que

ſon

son beau-frére lui préféroit un étranger; 1634.
soit que la conduite de Picolomini donnât quelque juste sujet de soupçonner qu'il y avoit plus de dissimulation que de réalité dans l'attachement qu'il témoignoit à son Général, Tertski avertit Valstein de se découvrir moins à un Italien qui pourroit bien faire sa cour, en révélant à l'Empereur les secrets qui lui seroient confiez. *Ne vous mettez point cela dans l'esprit*, repartit Valstein. *Je connois le bon cœur de Picolomini. J'ai même fait tirer sa nativité. Nous sommes nez l'un & l'autre sous un même aspect des planétes, & nôtre génie est parfaitement semblable.* De là cet homme sottement crédule à l'Astrologie Judiciaire, concluoit à sa maniére, que Picolomini ne le pouvoit trahir.

Quand les esprits paroissent suffisamment disposez à l'écouter, Valstein assemble les principaux Officiers de son armée, déclare que l'Empereur lui ordonne de quitter son emploi, fait un court & vif récit des services qu'il a rendus à la Maison d'Autriche, des victoires remportées sous son commandement, des travaux que la plûpart de ses Officiers & de ses soldats ont endurez avec lui, se plaint de la jalousie & de la malignité de ses ennemis, de l'ingratitude & de la facilité de l'Empereur, & de l'avarice de ses Ministres gagnez par les pistoles d'Espagne; remontre que le but de l'intrigue formée contre lui, c'est de le priver de la gloire

de

1634. de finir une guerre pour la continuation de laquelle il a dépensé la plus grande partie de son bien, & de lui ôter les moiens de récompenser ceux qui ont bien servi sous lui, & de paier ce qui est dû à l'armée. Enfin, après avoir représenté aux Officiers qu'il appelloit ses braves & fidéles compagnons, le soin qu'il avoit pris de leur donner de bons quartiers d'hiver, & de les enrichir par les contributions, par le butin, & par des récompenses, il conclut de la sorte.

J'ai voulu vous consulter sur le parti que je dois prendre. Las des peines que le Généralat me cause, & encore plus d'être perpétuellement en garde contre l'infatigable malignité de mes ennemis, je consens volontiers à m'en démettre. Je soupire sans cesse après la vie paisible & tranquille que j'ai quittée à regret. Content du bon témoignage de ma conscience, je céde volontiers à l'envie de ceux que ma réputation & mon crédit dans l'armée, blessent. La postérité desintéressée saura me rendre justice, & me venger des calomnies dont mes lâches ennemis s'efforcent de me flétrir.

Tous exaltent alors ses rares exploits, l'appellent le pére & le protecteur des soldats, louënt son juste discernement dans la distribution des emplois & des récompenses. *Si vous nous abandonnez, Monseigneur,* dit quelqu'un, *à qui aurons-nous recours désormais? Qui nous obtiendra le salaire de nos travaux? Qui nous fera paier des arrérages dûs? Si on nous donne*

donne un nouveau Général, ſes créatures extorqueront ce que vous nous aviez deſtiné. 1634.
Valſtein ſe retire, comme pour laiſſer aux Officiers la liberté de prendre leur réſolution. Tertski, Illo, Kinski, profitent de la bonne diſpoſition que tous témoignent de ne ſouffrir pas que le Duc de Fridland remette ſon emploi, & inſinuent qu'en obligeant à le garder, il eſt juſte de pourvoir à ſa ſeureté contre ſes ennemis qui ne manqueront pas de lui faire un crime du refus de donner ſa démiſſion. Quelqu'un propoſe alors une eſpéce de confédération pour la défenſe du Général. Tous approuvérent, ou firent ſemblant d'approuver l'ouverture. On convient de lui prêter ſerment de fidélité, & de dreſſer un Acte par lequel il paroiſſe que ſi Valſtein garde le Généralat, c'eſt qu'il ne ſe peut diſpenſer de céder aux priéres & aux inſtances des principaux Officiers de l'armée. La piéce eſt bien-tôt rédigée par écrit. Quarante-deux la ſignérent à Pilſen en Bohéme le 12. Janvier de cette année. En voici la ſubſtance.

Nous ſous-ſignez, vingt Généraux, Officiers, & autres Colonels de Régimens, faiſons ſavoir par les préſentes, qu'aiant eu certaine connoiſſance que le Séréniſſime Prince & Seigneur, le Seigneur Duc de Meckelbourg, Fridland, Valſtein, &c. avoit fermement réſolu de quitter les armes & de ſe retirer, à cauſe du mécontentement que lui donnent les calomnies & les intrigues de

1634. *ſes ennemis, nous avons jugé que la retraite de Son Alteſſe peut cauſer la ruïne entière de l'armée, des affaires de Sa Majeſté Impériale, de l'Egliſe Catholique & de l'Allemagne. Comme nous avons tous emploié volontiers nôtre bien, & hazardé nos vies ſur la parole de Son Alteſſe, & dans l'eſpérance que le bon témoignage qu'elle rendroit de nous, ſeroit ſuivi de la juſte récompenſe de nos ſervices, il nous a paru qu'en nous privant d'un ſi grand appui, on nous expoſoit à une ruïne inévitable. C'eſt-pourquoi nous avons cru que pour éviter ce malheur, nous devions repréſenter humblement à Son Alteſſe le triſte état dans lequel les ſoldats qui ſervent l'Empereur tomberoient avec nous, ſi elle exécutoit ſa réſolution d'abandonner l'armée. Nous l'avons fait prier comme nôtre pére de nous continuer ſon aſſiſtance & ſes ſoins paternels. Touchée de ce qu'on lui a reſpectueuſement expoſé de nôtre part, Son Alteſſe a bien voulu différer de remettre le commandement des troupes, demeurer avec nous, & promettre de ne rien faire ſans nôtre participation & ſans nôtre agrément. En reconnoiſſance de quoi, nous tous enſemble, & chacun en particulier, avons réſolu de nous engager par ſerment à demeurer fidéles à Son Alteſſe, à ne nous ſéparer point d'elle, & à répandre juſques à la derniére goute de nôtre ſang pour la conſervation de ſa perſonne & de l'armée. Que ſi quelqu'un d'entre nous veut contrevenir à ce qui a été réſolu, & ſe départir de l'union jurée, non ſeulement il ſera regardé*

regardé comme un homme sans honneur & sans fidélité : mais nous lui ôterons encore & les biens & la vie en punition de sa lâcheté. Pour plus grande seureté, nous nous sommes tous donné la main, & avons signé le présent écrit. 1634.

Picolomini mit son nom comme les autres. Mais ce fut dans la résolution d'informer l'Empereur de ce qu'il savoit déja & de ce qu'il apprendroit de la conjuration. Pour avoir des témoins irréprochables de son attachement au service de Sa Majesté Impériale, il va tout dire sur l'heure aux Princes François & Mathias de Médicis, fréres du Grand-Duc Ferdinand de Toscane, & neveux de l'Empereur, qui se trouvoient alors à Pilsen. Si Valstein eût sérieusement refléchi sur une action de Picolomini dans le repas donné à tous les Officiers qui signérent l'écrit, il auroit reconnu la fausseté de ses préjugez en faveur de l'Italien, fondez principalement sur de vaines observations des Astres, & que cet homme du *même génie* que lui, pensoit véritablement à le trahir & à le perdre. Echauffé par la quantité du vin & des liqueurs fortes qu'il avoit déja buë, Picolomini prend d'une main un grand verre plein de vin, tire son épée de l'autre, & porte à tous les conviez la santé de l'Empereur. Soit qu'on s'imaginât qu'il y avoit de la dissimulation, ou de la raillerie dans l'action de Picolomini, soit qu'on crût que dans l'emportement de la

Picolomini trahit Valstein.

Mercure François. 1634. *Puffendorf, Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. VI. Historie di Gualdo Priorato. Part. I. Lib. VIII. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 49. 50.*

1634. débauche, il ne pensoit pas assez à ce qu'il faisoit, ni Valstein, ni les autres, ne s'arrêtérent à une chose qui découvroit pourtant le fond du cœur de l'Officier Italien. Les deux Princes de Toscane avertis de ce qui se passoit dans la salle du festin, craignirent que Picolomini n'allât plus loin, & qu'en manifestant trop ses pensées, il ne se perdit absolument. Il y alloit même de la vie de François & de Mathias. L'honneur d'appartenir de si près à Sa Majesté Impériale, & l'étroite correspondance que Picolomini entretenoit avec eux, auroient donné de grans soupçons, si presqu'incapable de se retenir désormais, il eût trop parlé. On auroit bien pû penser à se défaire des deux Princes Toscans, aussi bien que de Picolomini. On l'envoie donc appeller incontinent, sous prétexte que François, ou Mathias surpris d'une violente colique, se trouve extrêmement mal. Quand les Médicis tinrent une fois Picolomini, ils l'empêchérent de retourner dans un endroit, où il s'expoſeroit à un trop grand péril. Peu de jours après, François & Mathias firent prier Valstein par le Comte Maximilien son neveu, de trouver bon qu'ils allassent prendre les divertissemens du Carnaval à Prague. Bienaise d'éloigner de lui deux proches parens de l'Empereur, qu'il regardoit comme des espions, le Duc de Fridland y consent volontiers. Mais le voiage n'étoit qu'un prétexte pour se tirer au-

plûtôt

plûtôt de ſes mains, & pour avoir une entiére liberté de dépêcher quelqu'un à Vienne, qui informât l'Empereur de tout ce qui ſe paſſoit à Pilſen, & qui portât ſeurement les avis donnez par Picolomini. 1634.

Un de leurs Gentilshommes appellé Guichardin, alla en effet trouver Ferdinand avec la lettre de créance que Picolomini lui avoit donnée. Sa Majeſté Impériale prenoit alors le divertiſſement de la chaſſe dans un de ſes palais à la campagne. L'Exprès des Princes de Toſcane lui expoſa vivement les choſes arrivées à Pilſen, les meſures priſes par Valſtein pour appeller les Suédois & le Duc Bernard de Saxe-Weymar à ſon ſecours, enfin le danger où elle ſe trouvoit de perdre le Roiaume de Bohéme, peut-être l'Empire. Guichardin finit, dit-on, ſa harangue, en remontrant que les affaires étoient réduites à une ſi fâcheuſe extrémité, qu'il n'y avoit plus d'autre reméde que celui *d'écraſer le ſcorpion ſur la plaie qu'il avoit faite.* Ferdinand héſite encore, & ſent de la répugnance à ſe convaincre de la mauvaiſe volonté de ſon Général. Mais le Gentilhomme Florentin dit tant de choſes, qu'appercevant enfin l'atrocité de la conſpiration tramée contre lui, l'Empereur réſout de tout faire pour la diſſiper.

Si le Duc de Fridland commit une faute en permettant aux Princes Toſcans de

1634. sortir de Pilsen, celle de donner à Picolomini la commission d'aller trouver Galas & Aldringher, afin de les engager à s'unir aux autres Officiers qui se déclaroient en sa faveur, n'eut pas des suites moins funestes. Bien loin de les exhorter à prendre le parti de Valstein, l'Italien les en détourne, & leur remontre qu'ils ne peuvent mieux faire que de l'abandonner à sa mauvaise destinée, puisque tous trois tiennent après lui le prémier rang dans les armées de l'Empereur; qu'en aidant Sa Majesté Impériale à se défaire d'un ingrat & d'un traitre, ils travailleront à l'augmentation de leur fortune, & qu'ils auront le commandement effectif des troupes sous le Roi d'Hongrie, Prince sans aucune expérience dans la conduite d'une armée. Après que Galas, Aldringher, & Picolomini eurent concerté ensemble tout ce qui leur parut plus propre à étouffer la conspiration dans sa naissance, & peut-être les moiens d'ôter la vie à Valstein, le second des trois alla recevoir les ordres de Ferdinand à Vienne, & lui exposer leur sentiment sur la maniére de prévenir l'exécution des mauvais desseins du Duc de Fridland.

Picolomini ne fut pas le seul qu'il dépêcha immédiatement après l'affaire de Pilsen. Schaffenberg un de ceux qui signérent l'écrit, eut ordre d'aller à Vienne, d'y examiner de près les démarches du Conseil Impérial, de savoir, s'il étoit possible,

possible, les résolutions qui s'y prendroient, d'en donner avis, & de tenir les troupes mises en quartiers d'hiver dans l'Autriche, en état de faire les mouvemens que Valstein jugeroit à propos. D'autres furent envoiez au Marquis de Culembach, au Duc François Albert de Saxe-Lawembourg tout-puissant auprès de Jean George Electeur de Saxe, & à Bernard Duc de Saxe-Weymar pour leur demander du secours. Ces Princes écoutérent les propositions du Duc de Fridland. Mais chacun se défioit tellement de lui, qu'en voulant prendre trop de précautions, de peur d'être trompé, on ne profita pas de l'offre qu'il faisoit de recevoir les troupes Suédoises & confédérées dans les meilleures places de la Bohéme, dont il étoit le maître. Culembach renvoia la proposition aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg. Weymar averti par le Chancelier Oxenstiern de ne se fier pas trop à Valstein, se remua lentement. François Albert s'échauffe davantage. Il vient à Pilsen conférer avec Fridland, va chercher Weymar à Ratisbone, & s'efforce de hâter la marche des troupes confédérées. L'Empereur admirablement bien servi en cette occasion, trouva son salut dans l'incertitude & la lenteur des Princes Allemans à qui son Général rebelle s'adressoit. Nonobstant les puissans motifs qui devoient les porter à soûtenir promptement l'entreprise de Valstein, 1634.

1634. ils apprirent la nouvelle de sa mort, avant que leurs troupes s'aprochassent de la Bohéme.

Le Marquis de Feuquiéres reçut en même temps une lettre du Comte de Kinski, qui lui donnoit avis que le Duc de Fridland étoit déterminé à conclure l'acord projetté entre le Roi de France & lui, & qu'on n'attendoit que l'arrivée de la personne que l'Ambassadeur voudroit envoier avec un plein pouvoir, pour laquelle Kinski donnoit un passeport au porteur de la lettre. Il ajoûtoit que Valstein auroit fini cette affaire dès le mois d'Août dernier, s'il eût été sûr de la bonne disposition des principaux Officiers de l'armée Impériale; qu'ils lui avoient enfin prêté serment de fidélité; que Picolomini gagnoit Aldringher, & que celui-ci promettoit de débaucher Galas. *M. le Duc de Fridland*, disoit enfin Kinski, *veut porter lui-même à l'Empereur la nouvelle de cette affaire, & marcher droit à Vienne. Il se fera couronner Roi de Bohéme. Après cela nous poursuivrons la Maison d'Autriche jusques en Enfer.* Feuquiéres dépêche incontinent un de ses Gentilshommes nommé la Boderie, & lui donne un plein pouvoir, & un chiffre. L'Exprès de l'Ambassadeur de France apprit en chemin la triste catastrophe de la tragédie, & revint au-plûtôt sur ses pas.

Proscription de Valstein par l'Empereur.

Dès que les ennemis de Valstein à la Cour Impériale, apprirent l'éclat de la conjuration à Pilsen, ils s'assemblérent chez

chez le Comte d'Ognate, Ambassadeur d'Espagne. On résolut de faire de vives remontrances à Ferdinand, & de le presser d'apporter incessamment le remède le plus prompt & le plus efficace à une si fâcheuse affaire, c'est-à-dire de pourvoir à la seureté de sa personne, des Princes ses enfans, de ses serviteurs, de sa capitale, de ses Etats héréditaires, & de faire assassiner le Duc de Fridland. Ognate part sur l'heure acompagné de quelques Ministres de la faction Espagnole, ou Bavaroise, demande audience à Sa Majesté Impériale, & lui représente avec toute la véhémence possible les desseins, les intelligences, & les intrigues de Valstein; loue la modération & les ménagemens de Ferdinand au regard d'un ancien Officier qui lui a rendu autrefois des services considérables, & continuë de la sorte. *Il est vrai, Sire, qu'un Prince sage dissimule les fautes secrétes d'un Ministre qui d'ailleurs lui est utile, donne une interprétation favorable aux actions équivoques, & pardonne mêmes certains écarts publics, quand ils ne sont pas absolument contraires à la fidélité qui est l'ame du Ministére, & le plus ferme appui du Gouvernement. Vôtre Majesté Impériale souffre depuis long-temps l'arrogance, l'avarice, & la cruauté du Duc de Fridland. Elle a cru que la situation de ses affaires demandoit cette condescendance. Mais aujourd'hui l'Empire est trahi, la Bohéme usurpée, l'Autriche envahie,* 1634.

Mercure François. 1634. *Pussendorf, Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. VI. Lotichius, Rerum Germanicarum. Part. II. Lib. IX. & X. Nani, Historia Veneta. Lib. IX.* 1634. *Historie di Gualdo Priorato. Part. I. Lib. VIII. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 50. 51. 52.*

1634. & Vienne assiégée par les quartiers donnez aux troupes dans tous les endroits voisins. Vous & les Princes vos enfans, êtes, pour ainsi dire, prisonniers. Qu'attendez-vous, Sire? Une occasion plus favorable de vous défaire d'un sujet rebelle? Croiez-vous ne devoir rien faire, à moins qu'il ne paroisse aux yeux du monde, que les entreprises manifestement criminelles de Valstein, vous ont mis malgré vous dans la nécessité indispensable d'en venir à des remédes extrêmes & violens? Les choses sont sur ce pied-là maintenant. Jamais sujet poussa-t-il plus hautement la patience du Souverain à bout?

Dans la conjoncture présente, on peut entreprendre de le punir & de prévenir ses pernicieux projets, sans trop risquer. Plusieurs Officiers de vôtre armée & quelques-uns de vos Ministres craignent Valstein. Mais tous l'abhorrent & le detestent. Son insolence & son faste lui ont attiré de puissans ennemis. Le commandement général de vos armes indignement extorqué, donne de la jalousie à ses meilleurs amis. Il faut étouffer la conjuration avant que les Suédois & les Protestans d'Allemagne la puissent appuier. Vôtre justice & vôtre autorité seront respectées, vos ordres seront reçus avec respect & avec soûmission dans l'armée; tous vos sujets vous applaudiront & vous combleront de bénédictions. Ce qui s'est passé à Pilsen, a plus l'air d'un emportement passager, que d'une révolte formée. Vos Officiers & vos soldats ont été séduits par de ma-

malignes insinuations, éblouïs par de vaines promesses. Un seul Edit de Vôtre Majesté Impériale dissipera le charme. La plûpart de ceux qui ont signé le complot, ont plûtôt cédé aux menaces & à la violence d'un Général hautain & cruel, que conçu le mauvais dessein de violer le serment qu'ils vous ont prêté. A quoi bon tant hésiter? Un coup de poignard ou de pistolet, tranchera le nœud en un instant. Il vaut mieux prévenir une guerre civile par la mort d'un seul homme, que de lui donner le loisir de l'allumer, en s'arrêtant à des formalitez hors de saison. En de pareilles occasions, le Prince doit prendre de lui-même une résolution qui se conseille rarement, & que tout le monde approuve & loue, quand elle est bien exécutée. 1634.

Les délibérations ne furent pas longues dans le Conseil Impérial. L'indignation contre le Duc de Fridland, & la crainte des suites de son entreprise étoient trop grandes. On résolut de le déclarer rebelle, de le proscrire, & de se fier à Galas, à Aldringher, à Picolomini, & à quelques autres Officiers, qui rebutez des maniéres de Valstein, & bien-aises de le perdre & de profiter de sa disgrace, offroient leurs services à Ferdinand. L'Edit par lequel Sa Majesté Impériale lui ôtoit le commandement de l'armée, fut bien-tôt scellé. Elle y pardonnoit à tous ceux qui auroient signé l'écrit de Pilsen, excepté à trois ou quatre des principaux complices de Valstein, pro-

1634. mettoit d'avoir égard aux services des Officiers & des soldats, les absolvoit tous des sermens qu'ils pouroient avoir prêtez au Duc de Fridland, & leur enjoignoit d'obéir à Galas, jusques à ce que le commandement général des troupes fût donné à quelqu'un. Galas & Aldringher allérent incontinent du côté de la Baviére & du haut Palatinat amuser le Duc Bernard de Saxe-Weymar, & l'empêcher de marcher au secours de Valstein. Coloredo eut ordre de faire de même au regard d'Arnheim ami du Duc de Fridland, qui commandoit l'armée de l'Electeur de Saxe. Picolomini se met à la tête d'un petit corps de troupes, & s'avance vers Pilsen, dans le dessein d'y enfermer le Chef de la conspiration & ses principaux partisans. On pensa encore à se saisir de tous ses papiers, & à s'assurer de sa femme & de sa fille, qui étoient dans sa magnifique maison en Bohéme. Le Comte de Trautmansdorf en eut la commission. Enfin, Don Baltazar de Maradas se rend promptement à Prague, retient les habitans & la garnison dans le devoir, leur fait prêter un nouveau serment de fidélité à l'Empereur, & donne les ordres nécessaires pour ôter à Valstein toute espérance d'y trouver une retraite.

Schaffenberg qui arivoit à Vienne dans le temps qu'on prenoit toutes ces mesures avec un fort grand secret, ne manqua pas d'etre arrêté. On faisoit courir

le

le bruit que Valstein l'envoioit pour surprendre une des portes de la ville, y mettre le feu aux quatre coins, abandonner les maisons au pillage des soldats qu'il devoit introduire, se saisir de la personne de l'Empereur & des Princes ses enfans, & les assassiner ensuite. Cela parut d'autant plus vraisemblable que Schaffenberg arivant à Vienne, demanda des logemens pour quelques compagnies de gens de guerre. La consternation & l'épouvante généralement répanduës dans la capitale de l'Autriche, augmentérent par un accident qui ne fut pas regardé comme un simple effet du hazard. Le feu prit durant la nuit à une maison voisine du magasin des poudres & des munitions. Les bourgeois reçurent dès le lendemain un commandement de faire chacun bonne provision d'eau dans leurs maisons. Les Ministres de l'Empereur mirent des gardes aux portes de leurs logis. Tout ce qu'il y avoit de vivres & de considérable dans les fauxbourgs, fut apporté à la ville. Une garde nombreuse à cheval marchoit jour & nuit autour des murailles. Enfin, plusieurs compagnies de gens armez battoient la campagne, & gardoient soigneusement les avenuës de la ville. Cela se faisoit encore pour empêcher que Valstein averti de ce qui se passoit, ne se retirât de Pilsen, où Picolomini se préparoit à l'investir. 1634.

Après avoir pourvû à la seureté de sa personne, & pris les précautions qui parurent

1634. rurent les plus propres à priver le Duc de Fridland du secours qu'il espéroit de la part des Suédois & des Princes d'Allemagne confédérez, l'Empereur publia un Edit de proscription contre lui. Sa tête y fut mise à prix, & le commandement des troupes partagé entre Galas, Aldringher, Maradas, Picolomini & Coloredo, jusques à ce que Sa Majesté Impériale y eût autrement pourvû. Soit par quelque commission particuliére qui lui donnoit une autorité supérieure aux autres; soit par droit d'une plus ancienne promotion, le prémier de ces cinq Officiers envoia le 15. Février de cette année dans tous les endroits où les troupes de l'Empereur étoient dispersées, la Déclaration suivante. *Mathias Galas, du Conseil de guerre de Sa Majesté Impériale, Gentilhomme de sa chambre, son Lieutenant & Mestre de Camp Général, savoir faisons à tous & chacun Mestre de Camp Général, & Sergent Major de bataille, à tous Colonels, Lieutenans Colonels, Sergens, Majors, Capitaines de gens de cheval & de pied, Lieutenans, Enseignes, & généralement à tous Officiers de quelque condition qu'ils soient, comme aussi à tous les soldats de cavalerie & d'infanterie, que depuis peu de semaines une bonne partie des Officiers Généraux & des Colonels de régimens aiant signé dans la ville de Pilsen un certain Ecrit à la persuasion de quelques gens, qui leur ont faussement insinué que c'étoit pour leur plus grand bien, quoique dans le fond*

fond la chose soit contraire au service de l'Empereur, nous avons reçu pouvoir de déclarer par l'Acte présent au nom de Sa Majesté Impériale, qu'elle pardonne & fait grace à tous ceux qui ont été séduits, pourvû qu'ils n'obéïssent point à d'autres ordres qu'aux nôtres, & à ceux du Seigneur Général Comte de Maradas, des Seigneurs Mestres de Camp Généraux les Comtes Aldringher & Picolomini, & du Seigneur Baron de Suitz; qu'ils refusent de recevoir les ordres qui leur seront donnez par le Duc de Fridland, par le Mestre de Camp Général Illo, par le Comte de Tertski, & par leurs adhérans, & qu'ils ne leur portent ni honneur, ni respect. Nous espérons que chacun se souviendra du serment qu'il a fait de servir Sa Majesté Impériale, & que tous le garderont fidélement pour leur honneur & pour leur réputation, conformément à sa teneur, par laquelle ils se sont engagez à mourir plûtôt que d'y contrevenir. Au seul nom de l'Empereur, les régimens se soulévent contre le Duc de Fridland, les Officiers se retirent d'auprès de lui, abandonnent son parti, & il demeure presque seul à Pilsen. 1634.

Valstein & ses principaux complices sont assassinez.

Soit que Valstein ne s'y croie pas désormais en seureté, soit qu'il veuille s'approcher plus près du Duc Bernard de Saxe-Weymar, qui promettoit au Duc François Albert de Saxe-Lawembourg de joindre Fridland avec un bon corps de troupes, mais qui se remuoit trop lentement, le grand nombre de couriers, &

1634. *Histoire du Maréchal de Guébriant. Liv. II. Chap. 1. Mercure François.* 1634. *Puffendorf, Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. VI. Lotichius, Rerum Germanicarum. Part. III. Lib. X. Nani, Historia Veneta. Lib. IX.* 1634. *Historie di Gualdo Priorato. Part. I. Lib. VIII. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 53. 54. &c. 60. 61.*

& les différens projets envoiez coup sur coup par Valstein, augmentant la défiance de Bernard, au lieu de la diminuer; soit pour quelqu'autre raison secréte, le Duc de Fridland abandonne Pilsen & vient à Egra sur les confins de la Bohéme & du haut Palatinat. On dit qu'il pensa d'abord à se retirer dans Prague. Mais Tertski son beau-frére qu'il y avoit dépêché dans l'espérance que la ville se souléveroit en sa faveur, lui écrivit que Maradas l'avoit prévenu, & que la garnison & les habitans se déclaroient unanimement pour l'Empereur. Valstein se fioit beaucoup à Butler Irlandois auquel il avoit donné un régiment de dragons dans son armée, à Gordon Ecossois, Lieutenant Colonel du régiment de Tertski, qu'il fit Gouverneur du château d'Egra, & à Leslie de la même nation, Capitaine de ses gardes. Ces trois étrangers qui lui étoient uniquement redevables de leur fortune & de leur avancement dans les troupes Impériales, formérent entr'eux le noir complot d'assassiner leur bienfaicteur. Galas les avoit-il gagnez par la promesse d'une ample récompense? Furent-ils séduits par l'espérance d'obtenir une gratification proportionnée au service qu'ils rendroient à l'Empereur, en le délivrant de son plus dangereux ennemi? Quoi qu'il en soit, ils concertérent une action indigne de leur naissance & du rang qu'ils tenoient dans l'armée. De peur que Tertski & Kinski beaux-fréres

du

du Duc de Fridland, & Illo & Neuman 1634.
deux de ſes principaux confidens, ne vengeaſſent ſa mort, & ne livraſſent Egra au Duc Bernard, qui faiſoit déja partir avant lui le Prince de Birkenfelt avec quatre mille hommes, on réſolut de tuer en même temps ces quatre Officiers de la maniére du monde la plus perfide.

Le 15. Février Gordon invite à ſouper Valſtein, Tertski, Kinski, Illo, & Neuman. Le Duc de Fridland refuſant de ſe trouver au repas, ou parce que ſa ſanté ne le lui permettoit pas, ou parce que le chagrin & l'inquiétude que lui cauſoit le mauvais début de ſon entrepriſe, le portoit à chercher la ſolitude, on différa de l'aſſaſſiner juſques à ce que les quatre autres fuſſent maſſacrez vers la fin du ſouper. Des ſoldats dont Butler & Gordon étoient ſûrs, furent introduits ſecrétement dans le Château d'Egra. On en cache quelques-uns dans la chambre voiſine de celle où l'on devoit manger, & les autres demeurent la nuit dans la cour du Château, pour empêcher que perſonne ne paſſe dans la ville avant l'exécution du complot, & n'aille ſoulever la garniſon que Valſtein y avoit miſe. L'heure marquée étant venuë, & Gordon aiant donné le ſignal, les ſoldats cachez entrent les armes à la main dans la chambre du feſtin, & crient, *vive l'Empereur & la Maiſon d'Autriche.* Les quatre conviez éperdus ſe lévent promptement de table, ou pour s'enfuir,

ou

1634. ou pour vendre leur vie le plus chérement qu'il sera possible. Kinski & Tertski furent poignardez avant que d'avoir pû se mettre en état de défense. Illo se poste contre une fenêtre, reproche à Gordon sa perfidie, le défie de venir à lui l'épée à la main, tuë deux soldats, blesse mortellement un Capitaine, & meurt percé de dix coups, & accablé du grand nombre de ceux qui l'attaquent. Neuman s'échappa de la chambre pendant qu'on s'acharnoit sur les trois autres. Mais les soldats postez dans la cour le reconnurent & le tuérent. Tout le monde plaignit le triste sort de ces quatre Officiers qui avoient donné en plusieurs occasions des preuves signalées de leur bravoure & de leur habileté dans le métier de la guerre.

Gordon n'osa pas aller tremper ses mains dans le sang de son maître & de son bienfaicteur. Leslie eut-il la même délicatesse ? Quoi qu'il en soit, Gordon & lui se chargent, l'un de veiller à la seureté du Château, & l'autre de se tenir dans la cour, afin d'empêcher le tumulte & la confusion. Butler plus brutal, ou plus emporté, prend un Capitaine & quelques soldats, enfonce la porte de la chambre de Valstein qui étoit au lit. Le Duc de Fridland se léve promptement, court à une fenêtre pour se sauver. Etonné de la hauteur, il se jette sur un soldat, & lui veut arracher sa hallebarde. Celui-ci recule un pas en arriére, Valstein s'en-

s'enferre lui-même, & tombe mort par terre. Telle fut la fin tragique de cet homme extraordinaire à l'âge de cinquante ans. Le lendemain arive à Egra un Exprès de François Albert Duc de Saxe-Lawembourg. Il venoit demander pour son maître la permission d'entrer dans la ville. On se saisit de l'homme, on le tuë, on envoie au Duc un valet avec les livrées de Valstein, qui l'invite à venir & lui promet une entiére seureté. François Albert est arrêté dès qu'il est dans Egra, & sauve sa vie en écrivant un billet au Duc Bernard de Saxe-Weymar, pour l'exhorter à s'approcher incessamment d'Egra, où les choses vont le mieux du monde, faisoit-on dire malgré lui à François Albert. Mais Bernard toûjours sur ses gardes, ne se presse point, & apprend en chemin la triste destinée du Duc de Fridland. Arnheim qui venoit de son côté conférer avec lui, auroit été surpris aussi bien que François Albert, s'il ne se fût pas heureusement arrêté quelque temps en un endroit. Ferdinand versa des larmes quand on lui annonça la nouvelle de la mort de son Général rebelle. Il ordonna des Messes & des priéres pour le repos de l'ame du défunt. Mais le soin que Sa Majesté Impériale prit de récompenser des infames assassins, & son avide empressement de s'emparer de tout le bien du Duc de Fridland, sont des preuves assez claires qu'il y avoit plus de grimace & d'affectation que de vérité 1634.

dans

1634. dans sa prétenduë douleur. Quelqu'un rend justice aux Officiers Allemans des troupes de l'Empereur, & dit qu'un si noir assassinat leur déplut extrêmement, quoi qu'ils n'osassent déclarer trop librement leurs sentimens. Le dépit de ce que les Espagnols, les Italiens, & les autres étrangers à qui Ferdinand étoit redevable de sa délivrance, emporteroient désormais les meilleures récompenses, n'étoit-il pas plûtôt le véritable motif des plaintes secrétes des Allemans, que l'horreur d'une action si contraire à la bonne foi & aux droits de l'hospitalité?

Tous les Auteurs conviennent que semblable à la plûpart de ceux qui s'élévent à une haute fortune, Valstein eut ses bonnes & ses mauvaises qualitez. Ce que j'ai dit de lui dans les livres précédens, découvre suffisamment les unes & les autres. L'Historien du Maréchal de Guébriant est celui qui maltraite le plus le Duc de Fridland. *Jamais*, dit-il, *la fortune ne se déclara pour un plus indigne sujet. Quelque belles que fussent les qualitez de son esprit & de son cœur, elles étoient acompagnées d'une rudesse, & d'une conduite si barbare, & si peu supportable à ceux qui servoient sous lui, qu'on ne sauroit assez s'étonner de la durée de son autorité, ni de la nécessité où se trouva l'Empereur, de le rappeller au commandement général de ses troupes, après le lui avoir ôté.* On ne nous dépeint point Valstein comme un si *indigne sujet.* Il valoit bien autant,

tant, & même plus que ceux qui montérent de son temps, au plus haut degré de la fortune, en France, en Espagne, en Angleterre & ailleurs. *Tel le blâme après sa mort*, dit fort bien un autre Historien, *qui l'auroit loué, s'il eût fini sa vie moins malheureusement, & sur tout s'il fût venu à bout de se faire Roi.* Qu'il me soit permis de rapporter le portrait qu'un Auteur éclairé, judicieux & desintéressé fait de lui dans l'Histoire de Suéde. Il n'est pas entiérement d'accord avec l'Ecrivain poli qui nous a laissé un beau Fragment de l'Histoire commencée de la conspiration de Valstein. On aura la liberté de choisir le sentiment qui paroîtra plus vraisemblable sur ce Probléme Historique, si le Duc de Fridland conçut le dessein de se faire Roi de Bohéme, dès qu'on lui rendit le commandement général des troupes Impériales, ou s'il ne projetta de se soulever qu'à la derniére extrémité, quand il se crut poussé à bout par le Duc de Baviére, & sur tout par les Espagnols. 1634.

Albert Valstein, dit l'Historien de Suéde, *fit son prémier aprentissage dans le métier des armes, à la guerre de Ferdinand alors Archiduc de Gratz en Stirie contre les Vénitiens. Il se distingua si fort au siége de Gradisque & en d'autres occasions, que Ferdinand auquel il amena quelques compagnies de cavalerie levées à ses propres dépens, conçut beaucoup d'estime & d'amitié pour lui. Le zéle & la fidélité qu'il*

1634. *qu'il témoigna dans les troubles de Bohême, lors que son Prince fut parvenu à l'Empire, lui acquirent la confiance du Comte de Harrach. Il épousa la fille de ce Favori de l'Empereur. Et ce fut le prémier commencement de la fortune de Valstein. De simple Colonel, il devint Général de l'Empereur dans la guerre d'Allemagne, avec un pouvoir absolu; & de Baron Valstein, il fut fait Prince de l'Empire. Ses services importans méritoient les bienfaits dont son Maître le combla. Car enfin après la bataille de Leipsick, il rétablit l'armée de l'Empereur dissipée. Sa diligence arrêta le progrès des armes victorieuses de Gustave. On blâme beaucoup l'humeur chagrine & mélancolique du Duc de Fridland. Elle paroissoit tenir quelque chose de la folie. Mais il s'en servoit adroitement pour cacher ses artifices & ses ruses. Son entêtement de l'Astrologie Judiciaire alloit jusqu'au plus grand excès de la superstition. De là son indifférence au regard de la Religion. Il négligea la pratique des Cérémonies du Papisme,* qu'il avoit embrassé par complaisance pour Ferdinand & dans le dessein de s'avancer davantage à la Cour Impériale. *Et ce fut l'origine de cette haine réciproque entre lui & les Ecclésiastiques. Au reste, il étoit extraordinairement fier & prompt à se mettre en colére, sévére & même cruel dans le commandement. Mais il corrigeoit de jour en jour ce défaut de son humeur.*

La

La constance avec laquelle il travailla toûjours à l'augmentation de la puissance de l'Empereur, donne sujet de douter s'il pensa d'abord sérieusement à se révolter contre lui. Car enfin, il semble que si Valstein conçut un pareil dessein, il pouvoit l'exécuter beaucoup plus facilement en Silésie, l'année qui précéda celle de sa mort, & se joindre aux Protestans avec lesquels on négocioit alors. Mais en voulant trop dissimuler pour les surprendre, il lâcha quelques railleries indiscrétes contre l'Empereur, qui le rendirent suspect à la Cour de Vienne. Ses ennemis surent si bien augmenter la défiance que sa conduite irréguliére donnoit à Ferdinand, que chagrin de n'être plus si bien dans l'esprit de son Prince, Valstein prit la résolution d'exécuter tout de bon un projet, proposé seulement pour tendre un piége aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg. Le Chancelier Oxenstiern jugea toûjours, & ce n'est pas sans fondement, que le Duc de Fridland promettoit plus qu'il ne pouvoit faire, & que ses desseins étoient fort au dessus de ses forces. Cela parut lors que la conspiration éclata. On respecta le seul nom de l'Empereur, & l'autorité de son Général tomba en un instant. Les Officiers de l'armée abandonnérent Valstein. Ceux d'entre ses créatures auxquels il se fioit davantage, devinrent ses assassins. Oxenstiern avoua depuis qu'il n'avoit jamais bien pû pénétrer les véritables desseins du Duc de Fridland. Ce qu'il y a de plus vraisemblable, 1634.

1634. blable, c'est que ce Général médita de former un tiers parti après la mort du Roi de Suéde. Telle étoit inconteſtablement la vûë d'Arnheim homme fort délié, & ennemi juré des Suédois. Sans lui, Valſtein ſe ſeroit plus facilement acommodé avec eux. Il entretenoit un grand commerce avec la Cour de France. Kinski aiant découvert quelque choſe du mécontentement de Valſtein, dans un entretien avec Feuquiéres Ambaſſadeur de France, on offrit incontinent au Duc de Fridland le ſecours du Roi Très-Chrétien pour l'uſurpation de la Couronne de Bohéme; projet qui plut beaucoup à la Cour de France, chagrine de ce qu'Oxenſtiern refuſoit de remettre Philisbourg au Roi. Elle crut qu'il lui ſeroit plus avantageux de s'unir avec les Allemans, qui deviendroient plus traitables, quand les Suédois ne ſeroient plus de la partie; que par ce moien, on mettroit plus facilement les intérêts de la Religion Catholique à couvert; & que la Maiſon d'Autriche n'auroit plus occaſion de crier ſi fort contre l'alliance du Roi de France avec les Proteſtans. Le Cardinal de Richelieu fut étrangement ſurpris, quand on lui annonça la nouvelle de la mort de Valſtein. Il craignit que l'amitié refroidie entre les Couronnes de France & de Suéde, ne ſe pût réchauffer dans la ſuite.

Puſendorf touche ici en paſſant ce qu'un Auteur Italien développe davantage. Le Roi Très-Chrétien aiant appris la mort du Duc de Fridland par un courier

rier que Feuquiéres lui dépêcha en diligence, Sa Majesté n'en parut pas autrement fâchée. *J'espére*, dit-elle, *que tous les traitres à leurs Souverains auront le même sort.* Richelieu avoit tellement intimidé Louïs en l'étourdissant sans cesse des prétenduës conspirations formées contre lui, que le pauvre Prince étoit bien-aise d'aprendre que les factieux & les rebelles fomentez ailleurs par son Ministre, étoient assassinez. Quelqu'un courut promptement à Ruel rapporter ce que le Roi avoit dit en présence de ses Courtisans, après la lecture de la dépêche de Feuquiéres. *Le Roi*, reprit Richelieu d'un air chagrin, *pouroit bien se dispenser de déclarer si librement ses pensées.* Le Cardinal paroissoit interdit. Ce contretemps renversoit les grandes espérances qu'il fondoit sur la révolte de Valstein. Il pensa pour lors à se racommoder au-plûtôt avec les Suédois. On les négligeoit trop depuis que le Duc de Fridland parut disposé à lever le masque. Richelieu craignoit encore que la mort de Valstein ne refroidit les Etats Généraux des Provinces-Unies avec lesquels on commençoit de négocier un Traité de ligue défensive & offensive contre la Maison d'Autriche. Que savoit-on si cet accident ne les porteroit point à conclure la paix, ou la tréve, avec le Roi d'Espagne, de peur que les Suédois étant désormais incapables de donner assez d'occupation à l'Empereur, les principales forces de la Maison d'Au- 1634.

1634. triche ne fussent destinées contre les Provinces-Unies, sous la conduite du Cardinal Infant qui se préparoit à passer dans les Païs-Bas? Voilà pourquoi le Ministre de Louïs fut peut-être celui des ennemis de la Maison d'Autriche, qui regretta le plus sincérement la fin malheureuse de Valstein.

Le Duc d'Arschot est arrêté prisonnier en Espagne.

Dans le temps même que l'Empereur se défaisoit de lui, le Roi d'Espagne pensoit à s'assurer des principaux Seigneurs des Païs-Bas de sa domination, convaincus ou soupçonnez d'avoir eu part à la conspiration tramée par le Comte Henri de Bergues, & par les Carondelets, que l'Infante Isabelle avoit étouffée avec beaucoup de douceur & de sagesse, peut-être pour les faire mourir par la main du Boureau, ou du moins dans une étroite prison. Je ne sai si les Ministres de Philippe ne craignirent point que les remontrances que le Duc d'Arschot étoit chargé de la part des Etats Généraux des Provinces des Païs-Bas Catholiques, contre l'avarice & la dureté des Officiers Espagnols, ne fissent impression sur l'esprit de leur maître. Peut-être aussi que prévoiant la rupture prochaine entre lui & le Roi de France, Philippe appréhenda que les Seigneurs des Païs-Bas retenus seulement dans la soûmission par l'extrême respect qu'ils portérent toûjours à la feu Infante, ne se soulevassent, & ne tentassent l'exécution du projet formé entre le Cardinal de Richelieu & le Doien

Mémoires de Montresor. Mercure François. 1634. Historie di Gualdo Priorato. Part. I. Lib. VIII. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 68. 69.

de

de Cambrai, que les Rois d'Angleterre & les Etats Généraux des Provinces-Unies promettoient d'appuier. Le Comte Duc d'Olivarez ne s'imaginoit-il point auſſi que le Cardinal Infant, Prince qui ne manquoit ni d'eſprit, ni d'ambition, pouroit bien profiter du mécontentement des Seigneurs des Païs-Bas, & de la paſſion que le peuple témoignoit d'avoir toûjours à Bruxelles un Prince du ſang des anciens Ducs de Bourgogne, & ſe faire avec le ſecours de la France, & de l'Angleterre, une belle Souveraineté ſans aucune dépendance de l'Eſpagne? Pour quelqu'une de ces raiſons, peut-être pour toutes enſemble, on réſolut dans le Conſeil de Madrid d'extirper juſques à la derniére racine de la conſpiration, dont Iſabelle arrêta plûtôt les effets, qu'elle ne la diſſipa. 1634.

Contre le ſentiment de tous ſes amis, le Duc d'Arſchot avoit conſenti d'aller en Eſpagne avec quelques Députez des Etats Généraux des Païs-Bas Catholiques, rendre compte au Roi de ce qui s'étoit paſſé dans la négociation de la paix, ou de la tréve avec ceux des Provinces-Unies. Ce n'étoit là qu'un prétexte. Arſchot s'étoit principalement chargé de remontrer à Philippe la mauvaiſe conduite des Miniſtres, ou des Officiers Eſpagnols, l'oppreſſion de la Nobleſſe & du peuple, enfin, le danger d'une ruïne prochaine auquel les Provinces qui reſtoient au Roi d'Eſpagne, ſe trouvoient expoſées, à

1634. moins qu'on ne la prévînt par un remède prompt & efficace. Les Espagnols persuadez que ces remontrances tendent à les exclure des charges & des emplois dans les Païs-Bas ; condition que les Etats Généraux des Provinces-Unies demandoient comme une chose absolument nécessaire, & sans laquelle ils ne pouvoient espérer une paix solide & durable ; les Espagnols, dis-je, représentent avec quelque fondement à Philippe, que les Princes de Barbançon, d'Epinoi, de Bournonville, & quelques autres Seigneurs, à l'instigation desquels les Provinces Catholiques crient sans cesse contre les Espagnols, sont d'intelligence avec le Comte Henri de Bergues, qu'ils entretiennent une étroite correspondance avec la Cour de France, qu'ils méditent de se cantonner à la maniére des Suisses, & de se confédérer avec les Provinces-Unies ; que si le Cardinal Infant entre dans les Païs-Bas avant la dissipation entiére de la faction formée par les Carondelets, il est à craindre que séduit par les artificieuses & malignes insinuations des Seigneurs mécontens, il ne se lasse de la qualité de Gouverneur, & ne pense à en prendre une plus absoluë. On n'osa pas accuser le Duc d'Arschot. Il avoit donné des preuves trop certaines de sa fidélité à l'Infante & au Roi Catholique. Mais les Espagnols redoutoient sa droiture, & ses bonnes intentions pour la conservation des priviléges & de la liberté de ses com-

compatriotes. Ils remontrent seulement au Roi, que si Arschot n'est pas de la conspiration, il en sait du moins le secret & les principaux complices; qu'il en a découvert des particularitez importantes à Isabelle; que s'il refuse de déclarer les mêmes choses à Sa Majesté, c'est un signe évident que sa conduite n'est pas nette; que dans ces sortes d'affaires, on se rend criminel en cachant au Souverain ce qu'on en connoit; enfin qu'il faut faire parler le Duc, & l'arrêter, en cas qu'il refuse de nommer les personnes qui sont véritablement entrées dans le complot, & de révéler leurs desseins. 1634.

Philippe goûte cet avis, ordonne l'expédition des ordres nécessaires au Marquis d'Ayetone Gouverneur des Païs-Bas Catholiques, pour s'assurer des Seigneurs soupçonnez d'intelligence avec le Comte Henri de Bergues, mande le Duc d'Arschot & lui parle de la sorte. *Je suis convaincu de vôtre fidélité, & de vôtre attachement à vôtre devoir. On vous a sollicité d'entrer dans la conspiration de Bergues, & vous l'avez constamment refusé. Découvrez moi de bonne foi ce que vous savez de cette intrigue. Je vous donne ma parole de Roi, qu'il ne vous en arrivera point de mal. C'est un des plus grans services que vous me puissiez rendre. Je m'en souviendrai dans l'occasion.* Soit qu'Arschot appréhende qu'on ne lui fasse un crime de n'avoir pas révélé une conspiration ve-

1634. nuë à sa connoissance ; soit qu'il ne veuille pas servir de témoin contre ses parens, ou ses amis, il répond avec de grandes protestations, que n'aiant aucune part dans l'affaire, il en ignore les particularitez. *Vous me surprenez*, reprit le Roi, *j'ai des lettres de feu ma tante, & j'en ai reçu d'autres d'Allemagne, de France, d'Angleterre, de Hollande, qui me découvrent le secret de la conspiration. Je trouve par tout que vous le connoissez. On a même intercepté une lettre que le Prince d'Orange vous écrivit dans le temps que Bergues & Warfusé se retirérent à Liége. Encore un coup, parlez moi à cœur ouvert. Je ne vous le commande pas en Roi, je vous le demande en ami. Que pouvez-vous craindre ? Je suis bien informé que vous avez rejetté toutes les propositions qui vous ont été faites. En tout cas, les services que vous & ceux de vôtre Maison m'avez rendus & à mes ancêtres, ne sont point effacez de ma mémoire. Il m'est de la derniére importance d'aprendre de vous-même des choses que je n'ignore pas.* Le Duc persiste dans sa prémiére réponse, & le Roi le quitte.

Olivarez entre incontinent suivi du Duc d'Albe Grand-Maître de la maison de Sa Majesté Catholique, & du Président du Conseil de Castille. Tous trois pressent Arschot de contenter le Roi, & le menacent de l'indignation de Sa Majesté, s'il refuse plus long-temps de lui obéïr. Le Duc continuë de protester qu'il ne

fait

fait rien. Olivarez, Albe, & le Préſi- 1634.
dent ſe retirent. Philippe revient lui-même une ſeconde fois à la charge, & emploie inutilement la douceur & la rigueur des paroles. Arſchot demeure ferme & inébranlable. Sa Majeſté Catholique ſort, & après quelque conſultation avec ſes Miniſtres, elle commande au Marquis de Jelves Capitaine de la Garde Eſpagnole d'arrêter le Duc & de le conduire au Château d'Alaméda. Arſchot perd la tramontane dès le lendemain 16. Avril jour de Pâques. Soit que la ſeule vûë de la tour, où les Ducs d'Oſſone & d'Ucéda qui avoient fini triſtement leur vie, furent d'abord enfermez, l'effraie; ſoit que touché de quelque ſentiment de dévotion à la bonne fête, il ſe repente de n'avoir pas obéï à Philippe, le Duc écrit le billet ſuivant à Olivarez, & déclare plus qu'on ne lui demandoit. *J'étois hier tellement interdit, qu'il ne me fut pas poſſible de répondre au Roi. Outre que les choſes ſur leſquelles Sa Majeſté m'interrogea, n'étoient pas bien préſentes à mon eſprit, je craignis que ſi j'en omettois une partie par le défaut de ma mémoire, on ne me ſoupçonnât de malice, ou de diſſimulation. Revenant à moi, & refléchiſſant ſur ce qu'il a plu au Roi de me demander, je confeſſe que les Princes d'Epinoi & de Barbançon & le Comte d'Hennin, m'ont exhorté trois ou quatre fois à me retirer de la Cour, en diſant que tout le monde me ſuivroit. Bien loin d'y conſentir, je leur*

1634. déclarai que je voulois continuer de servir Son Alteſſe *. Je ne ſai ni l'intention de ces Meſſieurs, ni qui ſont ceux avec leſquels ils s'intriguoient. Je ne leur demandai point ces particularitez; & ils n'eurent garde de les découvrir à un homme qui rejettoit leur propoſition.

* L'Infante Iſabelle.

Etant un jour avec le Sécretaire d'Angleterre, il me remontra que la ſituation des affaires de nos Provinces étoit telle, que nous devions nous lier pour jamais avec les Rois d'Angleterre & de France & avec les Etats rebelles *. Il eſt bon, repartis-je, que les gens ſe deſabuſent une fois ſur mon chapitre. Soiez perſuadé que je ne manquerai jamais aux devoirs d'un bon ſujet. Je ne dis rien de ceci à Son Alteſſe, non plus que d'une pareille converſation avec le Marquis de la Vieuville. C'eſt une double faute: je l'avouë. Mais je n'avois pas mauvaiſe intention. Voiant que les affaires de Sa Majeſté ne couroient aucun riſque, je ne crus pas devoir perdre ceux qui m'avoient parlé en confidence. Quant à la lettre écrite au Comte Henri de Bergues, je ne puis pas aſſurer de qui elle eſt. Je m'imagine que le Prince de Barbançon l'avoit écrite. Il eſt vrai que je répondis un jour à certaines propoſitions, que je ne voulois pas me perdre. Mais j'ajoûtai que ſi les Provinces fidéles ne demeuroient pas dans l'obéïſſance, en mon particulier, je ne reconnoîtrois jamais d'autre Souverain que Sa Majeſté, ou un

* C'eſt-à-dire, des Provinces-Unies.

Prince

Prince de sa Maison, & que je m'en irois 1634.
à Aremberg terre de l'Empire. Si j'ai voulu me retirer à Namur, ç'a été sans aucun mauvais dessein. La chose est évidente. Je demandai une forte garnison, & je reçus sans la moindre contradiction ce qu'on voulut me donner. Je reconnois la faute que j'ai commise en n'avertissant pas Sa Majesté de ce que je savois; & je suis prêt à lui en demander pardon en toute humilité. Ces circonstances prouvent que la conspiration des Seigneurs des Païs-Bas alla fort loin, que la France, l'Angleterre, & les Etats Généraux des Provinces-Unies eurent grande part à l'intrigue, & qu'on médita véritablement dans l'Assemblée de Bruxelles de secouer le joug de la domination d'Espagne. Je ne trouve pas suffisamment dequoi développer cette affaire à mon gré.

On sera bien-aise de voir ici le récit que le Roi d'Espagne fit lui-même aux Etats Généraux de ses Provinces qu'il nomme *obéïssantes*, ou *fidéles*, de la maniére dont le Duc d'Arschot fut arrêté. C'est dans la réponse à la lettre qu'ils lui écrivirent l'onziéme Mai de cette année. Ils s'y plaignoient de l'empriſonnement d'un Seigneur si distingué dans le païs. *Quant à la détention du Duc d'Arschot*, dit Sa Majesté Catholique, *nous vous assurons que ce n'est point qu'il ait manqué à son devoir dans les choses qu'il a traitées conjointement avec vous. En voici le motif & la cause principale. Etant ar-*

1634. *rivé à Madrid, il nous rendit compte de ce que feu nôtre bonne tante la Sérénissime Infante, Madame Isabelle lui avoit enjoint. Il nous fit encore un raport particulier de l'affaire de la tréve, & des conférences tenuës dans le commencement de la négociation entre les Députez de nos Provinces obéïssantes, & ceux des Provinces-Unies & rebelles. Nous commandâmes aussi-tôt que les papiers fussent examinez, qu'on nous rapportât sommairement la substance de ce qu'ils contenoient, & que nos Ministres cherchassent les moiens d'avancer l'affaire, & d'expédier promptement le Duc. On rencontra de grandes difficultez & des inconvéniens considérables. Cependant le desir que nous avons de procurer le repos & le bonheur de nos Provinces obéïssantes, nous obligea d'enjoindre qu'on refléchît sérieusement sur les propositions du Duc, & sur les expédiens convenables à la conclusion sûre d'une tréve, & qu'on écoutât les réponses & les avis du Duc, afin de faciliter l'ajustement de toutes choses, à la satisfaction & à l'avantage de nos Provinces.*

Jamais il n'a voulu répondre en leur nom aux demandes qu'on lui a faites sur divers articles. Il s'en est constamment défendu, en disant qu'il n'apportoit aucune procuration de la part de nos Provinces, & qu'il étoit seulement envoié par feu nôtre bonne tante, la Sérénissime Infante. Lors qu'il nous assuroit que nous n'avions plus rien à craindre de la trahison & de la révolte

du

du Comte Henri de Bergues, nous reçûmes de plusieurs endroits de bons avis, que les complices secrets du Comte fomentoient sa rébellion, qu'ils tramoient de nouvelles entrepriſes, & qu'ils penſoient à ſe ſoulever & à ſurprendre quelques-unes de nos places. Nous tâchâmes alors d'approfondir encore plus l'intrigue. Aiant été derechef avertis que les complices du Comte de Bergues étoient plus vifs & plus animez qu'auparavant, & qu'ils projettoient d'exécuter leurs deſſeins lors que nos armées ſeroient en campagne, nous crûmes devoir couper le mal par la racine, & préſerver par les remédes les plus prompts & les plus efficaces nos Provinces, du danger dont elles étoient menacées. Ce que le Duc nous avoit dit & à d'autres perſonnes, nous aiant perſuadez qu'il connoiſſoit les auteurs de la conſpiration & leurs projets, nous voulûmes bien par un ſentiment d'eſtime pour lui & pour ſa Maiſon, diſſimuler la faute qu'il a commiſe, en nous célant une conjuration tramée contre le repos de nos Provinces & contre nôtre autorité ſouveraine, & lui donner encore des marques de nôtre confiance & de nôtre faveur. Nous eſpérions qu'en lui ouvrant, pour ainſi dire, la porte de nôtre clémence, il reconnoîtroit ſon erreur, & qu'il nous découvriroit ce qu'il n'a pû céler ſans ſe rendre coupable à ſon Seigneur naturel, & qu'il nous aideroit à ſauver nos Etats. 1634.

Nous emploiâmes en lui parlant nous-mêmes, les expreſſions les plus capables de le per-

1634. *persuader de nôtre bienveillance & de nôtre estime pour lui, nous l'avertîmes que dans cette occasion, il devoit nous donner des preuves de son zéle & de sa fidélité; nous lui protestâmes qu'il nous obligeroit extrêmement; nous lui remontrâmes le danger auquel il s'exposoit, en refusant de nous confirmer ce que nous connoissions déja par les papiers de feu nôtre bonne tante la sérénissime Infante, Madame Isabelle. En un mot nous voulûmes lui ôter entiérement l'occasion de se perdre. Et afin qu'il nous pût mieux satisfaire sur tout, nous lui donnâmes nos demandes par écrit, en l'avertissant de prendre garde à lui & de profiter de nôtre clémence. Ses réponses furent générales. Ardens à lui présenter les moiens de se sauver, quoi qu'il rejettât les offres que nous lui faisions, nous ordonnâmes au Président & à trois Conseillers de nôtre Conseil de Castille, d'examiner si on ne pouvoit point encore avec dignité, le presser de recourir à nôtre clémence. Il fut derechef interrogé en présence du Président de nôtre Conseil, du Comte Duc, & du Duc d'Albe. Tous l'exhortérent durant trois heures à s'aider lui-même, & lui offrirent leur crédit & leurs recommandations. Ces nouvelles instances furent aussi inutiles que les prémiéres.*

Sur cela nous délibérâmes avec nos Ministres qui nous attendoient dans une chambre voisine, si nous devions l'envoier en prison. Tous aiant été de cet avis, nous le fîmes arrêter le Samedi Saint 15. Avril. Ses domesti-

domestiques & ceux de sa suite furent saisis en même temps selon la coûtume en pareilles rencontres. Il étoit nécessaire de s'assurer aussi en quelque maniére de la personne du Pensionnaire Schotte qui étoit venu avec lui. Mais en considération de ce que vous l'aviez député vers nous, il fut excepté de la forme générale de l'empriſonnement. Nous chargeâmes le Marquis de Jelves de nôtre Conseil d'Etat & Capitaine de nôtre Garde Espagnole du soin d'arrêter le Duc, & de le mettre selon l'usage ordinaire entre les mains du Licencié Quiñones Alcalde de nôtre maison. Tous deux le conduisirent au Château d'Alaméda, lieu voisin de nôtre Cour, qu'on avoit préparé avec la décence & la commodité convenables au Duc. Le jour suivant il demanda de lui-même la permission d'écrire. On la lui acorde. Il envoie un papier au Comte Duc. Nous l'ouvrîmes, & nous y trouvâmes les noms de ceux qui l'ont voulu débaucher de nôtre service, & quelques particularitez de la conspiration. Comme il nous demande pardon de ses fautes, cela nous donne sujet d'espérer qu'il rentrera dans le bon chemin. Nous serons toûjours bien-aises de lui faire sentir les effets de nôtre clémence, & de témoigner à tous ceux de sa Maison, combien nous estimons leur fidélité, & les services qu'ils nous ont rendus. 1634.

On blâma extrêmement Arschot de ce qu'il n'avoit pas pris la qualité de Député des Etats Généraux des Pais-Bas Catholiques. Soit qu'il la crût au dessous de son

1634. rang & de sa dignité; soit qu'il craignît qu'elle ne le rendît moins agréable à la Cour de Madrid, le Duc s'opiniâtra mal à propos à dire qu'il venoit seulement de la part d'Isabelle. Cependant on croit que s'il se fût déclaré Envoié des Etats assemblez à Bruxelles, Philippe n'auroit osé le mettre en prison, de peur d'irriter un si puissant Corps. Ce fut la raison pourquoi les Espagnols ménagérent Schotte Pensionnaire de la ville de Bruxelles. Ses papiers touchant la négociation de la Tréve avec les Etats Généraux des Provinces-Unies aiant été saisis, on lui laissa la liberté de sortir & d'aller où il voudroit, acompagné d'un ou deux Gardes qui lui furent donnez. Arschot est depuis transferé de la prison d'Alaméda en deux ou trois autres. On le traitoit assez doucement, à cela près qu'il étoit fort étroitement gardé. Un Capucin son Confesseur aiant ménagé une entrevûë avec Olivarez, on améne le Duc près de Madrid au Palais du *Buen Retiro*. Dans un entretien de quatre heures avec le Prémier Ministre, il donna un plus grand détail de ce qu'il avoit écrit le lendemain de son empriſonnement. Abatu de la rigueur avec laquelle il étoit enfermé, le pauvre Seigneur demanda encore humblement pardon à Philippe dont il imploroit la clémence. Ces nouvelles soûmissions n'obtinrent pas son élargissement. Il mourut quelque temps après, ou de chagrin ou de poison.

Pen-

Pendant qu'on arrêtoit le Duc d'Arschot à Madrid, le Marquis d'Ayetone tâchoit d'exécuter l'ordre que le Roi d'Espagne lui envoia de s'assurer des Princes de Barbançon, d'Epinoi, & de Bournonville. Mais il prit si mal son temps & ses mesures que les deux derniers lui échappérent. Barbançon étoit allé pour je ne sai quelle dévotion superstitieuse, à la Chapelle de Nôtre-Dame de Hal sur les confins du Hainaut & du Brabant. Il y fut arrêté & de là conduit à la Citadelle d'Anvers. Epinoi averti que le Comte de Fuentes est en campagne pour le prendre, s'enfuit au plus vîte de son Château de Trelen, & gagne S. Quentin en Picardie. Bournonville eut la même adresse, ou le même bonheur, d'éviter les Comtes de Compigni & de Vertheim envoiez contre lui. De sa maison de Benduës près de Lille en Flandres, il se retire dans une autre située sur les terres de France près de Boulogne. Ces deux Seigneurs implorérent la protection de Louis, & lui remontrérent que si le Comte Henri de Bergues les pouvoit joindre avec un petit corps d'armée, il ne leur seroit pas mal aisé de surprendre quelque place, où leurs parens & leurs amis accoureroient à eux pour la défense de la liberté de la patrie opprimée. L'emprisonnement d'Arschot & de Barbançon, la fuite d'Epinoi & de Bournonville, & l'animosité des Espagnols contre tous les gens opposez à leur domination,

1634. Le Marquis d'Ayetone Gouverneur des Païs-Bas Espagnols tâche de s'assurer de quelques Seigneurs.

Mémoires de Montresor. Mercure François. 1634. Historie di Gualdo Priorato. Part. I. Lib. VIII. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 69. 70.

1634. nation, causérent un mécontentement général dans les Païs-Bas. On crioit hautement que les Espagnols vouloient exterminer tous les Seigneurs des Provinces. Le Gouverneur étonné des clameurs tâcha d'arrêter les mauvais effets que la consternation, & l'effroi qui se répandoient par tout, causeroient peut-être. C'est-pourquoi il publia la Déclaration suivante.

Dom François de Moucade, Marquis d'Ayetone, Grand Sénéchal des Roiaumes d'Aragon, Conseiller du Roi nôtre souverain Seigneur dans son Conseil d'Etat, Lieutenant, Gouverneur, & Capitaine Général de ses Païs-Bas & de Bourgogne, &c. Le Roi est pleinement convaincu que l'amour & la fidélité de ses sujets des Provinces obéïssantes, est & sera toûjours le vrai & unique moien de les conserver. Sollicitez & pressez de divers endroits, ils ont refusé d'écouter les propositions qu'on leur a faites, de s'éloigner de l'obéïssance dûë à leur Souverain légitime, quoi qu'il y eût des gens dans le païs, qui oubliant leur devoir & les bienfaits de Sa Majesté, s'efforçoient de troubler le repos public & de soulever les Provinces. Sa Majesté a été informée par différentes voies, de tout ce qui s'est tramé. Des Princes étrangers lui ont découvert la conspiration, & depuis peu elle en a reçu des avis particuliers & fort considérables. Comme il importe au Roi & à ses Etats, que les bons sujets soient distinguez des mauvais, afin de récompenser

compenſer les uns & de punir les autres, & que la réputation de toutes les Provinces obéïſſantes ne ſoit pas flétrie par la rébellion de quelques perſonnes, nous faiſons ſavoir que le Roi nous a expreſſément ordonné de déclarer de ſa part, qu'il a toûjours tenu, & qu'il tient encore ſes ſujets des Provinces obéïſſantes, de quelque condition & qualité qu'ils ſoient, pour très-fidéles & très-affectionnez à Sa Majeſté. Elle pardonne à tous ceux qui ont pû tomber dans quelqu'égarement à l'occaſion de ces intrigues, & veut bien oublier le paſſé: exceptant ſeulement de cette amniſtie les perſonnes condamnées par Arrêt du Grand Conſeil, ou qui ſe ſont abſentées depuis plus d'un an, les Princes d'Epinoi, de Barbançon, & le Comte d'Hennin, que Sa Majeſté nous a commandé de mettre en lieu de ſeureté pour leur bien, & pour le repos des Provinces. Le Comte Henri de Bergues étoit le principal de ceux que le Roi Catholique faiſoit excepter dans la Déclaration. Il avoit été condamné par contumace à la mort, cinq ou ſix ſemaines auparavant au Parlement, ou Conſeil Souverain de Malines, comme *atteint & convaincu de crime de léze-majeſté au prémier chef.* 1634.

Dans le mois de Juin ſuivant, on répandit dans les Païs-Bas Catholiques un Ecrit ſanglant contre la violence du gouvernement des Eſpagnols. C'étoit à proprement parler une exhortation à tous les particuliers de s'unir pour la défenſe de

1634. de leurs priviléges & de leur liberté. J'en rapporterai un endroit. Il poura servir à me justifier contre certains esprits bas & flatteurs, qui m'accusent d'avoir répandu dans cette Histoire des réflexions & des maximes séditieuses. Je ne me mets pas en peine de plaire à de pareilles personnes. Ils sont de tous les siécles & de toutes les nations de l'Europe, ces principes de liberté inférez dans mon Ouvrage. *Il n'est pas question de considérer ici*, disoit-on dans les Païs-Bas, *si les sujets sont obligez d'obéïr à leurs Princes. Nôtre soûmission, nonobstant la violente oppression que nous souffrons de la part des Ministres Espagnols, a été mise à une si grande épreuve, qu'elle se peut dire invincible. Combien y a-t'il que nous gémissons sous un joug que des Provinces entiéres ont jugé dès le commencement insupportable? Le même droit qui oblige les sujets à obéïr aux Souverains, veut que le Prince rende justice à son Peuple, qu'on nous laisse dans la jouïssance des priviléges sous la condition desquels nous nous sommes soûmis, & que nous soions maintenus dans nôtre Religion & dans nôtre liberté contre ceux qui veulent opprimer l'une ou l'autre. Nous avons toûjours cru que les bons sujets ne doivent pas alléguer des prétextes frivoles pour se soustraire de la domination de leur Souverain. Cela n'est pas même permis pour des causes véritables qui peuvent procéder de la négligence du Prince, & de la mauvaise conduite des Ministres, auxquels*

quels ſon éloignement des lieux l'oblige de confier l'adminiſtration des affaires. Mais lors que l'Etat eſt menacé d'une entière déſolation, il ne faut pas attendre le Médecin après la mort. La raiſon prouve manifeſtement que tous les bons ſujets ſont engagez par le devoir de la conſcience, par l'affection même pour le Prince, & par l'amour de la patrie, à penſer aux moiens convenables de conſerver la Religion, d'appuier l'autorité légitime du Souverain, & de maintenir les priviléges qui ſont les colonnes de la juſtice & de la foi publique. L'expédient le plus ſûr, & même indiſpenſable ſelon les Auteurs de l'Ecrit, c'étoit la conſpiration univerſelle de tous les habitans des Païs-Bas Catholiques, pour obtenir de Philippe à quelque prix que ce fût, le rappel de tous les Officiers, ou ſoldats Eſpagnols, & la concluſion de la paix ou de la tréve avec les Etats Généraux des Provinces-Unies. Nous aprenons là que l'occaſion principale de la diſgrace du feu Marquis Ambroiſe Spinola, ce fut d'avoir conſeillé trop fortement la prolongation de la Tréve expirée en 1621. choſe que les Eſpagnols ne vouloient point, parce que la durée de la guerre leur donnoit le moien de venir piller les Païs-Bas, & de s'engraiſſer des miſéres du peuple. 1634.

Le Prince Thomas de Savoie vint à Bruxelles durant toutes ces Brouilleries des Païs-Bas. Le bruit courut incontinent qu'on lui avoit promis le commande- ment

Le Prince Thomas de Savoie ſe retire des Etats du

1634. Duc son frére, & va servir le Roi d'Espagne dans le Païs-Bas.

ment des armées du Roi d'Espagne sous le Cardinal Infant qu'on y attendoit avec impatience. Disons quelque chose de cette affaire qui fit grand bruit, & sur laquelle on raisonna beaucoup dans le monde & sur tout à la Cour de France. Outre la Terre de Carignan & les autres données en apanage à Thomas, & la dot que Marie de Bourbon son épouse, sœur du Comte de Soissons, lui avoit apportée, il jouïssoit du Gouvernement de la Savoie, de la charge de Général de la cavalerie, tant en deçà qu'au delà des Monts, des apointements de Colonel d'un régiment de Lorains, & de la liberté de mettre ses domestiques dans la compagnie de ses gardes & dans celle de ses chevaux-legers, entretenuës par le Duc de Savoie. De maniére que la plûpart de ses gens étoient gagez aux dépens de l'Etat. Quelque considérable que fût cet établissement en Savoie, il paroissoit modique à un Prince qui aimoit le faste. Les Espagnols attentifs à profiter des moindres choses, tentérent plusieurs fois de gagner Thomas, & lui offrirent des emplois considérables, s'il vouloit entrer au service de Philippe son cousin germain. Victor Amedée n'avoit un fils que depuis l'année précédente. La santé foible & délicate du Duc de Savoie, ne promettant pas une longue vie, la Cour de Madrid en fut plus ardente à mettre Thomas dans les intérêts de Sa Majesté Catholique. Mais cette même consi-

Mémoires de Montresor.
Mercure François. 1634.
Nani, Historia Veneta. Lib. IX. 1634.
Historie di Gualdo Priorato. Part. I. Lib. VIII.
Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 7. 8. &c. 24. 25.

considération l'arrêta toûjours jusques à la naissance du Prince de Piémont. Il ne croioit pas que l'Héritier présomptif d'un Etat situé entre les deux Couronnes, se dût déclarer ouvertement pour l'une plûtôt que pour l'autre. Voiant ensuite que selon les apparences, son frére aîné ne mourra pas sans laisser des enfans capables de lui succéder, Thomas pense à l'acquisition du Duché d'Aiguillon, & à s'établir en France, comme avoit déja fait le Duc de Nemours, cadet de la Maison de Savoie. Soit que le Cardinal de Richelieu qui n'aimoit pas plus les Savoiards que les Lorains, traversât la Princesse de Carignan qui étoit allée à Paris dans le dessein de négocier quelque chose en faveur de son époux; soit que le Comte de Rocca, Ambassadeur d'Espagne en Savoie, promît de plus grands avantages de la part du Roi son maître, le Prince Thomas abandonne tout à coup ses projets du côté de la France, & se tourne vers la Maison d'Autriche. 1634.

On dit que Maurice Cardinal de Savoie, la Princesse de Carignan, & Costa Président des finances de Victor Amedée, contribuérent beaucoup à cette résolution. Maurice mécontent de Louïs, avoit quitté la protection de la Couronne de France à Rome, & pris celle de l'Empire. Carignan fiére de sa qualité de Princesse du sang de France, conçut du chagrin de ce que Christine Duchesse de

Savoie

1634. Savoie ne la traitoit pas avec assez de distinction, & portoit trop loin les prétensions de ce qu'elle croioit dû à une Fille de France. Peut-être aussi que Carignan cherchoit à se venger du Cardinal de Richelieu, & à le faire repentir de ce qu'il n'avoit pas écouté les offres du Prince Thomas. Enfin Costa gagné par les Espagnols, & jaloux du crédit de quelques Ministres Piémontois, pensoit à les débusquer; ou du moins à leur susciter des embaras. Ces trois personnes de concert, ou autrement, insinuoient dans toutes les occasions au Prince Thomas, que le Duc de Savoie ne pouvant pas vivre plus de deux ou trois ans, il étoit de l'intérêt de ses fréres de s'unir à la Maison d'Autriche, & ménager l'appui de l'Empereur & du Roi d'Espagne, afin de disputer à Christine après la mort de son époux, la Régence des Etats de la Maison de Savoie, durant la minorité du jeune Duc leur neveu. Quelques-uns s'imaginérent qu'il y avoit de la collusion entre Victor Amedée, Thomas, & Maurice. *Le Duc de Savoie*, disoit-on, *persuadé que la cession de Pignerol à la France, le met dans une nécessité indispensable d'être bien avec la Cour de France, est bien-aise que ses deux fréres s'attachent à la Maison d'Autriche. C'est le seul moien qui lui reste maintenant de conserver à sa maison la bienveillance & l'amitié des deux Couronnes.* Ces Politiques un peu profonds se desabusérent incontinent.

Bien

Bien loin d'être d'intelligence avec Thomas & Maurice, dont il saisit les revenus après leur retraite, Victor Amedée craignoit avec beaucoup de fondement que leurs desseins ne fussent préjudiciables à ses enfans. 1634.

Une chose avança la retraite du Prince Thomas dans les Païs-Bas Espagnols. Le Marquis de S. Maurice Ambassadeur Extraordinaire de Savoie à Paris, aiant trouvé des difficultez sur le cérémoniel à la Cour de France, qui ne vouloit pas le recevoir avec les mêmes honneurs que les Ministres des Têtes couronnées, Victor Amedée qui avoit des affaires pressantes à négocier, voulut lever tous les obstacles, en donnant commission à Thomas son frére d'aller de sa part à Paris. Le Prince eut peur d'être arrêté, si le Cardinal de Richelieu venoit à découvrir quelque chose de l'intrigue avec la Cour de Madrid. L'exemple du Duc & du Cardinal de Loraine rendoit tous les autres Princes plus circonspects & plus défians, quand il étoit question de se mettre à la discrétion de Louis & de son Ministre. Thomas part secrétement de Chamberi au commencement du mois d'Avril avec son épouse & ses enfans. La mére & les jeunes Princes allérent en Italie par des chemins détournez. Le Cardinal Infant les reçut à Milan avec beaucoup de distinction. Thomas tourna du côté de la Franche-Comté, & se rendit à Bruxelles le 20. du mois. Le Marquis

1634. quis d'Ayetone lui fit tous les honneurs possibles. On disoit que le Prince auroit le commandement de l'armée du Roi d'Espagne. On le lui donna en effet, mais ce ne fut pas si-tôt. En sortant des Etats du Duc son frére, Thomas lui exposa dans une longue lettre les motifs de sa résolution. Il se plaignoit de quelques mauvais traitemens reçus de la part des principaux Ministres de Victor Amedée; du refus de certaines marques de distinction à la Princesse son épouse dans le cérémoniel; de la défiance qu'on lui témoignoit depuis quelque temps; de la proposition qu'on lui avoit faite de l'envoier à la Cour de France, dont les Ministres étoient mal-intentionnez pour lui; enfin de la résolution prise, disoit-il, de lui ôter le Gouvernement de la Savoie. *J'aime mieux*, ajoûtoit le Prince, *céder à la violence de mes ennemis, que de vivre près de Vôtre Alteſſe Roiale, privé de l'honneur de ſes bonnes graces. Je me trouve même dans la néceſſité d'aller ménager ailleurs des établiſſemens à mes enfans qui n'en peuvent avoir de proportionnez à leur naiſſance en Savoie. Si je ſuis parti ſans vous demander vôtre agrément, ce n'a été que pour prévenir les ombrages de ceux qui auroient trouvé mauvais que Vôtre Alteſſe Roiale me l'eût accordé.*

Cette lettre nous apprend que le Duc de Savoie ne pouvant obtenir le titre de *Majeſté* en vertu de son prétendu Roiaume

me de Chipre, se faisoit donner de l'*Alteſſe Roiale*, quoique cette nouvelle marque de distinction eût été mise en usage de concert avec lui, comme un aveu de son rang inférieur à celui du Cardinal Infant & de tous les Fréres de Roi. On ne donnoit point encore de l'*Alteſſe Roiale* au Duc d'Orleans dans la Cour de France. La lettre du Cardinal de Richelieu à Gaston que j'ai rapportée ci-dessus, en est une preuve certaine. Cependant Victor Amedée demandoit instamment ce titre par S. Maurice son Ambassadeur à Paris. Le Duc d'Orleans ne fut traité d'*Alteſſe Roiale* que dans les derniers mois de cette année après son retour en France. Le Duc de Savoie fut extrêmement surpris de la retraite du Prince Thomas. *Loué soit Dieu*, dit-il après avoir lu la lettre, *les plaintes de mon frére sont une justification suffisante de ma conduite à son égard.* De peur que cette affaire ne donne de nouveaux ombrages à la Cour de France, il prie le Cardinal de Savoie d'aller protester de sa part à Louïs, que Thomas a pris de lui-même & à l'insu de Victor Amedée la résolution de se donner au service du Roi d'Espagne dans les Païs-Bas. Le Duc souhaitoit même que Maurice demeurât en France, comme un ôtage de son attachement à Sa Majesté Très-Chrétienne. Il appréhendoit que Richelieu qui pouvoit se mettre en tête d'étendre la domination de son maître du côté du 1634.

1634. Pô, aussi bien que vers le Rhin, ne se servît du prétexte de la retraite du Prince Thomas chez les Espagnols, pour chagriner peut-être autant la Maison de Savoie, que celle de Loraine. L'une & l'autre étoient presqu'également suspectes & odieuses au Ministre de Louïs. Le Cardinal de Savoie n'eut garde d'accepter la proposition d'aller à la Cour de France. Il n'y avoit pas de seureté pour lui, si Richelieu eût découvert que Maurice avoit inspiré à Thomas le dessein de se déclarer en faveur de la Maison d'Autriche. C'est-pourquoi le Cardinal de Savoie aima mieux se retirer à Rome. Tout ce que Victor Amedée put faire, ce fut de recommander instamment à S. Maurice son Ministre en France, de protester à Richelieu, que Thomas s'étoit retiré de lui-même, & sans découvrir sa résolution à personne. Cependant on commence de nouvelles fortifications à Turin, pour se garantir en cas de nécessité, des mauvais desseins & de l'humeur vindicative d'un Ministre redoutable à tous les Princes voisins, & aux plus proches parens du Roi son maître.

Attentat à la vie de Puylaurens.

Le Duc d'Orleans achevoit de conclure son Traité avec le Roi d'Espagne, lorsque le Prince Thomas de Savoie se rendit à Bruxelles. *La signature fut surseise de quelques jours*, dit le Comte de Montresor, *à cause de l'assassinat entrepris contre la personne de Puylaurens Ministre & confident*

fident de Son Alteſſe Roiale. La faveur n'eſt jamais exemte d'envie. Celle dont ſon maître l'honoroit, lui attira la haine de pluſieurs perſonnes qui ſupportoient avec impatience qu'il occupât une place, dont elles ſe croioient autant & plus dignes que lui. On avoit tenté en diverſes rencontres d'altérer l'affection que Monſieur portoit à ce Gentilhomme. Mais les cabales formées dans ce deſſein, aiant produit un effet contraire, & augmenté l'eſtime que Monſieur avoit conçûë de la fidélité de ſon confident, on crut qu'une arquebuzade tirée bien à propos, ſe-roit le moien le plus prompt & le plus ſûr de ſe défaire d'un Favori incommode. Montre-ſor étoit ami de Puylaurens. Cela n'empêche pas que le témoignage qu'il rend à la fidélité du confident de Gaſton, ne ſoit recevable. Il eſt certain que Puylaurens acheva de ſe perdre dans l'eſprit du Cardinal de Richelieu, en ſervant fidélement le Duc d'Orleans dans l'affaire de ſon mariage avec la Princeſſe Marguerite, quoique le Favori fût alors extrêmement brouillé avec la Maiſon de Loraine & ſur tout avec la Princeſſe de Phaltzbourg, amante auſſi vindicative & preſqu'auſſi furieuſe que Medée. L'Apologiſte de Marie de Médicis prétend que c'eſt *la ſeule action de probité que Puylaurens ait faite en ſa vie.* Cela pouroit bien être. A cette marque de droiture près, qu'il n'oſa peut-être refuſer à ſon Prince, je ne trouve aucun endroit par lequel un homme qui a fait ſi grand bruit dans le monde, puiſſe 1634.

Mémoires de Montresor.
Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans.
Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. IV. Chap. 49.
Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même.
La Vérité défenduë dans le Recueil des pièces pour la défenſe de la Reine Mére.
Mercure François.

1634. être justement loué. Venons au détail de
Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 73. 74. l'attentat à sa vie. Je donnerai prémiérement la rélation même qu'un domestique du Duc d'Orleans envoia en France, & je rapporterai ensuite les particularitez & les réflexions qui se trouvent dans les Mémoires de deux Gentilshommes de la Cour de Son Alteſſe Roiale.

Le 3. Mai entre huit & neuf heures du soir, porte la Rélation, *lors que M. de Puylaurens revenoit de la ville, & montoit l'escalier pour entrer dans la sale du Palais, acompagné de huit ou dix Gentilshommes, on lui tira un coup de carabine, dont il a été legérement blessé à la joüe droite. Les cheveux sont entrez dans la chair avec la bale. Mais elle y a pénétré si peu, qu'en tirant ses cheveux, elle est tombée à ses pieds. M. de la Vaupot fut pareillement blessé à la joüe droite. L'os de la machoire est offensé; mais la plaie n'est pas à beaucoup près, si dangereuse que celle d'un troisiéme. C'est M. de Roussillon Doradoux beau-frére de M. de la Vaupot, jeune Gentilhomme universellement estimé. Il a été trépané. On ne sait s'il en réchappera. Le monde regarde comme une espéce de miracle que tous ceux qui se trouvoient sur l'escalier, n'aient pas été tuez. La carabine a le calibre comme pour une bale de longue paume, & davantage. Elle étoit chargée de vingt-cinq bales de pistolet & de sept postes, la plûpart d'étain & non pas de plomb. On les a ramassées. Le coup fut tiré d'environ vingt pas, & la carabine étoit appuiée sur une table de pierre. Voici*

ce

ce qui a empêché le grand effet qu'il devoit faire. Il n'y avoit pas assez de poudre pour chasser avec violence une si grande quantité de bales. Peut-être aussi que l'assassin s'est trop précipité. Il aura tiré lorsque les têtes commencérent de paroître, sans attendre qu'on lui montrât le corps. Il ne pouvoit choisir un lieu plus commode pour une si grande méchanceté. Son évasion étoit favorisée par une porte de derriére, où personne ne se trouve à pareille heure. Un cavalier l'y attendoit, & tenoit un cheval par la bride. L'assassin monta dessus, & ne fut poursuivi que par un laquais, qui dit lui avoir porté un coup d'épée. Il l'a retirée rougie environ l'épaisseur de deux doigts. Mais il ne sait si c'est du sang de l'homme, ou du cheval. Les uns s'amusérent autour des blessez, & les autres à ramasser la carabine, & la casaque laissées par l'assassin qui n'a pas couru d'autre danger que celui d'être tué par le laquais. Comme son compagnon & lui étoient bien montez, il ne leur a pas été difficile de se sauver. On avoit couvert la carabine de tafetas noir, pour empêcher la lueur du canon. La casaque étoit neuve, verte, doublée de jaune, & seulement faufilée; ce qui donne à penser que l'assassin l'avoit faite lui-même, & qu'il n'a pas voulu se découvrir à un Tailleur. C'est une merveille que Monsieur ne s'y soit pas trouvé. Comme M. de Puylaurens avoit reçu divers avis de ce qui lui est arivé, il ne sortoit guéres qu'avec Son Altesse Roiale. On ne sait, ni quel est l'assassin, ni 1634.

1634. *celui qui l'a emploié. On soupçonne diverses personnes, parce que M. de Puylaurens a un grand nombre d'ennemis. Comme tous n'ont pas eu de part au complot, il est certain qu'on calomnie beaucoup d'innocens.*

Voilà le fait raconté fort naïvement. Voions ce que dit Montresor. *Monsieur*, dit-il, *jouoit alors dans son cabinet avec Messrs. d'Elbeuf & de Vieuxpont. Aiant entendu le coup & un grand bruit ensuite, il envoia quelqu'un de ses gens demander ce que c'étoit. M. de Puylaurens ariva dans le même temps, & raconta lui-même comment la chose s'étoit passée.* Le Duc d'Elbeuf prétendoit-il se cacher plus finement, en cherchant l'occasion de jouer paisiblement avec Gaston, lors qu'on assassineroit son Favori ? Si Elbeuf ne forma pas le complot avec la Princesse de Phaltzbourg & le P. de Chanteloube, il en savoit du moins quelque chose. *Son Altesse Roiale*, poursuit Montresor, *s'étant bien informée de tout, envoia querir le Marquis d'Ayetone pour aviser avec lui aux ordres qu'on pouroit donner, afin que cette méchanceté fût découverte, & ne demeurât pas impunie. Le Gentilhomme de Monsieur trouva le Marquis avec le Prince Thomas dans une galerie. Ils savoient certainement l'affaire. Cependant ils feignirent d'être fort étonnez de ce qu'on leur aprenoit. Tous deux viennent incontinent au Palais. Ayetone protesta que l'assassin seroit exemplairement puni, & qu'on useroit*

roit d'une si grande diligence que l'auteur & les complices seroient connus. La réputation du Roi mon maître & celle de ses Ministres, ajoûta-t'il, sont trop intéressées dans cet attentat. On en fera une exacte perquisition. Le Marquis & le Prince Thomas vont ensuite à la chambre de M. de Puylaurens. Ils repétérent les mêmes choses, & se réjoüirent de ce que Dieu l'avoit préservé de la malice de ses ennemis. La Reine Mére envoia visiter Monsieur sur cet accident. Mais elle ne fit rien dire à M. de Puylaurens, parce qu'il étoit brouillé avec le P. de Chanteloube. 1634.

Pour la satisfaction publique, il falloit bien donner quelque marque extérieure qu'on cherchoit à connoître l'auteur du crime. La casaque de celui qui avoit tiré le coup, fut exposée durant trois jours à la porte de l'Hôtel de Ville. N'aiant point été reconnuë, les Espagnols la firent ôter. Ce fut à quoi aboutit cette exacte perquisition si solennellement promise. Chacun discourut selon sa fantaisie. Quelques-uns chargérent les Espagnols; d'autres les ennemis particuliers de M. de Puylaurens. Plusieurs ne doutérent pas que le coup tiré à Bruxelles, n'eût été concerté à Paris, afin de donner à Monsieur une si grande défiance des Espagnols, qu'il prît enfin la résolution de retourner en France. Ces différens soupçons appuiez de quelque vraisemblance, partagérent les esprits. L'opinion la plus suivie, ce fut celle qui chargeoit les ennemis particuliers de M. de Puylaurens, qu'on supposoit animez jusques à

1634. *ce point par leur haine, ou par leur esprit vindicatif. Monsieur le crut ainsi. Du moins il en donna toutes le marques au dehors.* La Princesse de Phaltzbourg, le Duc d'Elbeuf, & le P. Chanteloube, furent donc ceux contre lesquels on trouva de plus fortes présomptions. Ces trois personnes étoient en effet les ennemis les plus déclarez, les plus ardens de Puylaurens. Montresor semble insinuer ensuite, que Gaston crut aussi que les Espagnols avoient suborné l'assassin, & que pour mettre la vie de son Favori en seureté, il se hâta de conclure le Traité déja fort avancé avec le Roi d'Espagne. *Monsieur*, dit ce Gentilhomme, *dissimula son mécontentement de la conduite des Espagnols. Il leur donna une infinité de marques de l'estime qu'il avoit de leur sincérité, & de la confiance qu'il prenoit en eux.*

Ce récit est si ambigu que je n'ose m'y arrêter. Celui d'un autre Gentilhomme qui étoit pareillement auprès du Duc d'Orleans à Bruxelles, me paroit plus net, & j'y trouve plus d'air de vérité. *Monsieur & toute sa Cour*, dit-il, *accoururent au bruit. Son Alteſſe Roiale commande au Sieur de Lasseré, d'aller demander justice au Marquis d'Ayetone. On appelle le Juge Criminel; on lui ordonne de faire une exacte recherche de l'assassin & de ses complices, & de travailler à l'instruction de leur proces. Deux soldats qui étoient à la suite du P. de Chanteloube, furent pris & interrogez en présence de Lasseré. On eût pû tiver*

rer quelque lumière par leurs dépositions, si le Marquis d'Ayetone n'eût dit à Monsieur, qu'il n'étoit pas besoin de s'en mettre davantage en peine; qu'on connoissoit celui qui avoit entrepris de faire le coup; qu'on le nommeroit à Son Altesse Roiale, quand il en seroit temps; que cela ne se pouvoit pas faire alors, de peur de choquer des personnes fort puissantes; & que pour cette raison, il la supplioit de l'en dispenser. Le soupçon tomba sur du Clauzel, à cause qu'il étoit de la cabale du P. de Chanteloube & du Duc d'Elbeuf. C'est le même du Clauzel qui avoit négocié à la Cour de Madrid le Traité du Duc de Rohan avec le Roi d'Espagne. *On eut un indice assez fort sur ce que la casaque se trouva toute parfumée. Clauzel avoit coûtume de mettre beaucoup d'odeurs à ses cheveux. Monsieur jugeoit déja que cet homme avoit été mis en besogne par Chanteloube. Toutes les fois que Son Altesse Roiale parloit de l'action, elle la désignoit par le nom de Chanteloubade.* Je suis fort obligé à Madame la Princesse de Phaltzbourg, *disoit aussi Puylaurens.* Elle n'a pas voulu me faire saluer par une bale seule. *Il y en avoit vingt dans la carabine qui furent ramassées sur les marches de l'escalier. On jugea bien que l'action n'étoit pas d'un homme seul, & que d'autres l'avoient aidé à charger la carabine. Beaucoup de gens ne purent aussi se persuader que l'entreprise eût été concertée à l'insu des Espagnols. Madame du Fargis avoit déja dit plusieurs fois à Puylaurens,* 1634.

1634. *qu'ils se plaignoient du peu de seureté qu'il y avoit dans ses paroles.*

Ce n'étoit pas sans raison. Jamais homme ne fut ni plus leger, ni plus infidéle que le Favori du Duc d'Orleans. Mais cela ne prouve point que les Espagnols fussent du complot, ni qu'il leur eût été communiqué. Tout ce qu'on peut dire raisonnablement de plus fort contr'eux, se termine à cette réflexion; que le Marquis d'Ayetone reconnoissant que le confident de Marie de Médicis, la Princesse de Phaltzbourg, & le Duc d'Elbeuf avoient apparemment suborné du Clauzel, il voulut étouffer l'affaire, en considération de la Reine Mére, de la Princesse de Phaltzbourg, & du Duc d'Elbeuf. Cela est assez excusable. Puylaurens n'avoit point de mal, & les Espagnols trouvoient fort mauvais qu'il négociât continuellement à la Cour de France. La Princesse de Phaltzbourg étoit uniquement dévouée à la Maison d'Autriche; & le Duc d'Elbeuf en usoit bien avec les Espagnols, & s'efforçoit de les contenter. Faut-il s'étonner après cela, de ce qu'ils ont mieux aimé sauver l'honneur & la réputation de deux personnes de la Maison de Loraine, que de faire plaisir à un petit Gentilhomme qui les paioit d'ingratitude, & qui vouloit tout sacrifier à sa fortune? Ce n'est pas sans répugnance que j'avouë ici que les soupçons contre la Princesse de Phaltzbourg sur l'attentat à la vie de Puylaurens paroissent bien fondez.

dez. Mais il est bon de faire voir à quel excès de rage & de fureur, l'amour & la jalousie ont porté une Dame qui avoit d'ailleurs de l'esprit, du courage, & d'autres belles qualitez. Je n'ai pas moins de peine à raconter qu'un Prêtre de l'Oratoire corrompu par l'ambition & par la vengeance, devint un suborneur d'assassins contre le Ministre du Roi de France & contre le Favori du Duc d'Orleans. Chanteloube n'avoit pas appris ces détestables principes du bon Cardinal de Berulle, sous la direction duquel il avoit été formé à la vie Ecclésiastique. Le nom plaisant de *Chanteloubade* que Gaston donnoit aux assassinats, sera aussi bien que l'Arrêt du Parlement de Mets, une flétrissure éternelle à la mémoire de ce misérable Prêtre, peut-être à celle de Marie de Médicis, qui s'opiniâtra trop à se servir d'un tel homme & à le soûtenir. Avec un peu de réflexion, elle auroit facilement reconnu que son principal confident étoit un grand scélerat. Je l'ai déja remarqué. 1634.

Brouilleries entre les François de la Cour de la Reine Mére & ceux de la suite du Duc d'Orleans.

La Reine Mére trouva fort mauvais que le Duc d'Orleans eût fait arrêter & interroger les deux soldats de la suite du P. de Chanteloube, qui demeuroient chez elle. Lanoi aiant dit certaines choses à la Mazure Lieutenant des Gardes de Marie de Médicis, qui sembloient supposer que Chanteloube étoit le principal auteur de l'attentat à la vie de Puylaurens, & que l'entrepriſe ne s'étoit point faite à l'insu de

1634. la Reine Mére, elle en fut encore extrêmement irritée. Le Duc d'Orleans crut devoir faire des excuses sur deux choses qui causoient un déplaisir sensible à Sa Majesté. Mais le compliment fut fort mal reçu. *De pareilles injures,* dit Marie de Médicis à son fils, *ne se réparent pas avec de simples paroles. Je ne garde point des assassins dans ma maison. Jamais on ne m'a reproché d'avoir pensé à faire tuer les gens dont j'ai sujet de me plaindre. Si j'avois envie de châtier les insolences de Puylaurens, je le poursuivrois hautement, & je viendrois à bout de le faire punir comme il le mérite. Vous devriez vous souvenir que je suis vôtre mére & Reine. Les personnes de mon rang ne souffrent point des actions aussi indignes que les vôtres.* Gaston craignant de s'attirer de plus grans reproches, fait une profonde révérence, & s'en va sans rien repliquer.

Mémoires de Montresor.
Mémoires pour servir à Histoire du Cardinal de Richelieu.
Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 76. 77.

Le Duc d'Elbeuf qui s'appercevoit que Son Alteſſe Roiale le regardoit de fort mauvais œil depuis l'affaire de Puylaurens, voulut se disculper à l'heure du diner de Gaston, & en présence de tous ses Courtisans. *Je ne croi pas*, répondit le Duc d'Orleans à Elbeuf, *que vous soiez entré dans un si lâche complot. Si je le pensois, je vous en aurois déja châtié. Je veux bien qu'on sache que si je puis découvrir l'auteur & les complices de l'assassinat, je ne les épargnerai point.* La prudence vouloit qu'Elbeuf en demeurât là. Il devoit être satisfait de la déclaration publique de

de Son Alteſſe Roiale, qu'elle ne croioit pas qu'il eût part à l'affaire. Soit qu'il s'apperçoive qu'on lui parle de la ſorte, parce qu'on n'a pas de quoi le convaincre, & que dans le fond Gaſton a conçu de violens ſoupçons contre lui; ſoit que l'agitation de ſon eſprit ne lui permette pas de refléchir aſſez ſur ſes paroles, & ſur les réponſes qu'on lui fait, Elbeuf replique encore de la ſorte au Duc d'Orleans. *Monſieur, j'ai perdu tout mon bien pour vôtre ſervice; je veux du moins conſerver mon honneur. Vôtre honneur?* reprit Gaſton, *je n'y touche point. On vous le laiſſe tout entier. Pour ce qui eſt de vôtre bien, on ſait que vous étiez ruïné, & que vous aviez perdu vôtre Gouvernement avant que vous vinſſiez à moi. Cela eſt vrai, Monſieur,* repartit Elbeuf, *mais on m'a offert depuis de me remettre dans mon Gouvernement, ſi je voulois vous abandonner. On ne croit point cela en France,* repliqua Gaſton. *Je ſuis bien informé de ce qu'on y penſe ſur vôtre chapitre. Qu'ils penſent tout ce qu'il leur plaira,* dit encore Elbeuf. *J'apprens, Monſieur, que vous êtes ſur le point de conclure vôtre acommodement avec le Roi. Si par hazard vous m'y avez compris, je vous demande en grace de faire rayer ce qui peut me regarder. Je ne veux retourner en France qu'avec la Reine vôtre mére.* Le Duc d'Orleans s'emporte alors & traite Elbeuf avec tant de hauteur & de mé- 1634.

1634. pris, que celui-ci est obligé de se retirer. L'amertume parut égale de part & d'autre.

N'osant décharger sa colére sur une personne d'un rang trop supérieur au sien, le Duc d'Elbeuf se déchaine contre Puylaurens. Du Coudrai-Montpensier créature & confident du Favori fait un appel à Elbeuf. *Dites à celui qui vous envoie*, répondit le Duc, *que je lui ferai donner des coups de bâton. Il ne lui appartient pas de se mesurer avec un Prince. Que si Puylaurens se veut battre, je pourai oublier mon rang, pour lui faire sentir que je sai me défaire de mes ennemis par les voies d'honneur, & non pas en subornant des assassins.* On ne vid jamais une animosité pareille à celle qui fut alors entre les domestiques de Marie de Médicis, & ceux du Duc son fils, parce que le Ministre de la Reine étoit soupçonné d'avoir voulu faire assassiner le Favori de Gaston. Les personnes sages blâmoient également l'arrogance & l'emportement de Chanteloube & de Puylaurens. Ils sembloient travailler de concert à mettre une inimitié irréconciliable entre la mére & le fils. Marie de Médicis prend alors la résolution d'aller à Anvers visiter le corps de je ne sai quelle Sainte. S'éloignoit-elle de Bruxelles afin d'ôter à ses gens l'occasion de se quereller & de se battre contre ceux du Duc d'Orleans? Fut-ce un mouvement de sa dévotion superstitieuse? Quoi qu'il en soit, le Duc d'Elbeuf acompagne

pagne la Reine dans son voiage, & croit que la conjoncture est plus favorable à son envie d'envoier un défi à Puylaurens. Voici le cartel porté de la part du Duc au Favori de Gaston. *Puisque vous m'imputez faussement le coup dont vous avez été en danger de perdre la vie, j'ai choisi un moien sur & honnête de vous l'ôter de ma propre main. Trouvez vous à l'endroit que ce Gentilhomme vous marquera. Vous prendrez trois de vos amis avec vous, & j'en amènerai un pareil nombre des miens.* 1634.

Le *rendez-vous* fut donné le 28. Mai à mi-chemin entre Bruxelles & Anvers. Voisinet, Chambert, & Chevillon, furent les trois qu'Elbeuf choisit. Un d'eux étoit Ecuier de la Princesse de Phaltzbourg. Cela ne prouve-t'il point qu'elle entroit dans ces différends plus que son honneur ne le lui permettoit, & qu'elle étoit trop ardente à chercher tous les moiens d'ôter la vie à son infidéle amant? Disons plus. L'empressement du Duc d'Elbeuf à seconder l'humeur vindicative de Phaltzbourg, ne donne-t'il point à penser, qu'un tenant si déclaré espéroit que ses services seroient récompensez des faveurs d'une Princesse galante, & peu cruelle à ses amans, quand elle comptoit sur leur fidélité? Quoi qu'il en soit, Elbeuf sort d'Anvers avec ses trois amis pour aller au *rendez-vous*. Puylaurens se préparoit à partir de Bruxelles avec Montre-

sor,

1634. sor, Lanoi, & Coudrai-Montpensier, lorsque Gaston averti du dessein de son Favori, lui donna des Gardes & l'arrêta. Son Alteſſe Roiale s'emporte violemment contre le Duc d'Elbeuf. *C'eſt à moi*, dit-elle, *que le défi s'adreſſe & non à Puylaurens. L'affaire ſera terminée d'une maniére convenable entr'un Fils de France & un Duc d'Elbeuf.* Gaſton fit en ſorte que le Marquis d'Ayetone demandât que le Duc d'Elbeuf ne revînt pas à Bruxelles. La Reine Mére irritée parle & agit avec hauteur. Elle améne Elbeuf dans ſon caroſſe, le fait loger chez elle, & lui donne des Gardes, afin qu'il ne ſe batte pas.

On ne put s'empêcher de rire, quand on vid que Marie de Médicis faiſoit auſſi garder le Pére de Chanteloube, & qu'elle nomma quelques-uns de ſes Gentilshommes pour l'acompagner. *Sa Majeſté*, dirent les railleurs, *a-t'elle peur que ce pauvre Prêtre eſtropié des goutes, n'aie envie de ſe battre comme les autres?* Voici pourquoi la Reine Mére prit cette précaution en faveur de ſon Miniſtre. On avoit proteſté à Puylaurens, que Chanteloube n'avoit aucune part au complot de l'aſſaſſinat. Mais Puylaurens aiant mal reçu la civilité que Chanteloube lui faiſoit, le bon Pére qui n'avoit ni la modeſtie, ni la douceur, ni les autres vertus d'un Eccléſiaſtique, envoia dire au Favori, qu'il pouvoit croire tout ce qu'il voudroit, & que cela

la étoit indifférent à Chanteloube, qui se mettoit fort peu en peine d'avoir pour ami, ou pour ennemi, un homme qu'il mépriſoit, bien loin d'avoir pour lui quelque ſentiment d'eſtime. Il étoit à craindre qu'après un pareil compliment Puylaurens ou ſes amis ne fiſſent inſulte à Chanteloube. Ce fut pour l'en garentir, que Marie de Médicis voulut qu'il ſortît déſormais bien acompagné. Le Prince Thomas de Savoie, le Marquis d'Ayetone, & le Duc de Lerme, embaraſſez des querelles des François, s'entremirent pour les appaiſer, & empêchérent que les affaires ne fuſſent portées plus loin. 1634.

L'occupation qu'elles donnoient à Gaſton & à Puylaurens, ne les empêcha pas de travailler à la concluſion du Traité de Son Alteſſe Roiale avec le Roi d'Eſpagne. Le Gentilhomme anonime dont les Mémoires que j'ai ſouvent citez, ont un ſi grand air de ſincérité, raconte fort bien comment la Comteſſe du Fargis bonne amie des Eſpagnols, ſe ſervit habilement de l'occaſion de l'attentat à la vie de Puylaurens, pour perſuader au Duc d'Orleans & à ſon Favori, de conclure au-plûtôt la négociation déja fort avancée avec eux. *Madame du Fargis*, dit-il, *fait appréhender à Puylaurens un ſecond arquebuzier plus adroit que l'autre, & l'indifférence des Eſpagnols au regard des complots qui ſe formeront déſormais contre ſa perſonne.* Traité du Duc d'Orleans avec le Roi d'Eſpagne.

Mémoires de Montreſor.

Aiant

1634. *Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. IV. Chap. 50. Mémoires pour servir à l'Hiſtoire du même. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 75. 76. 84. 85. 98.*

Aiant donc conſidéré que ſans leur protection, il lui eſt impoſſible de réſiſter à tant de Puiſſances qui conſpirent unanimement à le perdre, il prête enfin l'oreille aux expédiens que lui ſuggére Madame du Fargis. C'étoit de ſe lier plus étroitement que jamais aux Eſpagnols, & de perſuader à Son Alteſſe Roiale de ſigner un Traité de Ligue avec eux. Cela fut fait. Le Roi Catholique promit une armée à Monſieur, & Puylaurens ſe crut en ſureté. Il n'oſoit ſortir du Palais. Après la ſignature du Traité, il n'en fit plus difficulté. Cependant pluſieurs gens l'acompagnoient, lorſqu'il alloit rendre ſes viſites ordinaires à Mademoiſelle de Chimai. L'amour qu'il avoit pour elle ne déplaiſoit pas aux Eſpagnols. Le Marquis d'Ayetone lui offrit de la part du Roi ſon maître, un honnête établiſſement dans le païs, s'il vouloit penſer à ce mariage. Puylaurens répondit qu'il étoit infiniment obligé à Sa Majeſté Catholique, de la bonné volonté qu'elle lui témoignoit. Après un aveu ſincére de ſa paſſion au Marquis, il proteſta qu'il voudroit pouvoir exécuter dès l'heure même ce qu'on lui faiſoit l'honneur de lui propoſer, puis qu'on l'aſſuroit de l'agrément du Roi d'Eſpagne. Mais qu'il falloit que la fortune de ſon maître fût plus certaine, avant qu'il penſat à l'établiſſement de la ſienne. On ne nous dit point que ces proteſtations du Favori de Gaſton fuſſent ſincéres. Si ce que je rapporterai incontinent

me

me paroissoit bien véritable, je soûtien- 1634.
drois qu'il n'y avoit que de l'artifice & de la dissimulation.

Nous avons la copie du Traité dont je parle. Il fut signé le 12. Mai à Bruxelles par le Duc d'Orleans & par le Marquis d'Ayetone, en vertu du pouvoir que le Roi son maître lui avoit envoié. Le Duc de Lerme & Puylaurens y mirent leurs noms comme témoins. En voici les articles. Que Gaston ne fera aucun Traité d'acommodement avec le Roi son frére dans l'espace de deux ans & demi, sans le consentement de Sa Majesté Catholique, quelque grans que soient les avantages qu'on lui promettra, ni quand même il ariveroit un changement considérable à la Cour de France, par la ruïne du Cardinal de Richelieu. Que durant le même temps, Philippe ne traitera point non plus avec Louïs, sans la participation du Duc d'Orleans. Que si Son Alteſſe Roiale vient à s'acommoder avant ce temps-là, du consentement de Philippe, elle demeurera obligée à rompre son Traité, quand il plaira au Roi d'Espagne. Qu'en cas de guerre entre les deux Couronnes, Gaston se déclarera en faveur de la Maison d'Autriche, qu'il en soûtiendra les intérêts de tout son pouvoir, & qu'il ne s'acommodera point avec Louïs avant la conclusion de la paix, qui terminera les différends qui auront causé la guerre. Que si les armes

1634. mes du Duc d'Orleans font du progrès en France par la prise de quelques places, il en laissera une partie au Roi d'Espagne pour le dédommager de ses dépenses, & pour lui servir de gage que Gaston les lui remboursera un jour, s'il parvient à la Couronne. Qu'en ce cas le Duc d'Orleans satisfera entiérement Sa Majesté Catholique, en lui acordant & à ses successeurs des choses proportionnées aux avances faites en faveur de Gaston.

A ces conditions, Philippe promet de donner douze mille hommes de pied & trois mille chevaux à Son Altesse Roiale. On stipuloit en même temps de part & d'autre que de ces quinze mille hommes, il y en auroit six mille fantassins & mille cavaliers François. Que Sa Majesté Catholique fourniroit les choses nécessaires à leur entretien. Que les Officiers qui commanderont les François, seront choisis au gré de Philippe; & que ceux qui commanderont les autres huit mille hommes, auront de même l'agrément de Son Altesse Roiale. Que ces troupes pouvant être prêtes au mois de Septembre prochain, Sa Majesté Catholique, en cas que l'état de ses affaires le lui permette, enverra une armée vers les frontiéres de France, pour donner de la jalousie aux troupes du Roi, pendant que le Duc d'Orleans y fera irruption par un autre endroit. Qu'il y aura toûjours auprès de Son Altesse

teſſe Roiale une perſonne de condition & d'autorité, nommée par Philippe avec l'agrément de Gaſton. Qu'elle ſera préſente aux délibérations & aux entrepriſes de celui-ci. Que Sa Majeſté Catholique fournira ſoixante & dix mille écus pour la levée des troupes Françoiſes, & quarante-cinq mille par mois pour leur entretien. Que le paiement de cette ſomme diminuera ſelon le progrès de l'armée de Gaſton en France. Que ſi elle y pénétre aſſez avant, Philippe ne ſera plus obligé à fournir de l'argent pour la ſubſiſtance des troupes, qui vivront des contributions du païs, conformément à ce qui ſe pratique en Allemagne. Que le Roi Catholique donnera quinze mille écus par mois pour l'entretien du Duc & de la Ducheſſe d'Orleans, dès que Gaſton ſortira de Bruxelles & marchera vers la France. Que s'il y entre, il poura vivre auſſi bien que ſon armée aux dépens du païs où il ſera. Le Prince Thomas de Savoie & le Marquis d'Ayetone emploiérent leur éloquence & leur adreſſe, afin d'engager Marie de Médicis à ſigner ce Traité. Mais ce fut inutilement. Elle refuſa conſtamment d'y mettre ſon nom, quoique les Eſpagnols euſſent moins d'égards & de ménagemens pour elle, dès la prémiére difficulté qu'elle en fit. La Reine Mére perſiſtoit-elle dans ſa réſolution de ne ſe mêler pas davantage des affaires du Duc d'Orleans, avec qui elle 1634.

étoit

1634. étoit extrêmement brouillée ? Ne pensoit-elle point aussi à obtenir des conditions moins dures de Louïs, qui devoit lui savoir bon gré de n'avoir pris aucune part à un Traité si préjudiciable à la France ?

Montresor prétend qu'il fut conclu parce que le refus que Louïs faisoit de consentir au mariage de Gaston & de lui acorder Bellegarde ou Châlons sur Saone pour place de seureté, rebutérent Son Alteſſe Roiale. Si nous en voulons croire un Auteur Italien, ce ne fut qu'un artifice de la part du Duc d'Orleans, afin de cacher mieux aux Espagnols ses négociations avec le Roi son frére, de mettre sa propre personne & la vie de son Favori en seureté, d'obliger enfin le Cardinal de Richelieu qui souhaitoit ardemment le retour de l'Héritier présomptif de la Couronne, à consentir aux conditions qu'il demandoit. Le même Historien ajoûte une particularité qui feroit bien voir, si elle est véritable, jusques où va la scélérateſſe & la cruauté des Politiques. *Gaston*, dit-il, *dépêcha un de ſes Gardes nommé Veneze à Paris avec des lettres pour tous ceux qui s'intéreſſoient à la prompte réconciliation des deux fréres. Richelieu fait arrêter l'Exprès. On travaille inceſſamment à ſon procès, & il eſt condamné à être pendu.* L'Auteur ne nous dit pas sous quel prétexte. Ce pauvre homme méritoit-il la mort pour avoir apporté des lettres qui devoient

devoient être agréables au Roi? *Le Cardinal vouloit*, poursuit-on, *dérober à la pénétration & à la défiance des Espagnols, la connoissance des négociations de Gaston & de Puylaurens à la Cour de France.* Je ne sai dans quel *mémoire secret*, l'Auteur que je cite a trouvé cette circonstance. C'est quelque chose de fort étrange. Que Richelieu seul eût commis une pareille action, cela ne me surprendroit pas; il étoit capable de tout. Mais le Duc d'Orleans ne faisoit-il point scrupule d'être complice de ces noires perfidies? N'estimoit-il pas plus la vie de ses gens, que celle d'un chien? Cela paroit fort contraire à son bon naturel. Si le Garde fut pendu comme on le dit, la chose étoit concertée avec Son Alteſe Roiale. A la vérité, on est tenté de croire qu'elle & son Favori jouérent les Espagnols, quand on voit que l'accommodement avec Louis fut conclu quatre mois & demi après la signature du Traité que je viens de rapporter. Mais outre que Philippe ne donna pas au Duc d'Orleans les quinze mille hommes dans le mois de Septembre, certaines choses arivées depuis le mois de Mai, le pûrent porter à changer de sentiment. 1634.

Voici une autre avanture qui se trouve dans le même Auteur. Je ne puis pas bien la concilier avec cette collusion qu'il suppose entre Gaston & la Cour de France. La ratification du Traité de Bruxelles fut envoiée d'Espagne par un vaisseau

1634. vaisseau qui alloit de Saint Sébastien à Dunkerque. Le bâtiment poursuivi par des Armateurs Hollandois, & battu ensuite de la tempête, échoué sur la côte de Picardie près de Calais. Les dépêches dont le Capitaine étoit chargé, tombent par hazard, ou autrement, entre les mains du Major de la place. On les ouvre; on y trouve la ratification que le Roi d'Espagne envoie du Traité fait de sa part avec le Duc d'Orleans, & un plein pouvoir au Marquis d'Ayetone, de déclarer la guerre à qui que ce soit, en cas que le service de Sa Majesté Catholique le demande. Le pacquet aiant été promptement remis à un Sécretaire d'Etat, le Roi écrit à son Ambassadeur en Angleterre, de prendre garde si Gaston ne s'est point intrigué dans cette Cour-là, & d'empêcher que Sa Majesté Britannique ne l'appuie. Tous les habitans des villes de Loraine furent désarmez, & les garnisons renforcées. Enfin, on avertit les Gouverneurs des Provinces & des places frontiéres, du nouvel engagement du Duc d'Orleans avec les Espagnols, & de se tenir sur leurs gardes contre toutes les surprises. Croirons-nous qu'on se donna tous ces mouvemens à la Cour de France pour tromper encore mieux les Espagnols? Il y a en tout ceci quelque chose que je ne comprens pas. J'aime mieux m'en tenir au récit de Montresor. Le Duc d'Orleans voulut essaier si le Roi d'Espagne lui acorde-

acorderoit enfin une armée capable de réduire Louïs à donner des conditions plus supportables à son frére. Convaincu dans la suite que Sa Majesté Catholique promet ce qu'il n'est pas en état d'exécuter, Gaston pense à s'acommoder le mieux qu'il lui sera possible avec le Roi de France. Si Puylaurens a véritablement joué les Espagnols, il a été justement puni de sa trahison. Imprudent au dernier point, il se va fier à un fourbe plus habile & plus méchant que lui, & est plus vilainement pris pour duppe, que le Marquis d'Ayetone. 1634.

Le Roi de France achéve d'usurper la Loraine.

De grandes raisons obligeoient le Roi Catholique de s'efforcer de retenir le Duc d'Orleans, & de le mettre en état de faire irruption en France. Louïs avoit ordonné au Maréchal de la Force de s'emparer de toutes les places qui restoient à François, ou plûtôt à Charles Duc de Loraine, lequel y étoit reconnu comme Souverain, nonobstant sa démission en faveur de son frére. Non contente de l'usurpation des Duchez de Bar & de Loraine, Sa Majesté Très-Chrétienne pensoit encore à étendre sa domination jusques au Rhin, & à enlever l'Alsace aussi bien que la Loraine. Il étoit donc d'une extrême importance à la Maison d'Autriche de donner de l'occupation à Louïs dans son propre Roiaume, pendant que l'Empereur & les Princes de la Ligue Catholique tâcheroient de chasser les Suédois du cœur de l'Allemagne; que le Cardinal

Mémoires de Beauvau & de Pusségur. Journal de Bassompierre. Tom. II. Bernard, Histoire de Louïs XIII. Liv. XVII. Vie du Cardinal de Richelieu

1634. dinal Infant repousseroit le Prince d'Orange & reprendroit ce que les Etats Généraux des Provinces-Unies avoient conquis depuis quelques années, & que le Duc de Loraine tenteroit de rentrer dans ses Etats. On formoit les plus beaux projets du monde à la Cour de Madrid. Tel étoit le plan que le Comte Duc d'Olivarez avoit dressé dans son cabinet. Le Cardinal Infant devoit passer au-plûtôt dans les Païs-Bas à la tête d'un corps considérable de troupes, traverser la Valteline, venir en Baviére, y ramasser les débris de l'armée du feu Duc de Feria, & recevoir d'autres renforts qu'on lui ameneroit. Olivarez prétendoit encore que l'armée de l'Infant forte de vingt mille hommes de pied, & de quatre ou cinq mille chevaux, passeroit le Danube à Ingolstat, le Mein dans la Franconie, le Rhin au dessous de Maience, & que de là elle se rendroit dans les Païs-Bas.

par Aubery. Liv. IV. Chap. 48. Mercure François. 1634. Vittorio Siri, Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 755. Tom. VIII. Pag. 91. 92.

Les troupes promises au Duc d'Orleans, on projettoit de les faire monter à vingt mille hommes de pied & à six mille chevaux. Les Espagnols comptoient beaucoup sur les Princes & les Seigneurs de France malcontens, sur le Comte de Soissons, sur les Ducs de Rohan & d'Epernon, sur le Maréchal de Toiras. Je sai bien que Soissons & Epernon auroient voulu de tout leur cœur perdre Richelieu. Mais quel mal lui pouvoient-ils faire? Soissons ne disposoit pas de son gouvernement de Dauphiné. Le Maré-

chal

chal de Créqui y étoit plus craint & plus respecté que lui. Epernon accablé d'années & de chagrin, n'avoit pas grande autorité dans la Guienne, & se trouvoit fort embaraſſé de l'excommunication fulminée contre lui. Je ne voi pas pourquoi on mettoit le Duc de Rohan & le Maréchal de Toiras au nombre de ceux qui se déclareroient en faveur de Gaſton. Toiras s'étoit condamné à un exil volontaire, pour se mettre à couvert de l'humeur vindicative du Cardinal. Mais constant dans sa maxime de ne servir jamais contre Louïs, à l'affection duquel le Maréchal étoit uniquement redevable de sa dignité, il rejettoit les offres avantageuses qu'on lui faisoit de la part de l'Empereur & du Roi d'Espagne. Quant au Duc de Rohan, son zéle pour la Religion Réformée le lioit aux Suédois & aux Princes de l'Union Protestante d'Allemagne. Il ménageoit le Cardinal de Richelieu, afin de les servir plus utilement. On dit même qu'il pensoit à marier sa fille unique en Allemagne, & à se retirer auprès de l'époux qu'il lui choisiroit. Ces considérations l'éloignoient fort de se joindre au Duc d'Orleans & aux Espagnols dans une entrepriſe tout-à-fait contraire aux intérêts de la Couronne de Suéde & des Princes conféderez d'Allemagne. 1634.

Quoi qu'il en soit des raisons que les Espagnols croioient avoir de compter sur les malcontens de la Cour de France, Olivarez parloit de mettre quatre gran-

1634. des armées sur pied, outre celle des Païs-Bas destinée contre le Prince d'Orange. La prémiére sous le nom & sous la conduite du Duc d'Orleans; la seconde pour Marie de Médicis, dont le Duc d'Elbeuf auroit le commandement; la troisiéme se donnoit au Duc de Loraine pour le recouvrement de ses Etats; & le Prince Thomas devoit s'approcher des frontiéres de France avec la quatriéme pendant que les Ducs d'Orleans & d'Elbeuf y feroient irruption par deux endroits, & inviteroient la Noblesse & le peuple à demander avec eux le rétablissement de l'ancienne liberté opprimée par la violence du Cardinal de Richelieu. Le Comte Duc prétendoit qu'à l'exemple du Roi de France qui attaquoit la Maison d'Autriche, sans rompre ouvertement avec elle, en donnant de puissans secours aux Suédois, aux Princes Protestans d'Allemagne, & aux Etats Généraux des Provinces-Unies, le Roi Catholique feroit à son tour la guerre à Louïs, sous le nom de Marie de Médicis, des Ducs d'Orleans & de Loraine, peut-être encore sous celui de Victor Amedée, qu'on tâchoit de gagner par l'espérance de lui faire rendre Pignerol, enfin que l'Empereur entreroit tout au plus en guerre ouverte avec la France, si l'état de ses affaires le lui permettoit. Le projet étoit beau. Mais Olivarez avoit-il assez d'argent & de forces pour l'exécuter? Richelieu bien informé de la foiblesse de la Monarchie d'Espagne,

pagne, se moque des rodomontades du Ministre de Philippe, & s'applique seulement à gagner le Favori de Gaston, & à réduire toute la Loraine sous la domination de Louïs. 1634.

Pendant qu'on endormoit la Ducheſſe Nicole par quelques careſſes à Paris & à Fontainebleau, dit le Marquis de Beauvau, *le Roi travailloit avec une extrême diligence à s'emparer de tout ce qui reſtoit au Duc Charles : quoique Sa Majeſté n'eût alors aucun nouveau prétexte que celui de la bienſéance. On ne pouvoit juſtement imputer au Duc d'avoir violé les derniers Traitez. La bataille de Norlingue n'étoit pas donnée ; la France n'avoit pas rompu ouvertement avec la Maiſon d'Autriche. Cependant le Roi ordonne au Maréchal de la Force, qui demeuroit toûjours ſur les frontiéres de la Loraine avec des troupes, de réduire ſous l'obéïſſance de Sa Majeſté toutes les places qui ne lui étoient pas encore ſoûmiſes.* Ce fut inutilement que le Cardinal Bichi, Nonce en France, pria Louïs de la part du Pape, de ſouffrir que le Duc & les Princes de la Maiſon de Loraine jouïſſent paiſiblement de leur bien, & qu'ils demeuraſſent dans leur patrimoine, la Cour de France ne parloit plus de la Loraine, que comme d'un fief des anciens Comtes de Champagne, au droit deſquels le Roi ſuccédoit. Prévenu par ſon Miniſtre & par ſes flateurs, Louïs le Juſte s'imagine qu'il lui eſt permis de prendre le bien d'autrui, ſous les prétextes du monde les

1634. plus frivoles. Richelieu lui met en tête que la Loraine doit servir de rampart à la France du côté de l'Allemagne contre la Maison d'Autriche; que le Rhin est la borne ancienne & naturelle qui séparoit autrefois la Gaule de la Germanie, & que Sa Majesté déja maîtresse de plusieurs places en Alsace, étendra facilement sa domination jusqu'au bord de cette riviére. Le Roi avoit en effet occupé une partie de l'Alsace, sous prétexte que pour se garantir des Suédois, les habitans recouroient à sa protection. Avant la mort de Gustave, on n'auroit osé penser à une pareille entreprise. Il n'étoit pas d'humeur à souffrir que ses conquêtes lui fussent enlevées de la sorte. Les Suédois en murmuroient. *Si le Roi de France*, disoient-ils, *continuë de protéger tous nos ennemis, il faudra que nous nous battions désormais contre lui.* Richelieu appaisoit adroitement ces plaintes. Il fermoit la bouche aux principaux Officiers Suédois par les pensions dont il les faisoit gratifier.

La Motte comme la plus forte place de la Loraine, dit encore Beauvau, *fut la prémiére attaquée. Elle seule donna plus de peine que toutes les autres au Maréchal de la Force, quoi qu'elle ne fût fuffisamment pourvûë, ni de gens, ni de munitions de guerre & de bouche, & qu'il fût impossible de la secourir dans la conjoncture du temps favorable au Roi. Cependant elle auroit pû tenir plus long-temps à cause de*

sa

sa situation sur le roc, qui en rend les approches fort difficiles, & parce qu'elle n'est commandée de nul endroit. 1634.
Ische Gentilhomme Lorain à qui Charles en avoit confié le gouvernement, soûtint d'abord le siége avec beaucoup de courage & de prudence. Après qu'il eut été malheureusement tué d'un éclat de canon, Vatteville Suisse son Lieutenant, secondé d'Eustache Capucin, frére du feu Gouverneur, se défendit encore plus d'un mois. Le bon Pére, dit-on, qui faisoit scrupule de se servir de l'épée & du mousquet, se mit à la tête de quelques-uns des assiégez pour jetter des pierres sur les François logez dans le fossé. Selon les rélations du temps, Eustache en jetta lui seul en moins de six heures plus de dix charretées sur le régiment de Tonneins. Le Maréchal de la Force avoit fait investir la place dès le commencement de Mars par le Marquis de Tonneins son fils & par le Vicomte d'Arpajou, Maréchaux de Camp. Il se rendit devant la Motte le 20. Avril, & ne la prit que le 26. Juillet. Bilsch fut rendu avant la Motte, & Wildenstein ensuite. Louïs maître de la Loraine tout entiére, ordonne que la Justice s'y rende désormais en son nom. Il établit un Conseil Souverain à Nanci, oblige les habitans du païs à lui prêter serment de fidélité, & fait Gouverneur des Duchez de Loraine & de Bar, le Comte de Brassac, Chevalier de ses Ordres, Conseiller d'Etat, & pourvû auparavant

1634. ravant du Gouvernement des provinces de Saintonge & d'Angoumois.

Le Vicomte de Turenne se signale au siége de la Motte en Loraine.

Je trouve dans des rélations du siége de la Motte, qu'Henri de la Tour Vicomte de Turenne, second fils du Maréchal de Bouillon, y servoit en qualité de Mestre de Camp, & qu'il se signala beaucoup, en se logeant sur un bastion, dont le Marquis de Tonneins fils du Maréchal de la Force, avoit été repoussé le jour précédent avec une perte considérable. Finissons ce livre en disant quelque chose des prémiers commencemens d'un guerrier qui acquit une si belle réputation dans le monde. *Il étoit d'une taille moienne, ni gras, ni maigre*, dit un Auteur. *Sa démarche & ses manières paroissoient moins d'un homme hardi & courageux, que modeste & timide. Il avoit les cheveux châtains, la tête grosse, & un peu penchée, le teint rouge, les yeux grans & pleins de feu, mais couverts de gros sourcils joints ensemble. La forme de son visage étoit assez réguliére. Cependant avec un air riant, il avoit quelque chose de sombre, & ce mélange formoit une phisionomie assez extraordinaire, & fort difficile à bien dépeindre. Dans son bas âge, il paroissoit d'une complexion délicate. Sa santé ne fut bien affermie qu'après vingt ans. Il n'en avoit encore que neuf ou dix, lors qu'après s'être dérobé de son Gouverneur, & s'être fait chercher long-temps, on le trouva vers les dix heures du soir sur les remparts de Sedan, couché & endormi sur*

Particularitez de la vie & des mœurs du Vicomte de Turenne par Langlade. Vie du même. L. II. Mercure François. 1634.

un

un affût de canon. Sa résolution, c'étoit 1634.
d'y passer la nuit. Il avoit oüi dire au Maréchal de Bouillon, qu'il craignoit que de long-temps, son second fils n'eût assez de force pour soûtenir les travaux de la guerre. Le jeune Seigneur croioit que cette épreuve suffiroit pour détromper son pére.

Il commença son aprentissage en Hollande sous le Prince d'Orange son oncle. On l'y envoia dès sa quatorziéme année. Il avoit naturellement une inclination extraordinaire pour la guerre. Animé par le desir de la gloire, il s'attacha de telle sorte au métier, que dans sa plus grande jeunesse, il ne parut véritablement sensible qu'à cette passion. Sa réputation devint grande en fort peu de temps. Aiant fait la guerre toute sa vie, & vécu soixante & trois ans, il a paru enfin à tout le monde digne d'être comparé aux plus grans Capitaines de l'Antiquité. Il étoit né avec beaucoup d'esprit. Mais on y a toûjours remarqué moins de brillant & de netteté, que de profondeur & de sagesse. Dans les affaires pressantes & de conséquence, il se déterminoit sans balancer, & demeuroit ferme & fidéle dans le parti qu'il avoit embrassé. Il voioit bien mieux la fin qu'on s'y devoit proposer, que les différentes voies qu'il falloit prendre pour y parvenir. Quoique peu instruit de la Religion Réformée dans laquelle on l'avoit élevé, il ne parut point tenté de suivre l'exemple du Duc de Bouillon son frére, qui embrassa

1634. brassa la Communion du Pape. Turenrenne persévéra dans celle des Réformez, plus de cinquante ans. Ce ne fut qu'à cet âge, dit-on, qu'il commença de douter, sans s'ouvrir à personne. Aiant quitté le service des Etats Généraux des Provinces-Unies, il se distingua dans les guerres que Louïs XIII. entreprit après la réduction de la Rochelle. Soûtenu de son mérite & de sa qualité, le Vicomte passa sans faveur & sans disgrace tout le temps que le Cardinal de Richelieu demeura le maître des affaires. Fut-il plus heureux, ou plus prudent que le Duc son frére?

F I N.

AB B 4500

(7,2.)

ULB Halle 3
001 706 322

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-14015/fragment/page=0547

B5434 (21)

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-14015/fragment/page=0548

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-14015/fragment/page=0550

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

TOME SEPTIE'ME,

DEUXIE'ME PARTIE,

Contenant ce qui eſt arrivé de plus remarquable en France & dans l'Europe depuis la prémiére expédition de ce Prince en Loraine juſques à l'entiére uſurpation du Duché.

Nouvelle Edition revuë & corrigée.

Par Mr. MICHEL LE VASSOR.

Inches 1 2 3 4 5 6 7 8
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19
Centimetres
Farbkarte #13
B.I.G.
Blue Cyan Green Yellow Red Magenta White 3/Color Black

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-14015/fragment/page=0551